

Gazette officielle du Québec

**Partie 1
Avis juridique**



Éditeur officiel
du Québec

PARTIE I

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée tous les samedis en langue française. L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire le lundi à midi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Indiquer le nombre d'insertions.

4. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

5. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

6. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

7. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

8. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 60 cents la ligne agate.

Insertions subséquentes: 30 cents la ligne agate.
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.

Traduction: \$7 les 100 mots.

Exemplaire séparé: \$2 chacun.

Feuilles volantes: \$3 la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec*, Partie I est de \$30. Adresser les commandes à l'Éditeur officiel du Québec, à l'adresse ci-dessous.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre « o » signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,
CHARLES-HENRI DUBÉ.

Québec, le 16 janvier 1978.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Service commercial
Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance à:

Gazette officielle du Québec,
1283 ouest, boul. Charest,
Québec G1N 2C9, Qué.

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 167)

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies — Loi des

Abandon de charte

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accepté l'abandon de charte de:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
AUTOBUS NOLIN, INC. 1235-1797	31 03 54	20 06 79
YVAN BISSON INC. 1464-1377	09 01 76	23 06 79
BOLDUC & LAVIGUEUR INC. 1239-7477	03 04 59	22 06 79
JOS BONNETTE INC. 1239-9507	13 05 64	23 06 79
CENTRE COMMERCIAL VENISE LTEE 1367-8941	23 04 74	09 06 79
CLINIQUE NATURISTE BRUNET INC. 1241-5113	07 01 71	09 06 79
CLUB DE MOTO-NEIGE ST-DIDACE INC. 1349-6880	24 08 72	22 06 79
CLUB DE SOCCER PANTHERES INC. 1625-2918	11 04 78	09 06 79
CLUB PIQUE MOUCHE INC. 1324-1393	14 06 60	22 06 79
LA COMEDIE CANADIENNE INC. 1112-8683	25 06 57	22 06 79
COMITE DE LOISIRS GRENACHE DE ST-DAMIEN-DE-BRANDON 1462-3088	20 04 76	16 06 79
LES CONSEILLERS EN FINANCEMENT TRANS-CONTINENTAL INC. 1367-9642	26 04 74	16 06 79
LA CORPORATION DE L'ORDRE DES CARMES DECHAUSSES 1315-4307	06 12 56	16 06 79
LA CORPORATION SALMAT LTEE 1283-3364	20 09 65	22 06 79
JEAN DION ASSOCIES INC. 1253-1521	29 11 68	16 06 79
FINANCE A.D.V. INC. 1502-1918	18 02 76	16 06 79
THE GLENEAGLES CLUB 1263-2972	17 06 71	18 06 79

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
GRIFFON INC. 1264-3490	26 11 62	22 06 79
HALMOR HOLDINGS LTD. 1264-8812	16 08 54	16 06 79
HOTEL NORMANDIE, INC. 1289-4697	24 01 55	22 06 79
LES IMMEUBLES C.D.M. INC. 1244-1572	02 06 65	22 06 79
ISAC INC. 1468-2405	12 07 76	16 06 79
LABORATOIRE VADE MECUM INC. 1109-5528	25 06 58	01 06 79
LAC ST-JEAN TERRAZO LTEE 1268-1714	27 04 60	02 06 79
MOTEL LE BASTION INC. 1157-5644	02 03 66	09 06 79
MUNITIONS INDUSTRIES LTD. 1353-1868	26 04 62	15 06 79
THE 141 REALTY CORP. 1288-1330	30 06 59	22 06 79
OPTISERVICE INC. 1504-5586	10 08 76	22 06 79
JEAN-CHARLES OUELLET INC. 1172-6494	24 04 67	22 06 79
EUGENE PAQUET, LIMITEE 1554-6260	23 10 46	23 06 79
LES PLACEMENTS AMIS LTEE 1232-1451	19 03 64	09 06 79
PLAGE FONTAINE INC. 1260-3601	03 07 68	09 06 79
PISCINES ZODIAC INC. 1331-7219	05 07 73	16 06 79
RICHARD MANAGEMENT INC. 1144-2415	07 08 67	23 06 79
S.W. HOLDINGS INC. 1285-5581	26 06 69	15 06 79
SNOC LIMITEE 1134-0387	23 11 56	22 06 79
A. STERN CORP. 1234-6086	20 12 54	22 06 79
VEGA REALTY LTD. 1287-2032	07 04 61	16 06 79

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
CAMILLE VEZINA INC. 1337-6801	24 08 73	09 06 79
VIROB INVESTMENTS LIMITED 1287-5001	07 02 62	09 06 79
1348-0		

*Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.*

Administrateurs (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont modifié le nombre de leurs administrateurs tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs
		Nouveau nombre
ASSOCIATION DE L'IMMEUBLE DU QUÉBEC 1336-7123	09 03 73	14
ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PECHEURS DE ST-JEAN-BOSCO INC. 1332-2060	15 09 72	11
ASSOCIATION DES COIFFEURS DU CLUB DE LA CHEVELURE 1354-2568	30 01 74	6
L'ASSOCIATION DES GERANTS MUNICIPAUX DU QUÉBEC 1329-8807	03 05 73	9
ASSOCIATION DES JOUEURS DE TENNIS DE DRUMMONDVILLE-SUD INC. 1467-4709	31 05 76	12
L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE MAISON MOBILE DE FABREVILLE (APMMF) 1506-3761	23 08 77	4
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PRESSES UNIVERSITAIRES 1356-2939	28 02 74	4
L'ASSOCIATION RECREATIVE DES EMPLOYÉS DE BICHWOOD 1238-9342	22 04 69	7
L'ASSOCIATION RÉGIONALE DES PATINEURS ARTISTIQUES SAGUENAY-LAC ST-JEAN 1463-8472	01 10 76	9
BASE DE PLEIN AIR DU LAC MOURIER 1623-6572	06 04 78	15
LE BILLARD UNIVERSEL INC. 1479-7005	20 07 77	3
BOUTIQUE LE GALET INC. 1472-4355	17 12 76	3
BUREAU CENTRAL D'IMMEUBLE ST-HYACINTHE INC. 1507-9171	24 10 77	3

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs	
		Nouveau nombre	
CAPITAUX CHEMCO CANADA LTEE 1368-7322	20 06 74	3	
CENTRE EDUCATIF COMMUNAUTAIRE RENE GOUPIL 1478-3856	06 06 77	9	
CENTRE MEDICO-DENTAIRE MONTREAL-NORD INC. 1473-7233	31 01 77	4	
CLUB DE BRIDGE D'ALMA INC. 1624-3040	18 04 78	8	
CLUB DE L'AGE D'OR DE FRAMPTON INC. 1630-6318	19 10 78	7	
CLUB DE L'AGE D'OR DE LA RIVIERE YORK 1465-3422	05 03 76	9	
CLUB DE L'AGE D'OR DE MASCOUCHE-OUEST INC. 1473-9460	07 02 77	7	
CLUB DE L'AGE D'OR ST-JEAN DE MACAMIC 1348-9737	10 03 72	7	
CLUB DE MOTO-NEIGE NORD DE LA LIEVRE INC. 1232-8605	04 02 76	18	
CLUB DE SKI DE FONDS D'ALMA INC. 1231-4928	30 11 71	11	
CLUB DES LOISIRS JOYEUX DE L'AGE D'OR DE SHERRINGTON 1230-0190	23 06 71	7	
CLUB LES SANS PEUR INC. 1279-7056	08 11 73	9	
CLUB MONTREAL QUATRE PAR QUATRE INC. 1371-7913	20 03 75	4	
CLUB OPTIMISTE DE CANDIAC INC. 1242-6748	12 11 65	11	
LE CLUB RECREATIF GASPESIEN INC. 1340-7929	13 06 73	11	
LE CLUB SOCIAL M.T. INC. 1368-7066	17 06 74	16	
COIFFERIE INTERNATIONALE J.P.L.R. INC. 1480-0924	05 08 77	4	
LE COMITE DES LOISIRS DE LA PAROISSE DE DUBUISSON 1254-8830	07 06 66	15	
LA CORPORATION ROGEX INC. 1282-7267	04 10 71	9	
DESNA INC. 1480-0940	05 08 77	3	
DEVELOPPEMENTS URBAINS CANDIAC INC. 1353-1124	14 01 55	6	

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs	
		Nouveau nombre	
EMERY'S EXCLUSIVE FURS INC. 1102-9550	13 12 54	3	
EQUIPEMENTS CANAMEQUE DU QUEBEC LTEE 1633-9749	26 02 79	7	
LA FERME FOSTER ET FILS INC. 1633-1779	25 01 79	4	
FERME PHOENIX INC. 1623-6226	16 02 78	5	
FLEURS CANADA, REGION DU QUEBEC, INC. 1260-1746	18 04 69	14	
FORTIER & GREGOIRE INC. 1479-8878	28 07 77	3	
T. GRUEN & CO. LTD. 1264-4779	02 10 63	3	
HABITATION LAUZON INC. 1624-4410	15 03 78	11	
JEUNESSE AQUATIQUE DE QUEBEC 1233-4280	01 04 70	7	
KINDERSLY CORPORATION 1269-9088	13 05 55	5	
MARIO MASSAGLIA LTEE 1116-2732	02 04 52	3	
MEUBLES PROFIL INC. 1505-8944	09 12 76	4	
LES MOTEURS ELECTRIQUES SNOWDON LTEE 1112-7024	29 09 64	3	
NASH EQUIPMENT CORP. 1310-2827	16 04 56	3	
LES PLACEMENTS B.M.T. INC. 1289-0935	16 04 70	3	
LE RESTAURANT LE FIN BOURGEOIS INC. 1634-2610	05 03 79	4	
SERVICE DE BALAYAGE ETOILE G. & L. INC. 1330-1031	15 05 73	4	
SERVICES DE READAPTATION & D'ADAPTATION S.E.R.A. INC. 1462-1643	24 09 75	12	
SPECIALISTE EN QUINCAILLERIE JO-KA INC. 1625-2793	11 04 78	5	
TRANSPORT JEAN COTE LTEE 1354-5942	25 02 74	3	
TURGEON & JOBIN LTEE 1286-8055	12 01 50	5	

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs	
		Nouveau nombre	
UNITE DOMREMY VICTORIAVILLE INC. 1168-2093	10 12 58	9	
VOLCANO INC. 1287-5480	10 05 33	9	
ZONE DE SKI MAURICIE 1358-8926	30 08 74	11	
1348-o	<i>Le directeur du Service des compagnies.</i> HUBERT GAUDRY.		

Changement de nom

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a approuvé les règlements de changement de nom suivants:

Nouveau nom et sa version	Ancien nom et sa version	Date de constitution en corporation
ACADEMIE DE MEDECINE VETERINAIRE DU QUEBEC 1275-1327	ACADEMIE DE MEDECINE VETERINAIRE DE MONTREAL INC.	20 02 70
ADQUE INC. 1473-8314	PLACEMENTS CASAVANT INC.	02 02 77
R. O. ALBERT INC. 1124-7418	MAINTENANCE PREVENTIVE ALBERT INC. <i>ALBERT PREVENTIVE MAINTENANCE INC.</i>	30 04 68
ASSOCIATION SPORTIVE DES RECOLLETS INC. 1472-4926	CLUB DE HOCKEY DISTRICT PAPINEAU INCORPOREE	20 12 76
LES ATELIERS Q.M. LTEE 1112-5986	ECONOMIC PRODUCTION WORK LTD.	29 05 57
ATTACHES ET FOURNITURES MT-ROYAL LTEE <i>MT. ROYAL FINDINGS LTD.</i> 1111-1499	MT-ROYAL FINDINGS LTD.	24 04 69
AUTOMOBILES LAHAIE INC. 1480-9057	LAHAIE & HAMEL AUTOMOBILES INC.	14 11 75
CINE-CLUB DE HULL 1246-5928	CINE-CLUB DU PARC DE LA MONTAGNE	05 11 62
COMITE DES LOISIRS DE VAL-ALAIN 1230-8581	LES LOISIRS DE VAL-ALAIN, INC.	02 08 63
COMMUNICATIONS JACQUES DUSAULT INC. ... 1267-8660	JACQUES DUSAULT INC.	26 03 70
LA CORPORATION DE PLACEMENTS NORMAN <i>NORMAN HOLDINGS CORPORATION</i> 1277-8569	NORMAN HOLDINGS CORPORATION	17 10 44

Nouveau nom et sa version	Ancien nom et sa version	Date de constitution en corporation
ECOLE DE LANGUES DE MONTREAL INC. <i>GREATER MONTREAL LANGUAGE SCHOOL INC.</i> 1264-1940	GREATER MONTREAL LANGUAGE SCHOOL INC.	03 09 68
FOURNITURES INDUSTRIELLES INTERNATIONAL LIMITEE <i>INTERNATIONAL INDUSTRIAL SUPPLIES LIMITED</i> 1285-4600	INTERNATIONAL INDUSTRIAL SUPPLIES LIMITED	05 07 63
GARAGE ET STATION-SERVICE LAURENTIEN INC. <i>LAURENTIAN GARAGE AND SERVICE STATION INC.</i> 1127-6961	LAURENTIAN GARAGE AND SERVICE STATION INC.	06 08 59
GESTION MONICOR INC. 1371-7475	HARMONILAB INC.	17 03 75
GESTION 646 INC. 1283-8231	LES 500 SERVICES DE SELECTION (QUEBEC) LIMITEE <i>THE 500 SELECTION SERVICES (QUEBEC) LIMITED</i>	25 04 69
LES GESTIONNAIRES D'ASSURANCES BABY INC. <i>BABY INSURANCE AUDIT BUREAU INC.</i> 1234-9999	LES GESTIONNAIRES D'ASSURANCES NEPVEU & ASSOCIES INC. <i>NEPVEU & ASSOCIATES INSURANCE AUDIT BUREAU INC.</i>	24 12 47
MARCHANDISES A PRIX ECONOMIQUE INC. <i>ECONOMIC MERCHANDISE CORP.</i> 1111-2174	ECONOMIC MERCHANDISE CORP.	26 04 60
MEUBLE ULTRA (RIVE-SUD) INC. 1367-9980	BOUTIQUE DU MEUBLE DE BELOEIL INC. <i>BELOEIL FURNITURE SHOP INC.</i>	29 04 74
MEUBLES L. BLOUIN INC. 1188-0176	AGENCES L. BLOUIN INC.	29 06 64
MOBILIER IMPACT INC. 1252-3254	IMPACT DESIGN INC.	05 08 71
NOUILLES WING LTEE <i>WING NOODLES LTD.</i> 1114-3054	WING NOODLES LTD.	14 03 57
PIECES AUTOMOBILES BUDMAN LTEE <i>BUDMAN AUTOMOTIVE PRODUCTS LTD.</i> 1331-2491	APPAREILS AUTOMOTEURS BUDMAN LTEE <i>BUDMAN AUTOMOTIVE PRODUCTS LTD.</i>	08 05 73
SALAISSON BOVINE R.T. INC. <i>R.T. PACKERS INC.</i> 1205-3211	SALAISSON WINNIPEG INC. <i>WINNIPEG PACKERS INC.</i>	05 10 70
SERVICE DE PHOTO COMMERCIALE INC. <i>COMMERCIAL PHOTO SERVICE INC.</i> 1112-0359	COMMERCIAL PHOTO SERVICE INC.	12 12 58
LES SPORTS DU VENT PIERRE VEROT LTEE <i>SPORTS OF THE WIND PIERRE VEROT LTD.</i> 1474-4411	LES SPORTS DU VENT INC. <i>SPORTS OF THE WIND INC.</i>	22 02 77

Nouveau nom et sa version	Ancien nom et sa version	Date de constitution en corporation
SUPERIOR MACHINES DE BUREAU (QUEBEC) LTEE SUPERIOR BUSINESS MACHINES (QUEBEC) LTD. 1112-2504	AD. LEMIEUX & FILS INC.	10 06 68
TEXTILES DIONNE INC. DIONNE TEXTILES INC. 1182-1204	DIONNE SPINNING INC.	18 09 63
1348-o	<i>Le directeur du Service des compagnies,</i> HUBERT GAUDRY.	

Domicile légal (Article 30)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont établi leur bureau principal ou l'ont changé tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal
		Nouvelle adresse
MICHEL BOUDREAU INC. 1634-3709	06 03 79	85, rue Simard, Saint-Ambroise
COMITE DES LOISIRS ST-PIERRE-CHANEL DE HULL 1370-0430	16 10 74	1, rue Pelletier, Hull
LES CONSEILS REGIONAUX DE DEVELOPPEMENT ASSOCIES DU QUEBEC INC. (C.R.D.A.Q.) 1228-7298	28 01 71	4, Parc Samuel Holland, bureau 409, Québec
EMPIRE INVESTMENT CORPORATION 1256-5180	19 10 60	1245 ouest, rue Sherbrooke, bureau 1540, Montréal
LES ENTREPRISES JEAN-CLAUDE RATTHE INC. 1629-6998	12 09 78	300, rue St-Félix, Jonquière
ETIQUETTES ET LITHOGRAPHIE METEORE INC. 1209-8828	16 09 70	5371, boulevard Industriel, Montréal-Nord
FLEURISTE NOTRE-DAME DE GRACE INC. 1108-2617	29 07 63	4161, boulevard Décarie, Montréal
GRAFART INC. 1371-5156	27 02 75	400, rue McGill, Montréal
LE GROUPE CONCEPTEURS E.P.S. INC. 1467-2489	19 05 76	2279, rang St-Pierre, Chicoutimi
MARSAY CORPORATION 1274-4348	10 12 59	4530, boul. St-Laurent, Montréal
ROGER MICHAUD INC. 1506-5774	29 08 77	1606, rue St-Louis, bureau 4, Sherbrooke
POULIN & BRIAND INC. 1632-2281	14 12 78	319, rue Châteauguay, Jonquière
PREMOULE INC. 1156-1628	07 01 65	1102, rue L'Escarbot, Québec
1348-o	<i>Le directeur du Service des compagnies,</i> HUBERT GAUDRY.	

Fusion des compagnies

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion de:

Nom de la nouvelle compagnie et sa version	Siège social	Date de fusion	Nom des compagnies fusionnées
LES INVESTISSEMENTS JARRY (1978) INC. 1632-4873	Laval	31 12 78	M & M AMEUBLEMENTS INC. JARRY AUTO SECURITIES INC. JARRY AUTOMOBILE INCORPORÉE JARRY CONSOLIDATED HOLDINGS INC.
MOULES & MATRICES DE PRECISION INC. PRECISION MOLDS & DIES INC. 1633-4088	2130, rue Lavoisier, Sainte-Foy	02 02 79	PLACEMENTS MAURICE BEAUDET INC. MOULES & MATRICES DE PRECISION INC.

*Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.*

1348-o

Lettres patentes (1^{re} partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
ACCOMMODATION 2R 2L INC. 1635-9911	10, chemin Ruisseau-Rouge, Magog	04 05 79
LES ARTISANS J.M.J. INC. 1636-0349	3788, boulevard Ste-Thérèse, Carignan	07 05 79
LES ATELIERS DE CERAMIQUE ALLIAGE INC. 1635-9630	Route Rurale numéro 1, Frelighsburg	03 05 79
AUTOMOBILES M.P. INC. 1635-3633	4909, rue St-Germain, Saint-Vincent-de-Paul (Laval)	09 04 79
AUTOS DU BOULEVARD DRUMMONDVILLE INC. 1636-1412	485, boulevard St-Joseph, Drummondville ...	10 05 79
BOISERIES J. NANTEL INC. 1636-0562	394, rue Chartrand, Blainville	08 05 79
CABANE A SUCRE BOUVRETTE INC. 1636-0893	320-A, boulevard Lachapelle, Saint-Antoine ..	09 05 79
LES CEDRIERES DU NORD-OUEST QUEBECOIS INC. 1634-0572	(Arntfield) Territoire non organisé, Témiscamingue, partie	23 02 79
MARIE-PAUL CHARBONNEAU INC. 1634-3592	1615, rue Cambridge, Saint-Laurent	06 03 79
CHATEAU DU LAC QUINN INC. 1635-7915	370, rue Dubord, Saint-Eustache	27 04 79
J.A. & M. CHOUINARD INC. 1635-8434	Deschambeault	30 04 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
COMPAGNIE D'ISOLATION FEDERALE PROVINCIALE INC. 1630-8207	1980, avenue du Parc, Trois-Rivières	27 10 78
CONSTRUCTION BEDARD & LACROIX INC. 1635-2544	15, place Bergeron, Pierrefonds	04 04 79
CONSTRUCTION MULTIPLEX LIMITEE 1635-6495	7481, Durocher, Montréal	19 04 79
LES CONSTRUCTIONS ALFANO INC. 1635-1900	5480, rue San Remo, Saint-Léonard	02 04 79
LES CONSTRUCTIONS D.B.B. INC. 1636-0471	Sainte-Foy	08 05 79
CONSTRUCTIONS ET RENOVATIONS L. ROCHETTE INC. 1636-0406	24, rue St-Jean, Neufchâtel	07 05 79
LES CONSTRUCTIONS LABRECQUE & POIRIER INC. 1635-8269	197, rue Lalonde, Salaberry-de-Valleyfield	25 04 79
CONSTRUCTIONS MORNEAU & FRERES INC. 1635-0308	267, route 138, Saint-Fidèle-de-Mont-Murray	28 03 79
LES CONSTRUCTIONS R.D.M. INC. 1635-9564	20, 19 ^e Avenue, Pin court	03 05 79
LES DEMENAGEMENTS BELLECHASSE INC. 1636-0596	3600, boulevard Hamel, Québec	08 05 79
LES DEPANNEURS D.L.P. INC. 1635-4664	Montréal	04 05 79
DIONNETEX INC. 1636-1156	1090, Louis-Riel, Sainte-Foy	09 05 79
DOMAINE JOSIRENE INC. 1635-6123	Sainte-Marie	20 04 79
C & G DUCHARME INC. 1635-4714	(Mansonville) Potton	17 04 79
LES ENTREPRISES DE GESTION G.C.N.D.J. INC. 1632-5904	Saint-Jovite	03 01 79
LES ENTREPRISES D'ELECTRICITE MICHEL GIGUERE LTEE 1635-7261	51, Orléans, Vimont (Laval)	20 04 79
ETIQUETTES J.B. INC. J.B. LABELS INC. 1636-0703	Communauté Urbaine de Montréal	08 05 79
RENE FALARDEAU INC. 1635-1512	Ville-Marie	03 04 79
LA FERME SHEFFORD INC. 1635-7030	468, Grands-Etangs, La Présentation	24 04 79
FERMES BOULAIS (1979) INC. 1634-6371	Sainte-Brigitte-d'Iberville	15 03 79
LES FORAGES CHARETTE INC. 1636-0356	Saint-Jovite	07 05 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
LES FORAGES L.B.M. INC. 1635-8327	11, rue Rouillard, Victoriaville	26 04 79
GANOTEC INC. 1635-2833	4060, rue Pagé, Trois-Rivières	06 04 79
LES IMMEUBLES BENOIT PARENT INC. 1630-9874	Saint-Isidore	01 11 78
LES INVESTISSEMENTS GUERARD INC. 1635-9648	Route Rurale numéro 2, chemin Vallière, Ayer's Cliff	03 05 79
ISOLATION CLAUGYL INC. 1633-8956	Lac-Guindon, Sainte-Anne-des-Lacs	24 04 79
JARDIN LA CITE LTEE 1636-0125	Montréal	07 05 79
KARIMART INC. 1635-9416	623, St-Louis, Laurentides	30 04 79
LAFAILLE, MORIN & ASSOCIES INC. 1636-1420	1666, rue Thierry, LaSalle	08 05 79
LAGACE, NOLIN, DESBIENS & ASSOCIES INC. 1635-6222	640, Napoléon, Québec	20 04 79
MARCEL LAMY INC. 1635-7485	953, rue Thibeau, Cap-de-la-Madeleine	25 04 79
LITHO CARTIER INC. 1633-7388	Québec	13 02 79
MAISONS MOBILES D.M. LIMITEE 1635-6099	287 nord, rue St-Jacques, Causapscal	20 04 79
MAPERTEX INC. 1635-9358	Montréal	30 04 79
MARINE DUVAL INC. 1635-9424	845, Bellerive, Iberville	30 04 79
MECANIQUE INDUSTRIELLE ASSELIN (M.I.A.) INC. 1636-1081	83, McLaren, Salaberry-de-Valleyfield	09 05 79
MERCERIE PLOUFFE INC. 1635-9655	220, rue Richelieu, Saint-Jean-sur-Richelieu ..	03 05 79
LES PLACEMENTS JEAN-CLAUDE RATTHE INC. 1634-2149	Jonquière	01 03 79
LES PRODUCTIONS BRISSON INC. 1636-0679	290 ouest, des Lilas, Québec	08 05 79
LES PRODUITS FORESTIERS ROCK FOREST INC. ROCK FOREST WOOD PRODUCTS INC. 1635-2858	Rock Forest	06 04 79
PROVIMER INC. 1635-3690	Grande-Rivière	09 04 79
QUINCAILLERIE JEAN THERRIALT INC. 1635-7881	Québec	26 04 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
RESTAURANT ET BAR TABOU (1979) INC. 1635-9747	Québec	04 05 79
RESTAURANT ET MOTEL LE MINI-PARASOL INC. 1636-0745	670, boul. Henderson, Saint-Malachie	09 05 79
RESTAURANT MICHEL BONNET & ASSOCIES INC. 1635-3484	258, rue Principale, Saint-Sauveur-des-Monts	09 04 79
SERCHICO INC. 1635-5752	4391, route St-Léonard, Shipshaw	19 04 79
SERVICE D'ENTRETIEN TRACY INC. 1636-0570	Tracy	08 05 79
SERVICE D'ORDINATEURS D.E.S. INC. 1635-1710	1400 ouest, rue Sauvé, suite 280, Montréal ...	02 04 79
SOCIDEC INC. 1635-9812	141, rue de la Presqu'île, Saint-Nicolas	04 05 79
TABAGIE SEBELLE INC. 1635-0779	625, Président-Kennedy, Montréal	29 03 79
TELEPLEX INC. 1635-5687	Laval	18 04 79
TOURS RIVE-SUD INC. 1636-0117	1560, rue Cherbourg, Saint-Hubert	07 05 79
UNIVOLT LTEE 1636-0984	2, Charles-Rodrigue, Lévis	09 05 79
BERNARD WILMOTTE INC. 1635-3211	Sainte-Julienne	09 04 79
1348-o	<i>Le directeur du Service des compagnies,</i> HUBERT GAUDRY.	

Lettres patentes (3^e partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
ACTION BENEVOLE DE BOUCHERVILLE	112, Pierre-Bourgerie, Boucherville	30 04 79
L'ALLIANCE LAURENTIENNE DES METIS ET INDIENS SANS STATUT, LOCAL 30 MISTASSINI INC. 1634-8922	Mistassini	23 03 79
LES AMIS DU DESERT #21	Montréal	03 05 79
LES AMIS DU MUSEE FRANCOIS-PILOTE INC. 1634-5506	La Pocatière	12 03 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
ASSEMBLEE PERE BUTEUX INC. 1635-6149	Shawinigan	20 04 79
ASSOCIATION DE BALLE MOLLE DE ST-TIMOTHEE 1636-1073	88, St-Laurent, Saint-Timothée	07 05 79
ASSOCIATION DE BASEBALL MINEUR DE ST-HUBERT . 1635-5190	Saint-Hubert	10 05 79
ASSOCIATION DE SAUVETAGE DE LA CROIX DE VIE .. 1635-5497	8690, 25 ^e Avenue, Saint-Michel	12 04 79
L'ASSOCIATION DES AUXILIAIRES BENEVOLES DE L'HOTEL-DIEU D'ALMA 1633-3999	300 sud, boulevard Champlain, Alma	31 01 79
ASSOCIATION DES CHAMBREURS DE QUEBEC	537, Ste-Marguerite, Québec	24 04 79
ASSOCIATION DES MARCHANDS DE PLAZA ARTHUR BUIES 1635-1264	Plaza Arthur-Buies, 411 Sirois, Rimouski	03 04 79
ASSOCIATION DES MARCHANDS DES GALERIES D'AYLMER 1635-3070	181, rue Principale, Aylmer	06 04 79
ASSOCIATION DES MEDECINS VIETNAMIENS AU CANADA 1634-9797	2950, rue Masson, app. 201, Montréal	30 03 79
ASSOCIATION DES PARACHUTISTES DU NORD-OUEST 1633-2314	Rouyn	29 01 79
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE CORVETTE SAGUENAY-LAC-ST-JEAN INC. 1635-4367	La Baie	11 04 79
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE MONT- TREMBLANT INC. MONT-TREMBLANT PROPERTY OWNERS ASSOCIATION INC. 1635-8921	Mont-Tremblant	26 04 79
L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC DES DEUX MONTAGNES INC. 1635-4839	Saint-Côme	17 04 79
ASSOCIATION DES RESIDANTS DE WYCHWOOD	58, rue Saratoga, Aylmer	22 03 79
ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS DES INDUSTRIES PETROCHIMIQUES DU QUEBEC INC. 1635-1793	210 est. Ste-Catherine, suite 200, Montréal	29 03 79
ASSOCIATION SPORTIVE LA DEUXIEME CHANCE	Charlemagne	19 03 79
ASSOCIATION UNIVERSITAIRE INTERAMERICAINE ASSOCIACION UNIVERSITARIA INTERAMERICANA INTERAMERICAN UNIVERSITY ASSOCIATION 1636-1388	2875, boulevard Laurier, Sainte-Foy	10 05 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
L'ATELIER THEATRAL MICHELE LEHARDY INC. 1634-6918	2255, chemin Chambly, Carignan	16 03 79
AU FLAMBEAU DU BONHEUR INC. 1635-6719	Laval	24 04 79
L'AUBERGE DE L'AMIRAL	364, d'Avaugour, Boucherville	30 04 79
CAMP DE LA JOIE I.M. INC. 1635-0795	Cap-aux-Meules, Iles-de-la-Madeleine	29 03 79
CENTRE DE DEPANNAGE POUR FAMILLES MONOPARENTALES L'ENVOL 1634-4525	Sept-Iles	09 03 79
CENTRE RECREATIF POUPART INC. 1633-5259	2354, rue Lafontaine, Montréal	19 03 79
CERCLE NAUTIQUE GRANDE-RIVIERE	Tracy	15 05 79
CLUB CASTEL DU NORD	Montréal	11 05 79
CLUB CEBISTE ATOMIQUE DE GENTILLY	2425, des Hirondelles, secteur de Gentilly, Bécancour	24 04 79
CLUB D'AGE D'OR DE ST-ARSENE	65, rue de l'Eglise, Saint-Arsène	19 04 79
CLUB DE CANOE-KAYAK DE LAVAL	1150, Belleville, app. 5, Saint-Vincent-de-Paul (Laval)	18 04 79
LE CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-PIERRE-DE-LAMY COMTE TEMISCOUATA 1632-2596	Saint-Pierre-de-Lamy	13 12 78
CLUB DE L'AGE D'OR LES MONTAGNARDS DE ST-MEDARD INC. 1636-2790	Saint-Médard	16 05 79
CLUB DE L'AGE D'OR NOTRE-DAME-DU-SACRE- COEUR, LASALLE 1631-6549	7522, rue Edouard, LaSalle	21 11 78
CLUB DE L'AGE D'OR PLACE FRONTENAC INC. 1635-9283	1800, rue Bercy, app. 714, Montréal	23 05 79
CLUB DE MOTONEIGE DE NATASHQUAN ET POINTE-PARENT 1634-5050	Pointe Parent, Natashquan	26 03 79
CLUB DE SKI DE FOND BONNE ENTENTE INC. 1634-5290	Saint-Philippe-de-Néri	19 04 79
CLUB DE SKI NORDIQUE DE RIMOUSKI (MOUSKI) INC. .. 1633-5051	205, rue de la Cathédrale, Rimouski	08 05 79
LE CLUB JOLI-VAN DE JOLIETTE INC. 1636-2147	237, 4 ^e Avenue, Crabtree	14 05 79
CLUB LE GOELAND SKIEUR INC. 1635-9523	592, boulevard Thériault, Rivière-du-Loup ...	03 05 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
LE CLUB LIONS DE LAC-MEGANTIC INC. 1635-3203	Lac-Mégantic	09 04 79
CLUB OPTIMISTE DE ST-HUGUES INC. 1633-5879	390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues	08 02 79
CLUB OPTIMISTE YAMASKA INC. 1634-6538	Yamaska	15 03 79
CLUB ROULARTIS INC. 1635-8970	130, boulevard Industriel, Repentigny	27 04 79
CLUB SPORTIF LES 4 × 4 CHROMES INC. 1635-1785	1900, Désilets, app. 72, Québec	30 03 79
COLLECTIF D'ANIMATION CENTRE-NORD (C.A.C.N.) .. 1634-6595	Montréal	14 03 79
COMITE DE CITOYENS DE ST-REMI	Saint-Rémi	10 05 79
COMITE DE LOISIRS DES CAMPEURS DE L'ILE INC. 1636-1271	Roxton Falls	10 05 79
COMITE DES FETES DU 125E ANNIVERSAIRE DE ST-PAUL-L'ERMITE 1635-0894	Le Gardeur	29 03 79
COMITE ORGANISATEUR DE LA FETE NATIONALE DU QUEBEC A ANTICOSTI 1634-3568	Port-Menier	11 05 79
COMITE ORGANISATEUR DE LA FETE NATIONALE, PORT-CARTIER 1636-2709	8, de Launière, Port-Cartier	15 05 79
COMITE ORGANISATEUR DES FETES NATIONALES DU QUEBEC DE BEAUHARNOIS INC. 1636-2717	Beauhamois	15 05 79
COMMISSION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PORT-DANIEL A PERCE 1636-1149	Chandler	09 05 79
LA COMMUNAUTE DE L'ARCHE INC. 1635-1371	Ogden	03 04 79
COMMUNAUTE NAZARETH INC. 1635-0647	404 est, Saint-Paul, Montréal	30 03 79
LA COMPAGNIE DE THEATRE JIRON DANJONCELLE ... 1636-0281	291 rang, Alexis Simard, (Saint-Gabriel-de-Ferland) Ferland et Boileau	07 05 79
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE BELLECHASSE-APPALACHES (C.D.T.B.A.) 1631-8248	Rang Bellechasse, Saint-Magloire-de-Bellechasse	26 04 79
LA CORPORATION DE DEVELOPPEMENT DU PARC DU BIC 1635-1769	Bic	02 04 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
CORPORATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TEMISCAMINGUE 1635-4979	Ville-Marie	17 04 79
CORPORATION DE GESTION DU SYSTEME ALPHA INC. 1635-9275	1075, chemin Ste-Foy, Québec	02 05 79
CORPORATION DE LA FETE NATIONALE DU QUEBEC, REGION ABITIBI-TEMISCAMINGUE 1635-4391	Amos	12 04 79
LA CORPORATION DE THEATRE MOSAIQUE INC. 1634-7411	1395, rue Bagot, La Baie	19 03 79
CORPORATION DES ACTIVITES ARTISTIQUES ET SOCIO- CULTURELLES DE LA VILLE DE BEAUPRE 1636-4523	11198, St-Henri, Beaupré	24 05 79
CORPORATION DU TROISIEME AGE DE ST-COME, BEAUCE INC. 1636-0653	Linière	08 05 79
LES FERMES ET JARDINS INTERCOMMUNAUTAIRES SOL-AIR INC. 1635-0951	283, Grand-Rang, La Présentation	29 03 79
LA FETE DU VENT	Cap-aux-Meules, Iles-de-la-Madeleine	14 05 79
FETE NATIONALE DU QUEBEC—EQUIPE DE TERREBONNE INC. 1636-0976	766, rue Lachapelle, Terrebonne	07 05 79
GRAND PRIX CYCLISTE RIVE-SUD LEVIS INC. 1635-6420	5, rue Carillon, Lévis	26 04 79
GROUPEMENT DES PROPRIETAIRES ET RESIDANTS DE ST-HUBERT 1635-1405	Saint-Hubert	09 05 79
HALTERO 80 INC. 1635-6057	1415 est, rue Jarry, Montréal	20 04 79
LE JARDIN DE LA RUE HUPE	205, Cathédrale, Rimouski	16 05 79
JEUNE CHAMBRE DE CLERMONT INC. 1634-5738	Clermont	09 05 79
LIGUE DES CINQUANTE (50) VOISINS	581, rue Lavoie, Laval	08 05 79
LIGUE INTERMEDIAIRE DE BALLE MOLLE DE L'EST DU QUEBEC (L.I.B.M.E.Q.) INC. 1635-5828	81, rue Christian, Beauport	19 04 79
LIGUE OLYMPIQUE COLBERT INC. 1635-2155	2279, Châteaubriand, Ancienne-Lorette	05 04 79
MAISON CUBAINE COIN TROPICAL INC. 1635-8491	485 ouest, Sherbrooke, Montréal	30 04 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
MISSION DE MONTREAL DE L'EGLISE ANGLICANE CATHOLIQUE MONTREAL MISSION OF THE ANGLICAN CATHOLIC CHURCH 1635-7204	3463, rue Ste-Famille, Montréal	20 04 79
MOTO-TOURISME BAIE-DES-CHALEURS 1635-7071	Paspébiac	24 04 79
LES MOUSQUETAIRES DE CHAMPLAIN INC. 1634-6728	Champlain	15 03 79
LES MYCOLOGUES AMATEURS DE L'OUTAOUAIS 1635-2551	Hull	04 04 79
OLIVIER-ROBERT EN FETE 1635-7592	2377, Olivier-Robert, Montréal	25 04 79
LE PAVILLON GILLES DESJARDINS INC. 1635-2213	Pointe-Calumet	04 04 79
PLEIN-AIR SALVAIL 1634-7197	898, rue St-Edouard, Saint-Jude	16 03 79
PUBLICATIONS FRANCAISES A.A. (1979) INC. 1634-6629	7210, rue St-Denis, Montréal	15 03 79
RESIDENCES MANSEAU INC. 1636-0729	250 nord, St-Charles-Borromée, Joliette	09 05 79
LES SERVICES AUX HANDICAPES D'ACTON VALE INC. 1635-2528	Acton Vale	16 05 79
LA SOCIETE CULTURELLE HAITIENNE OSWALD DURAND 1635-8194	6257, Val-Marie, Saint-Léonard	27 04 79
SOCIETE POUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL DU PARC ARCHEOLOGIQUE DE LA POINTE-DU-BUISSON 1634-5886	290, rue Principale, Melocheville	13 03 79
SOCIETE QUEBECOISE DES EXPERTS EN MEDECINE 1631-9444	Montréal	05 12 78
SOLEIL DES NATIONS 1634-0606	2395, rue Bossuet, Longueuil	23 02 79
SOLEIL DES TOUT-PETITS LTEE 1636-2386	Gatineau	15 05 79
TALABOUMDIE INC. 1636-1214	425, rang St-Martin, La Baie	10 05 79
THEATRE BLANC 1635-8335	2359, Bourg-Royal, Giffard	30 04 79
THEATRE DU MIROIR INC. 1635-3617	Montréal	09 04 79
LES THEATRIERS 1633-6927	1070, Montarville, app. 208, Boucherville	09 02 79

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Avis d'annulation de lettres patentes (1^{er} avis)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis à la compagnie ou corporation suivante, constituée par lettres patentes sous l'autorité de la Loi des compagnies:

a) qu'elle a omis de produire le rapport prescrit par l'article 4 de la Loi des renseignements sur les compagnies (S.R. 1964, chapitre 273) pour les années indiquées:

b) et qu'en conséquence faute par elle d'avoir fourni ledit rapport pour lesdites années tel que prescrit par la loi et de payer les droits exigibles dans les 60 jours de la publication dudit avis, il entend procéder à l'annulation de la charte de ladite compagnie ou corporation:

Nom	Date de constitution en corporation	Années des rapports	Droits exigibles
L'OEUVRE DES LOISIRS DE ST-EMILE, INC. 1256-4480	09 07 65	1974 à 1977 incl.	10,00 \$

1348-o

*Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.*

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires à:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
ASSOCIATION DES AUXILIAIRES BENEVOLES DE L'HOTEL-DIEU DE SAINT-JEROME INC. 1354-3509	24 01 74	03 04 79	Changeant le nom—ancien nom: ASSOCIATION DES DAMES AUXILIAIRES DE L'HOTEL-DIEU DE ST-JEROME INC.
ASSOCIATION DES HOMMES D'AFFAIRES DU CENTRE VILLE DE GRANBY INC. 1478-8111	20 06 77	11 05 79	1) Changeant le nom—ancien nom: L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DU CENTRE-VILLE DE GRANBY INC.; 2) changeant le nombre des administrateurs à 11.
ASSOCIATION PORTUGAISE DE STE-THERESE 1368-0566	01 05 74	17 05 79	Augmentant la valeur des biens immobiliers.
AUTOMOBILES JEAN GALLOT LIMITEE 1204-7148	29 10 70	07 05 79	Changeant le nom—ancien nom: BOIVIN, PONTIAC-BUICK INC.
AUTOMOBILES PERRON (SAGUENAY) INC. . 1302-6331	01 06 72	02 05 79	Etendant les objets.
P. BAILLARGEON LTEE	20 05 38	24 04 79	Modifiant le capital.
PHILIBERT BEDARD (LIMITEE)	18 07 39	12 01 78	Réduisant le capital.
LE BOTTIN TELEPHONIQUE DE VOTRE QUARTIER INC. 1240-1048	31 10 57	14 05 79	Modifiant le capital.
CENTRE ST-GERMAIN ET LAFOND INC..... 1502-4128	04 03 76	11 05 79	Modifiant les dispositions des lettres patentes.

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
CLUB DE MOTOS-NEIGE DE ST-GILLES (LOTBINIERE) INC. 1332-0221	21 12 72	11 05 79	Etendant les objets.
CLUB RICHELIEU-LONGUEUIL..... 1272-4613	15 01 54	27 04 79	Abrogeant les objets des lettres patentes.
COMETAL (1978) INC. 1632-4915	27 12 78	16 05 79	1) Changeant le nombre d'administrateurs à 6; 2) modifiant le capital.
ARMAND C. COMTOIS INC. 1233-8166	27 03 68	08 05 79	1) Modifiant le capital; 2) étendant les dispositions des lettres patentes.
LE CONSEIL DES ENTREPRISES DE LEVES CARTOGRAPHIQUES DU QUEBEC INC. 1633-1498	01 02 79	04 04 79	Etendant les objets.
CONSTRUCTION JEANTOINE INC. 1348-6501	02 08 72	14 05 79	Modifiant les dispositions des lettres patentes supplémentaires.
CONSTRUCTIONS M.G. LAROCHELLE INC. 1332-7911	16 02 73	10 05 79	Modifiant le capital.
LA CORPORATION DU FESTIVAL D'AUTOMNE DE RIMOUSKI INC. 1235-2605	17 09 70	01 05 79	Modifiant les dispositions des lettres patentes.
LA COUR DES AUBAINES ALMA INC. 1245-7396	16 07 70	14 05 79	Changeant le nom—ancien nom: LES IMMEUBLES CHELNIC INC.
DEPANNEUR 112 INC. 1220-0614	13 02 71	18 04 79	1) Changeant le nom—ancien nom: NISEMONT INC.; 2) étendant les objets; 3) modifiant les dispositions des lettres patentes.
DISTRIBUTION PHARMACEUTIQUE BEAUCE LTEE 1468-4781	15 07 76	10 04 79	Changeant le nom—ancien nom: DISTRIBUTION P.E.D. LTEE.
DISTRIBUTIONS LAUBER INC. 1214-4044	30 04 71	12 04 79	Etendant les objets.
DOMAINE DU LAC DELAGE INC. 1509-5334	20 12 77	03 05 79	Modifiant le capital.
ECUSSONS DE DESBIENS INC. 1469-2180	12 08 76	26 04 79	Changeant le nom—ancien nom: LES ECUSSONS FAUCHER DE DESBIENS INC.
LES ENTREPRISES C.Y.N. INC. 1357-3951	25 06 74	15 05 79	Changeant le nom—ancien nom: LES AMUSEMENTS C.B.L. INC.
LES ENTREPRISES L.J.T. INC. 1317-3299	19 05 72	20 04 79	Changeant le nom—ancien nom: RESTAURANT LAVIGIE MATANE INC.
EXTINCTEURS ANDREL INC. 1472-3753	15 12 76	19 04 79	Changeant le nom—ancien nom: EXTINCTEURS RIVE SUD DE MONTREAL INC.
FERME J.G. GUILLET & FILS INC. 1510-0969	13 01 78	27 03 79	Modifiant le capital.

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L. P. S. Date	Modifications
FOYER CANADIEN (1974) LTEE 1263-4846	14 02 63	14 05 79	1) Etendant les objets; 2) modifiant les dispositions des lettres patentes supplémentaires.
FRANK'S PIPING CO. LTD. 1162-9946	20 03 56	27 04 79	Modifiant le capital.
YVES GERMAIN INC. 1480-0130	01 08 77	17 04 79	Etendant les objets.
GESTION FRITHAM INC. 1463-9066	30 12 75	15 05 79	Augmentant le capital.
GESTION M.P.R. INC. 1629-2237	22 08 78	12 12 78	Modifiant le capital.
GROUPE PRENOR LTEE 1253-6165	12 10 61	30 04 79	Modifiant le capital.
GUYMONT ST-HILAIRE INC. 1218-7308	27 05 71	17 04 79	Etendant les objets.
HARVEY & BARIBEAU, LTEE 1236-2331	21 01 60	09 04 79	Modifiant le capital.
LES IMMEUBLES A.P. LTEE 1242-4883	11 10 67	02 05 79	Changeant le nom—ancien nom: CAMPING DU LAC ST-JEAN INC. 2) étendant les objets.
INSTITUT DE BEAUTE CANDIDE INC. 1629-6642	11 09 78	04 04 79	Remplaçant les objets.
KLIKIT INC. 1115-3673	18 12 62	14 05 79	Changeant le nom—ancien nom: MONT-REAL FINISHING CORPORATION.
LINGERIE IDEAL LTEE IDEAL LINGERIE LTD. 1114-7048	02 02 37	02 05 79	Changeant le nom—ancien nom: IDEAL LINGERIE LIMITED.
G.H. MARTEL INC. 1629-6642	11 09 78	05 04 79	Changeant le nom—ancien nom: INSTITUT DE BEAUTE CANDIDE INC.
MATERIAUX BONHOMME INC. 1201-1531	26 09 70	07 05 79	Modifiant le capital.
MATERIAUX TESSIER LTEE TESSIER LUMBER LTD. 1166-9827	26 09 53	09 05 79	Changeant le nom—ancien nom: TESSIER LUMBER LIMITED.
MEGAFIBRE INC. 1471-2921	03 11 76	30 04 79	Modifiant le capital.
LES MODES FRAID INC. 1252-7230	06 02 59	30 03 79	Modifiant le capital.
MYSAM HOLDINGS CORP. 1277-2067	09 12 59	26 03 79	Modifiant le capital.
L'OPERA MOBILE INC. 1632-4394	20 12 78	11 05 79	Etendant les objets.
LES PLACEMENTS AUBE & FILS INC. 1141-1329	10 09 58	22 01 79	1) Modifiant le capital; 2) modifiant les privilèges et restrictions.

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
LES PLACEMENTS INNOCAN LTEE 1334-3488	27 04 73	11 05 79	Modifiant le capital.
LES PLACEMENTS MIMAX LTEE 1283-3471	11 09 70	05 04 79	Augmentant le capital.
PLACEMENTS PREVERT LTEE 1480-1435	29 09 75	09 05 79	Modifiant le capital.
LES PLACEMENTS R. CHOQUETTE INC. 1472-8984	05 01 77	05 04 79	Modifiant le capital.
PROJET CITE DES RETRAITES DE L'ESTRIE INC. 1468-1183	30 06 76	07 05 79	1) Etendant les objets; 2) modifiant les privilèges et restrictions; 3) augmentant la valeur des biens immobiliers.
QUINCAILLERIE LORETTEVILLE INC. 1157-7483	16 08 55	04 05 79	Changeant le nom-ancien nom: QUINCAILLERIE PARENT INC.
RESIDENCE MONT-CARMEL INC. 1366-7704	02 09 75	05 04 79	Changeant le nom-ancien nom: LA SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION RENAISSANCE INC.
LES RESTAURANTS MARIE ANTOINETTE INC. 1158-1105	01 05 68	13 12 78	Modifiant le capital.
J.C.G. ST-HILAIRE INC. 1218-7308	27 05 71	18 04 79	Changeant le nom-ancien nom: GUYMONT ST-HILAIRE INC.
LES SERVICES CHENE BLANC INC. WHITE OAK SERVICES INC. 1255-6114	17 12 65	12 04 79	1) Changeant le nom-ancien nom: EQUIPEMENT INDUSTRIEL EDEMER INC. EDEMER INDUSTRIAL EQUIPMENT INC.; 2) étendant les objets.
SUPERMACHE G. BRETON INC. 1303-9334	16 01 69	05 04 79	1) Modifiant le capital; 2) modifiant les dispositions des lettres patentes.
LES VINS ET SPIRITUEUX DURAND LTEE ... 1255-1925	14 09 60	14 05 79	Changeant le nom-ancien nom: IMPORTATIONS DURAND LIMITEE.
YERGEAU, MENARD, CHARETTE & ASSOCIES INC. 1462-3466	01 10 75	03 05 79	Changeant le nom-ancien nom: YERGEAU, MENARD ET ASSOCIES INC.
1348-o			<i>Le directeur du Service des compagnies, HUBERT GAUDRY.</i>

Siège social (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont changé leur siège social tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social	
		Nouvelle adresse	
L'ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE GAZON DU QUÉBEC 1262-2726	13 03 68	355, rue du Collège, Sorel	

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social	
		Nouvelle adresse	
ASSOCIATION RADIO ARC-EN-CIEL 1477-6728	13 05 77	284, rue Verreau, Longueuil	
AUTOLECTRA INC. 1365-0288	17 04 75	5780, rue Paré, Mont-Royal	
THE CEDAR LODGE ASSOCIATION 1244-2000	07 11 45	The Cedar Lodge Camp, route Rurale numéro 3, chemin Georgeville, Lac-Memphremagog (Magog)	
LE CLUB SOCIAL L'ODYSSEE INC. 1509-0038	30 11 77	480 est, 67 ^e Rue, Charlesbourg	
COMBUSTION M.S.O. LTEE 1504-1858	08 07 76	7975 est, rue Jarry, Anjou	
LA COMPAGNIE DE PLACEMENTS HUDSON LIMITEE 1289-7757	20 05 53	356, avenue Vivian, Mont-Royal	
LA CONFERENCE DES ARBITRES DU QUEBEC 1367-0732	24 09 75	812, boulevard Ste-Croix, Saint-Laurent	
LE CONSEIL DES ENTREPRISES DE LEVES CARTOGRAPHIQUES DU QUEBEC INC. 1633-1498	01 02 79	1987, du Sanctuaire, Beauport	
CONSOL TRANSPORT INC. 1248-6577	21 01 71	517, avenue Béchard, Vanier	
DOMAINE INNSBRUCK INC. 1461-9001	11 09 75	3766, rue Ethel, Verdun	
EDILOS INC. 1479-7070	26 07 77	2055, rue Daniel, Drummondville-Sud	
LES EDITIONS KASMA INC. 1338-3542	03 07 72	2360, rue Girouard, Saint-Hyacinthe	
J. ELIOSOFF & SONS CO. 1109-0313	21 08 39	5558, avenue Lyndale, Côte-Saint-Luc	
LES ENTREPRISES ADAGE INC. 1229-1068	31 01 72	320, rue Conrad-Pelletier, bureau 1, La Prairie	
LES ENTREPRISES J. & M. CHAMPIGNY INC. 1365-6871	04 06 75	Roxton Falls	
LES ENTREPRISES L. & L. GAUTHIER INC. 1370-5314	28 11 74	433, avenue Richard, Rouyn	
LES ENTREPRISES MATINEE INC. 1330-0207	30 04 73	4065, rue St-Dominique, Montréal	
FERNEUF G. & S. INC. 1217-3340	27 04 71	2555, boulevard le Corbusier, Laval	
GRATTON CONSTRUCTION INC. 1214-5918	08 07 71	374, rue Cabano, Lasalle	
GROUPE DEUX MILLE INC. 1509-3925	15 12 77	5385, 1 ^{re} Avenue, Charlesbourg	
HAUTE COIFFURE SAROY LTEE 1332-7929	21 12 72	6275 est, 6 ^e Avenue, Charlesbourg	

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social		
		Nouvelle adresse		
LES IMMEUBLES NAVIGAR INC. 1282-6442	23	08	71	2170, avenue Charland, Montréal
IMPRIMERIE MINUTE INC. 1625-1282	06	04	78	1530, rue Mauzurette, Montréal
LES INDUSTRIES ALMAC LTEE 1137-9682	30	08	67	12285, rue April, Pointe-aux-Trembles
LAVAL DRYWALL INC. 1192-7332	08	10	69	6445, rue Salvail, Laval
MECANOGRAPHIE SALARIALE J.M. INC. 1504-7319	24	08	76	25, rue Dufferin, Granby
NORMAN MODLIN INDUSTRIES, LTD. 1117-2616	30	09	64	975, avenue Chatelaine, Laval
MUSINTER INC. 1336-8576	20	01	73	2360, rue Girouard, Saint-Hyacinthe
NAZ-DAR QUEBEC LIMITEE 1109-2962	17	12	68	Communauté Urbaine de Montréal
PLACEMENTS FRESQUE INC. 1365-4124	14	05	75	1120, avenue Bernard, Outremont
LES PLACEMENTS V.K. LTEE 1107-9423	20	02	42	90, avenue Trenton, Mont-Royal
PLAQUES D'IMPRIMERIE C.M.L. INC. 1367-9089	24	04	74	8820, rue Pascal-Gagnon, bureau 24, Saint- Leonard
PRODUCTIONS BO-MON INC. 1200-7936	20	04	70	708, avenue Grosvenor, Westmount
LES PRODUCTIONS IAN TERRY LTEE 1472-9040	10	05	77	17, avenue Fenwick, Montréal-Ouest
LES PRODUITS S.R. INC. 1277-5037	15	10	68	1044, rue Hennessy, Chomedey (Laval)
RECHAPAGE QUEBEC METRO INC. 1632-7298	15	01	79	2893, boulevard Wilfrid-Hamel, Québec
ARMAND ROY & FILS LTEE 1177-7471	28	11	58	270, rue Lacerte, Trois-Rivières-Ouest
LA SOCIETE MIRADOR INC. 1276-0153	06	07	70	18, croissant Sutton, Kirkland
SOLIVEC INC. 1360-0903	04	11	74	328, rue Ste-Paule, Saint-Jérôme
STRAT LTEE 1502-8673	02	04	76	59, 17 ^e Rue, Laval
STRUCTURES EDUCATIVES ET RECREATIVES D.M.P. INC. 1509-2489	05	12	77	955, boulevard Choquette, Beloeil
T. & M. ELECTRIC CO. 1128-5848	11	09	58	2973, rue Sartelon, Saint-Laurent

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social	
		Nouvelle adresse	
TEVEL INVESTMENTS LTD. 1286-0342	18 09 64	1450, rue City Councillors, Montréal	
TOTAL DIVERSIFIED INC. 1143-5211	24 11 69	104, rue de Normandie, Saint-Lambert	
TOURBE MOUSSEUSE REAL INC. 1471-4398	01 01 77	Bureau 3400, tour de la Bourse, place Victoria, Montréal	
TWINVESTMENTS LTD. 1286-8337	15 04 65	7770, route Transcanadienne, Saint-Laurent	
JOHN VACCHINO (QUEBEC) LTEE 1504-3334	12 08 76	6065, boulevard des Grandes-Prairies, Saint-Léonard	
1348-o		<i>Le directeur du Service des compagnies, HUBERT GAUDRY.</i>	

Renseignements sur les compagnies — Loi des

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a délivré des certificats de reprise d'existence des compagnies dissoutes dont les noms suivent:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
ALIMENTATION LA POCATIERE INCORPOREE 1462-2690	08 05 79	Aucune
ASSOCIATION DES CAVALIERS DU SAGUENAY INC. 1243-9451	30 04 79	Aucune
CHAMPLAIN HEIGHTS LTD. 1245-0342	13 02 79	Le nom de la compagnie est changé en celui de: LES IMMEUBLES CHAMPLAIN HEIGHTS LTEE.
CLUB DE PETANQUE NOTRE-DAME DES PRAIRIES INC. 1341-5948	09 04 79	Aucune
CLUB LIONS VALLEYFIELD INC. 1327-0046	30 03 79	Aucune
COMITE DES LOISIRS DE SAINT-JOSEPH DES LAURENTIDES 1572-6334	10 01 79	Aucune
COMITE DES SPORTS DE ST-MARCELLIN 1242-4560	27 03 79	Aucune
L.G. ROSS LTEE	22 05 79	Aucune

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi des transports (1972, chapitre 55 et ses amendements) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

- I — Avis de la Commission *proprio motu* (Règlement 2, a. 2.24)**
- II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3)**
- III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64)**

IV — Avis de désistement

V — Avis de décisions rendues

VI — Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 22 de la Loi des transports.

VII — Demandes relatives à des changements de contrôle ou de maintien de permis.

Divisions administratives	Secteurs	Décisions		Couleur	Dossiers	
		Numérotation			Préfixes des bureaux	Numéro
		Mtl	Qué			
Transport public	Voyageurs	MPV	QPV	Rose	Q ou M	Série: 000000
	Ecoliers	MPE	QPE	Rouge foncé	Q ou M	Série: 100000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune orange	Q ou M	Série: 200000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	Q ou M	} Série: 300000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	Q ou M	
	Produits nommés	MPN	—	Vert pâle	— M	Série: 400000
Transport en vrac		MCV	QCV	Vert foncé	Q ou M	Série: 500000
(Location)		ML	QL	Bleu pâle	Q ou M	Série: 600000
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	Q ou M	Série: 700000
	Déchets	MSD	QSD	Violet	Q ou M	Série: 710000
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	Q ou M	Série: 800000
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	Q ou M	Série: 900000

II — Avis d'introduction de requêtes

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-29037
M-303332-1-D

DEMENAGEMENT ET ENTREPO- SAGE FARNHAM INC. FARNHAM MOVING & STORAGE INC.

1610, boulevard Industriel
Farnham
(Missisquoi) Qué.
J2N 2X8

Re-publication d'une demande déjà publiée à la *Gazette officielle du Québec*, volume 100, no 13, édition du 1^{er} avril 1978 à la page 3965.

Transport de ménages et d'ameublements usagés:

Pour le transport de ménages et d'ameublements usagés tel que défini par l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage, au moyen d'équipement muni des accessoires nécessaires et utilisés exclusivement pour le transport de ménages et d'ameublements usagés.

a. Transport restreint - service local -

Farnham et de tous les points et entre les points situés dans un rayon de 5 milles.

b. Transport restreint - longue distance - rayon -

De Farnham et de tous les points situés dans un rayon de cinquante (50) milles des limites de ladite ville à tous les points situés dans un rayon de 150 milles des limites de ladite ville, et retour.

c. Transport restreint - longue distance - territoire -

Entre tous les points situés dans la province de Québec, pourvu que la distance entre ces deux points excède cent (100) milles.

d. Transport restreint - longue distance - route restreinte -

De tous les points situés dans la province de Québec à la frontière Québec-Ontario, et retour (via tous les ports d'entrée) - destination: les provinces du Canada à l'ouest de la province de Québec.

e. Transport restreint - longue distance - route restreinte -

De toutes les localités situées dans la province de Québec à la frontière Québec/Nouveau-Brunswick, et retour (tous les ports d'entrée) - destination: les provinces du Canada à l'est de la province de Québec.

f. Transport restreint - longue distance - route restreinte -

De toutes les localités situées dans la province de Québec à la frontière des Etats-Unis, et retour (tous les ports d'entrée) - destination: les localités des Etats-Unis.

g. Transport restreint - longue distance - route restreinte -

En transit, d'une frontière de la province à une autre frontière de la province - destination: entre les provinces du Canada autres que la province de Québec et entre lesdites autres provinces et les Etats-Unis.

Restriction:

Les services autorisés par ce permis ne seront opérés que conjointement avec les certificats supplémentaires des autorités compétentes.

Restrictions générales applicables à tous les permis de transport de ménages ou d'ameublements usagés:

1. La détentrice de ce permis ne peut transporter son bureau de la ville de Farnham à tout autre endroit, sans autorisation préalable et écrite de la Commission et elle ne peut, ni directement, ni indirectement sans une autorisation de Québec autre que la ville de Farnham.

2. La détentrice de ce permis, sans une autorisation préalable écrite de la Commission, ne peut établir, maintenir ou exploiter, ni directement, ni indirectement, un terminus ou un entrepôt dans un endroit de la province autre que la ville de Farnham, que ce soit pour fins de recevoir, délivrer ou organiser des expéditions de ménages et d'ameublements usagés.

3. La détentrice devra émettre des connaissements conformes aux lois de la province de Québec.

Modification tarifaire

Le requérant, Marcel Bayard, faisant affaires sous les nom et raison sociale de Lachine Cadillac Limousine Service, détenteur du permis 1896-ATL s'adresse à la C.T.Q. afin de faire fixer ses taux ainsi qu'il suit:

Nombre de passagers	(7)	(5)	Landeau
	60 \$ pour les 3 premières heures	50 \$ pour les 3 premières heures	50 \$

Au delà de 3 heures et/ou de l'île de Montréal, s'ajoute la somme la plus élevée des 2 suivantes, à savoir:

50¢ du mille parcouru ou 25 \$ de l'heure.

Une somme de 5 \$ additionnelle est faite pour chaque embarquement pouvant différer du lieu.

Rôle M-38123
M-000439-2-DT

LACHINE CADILLAC LIMOUSINE SERVICE ENRG

(Bayard, Marcel)
22, boulevard Lasalle
Lachine, Qué.

Rôle M-39673
M-300892-1-D
(15184-V)

**DEMENAGEMENT MODERNE
MOVING LTD.**

Route Rurale no 3
Danville
(Richmond) Qué.
J1T 1A3

Rôle M-40142
M-300215-20-D
(1714-V)

GATIEN TRANSPORT INC.

St-Bernard-de-Lacolle
(St-Jean) Qué.
J0J 1V0

Rôle M-40170
M-3004635-1-D

**ALL-POINTS FORWARDERS
LIMITED**

27 est, Mall
Unit no 14,
Etobicoke, Ontario
M1W 4W5
Au Québec:
200, St-Jacques, suite 900
Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H2Y 1M1
Requérante

Rôle M-41941
M-30004-434-DT

**CANADIAN TRANSPORT TARIFF
BUREAU ASS'N.**

1434 ouest, rue Ste-Catherine, suite 404
Montréal, Qué.
H3G 1R4

Rôle M-41942
M-30004 435-DT

**CANADIAN TRANSPORT TARIFF
BUREAU ASS'N.**

1434 ouest, rue Ste-Catherine, suite 404
Montréal, Qué.
H3G 1R4

La requérante désire amender sa requête publiée à la *Gazette officielle du Québec* du 14 avril 1979, à la page 4214, afin qu'elle soit plus restreinte et qu'elle se lise ainsi:

Transport de ménages et d'ameublements usagés tel que défini à l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage dans des véhicules spécialement agencés et utilisés exclusivement à cette fin.

Transport spécialisé - longue distance - route restreinte -

De la frontière Québec-Terre-Neuve à toutes les localités situées dans la province de Québec, et retour.

Dans l'exploitation de son permis, la détentrice est autorisée à utiliser les services de traversiers entre Rivière-du-Loup et St-Siméon, Matane et Godbout et Baie-Comeau.

Demande amendée remplaçant la demande publiée à la page 4423 de la *Gazette officielle du Québec* no 16, du 21 avril 1979:

Longue distance - route - transport restreint -

De la frontière Québec-Etats-Unis (port d'entrée: Lacolle) à Montréal, et retour, pour le transport de colis (poids maximum: 70 livres par colis, longueur maximum: 108 pouces par colis) provenant de Champlain, N.Y., expédiés par les courtiers et sur paiement des frais de transport par ces derniers.

Restriction:

Ce permis devra être opéré conjointement avec le permis MC-145197 émis à la détentrice par l'Interstate Commerce Commission.

Nouvelle publication de la requête publiée à la *Gazette officielle du Québec* no 16 du 21 avril 1979 à la page 4429 sous le no de rôle M-40170.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le permis suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - courtier -

De la frontière Québec/Ontario (ports d'entrée: Rivière-Beaudette et Pointe-Fortune) à Montréal, et retour, pour le transport de marchandises générales originant ou destinées au Toronto-Métropolitain, la requérante agissant comme courtier à titre de principal.

Modification tarifaire:

La requérante demande que ces modifications entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur cette requête.

Tarif d'espèce spécial no 3597 de la C.T.Q. au nom des transporteurs suivants:

Brazeau transport Inc., Champlain Sept-Iles Express Interprovincial Inc., Direct Winters Transport Ltd., Glengarry Transport Ltd., Husband Transport Ltd., Inter-City Truck Lines Ltd., Kingsway Transports Ltd., Maislin Transport Ltd., McNeil Transport Ltd., Motorways (Ontario) Ltd., Overnite Express Ltd., Reliable Transport Ltd., Smith Transport Co. Ltd., Taggart Service Ltd. et Thibodeau-Finch Express Ltd.

Augmentation comme suit:

Marchandises: pièces d'automobiles, accessoires et fournitures

DE	A	Taux	Minimum
Mississauga (Ont.)	Montréal (Qué.)	176	30 000 livres par chargement complet
		144	40 000 livres par chargement complet

Modification tarifaire:

La requérante demande que ces modifications entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur cette requête.

Tarif d'espèce spécial C.T.Q. no 4123 au nom des transporteurs suivants: Brazeau Transport Inc., Canada Transport Ltd., Champlain Sept-Iles Express Interprovincial Inc., Direct Motor Express (Québec) Ltd., Direct Winters Transport Ltd., Glengarry Transport Ltd., Husband Transport Ltd., Inter-City Truck Lines Ltd., Kingsway Transports Ltd., Lafferty-Smith Express Lines Ltd., Maislin Transport Ltd., Motorways (Ontario) Ltd., Overnite Express Ltd., Reliable Transport Ltd., Roberval Express Ltée., Smith Transport Co. Ltd. et Thibodeau-Finch Express Ltd.

Marchandises: Produits alimentaires, à savoir:

Pâtes alimentaires. Préparations pour la cuisson, sèches. Biscuits, craquelins, matzos, pretzels ou pain grillé, non autrement désignés. Produits en conserve, en boîtes ou en pots. Céréales en flocons ou soufflées. Fromage. Fromage à tartiner. Confiseries. Farine ou grains, non autrement désigné. Farine comestible. Formes soufflées, en croustilles ou tordues, faites de grain ou de produits du grain. Miel. Préparations pour glaçage, sèches. Confitures, gelées. Jus. Macaroni, nouilles, spaghetti, vermicelle, ou des préparations pour pizzas, sèches, non cuites, avec ou sans autres ingrédients.

Margarine. Beurre de pistache. Graisse. Sauce à salades, genre mayonnaise. Préparations pour sandwiches. Sauces de table. Poudre de petit lait.

Entre: Montréal (Qué.) Et: Toronto (Ont.) Taux: no 121 Minimum: Ⓢ 80 000 livres

Note: Deux remorques, minimum 40 000 livres par remorque.

Rôle M-41943
M-30004-436-DT

**CANADIAN TRANSPORT TARIFF
BUREAU ASS'N.**

1434 ouest, rue Ste-Catherine, suite 404
Montréal, Qué.
H3G 1R4

Modification tarifaire:

La requérante demande que ces modifications entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur cette requête.

R. Martel Express Ltée. Tarif spécial applicable au contrat de la Commission des transports du Québec, no 4079

Augmentation:

Pour Domco Industries Ltd.

Produits chimiques, papier feutre. Laque. Linoléum. Colle à linoléum. Peinture. Tuiles, vinyle.

De: Farnham (Qué.)

A:	24 000	30 000	40 000	45 000
Belleville	Taux publiés par la C.T.T.B.A. Tarif de classe no 10-E			
Brantford	Taux publiés par la C.T.T.B.A. Tarif de classe no 10-E			
Hamilton	2,12	1,97	1,71	1,63
London	2,57	2,33	1,96	1,87
Ottawa	1,24	1,04	0,85	0,80
Toronto-Mississauga	1,79	1,61	1,34	1,29

Rôle M-41948
M-30021-1-V

FREIGHTAUDIT SERVICES

5, Fairview Mall Drive
Suite 275
Willowdale, Ontario
M2J 2Z1

Depuis juin 1977, notre client expédie à Montréal, pour ses clients de la province de Québec, des lots de chargements complets, pour y être distribués.

Le transporteur interterminal a facturé notre client pour les frais de parcours dans les limites de la province de Québec (c'est-à-dire de Montréal à Chicoutimi, etc.).

Le transporteur interterminal n'a pas tenu compte du tarif X-105-B, BTQ numéro 668 qui autorise l'expédition de gobelets de papier au tarif de classe 70 par chargement incomplet, que l'on retrouve au no 22 CFC, articles 73350 à 73390, et il a facturé le transport suivant le tarif de classe 85.

Le transporteur interterminal a transféré à Montréal toutes ces expéditions devant être acheminées aux transporteurs autorisés à l'intérieur de la province de Québec, et nous pensons qu'il a facturé selon le tarif de classe 70.

En décembre 1978, nous avons présenté une réclamation s'élevant à \$1 073,04 au transporteur interterminal mais malheureusement, celui-ci a refusé de la payer.

Nous savons qu'il existe une procédure par laquelle nous devons vous soumettre nos griefs en utilisant un formulaire spécial que nous devons vous faire parvenir en y ajoutant la somme de \$50, et qu'ainsi, vous donnez suite à notre réclamation à l'endroit du transporteur. Voudriez-vous nous adresser quelques-uns de ces formulaires, ainsi qu'un aperçu des formalités à remplir à cette fin et nous vous transmettrons promptement notre grief.

Rôle M-41962
M-300865-22-D
(14898-V)

**CLARKE TRANSPORT ROUTIER
LTEE**

1155 ouest, Dorchester
Suite 1400, Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
Voiturier-remorqueur
Q-300053-10-D
(601-V)

CHARLEVOIX EXPRESS INC

La Malbaie
Charlevoix-Est
G0T 1J0
Q-300258-16-D
(6883-V)

CHICOUTIMI TRANSPORT LTEE

130, rue Cossette
Chicoutimi
(Chicoutimi)
G7H 5B3
Voituriers-rouliers

Rôle M-41964
M-304686-1-D

RAY'S TRANSPORT LTD

501, 46th Street East
Saskatoon, Saskatchewan
S7K 0W8
Au Québec:
200, St-Jacques, suite 900
Montréal
(Ile-de-Montréal) (Qué.)
H2Y 1M1

Rôle M-41966
M-302956-3-D
(24760-V)

**STAN'S CARTAGE MOVERS &
STORAGE LIMITED**

3447, Kennedy Road
Milliken, Ontario
Au Québec:
210, rue Roy
St-Eustache, Québec

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, des requérantes-conjointes: Charlevoix Express Inc no Q-300053 et Chicoutimi Transport Ltée no Q-300258, qui agiront comme voituriers-rouliers.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis des rouliers.

Demande est aussi faite par les voituriers-rouliers dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le permis suivant:

1. Transport spécialisé - longue distance - route restreinte - article 51 - camion spécialisé -

1. De la frontière Québec/Ontario (tous ports d'entrée) à destination de tous les points de la province de Québec dans un rayon de 500 milles de Montréal, pour le transport de meubles de ménages et ameublements usagés, tels que définis à l'Ordonnance générale sur le camionnage, et retour, et ce, au moyen de véhicules spécialement agencés pour le déménagement.

Provinces d'origine et/ou de destination: Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba et Ontario.

2. Transport spécialisé - longue distance - route restreinte - article 51 - camion spécialisé - corridor -

2. D'une frontière à une autre de la province de Québec, soit avec une autre province ou les Etats-Unis, pour le transport corridor de meubles de ménages et ameublements usagés, tels que définis à l'Ordonnance générale sur le camionnage et ce, au moyen de véhicules spécialement agencés pour le déménagement.

3. Transport spécialisé - longue distance - route restreinte - article 51 - camion spécialisé -

3. De la frontière Québec/Nouveau-Brunswick (tous ports d'entrée) à destination de tous les points de la province de Québec dans un rayon de 500 milles de Montréal, pour le transport de meubles de ménages et ameublement usagés, tels que définis à l'Ordonnance générale sur le camionnage, et retour, et ce, au moyen de véhicules spécialement agencés pour le déménagement.

Conditions:

1. La requérante est un agent de Aero Mayflower Transit Co., selon le contrat déposé au dossier.

2. Le présent service sera exploité conjointement avec des permis complémentaires des autres provinces concernées.

La partie requérante demande respectueusement à la Commission des transports du Québec de l'autoriser à prendre à louage, à long terme, 20% du nombre total de ses propres véhicules enregistrés à la Commission des transports du Québec, le tout conformément à l'article 13F de l'Ordonnance générale sur le camionnage et à l'article 2.59.4 du Règlement no 2 (1976).

Rôle M-41967
M-300037-28-D

**TRANSPORT CHAMPLAIN
EXPRESS INC.**

411, rue Rivière
Cowansville
(Missisquoi) Qué.
J2K 1N4

La requérante s'adresse à la C.T.Q. afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer le service suivant:

Transport général - longue distance - route restreinte.
De Granby à Mansonville et Highwater et retour.

Rôle M-41968
M-300915-4-D
(15563-V)

PATENAUDE & FRERES INC.

62, Irwin
Granby, Qué.
J2G 8C8

La requérante qui détient la clause b) suivante:

b) Transport restreint - longue distance - rayon -
b) De Granby à tous les endroits situés dans un rayon de deux cents (200) milles des limites de ladite ville, pour le transport de ménages et d'ameublements usagés, effectué au moyen d'équipement spécial conformément aux dispositions de l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

demande qu'à l'avenir cette clause se lise comme suit:

b) Transport restreint - longue distance - rayon - article 51 -
b) De Granby à tous les endroits situés dans un rayon de six cent (600) milles des limites de ladite ville, pour le transport de ménages et d'ameublement usagés, effectué au moyen d'équipement spécial conformément aux dispositions de l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

Rôle M-41969
M-601030-3-D

**LOCATION K.C. ENRG.
(AWARD MANAGEMENT INC.)
(GESTION AWARD INC.)**

4935, Bourg
Ville St-Laurent, Qué.
H4T 1J1
Requérante

Location à court terme (moins d'un an) de véhicules de promenade (tentes-roulottes) attachées à un véhicule de promenade au 4935, rue Bourg, ville St-Laurent, Qué. H4T 1J1.

Rôle M-41970
M-601152-2-D

89100 CANADA LTEE

560, boulevard St-Laurent
Suite 414
Longueuil, Qué.
J4H 3X3
Requérante
Siège social:
190, Rivermère
St-Lambert, Qué.
J4R 2E9

La requérante, 89100 Canada Ltée, s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à donner les services suivants:

Service 1:

Location à court terme de véhicules de promenade (incluant familiales) à 960, boulevard Taschereau, Longueuil, Qué. J4K 2X3

Service 2:

Location à long terme de véhicules de promenade (incluant familiales) à 960, boulevard Taschereau, Longueuil, Qué. J4K 2X3

Service 3:

Location à court terme de véhicules de commerce et de livraison (camions) à l'exception de camions-citernes, à 960, boulevard Taschereau, Longueuil, Qué. J4K 2X3

Service 4:

Location à long terme de véhicules de commerce et de livraison (Camions) à l'exception de camions-citernes, à 960, boulevard Taschereau, Longueuil, Qué. J4K 2X3

Rôle M-42001
M-207380-4-D

BOUDREAU, ROBERT

625, Léon-Martel, app. 2
Terrebonne, Qué.
J6W 2J9
Requérant-cédant
M-209500-001-1-D

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207380-001 pour l'agglomération A-17 Terrebonne demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

BOUDREAU, MME GEORGETTE

625, Léon-Martel, app. 2
Terrebonne, Qué.
J6W 2J9
Requérante-cessionnaire

Rôle M-42011
M-600695-3-D

LOCATION CHOUINARD INC.

6605, Magloire
Montréal, Qué. H1P 1P1
Requérante

La requérante détentrice du permis M-600695 (927 DYV) s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'informer la C.T.Q. de ses changements d'adresse qui se lisent comme suit:

Du: 6605, rue Magloire, St-Léonard, Qué.

Au: 180 est, boulevard Dorchester, suite 220, Montréal, Qué.

et elle demande de pouvoir faire affaires à la nouvelle adresse suivante:
1305, rue Valleyfield, St-Vincent-de-Paul, Laval, Qué.

Rôle M-42012
M-600695-4-D
LOCATION CHOUINARD INC
6605, Magloire
Montréal, Québec

Modification tarifaire
La requérante s'adresse à la C.T.Q. afin de modifier ses taux de la façon qui suit:
Tracteur plus 1 remorque: 0,23 \$ du mille parcouru
Tracteur plus 2 remorques (train): 0,27 \$ du mille parcouru
Toute autre dépense est en sus, puisqu'il s'agit d'un bail net.
A l'occasion de cette modification, la requérante demande à ce que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue en vertu de l'article 2.58.1 du Règlement 2 (1976).

Requête en vertu des dispositions de l'article 36(1) de la Loi des transports (1972, chapitre 55) tels qu'amendés.

Attendu que Salaberry Cartage est une filiale en propriété exclusive de Transport Brazeau;

Attendu que Transport Brazeau a émis à sa compagnie-mère, Corporation de Gestion La Vérendrye, des obligations première hypothèque 10-1/8% à fonds d'amortissement d'une valeur nominale de 10 173 000 \$ aux termes d'un acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage en faveur de Trust Général, à titre de fiduciaire (lesdites obligations étant ci-après appelées les «obligations Transport Brazeau») une copie dudit acte étant produite comme pièce R-1;

Attendu que les obligations Transport Brazeau sont garanties (aux termes des articles 22 et 25 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (S.R. 1964, chapitre 275) par l'hypothèque, le nantissement, la mise en gage, la cession et le transport, en faveur de Trust Général du Canada, à titre de fiduciaire, de tous les biens de Transport Brazeau, y compris

a) toutes les actions détenues par Transport Brazeau dans le capital-actions de sa filiale en propriété exclusive, Salaberry Cartage, et

b) des obligations première hypothèque 10-1/8% de Salaberry Cartage (ci-après appelées les «obligations Salaberry Cartage»), d'une valeur nominale de 10 173 000 \$;

Attendu que les obligations Salaberry Cartage sont, à leur tour, garanties (aux termes desdits articles 22 et 25 précités) suivant les dispositions d'un acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage en faveur de Trust Général, à titre de fiduciaire, par l'hypothèque, le nantissement, la mise en gage, la cession et le transport de tous les biens de Salaberry Cartage, y compris (mais sous réserve de la permission de la Commission des transports de la province de Québec) le permis 12470-V émis par la Commission des transports du Québec, une copie dudit acte étant produite comme pièce R-2;

Attendu qu'un défaut par Transport Brazeau, aux termes de son acte de fiducie ci-dessus mentionné, donnerait droit à Trust Général, à titre de fiduciaire, de prendre possession de tous les biens de Transport Brazeau et de Salaberry Cartage, avec plein pouvoir de les exploiter comme fiduciaire, pour réaliser les garanties prévues aux actes de fiducie de Transport Brazeau et de Salaberry Cartage pour le bénéfice des obligataires, ce droit comprenant pour Trust Général, à titre de fiduciaire, le droit d'aliéner et de céder ces biens;

Attendu que les requérants sont d'avis que les garanties créées par Transport Brazeau et Salaberry Cartage sur leurs biens en vertu de leurs actes de fiducie respectifs pour le bénéfice des détenteurs de leurs obligations constituent une cession en fiducie à Trust Général, à titre de fiduciaire, du contrôle du moyen ou système de transport exploité par Salaberry Cartage en vertu de son permis de transport ci-dessus décrit aux termes de l'article 36(1) de la Loi des transports.

Pour ces motifs, qu'il plaise à la Commission des transports:

a) de permettre le transfert en fiducie seulement du permis no 12470-V de Salaberry Cartage Ltd. à Trust Général du Canada, à titre de fiduciaire des obligations de Transport Brazeau Inc. et de Salaberry Cartage Ltd. en vertu des actes de fiducie (pièces R-1 et R-2) et dans la mesure relatée à la présente requête et ce, aux termes des articles 22 et 25 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (S.R. 1964, chapitre 275);

b) de suspendre le transfert réel dudit permis à Trust Général du Canada tant que Transport Brazeau Inc. et Salaberry Cartage Ltd. conserveront la possession, la jouissance et le contrôle de leurs biens respectifs, tel que stipulé auxdits actes de fiducie, et jusqu'à ce que Trust Général du Canada ait pris possession de tous les biens de Transport Brazeau Inc. et de Salaberry Cartage Ltd. à la suite d'un défaut et pour réaliser les garanties aux termes desdits actes de fiducie; et

c) de ne pas exiger maintenant le paiement de droits de transfert, en vertu des règlements adoptés sous l'autorité de la Loi des transports, concernant le transfert en fiducie dudit permis.

Ou alternativement, qu'il plaise à la Commission des transports d'adjudiquer sur les questions de droit suivantes, à savoir:

d) Comme un acte de fiducie crée une cession en fiducie à un fiduciaire et que la Loi des transports stipule à l'article 1 qu'un moyen de transport est réputé appartenir

Rôle M-42013
TRANSPORT BRAZEAU INC.
Requérante-cédante
M-300714-6-D
(12470-V)
SALABERRY CARTAGE LTD
C.P. 3030, St-Laurent
(Ile de Montréal) Qué.
Requérante-cédante
M-304749-2-D
TRUST GENERAL DU CANADA
909 ouest, Dorchester
Montréal
(Ile de Montréal) Qué.
Requérante-cessionnaire

à un transporteur lorsqu'entre autres il en est le fiduciaire, est-ce que cette cession en fiducie de biens comprenant un moyen de transport nécessite l'approbation de la Commission des transports en vertu de l'article 36 de la Loi des transports, lequel fait mention d'une cession, quelle qu'en soit la forme?

e) Est-ce qu'un fiduciaire, à la suite d'un défaut en vertu d'un acte de fiducie, prenant possession des biens hypothéqués comprenant un moyen ou un système de transport, a le pouvoir immédiat de l'exploiter afin de le préserver ou conserver pour le bénéfice des obligataires, ou est-ce que cette prise de possession pour le bénéfice des obligataires constitue une cession du contrôle de ce moyen ou système de transport exigeant l'approbation de la Commission des transports selon l'article 36 de la Loi des transports, créant ainsi des risques possibles, dans la réalisation des garanties de l'acte de fiducie en raison des délais pour faire les demandes d'approbation?

Rôle M-42014

**CORPORATION DE GESTION
LA VÉRENDRYE**

Requérante-cédante
Q-300310-81-D
(8077-V)

**TRANSPORT BRAZEAU INC.
BRAZEAU TRANSPORT INC.**

2725, rue Dalton
Ste-Foy
(Québec) Qué.
GIT 3T1
Place d'affaires:
6600, chemin St-François
St-Laurent,
(Île de Montréal) Qué.
H4S 1B7
Requérante-cédante
M-304749-3-D

TRUST GENERAL DU CANADA

909 ouest, Dorchester, Montréal
Requérante-cessionnaire

Requête en vertu des dispositions de l'article 36(1) de la Loi des transports (1972, chapitre 55), tels qu'amendés.

Attendu que Transport Brazeau est, par l'entremise d'une autre compagnie, une filiale en propriété exclusive de La Vérendrye;

Attendu que La Vérendrye a émis à Caisse de dépôt et placement du Québec des obligations première hypothèque 10-1/8% à fonds d'amortissement série A d'une valeur nominale de 1 173 000 \$ et à Industries D.C.B. Ltée des obligations première hypothèque 7% à fonds d'amortissement série B d'une valeur nominale de 9 000 000 \$, et ce, aux termes d'un acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage en faveur de Trust Général, à titre de fiduciaire (lesdites obligations étant ci-après appelées les «obligations La Vérendrye»), une copie dudit acte étant produite comme pièce R-1;

Attendu que les obligations La Vérendrye sont garanties (aux termes des articles 22 et 25 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations, (S.R. 1964, chapitre 275) par l'hypothèque, le nantissement, la mise en gage, la cession et le transport, en faveur de Trust Général du Canada, à titre de fiduciaire, de tous les biens de La Vérendrye, y compris des obligations première hypothèque 10-1/8% de Transport Brazeau (ci-après appelées les «obligations Brazeau»), d'une valeur nominale de 10 173 000 \$;

Attendu que les obligations Transport Brazeau sont, à leur tour, garanties (aux termes desdits articles 22 et 25 précités) suivant les dispositions d'un acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage en faveur de Trust Général, à titre de fiduciaire, par l'hypothèque, le nantissement, la mise en gage, la cession et le transport de tous les biens de Transport Brazeau, y compris (mais sous réserve de la permission de la Commission des transports de la province de Québec) le permis no 8077-V émis par la Commission des transports du Québec, une copie dudit acte étant produite comme pièce R-2;

Attendu qu'un défaut par La Vérendrye, aux termes de son acte de fiducie ci-dessus mentionné, donnerait droit à Trust Général, à titre de fiduciaire, de prendre possession de tous les biens de La Vérendrye et de Transport Brazeau, avec plein pouvoir de les exploiter comme fiduciaire, pour réaliser les garanties prévues aux actes de fiducie de La Vérendrye et de Transport Brazeau pour le bénéfice des obligataires, ce droit comprenant pour Trust Général, à titre de fiduciaire, le droit d'aliéner et de céder ces biens;

Attendu que les requérants sont d'avis que les garanties créées par La Vérendrye et Transport Brazeau sur leurs biens en vertu de leurs actes de fiducie respectifs pour le bénéfice des détenteurs de leurs obligations constituent une cession en fiducie à Trust Général, à titre de fiduciaire, du contrôle du moyen ou système de transport exploité par Transport Brazeau en vertu de son permis de transport ci-dessus décrit aux termes de l'article 36(1) de la Loi des transports.

Pour ces motifs, qu'il plaise à la Commission des transports:

a) de permettre le transfert en fiducie seulement du permis no 8077-V de Transport Brazeau Inc. à Trust Général du Canada, à titre de fiduciaire des obligations de Corporation de Gestion La Vérendrye et de Transport Brazeau Inc. en vertu des actes de fiducie (pièces R-1 et R-2) et dans la mesure relatée à la présente requête et ce, aux termes des articles 22 et 25 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (S.R. 1964, chapitre 275);

b) de suspendre le transfert réel dudit permis à Trust Général du Canada tant que Corporation de Gestion La Vérendrye et Transport Brazeau Inc. conserveront la possession, la jouissance et le contrôle de leurs biens respectifs, tel que stipulé auxdits actes de fiducie, et jusqu'à ce que Trust Général du Canada ait pris possession de tous les biens de Corporation de Gestion La Vérendrye et de Transport Brazeau Inc. à la suite d'un défaut et pour réaliser les garanties aux termes desdits actes de fiducie; et

c) de ne pas exiger maintenant le paiement de droits de transfert, en vertu des règlements adoptés sous l'autorité de la Loi des transports concernant le transfert en fiducie dudit permis.

Ou alternativement, qu'il plaise à la Commission des transports d'adjuger sur les questions de droit suivantes, à savoir:

d) Comme un acte de fiducie crée une cession en fiducie à un fiduciaire et que la Loi des transports stipule à l'article 1 qu'un moyen de transport est réputé appartenir à un transporteur lorsqu'entre autres il en est le fidéicommissaire, est-ce que cette cession en fiducie de biens comprenant un moyen de transport nécessite l'approbation de la Commission des transports en vertu de l'article 36 de la Loi des transports, lequel fait mention d'une cession, quelle qu'en soit la forme?

e) Est-ce qu'un fiduciaire, à la suite d'un défaut en vertu d'un acte de fiducie, prenant possession des biens hypothéqués comprenant un moyen ou un système de transport, a le pouvoir immédiat de l'exploiter afin de le préserver ou conserver pour le bénéfice des obligataires, ou est-ce que cette prise de possession pour le bénéfice des obligataires, constitue une cession du contrôle de ce moyen ou système de transport exigeant l'approbation de la Commission des transports selon l'article 36 de la Loi des transports, créant ainsi des risques possibles, dans la réalisation des garanties de l'acte de fiducie en raison des délais pour faire les demandes d'approbation?

Rôle M-42015

**CORPORATION DE GESTION
LA VÉRENDRYE**

Requérante-cédante

Q-300028-43-D (257-V)

**TREMBLAY EXPRESS LIMITEE
TREMBLAY EXPRESS LIMITED**

790, boulevard Harvey

Jonquière

(Chicoutimi) Qué.

G7X 7W9

Requérante-cédante

M-304749-1-D

TRUST GENERAL DU CANADA

909 ouest, Dorchester, Montréal

(Ile de Montréal) Qué.

Requérante-cessionnaire

Requête en vertu des dispositions de l'article 36 (1) de la Loi des transports, chapitre 55, des Statuts du Québec, 1972, tels qu'amendés.

Attendu que Tremblay Express est une filiale en propriété exclusive de La Vérendrye;

Attendu que La Vérendrye a émis à Caisse de dépôt et placement du Québec des obligations première hypothèque 10-3/8% à fonds d'amortissement série A d'une valeur nominale de 1 173 000 \$ et à Industries D.C.B. Ltée des obligations première hypothèque 7% à fonds d'amortissement série B d'une valeur nominale de 9 000 000 \$, et ce, aux termes d'un acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage en faveur de Trust Général, à titre de fiduciaire (lesdites obligations étant ci-après appelées les «obligations La Vérendrye»), une copie dudit acte étant produite comme pièce R-1;

Attendu que les obligations La Vérendrye sont garanties (aux termes des articles 22 et 25 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations, chap. 275, S.R.Q., 1964) par l'hypothèque, le nantissement, la mise en gage, la cession et le transport, en faveur de Trust du Canada, à titre de fiduciaire, de tous les biens de La Vérendrye, y compris

a) toutes les actions détenues par La Vérendrye dans le capital-actions de sa filiale en propriété exclusive, Tremblay Express, et

b) des obligations première hypothèque 10-3/8% de Tremblay Express (ci-après appelées les «obligations Tremblay Express»), d'une valeur nominale de 10 173 000 \$;

Attendu que les obligations Tremblay Express sont, à leur tour, garanties (aux termes desdits articles 22 et 25 précités) suivant les dispositions d'un acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage en faveur du Trust Général, à titre de fiduciaire, par l'hypothèque, le nantissement, la mise en gage, la cession et le transport de tous les biens de Tremblay Express, y compris (mais sous réserve de la permission de la Commission des transports de la province de Québec) le permis no 257-V DS-1 émis par la Commission des transports du Québec, une copie dudit acte étant produite comme pièce R-2;

Attendu qu'un défaut par La Vérendrye, aux termes de son acte de fiducie ci-dessus mentionné, donnerait droit à Trust Général, à titre de fiduciaire, de prendre possession de tous les biens de La Vérendrye et de Tremblay Express, avec plein pouvoir de les exploiter comme fiduciaire, pour réaliser les garanties prévues aux actes de fiducie de La Vérendrye et de Tremblay Express pour le bénéfice des obligataires, ce droit comprenant pour Trust Général, à titre de fiduciaire, le droit d'aliéner et de céder ces biens;

Attendu que les requérants sont d'avis que les garanties créées par La Vérendrye et Tremblay Express sur leurs biens en vertu de leurs actes de fiducie respectifs pour le bénéfice des détenteurs de leurs obligations constituent une cession en fiducie à Trust Général, à titre de fiduciaire, du contrôle du moyen ou système de transport exploité par Tremblay Express en vertu de son permis de transport ci-dessus décrit aux termes de l'article 36(1) de la Loi des transports.

Pour ces motifs, qu'il plaise à la Commission des transports:

a) de permettre le transfert en fiducie seulement du permis no 257-V DS-1 de Tremblay Express Limitée à Trust Général du Canada, à titre de fiduciaire des obligations de Corporation de Gestion La Vérendrye et de Tremblay Express Limitée en vertu des actes de fiducie (pièces R-1 et R-2) et dans la mesure relative à la présente requête et ce, aux termes des articles 22 et 25 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (c.275, R.S.Q., 1964);

b) de suspendre le transfert réel dudit permis à Trust Général du Canada tant que Corporation de Gestion La Vérendrye et Tremblay Express Limitée conserveront la possession, la jouissance et le contrôle de leurs biens respectifs, tel que stipulé auxdits actes de fiducie, et jusqu'à ce que Trust Général du Canada ait pris possession de tous les biens de Corporation de Gestion La Vérendrye et de Tremblay Express Limitée à la suite d'un défaut et pour réaliser les garanties aux termes desdits actes de fiducie; et

c) de ne pas exiger maintenant le paiement de droits de transfert, en vertu des règlements adoptés sous l'autorité de la Loi des transports, concernant le transfert en fiducie dudit permis.

Ou alternativement, qu'il plaise à la Commission des transports d'attribuer par adjudication sur les questions de droit suivantes, à savoir:

d) Comme un acte de fiducie crée une cession en fiducie à un fiduciaire et que la Loi des transports stipule à l'article 1 qu'un moyen de transport est réputé appartenir à un transporteur lorsque entre autres il en est le fidéicommissaire, est-ce que cette cession en fiducie des biens comprenant un moyen de transport nécessite l'approbation de la Commission des transports en vertu de l'article 36 de la Loi des transports, lequel fait mention d'une cession, quelle qu'en soit la forme?

e) Est-ce qu'un fiduciaire, à la suite d'un défaut en vertu d'un acte de fiducie, prenant possession des biens hypothéqués comprenant un moyen ou un système de transport, a le pouvoir immédiat de l'exploiter afin de la préserver ou conserver pour le bénéfice des obligataires, ou est-ce que cette prise de possession pour le bénéfice des obligataires, constitue une cession du contrôle de ce moyen ou système de transport exigeant l'approbation de la Commission des transports selon l'article 36 de la Loi des transports, créant ainsi des risques possibles, dans la réalisation des garanties de l'acte de fiducie en raison des délais pour faire les demandes d'approbation?

Rôle M-42016

TRANSPORT BRAZEAU INC.

Requérante-cédante

M-601144-1-D

DULEX INC.

660, côte Saint-François

Ville Saint-Laurent, Qué.

H4S 1B7

Requérante-cédante

M-601155-1-D

TRUST GENERAL DU CANADA

909 ouest, Dorchester

Montréal, Qué. H3B 2G7

Requérante-cessionnaire

Requête en vertu des dispositions de l'article 36 (1) de la Loi des transports, chapitre 55, des Statuts du Québec, 1972, tels qu'amendés.

Attendu que Dulex est une filiale en propriété exclusive de Transport Brazeau;

Attendu que Transport Brazeau a émis à sa compagnie-mère, Corporation de Gestion La Vérendrye, des obligations première hypothèque 10-3/8% à fonds d'amortissement d'une valeur nominale de 10 173 000 \$ aux termes d'un acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage en faveur de Trust Général, à titre de fiduciaire (lesdites obligations étant ci-après appelées «les obligations Transport Brazeau»), une copie dudit acte étant produite comme pièce R-1;

Attendu que les obligations Transport Brazeau sont garanties (aux termes des articles 22 et 25 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations, chap. 275, S.R.Q., 1964) par l'hypothèque, le nantissement, la mise en gage, la cession et le transport, en faveur de Trust Général du Canada, à titre de fiduciaire, de tous les biens de Transport Brazeau, y compris

a) toutes les actions détenues par Transport Brazeau dans le capital-actions de sa filiale en propriété exclusive, Dulex, et

b) des obligations première hypothèque 10-3/8% de Dulex (ci-après appelées les «obligations Dulex»), d'une valeur nominale de 10 173 000 \$;

Attendu que les obligations Dulex sont, à leur tour, garanties (aux termes desdits articles 22 et 25 précités) suivant les dispositions d'un acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage en faveur de Trust Général, à titre de fiduciaire, par l'hypothèque, le nantissement, la mise en gage, la cession et le transport de tous les biens de Dulex, y compris (mais sous réserve de la permission de la Commission des Transports de la Province de Québec) les permis nos 389-DYV, 4-DYE et 839-DY émis par la Commission des transports du Québec, une copie dudit acte étant produite comme pièce R-2;

Attendu qu'un défaut par Transport Brazeau, aux termes de son acte de fiducie ci-dessus mentionné, donnerait droit à Trust Général, à titre de fiduciaire, de prendre possession de tous les biens de Transport Brazeau et de Dulex, avec plein pouvoir de les exploiter comme fiduciaire, pour réaliser les garanties prévues aux actes de fiducie de Transport Brazeau et de Dulex pour le bénéfice des obligataires, ce droit comprenant pour Trust Général, à titre de fiduciaire, le droit d'aliéner et céder ces biens;

Attendu que les requérants sont d'avis que les garanties créées par Transport Brazeau et Dulex sur leurs biens en vertu de leurs actes de fiducie respectifs pour le bénéfice des détenteurs de leurs obligations constituent une cession en fiducie à Trust Général, à titre de fiduciaire, du contrôle du moyen ou système de transport exploité par Dulex en vertu de son permis de transport ci-dessus décrit aux termes de l'article 36 (1) de la Loi des Transports.

Pour ces motifs, qu'il plaise à la Commission des Transports du Québec:

a) de permettre le transfert en fiducie seulement des permis nos 389-DYV, 4-DYE et 839-DY de Dulex Inc. à Trust Général du Canada, à titre de fiduciaire des obligations de Transport Brazeau Inc. et de Dulex Inc. en vertu des actes de fiducie (pièces R-1 et R-2) et dans la mesure relatée à la présente requête et ce, aux termes des articles 22 et 25 de la loi des Pouvoirs spéciaux des corporations (c. 275, R.S.Q., 1964);

b) de suspendre le transfert réel desdits permis à Trust Général du Canada tant que Transport Brazeau Inc. et Dulex Inc., conserveront la possession, la jouissance et le contrôle de leurs biens respectifs, tel que stipulé auxdits actes de fiducie, et jusqu'à

ce que Trust Général du Canada ait pris possession de tous les biens de Transport Brazeau Inc. et de Dulex Inc. à la suite d'un défaut et pour réaliser les garanties aux termes desdits actes de fiducie; et

c) de ne pas exiger maintenant le paiement de droits de transfert, en vertu des règlements adoptés sous l'autorité de la Loi des Transports, concernant le transfert en fiducie desdits permis.

Ou alternativement, qu'il plaise à la Commission des transports d'attribuer par adjudication sur les questions de droit suivantes, à savoir:

d) comme un acte de fiducie crée une cession en fiducie à un fiduciaire et que la Loi des Transports stipule à l'article 1 qu'un moyen de transport est réputé appartenir à un transporteur lorsque entre autres il en est le fidéicommissaire, est-ce que cette cession en fiducie de biens comprenant un moyen de transport nécessite l'approbation de la Commission des transports en vertu de l'article 36 de la Loi des transports, lequel fait mention d'une cession, qu'elle qu'en soit la forme?

e) est-ce qu'un fiduciaire, à la suite d'un défaut en vertu d'un acte de fiducie prenant possession des biens hypothéqués comprenant un moyen ou un système de transport, a le pouvoir immédiat de l'exploiter afin de le préserver ou conserver pour le bénéfice des obligataires, ou est-ce que cette prise de possession pour le bénéfice des obligataires, constitue une cession du contrôle de ce moyen ou système de transport exigeant l'approbation de la Commission des transports, selon l'article 36 de la Loi des transports, créant ainsi des risques possibles, dans la réalisation des garanties de l'acte de fiducie en raison des délais pour faire les demandes d'approbation?

Rôle M-42017
M-202657-3-D

LAROSE VICTORIEN

11820, Laurier
Montréal, Qué.
H1G 4A9

Requérant-cédant
M-209590-001-1-D

AUDET, JEAN-PAUL

10464, Rome
Montréal-Nord, Qué.
H1H 4N7

Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-202657-002 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-42018
M-203766-4-D

PLOUFFE, JACQUES

6045, Alexandre
Brossard, Qué.
J4Z 1P7

Requérant-cédant
M-209564-001-1-D

DESBIENS, JACQUES

1725, Paquette
Brossard (Laprairie) Qué.
J4N 2G8

Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-203766-001 pour l'agglomération A-2 Longueuil demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-42019
M-206939-2-D

KARAVASILIS, NIKOS

5430, Bélanger, app. 8
Montréal, Qué.
H1T 1E5

Requérant-cédant
M-208809-002-2-D

CRISCI, ANDREA

9145, Puyseaux
St-Léonard, Qué.
H1R 2G4

Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-206939-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-42020
M-205536-2-D

MARABELLA, PAOLO

4500, Goya
St-Léonard, Qué.
H1R 3L3
Requérant-cédant
M-206680-004-4-D

ROUSSILLE, PAUL EMILE

8485, Notaire-Girard
St-Léonard, Qué.
H1P 2R1
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-205536-001 pour l'agglomération A-5 Est de Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-42021
M-204104-2-D

LACHAPELLE, HENRI

2560, Henri-Bourassa, app. 22
Montréal, Qué.
H2B 1V5
Requérant-cédant
M-209578-001-1-D

ROY, JEAN-PAUL

10723, St-Michel
Montréal-Nord, Qué.
H1H 5H5
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-204104-001 pour l'agglomération A-5 Est de Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-42022
M-200711-2-D

GERVAIS, RICHARD

2003, place Arthur-Buies
Montréal, Qué.
H1L 3G5
Requérant-cédant
M-209588-001-1-D

LANCOT, RAYMOND

8070 A, Desroches, app. 302
Montréal, Qué.
H1L 2S3
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-200711-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-42023
M-204333-2-D

ROCHELEAU, GUY

1728, 14^e Rue
R. R. 1
St-Antoine (Terrebonne) Qué.
J7Z 5T4
Requérant-cédant
M-209539-001-1-D

PLOUFFE, GABRIEL

333, Parent
St-Jérôme (Terrebonne) Qué.
J7Y 2A1
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-204333-001 pour l'agglomération A-15 St-Jérôme demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-42024
M-202065-002-2-D

JULIEN, PIERRE

5310, Pie IX, app. 1
Montréal, Qué.
H1X 2B7
Requérant

Le requérant demande un permis de propriétaire de véhicule-taxi pour effectuer du transport dans la région de St-Zénon 06 4929 P sous le numéro de permis M-202065-002.

Rôle M-42025
M-204749-43-D

GALMA LTD

2340, Lucerne, app. 36
Ville Mont-Royal, Qué.
H3R 2J8

Requérante-cédante
M-209542-001-1-D

BALAN, CERLOT

3405, Bressani, app. 6
Montréal, Qué.

H1Z 1H2
Requérant-cessionnaire

Rôle M-42027
M-000391-2-D

DESCOTEUX, LEOPOLD

23, rue Daniel
Charlemagne (Qué.)

J5Z 1E2
Requérant

Rôle M-42045
M-304370-4-D

**ENTREPRISES MAURICE
RICHARD ENRG**

(Richard, Maurice)
61, domaine Marois,
Notre-Dame-des-Prairies
Joliette, J6E 3Z1
(Joliette) Qué.

Voiturier-remorqueur
M-300933-4-D
(15747-V)

MONDOR, ROBERT

915, Notre-Dame, Lanoraie
(Berthier) Qué.

J0K 1E0
Voiturier-roulier

Rôle M-42059
M-304646-1-D

**GARAGE CHARENTE & FILS
LTEE**

384, avenue Principale
Touraine
(Gatineau) Qué.

La requérante-cédante qui détient le permis M-204749-017 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Règlement 19 - Transport saisonnier - catégorie Economique en vertu de l'article 2.72.7 du Règlement no 2. Transport de patients et travailleurs en stage de réhabilitation aux pavillons suivants:

Laurent, 697, Notre-Dame, Repentigny
St-Maurice, 1056, 5^e Avenue, Pointe-aux-Trembles
Foyer Bout-Île, 15156, Notre-Dame, Pointe-aux-Trembles
Villa Sénéchal, 11780, Notre-Dame, Pointe-aux-Trembles
Foyer Millette, 1385, 12^e Avenue, Pointe-aux-Trembles
Foyer St-André, 777, 17^e Avenue, Pointe-aux-Trembles
Foyer Ouellette, 1927, 9^e Avenue, Pointe-aux-Trembles,
à l'hôpital Louis-Hippolyte-Lafontaine, lieu de travail et de consultation à la clinique externe du même endroit.

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat -
Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, du requérant-conjoint: Robert Mondor, détenteur du permis M-300933 (15747-V) qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir le permis suivant:

- a) Transport restreint - longue distance - territoire -
- a) De tout point à tout autre point situé dans la province de Québec.
- b) Transport restreint - longue distance - route restreinte -
- b) De tout point situé dans la province de Québec à la province de l'Ontario (tout port d'entrée) à destination de tous les points autorisés en Ontario.

Restrictions:
Les services autorisés en vertu desdites clauses a) et b) sont limités au transport par remorques conventionnelles ou au remorquage au moyen de tracteurs dûment licenciés de roulottes neuves et usagées de toutes catégories, maisons mobiles, bureaux mobiles, remises ou hangars mobiles, maisons (système «fold-a-way») et de leurs composantes, sections de maisons préfabriquées sur châssis mobiles, châssis mobiles et toute construction à être remorquée ou transportée sur leurs roues ou châssis mobiles, et d'une manière générale toutes remorques mobiles (avec ou sans timon ou attache spéciale).

Il est entendu que ces remorques peuvent appartenir au manufacturier.
Droits additionnels:
En fournissant les services autorisés par les clauses a) et b) ci-dessus, la détentrice peut faire usage de véhicules spéciaux («floats»).

Rôle M-42060

M-303116-4-D

PATENAUE & FRERES ENRG.

(En société)

896, rang Ste-Marie

St-Alexandre

(Iberville) Qué.

JOJ 1S0

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de faire modifier la clause c) de son permis de transport qui se lit comme suit:

c) Transport général - longue distance - route restreinte'

c) De St-Alexandre à Montréal, et retour.

Pour qu'elle se lise comme suit:

c) Transport général - longue distance - route restreinte

c) De St-Alexandre, paroisse à Montréal, et retour.

Rôle M-42071

M-304727-2-D

MASSE, JEAN

7263, de la Loire

Ville d'Anjou

(Ile-de-Montréal) Qué.

HIK 3M4

Voiturier-remorqueur

M-300009-29-D

(92-V)

ASBESTOS EASTERN TRANSPORT INC.

2035, Francis

St-Hubert

(Chambly) Qué.

J4T 2E6

Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat -

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante-conjointe: Asbestos Eastern Transport Inc., détentrice du permis M-300009 (92-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon les clauses *aa*) et *kk*) du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-42072

M-301348-27-D

(22499-V)

LES TRANSPORTS DE LA BAIE D'HUDSON INC.**HUDSON BAY TRANSPORT INC.**

C. P. 1390

Matagami

(Abitibi) Qué.

JOY 2A0

La requérante, s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de donner le service de transport suivant:

Transport spécialisé - longue distance - route restreinte -

De Val-d'Or, Amos et Rouyn-Noranda à Matagami, et retour, pour le transport de véhicules automobiles par véhicules spécialement agencés pour ce genre de transport (transporter).

La requérante demande également à la Commission des transports du Québec de décréter suivant l'article 2.58.1 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.

Rôle M-42073

M-304723-2-D

JAMES ELWOOD QUINN, INC.

P.O. Box 236

Beulaville

North Carolina, 28518

U.S.A.

Au Québec:

775, rue du Marché-Central

Montréal

(Ile-de-Montréal) Qué.

H1N 1K1

La requérante s'adressera à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer les services suivants:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

Des frontières Etats-Unis-Québec (tous ports d'entrée) à tous points dans la province de Québec et retour avec marchandises refusées ou avariées.

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

Des frontières Etats-Unis-Québec (tous ports d'entrée) corridor à travers la province de Québec aux frontières Québec-Nouveau-Brunswick (tous ports de sortie) et retour avec marchandises refusées ou avariées.

Dans ce cas: Destination et/ou origine

Les provinces de l'est: Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Ile-du-Prince-Edouard, Terre-Neuve.

Dans les deux cas pour le transport de jus de fruit, tranches de fruit, salades de fruits, fruits congelés et concentrés de jus de fruit de toutes sortes en conteneur pour le compte de Lykes Pasco Packing Company et retour avec marchandises refusées ou avariées.

Droit additionnel:

Dans les deux cas, la requérante pourra utiliser des véhicules à température contrôlée.

Origine et ou destination dans les deux cas:

L'Etat de Floride.

Rôle M-42074
M-302336-3-D
(23496-V)

MALTAIS, LAURIER

1135, rue Gascon
Chambly
(Chambly) Qué.
J3L 2T8
Voiturier-remorqueur
Q-300202-172-D
(4724-V)

MAGNY TRANSPORT INC

1111, route 111
Amos-Est
(Abitibi) Qué.
J9T 1N2
Voiturier-roulier

Rôle M-42076
M-301403-9-D
(19601-V)

B & M CARRIERS LIMITED

P.O. Box 250
North Grover
Ontario
Au Québec:
467, rue Mercier
Gatineau
Hull, Qué.
J8P 6R1

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante-conjointe: Magny Transport Inc, détentrice du permis Q-300202 (4724-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

La requérante désire être autorisée à donner les services suivants:

1. Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat:

De Montréal et de tous les points situés dans un rayon de 100 milles de Montréal, à tous les points de la province de Québec et retour.

2. Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat:

D'Iberville et de tous les points situés dans un rayon de 100 milles des limites de ladite ville à la frontière Québec - Nouveau-Brunswick (tous ports d'entrée), à destination de tous les points situés au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Ecosse et retour;

3. Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat:

D'Iberville et de tous les points situés dans un rayon de 100 milles des limites de ladite ville à la frontière Québec-Ontario (tous ports d'entrée), à tous les points situés en Ontario et retour;

Dans les 3 cas, pour le transport d'explosifs, d'ingrédients entrant dans la fabrication de ces explosifs et d'accessoires utilisés avec ces explosifs, dans des véhicules spécialement agencés pour ledit transport, et ce conformément aux dispositions de l'article 50 de l'Ordonnance générale sur le camionnage, pour le compte de la compagnie DuPont du Canada Limitée.

4. Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat:

De St-Grégoire à tous les points situés dans la province de Québec et retour, pour le transport d'explosifs, d'ingrédients entrant dans la fabrication de ces explosifs et d'accessoires utilisés avec ces explosifs, dans des véhicules spécialement agencés pour ledit transport, et ce conformément aux dispositions de l'article 50 de l'Ordonnance générale sur le camionnage, pour le compte de Les Agents de sautage Richelieu Ltée.

Ce permis est sujet à l'obtention de permis complémentaires à être émis par les juridictions compétentes.

Rôle M-42077
M-304718-1-D

LATHAM, DAVID M.

189, Roselle Street
Mineola
New-York 11501 (U.S.A.)
Au Québec:
A/S Quinn Freight Lines, Inc.
Room 468, Intermediate Terminal
10755, chemin Côte-de-Liesse
Dorval
(Ile-de-Montréal) Qué.
H9P 1A8
Voiturier-remorqueur
M-301194-34-D
(17968-V)

QUINN FREIGHT LINES, INC.

1093, North Montello Street
Brockton
Massachusetts 02403 (U.S.A.)
Au Québec:
Room 468, Intermediate Terminal
10755, chemin Côte-de-Liesse
Dorval
(Ile-de-Montréal) Qué.
H9P 1A8
Voiturier-roulier

Rôle M-42078
M-300356 1-D
(4433-V)

LABELLE EXPRESS LTEE

6135 ouest, boulevard de Maisonneuve,
app. 6
Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H4A 2A3

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante-conjointe: Quinn Freight Lines, Inc., détentrice du permis M-301194 (17968-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon les clauses a), b), c), d), e) du permis du roulier. Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le renouvellement du permis M-300356 (4433-V) ou le remplacement de son permis.

A. Transport de ménages et d'ameublements usagés:

- a) Transport restreint - service local - territoire -
 - a) A Montréal et entre tous les points situés dans un rayon de 50 milles des limites de la cité de Montréal.
 - b) Transport restreint - longue distance - rayon -
 - b) De Montréal et tous les points situés dans un rayon de 50 milles des limites de ladite cité à tous les points dans un rayon de 100 milles de ladite cité, et retour.
 - c) Transport restreint - longue distance - territoire -
 - c) Entre tous les points situés dans la province de Québec, en autant que la distance entre ces points dépasse 100 milles.
 - d) Transport restreint - longue distance - route restreinte -
 - d) De toutes les localités situées dans la province de Québec jusqu'aux frontières du Nouveau-Brunswick, et retour, via routes irrégulières et tous les ports d'entrée.
 - e) Transport restreint - longue distance - route restreinte -
 - e) De toutes les localités situées dans la province de Québec jusqu'aux frontières Etats-Unis, et retour, via routes irrégulières et tous les ports d'entrée.
 - f) Transport restreint - longue distance - route restreinte -
 - f) De toutes les localités situées dans la province de Québec jusqu'aux frontières de l'Ontario, et retour, via routes irrégulières et tous les ports d'entrée.
 - g) Transport restreint - longue distance - route restreinte - «In transit» -
 - g) D'une frontière de la province de Québec à une autre frontière de la province via routes irrégulières et tous les ports d'entrée.

Conditions:

1. Les clauses A- a), b), c), d), e), f) et g) du permis ci-haut mentionné s'appliquent au transport de ménages et d'ameublements usagés, tels que définis par l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage, au moyen d'équipement spécialisé muni des accessoires et utilisés exclusivement pour le transport de ménages et d'ameublements usagés.

2. La clause A-f) du présent permis doit être exploitée uniquement et conjointement avec le permis émis par l'Ontario Highway Transport Board.

3. Les clauses A-d) et A-e) du présent permis doivent être opérées conjointement avec le permis émis de l'Interstate Commerce Commission des Etats-Unis et du Motor Carrier Board du Nouveau-Brunswick.

4. La détentrice de ce permis ne devra pas transférer son bureau d'affaires de la cité de Montréal sans en avoir obtenu l'approbation écrite préalable de la Commission et ne devra pas directement ou indirectement ouvrir un bureau d'affaires dans quelque localité que ce soit de la province de Québec autre que la ville de Montréal sans en avoir obtenu l'approbation préalable de la Commission.

5. La détentrice, sans l'autorisation préalable de cette Commission, n'a pas le droit d'établir, maintenir ou opérer soit directement ou indirectement un terminus entrepôt dans la province de Québec, soit dans le but de recevoir, délivrer ou consolider des expéditions d'ameublements usagés à toute localité autre que la cité de Montréal.

6. Les connaissements doivent être émis conformément aux lois de la province de Québec.

Restriction:

En donnant le service autorisé par les clauses A-a), b), c), d), e), f) et g) de son permis, la détentrice ne peut faire le transport de ménages usagés pour le compte de La Défense Nationale du Canada et de toutes personnes faisant partie ou travaillant pour Les Forces Armées du Canada.

B. Pour le transport de meubles, fournitures de magasins, bureaux, musées, hôpitaux et autres établissements, l'équipement électronique et les accessoires auxiliaires nécessaires tels que panneaux de contrôle, tabulateurs, multiplicateurs et interpréteurs, neufs et non emballés.

a) Transport restreint - service local - territoire -

a) A Montréal et entre tous les points situés dans un rayon de 50 milles des limites de la cité de Montréal.

b) Transport restreint - longue distance - rayon -

b) De Montréal et tous les points situés dans un rayon de 50 milles des limites de la cité à tous les points situés dans un rayon de 100 milles de ladite cité, et retour.

c) Transport restreint - longue distance - territoire -

c) Entre tous les points dans la province de Québec, en autant que la distance entre ces points dépasse 100 milles.

d) Transport restreint - longue distance - route restreinte -

d) De toutes les localités situées dans la province de Québec, jusqu'aux frontières du Nouveau-Brunswick, et retour, via routes irrégulières et tous les ports d'entrée.

e) Transport restreint - longue distance - route restreinte -

e) De toutes les localités situées dans la province de Québec, jusqu'aux frontières Etats-Unis, et retour, via routes irrégulières et tous les ports d'entrée.

f) Transport restreint - longue distance - route restreinte -

f) De toutes les localités situées dans la province de Québec jusqu'aux frontières de l'Ontario, et retour, via routes irrégulières et tous les ports d'entrée.

g) Transport restreint - longue distance - route restreinte - «In transit» -

g) D'une frontière de la province de Québec à une frontière de la province via routes irrégulières et tous les ports d'entrée.

Conditions:

1. La clause B-d) du présent permis doit être exploitée uniquement et conjointement avec le permis émis par la Motor Carrier Board du Nouveau-Brunswick.

2. La clause B-e) du présent permis doit être exploitée uniquement et conjointement avec le permis émis par l'Interstate Commerce Commission des Etats-Unis.

3. La clause B-f) du présent permis doit être exploitée uniquement et conjointement avec le permis émis par l'Ontario Highway Transport Board de l'Ontario.

Restrictions:

1. Les véhicules utilisés pour effectuer le transport des marchandises précitées doivent être enregistrés à la province et à la Commission et lesdits véhicules devront être du genre des vans spécialisées, normalement utilisées pour le transport de ménages et d'ameublements usagés.

2. Les restrictions générales qui sont attachées au permis détenu par la détentrice qui couvrent le transport de ménages et d'ameublements usagés s'appliquent également à ce permis, à l'exception que la détentrice de ce permis n'aura pas le droit d'agir à titre de courtier en transport en acceptant des commandes des clients pour les transférer à d'autres détenteurs de permis autorisés à transporter les ménages et ameublements usagés ou neufs, non emballés.

3. La marchandise qui sera transportée en vertu des clauses B-a), b), c), d), e), f) et g) sera restreinte aux item neufs et non emballés listés dans le permis dans leur mouvement initial du manufacturier au consommateur, à condition que ladite marchandise soit destinée à faire partie de l'établissement du consommateur.

4. Le service autorisé en vertu des clauses B-a), b), c), d), e), f) et g) du permis ne permet pas le transport des item listés aux permis, d'un marchand détaillant au consommateur ou du manufacturier au marchand détaillant.

Rôle M-42079
M-300568-11-D
(9656-V)

**LA CIE DE TRANSPORT DE
BERTHIERVILLE INC.**

960, avenue du Collège
Berthierville
(Berthier) Qué.
J0K 1A0

Rôle M-42080
M-300367 1-D
(4522-V)

MARCOTTE, HERCULE

St-Liboire
Bagot Qué.
Requérant-cédant
M-300959 4-D
(15941-V)

BROD EXPRESS ENRG.

(Brodeur, André)
2795, rue Bachand
St-Hyacinthe
(St-Hyacinthe) Qué.
Requérant-cessionnaire

Rôle M-42091
M-304642-1-D

**LIVRAISON FRET AERIEN PRESTO
PRESTO AIR FREIGHT DELIVERY**

1610, Surrey Avenue
Dorval
(Ile-de-Montréal) Qué.
H9P 1W4

Rôle M-42092
M-304652-1-D

METRO-OTTAWA DELIVERY LTD

20, Brent Avenue
Ottawa, Ont.
Au Québec:
1259, Berri
Suite 320, Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H2L 4C7

Rôle M-42093
M-304480-3-D
(26083-V)

**M. BEAULIEU MOVING AND
TRANSPORT/
M. BEAULIEU DEMENAGEMENT ET
TRANSPORT (BEAULIEU, MICHAEL)**

469, boul. Chomedey
Chomedey, Laval
(Ile-Jésus) Qué.
H7V 2W7

La requérante dont les clauses *d)* et *e)* se liaient jusqu'à modification par la décision MCS-03401 du 1^{er} mai 1978 comme suit:

d) Transport restreint - longue distance - contrat
d) A Berthierville de Québec et Trois-Rivières, via route 2, pour le transport de grain, pour le compte de Melchers Distilleries Ltée;
e) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat
e) De Berthierville à tous les endroits situés dans un rayon de 400 milles des limites de ladite ville, à l'exclusion de Montréal (desservi en vertu de la clause *c)*) pour le transport de marchandises pour le compte de Les Distilleries Melchers Limitée, Great Lakes Carbon Corporation (Canada) Limited, Charles Lacoursière Lumber Enr., Les Plastiques Canon Limitée et retour avec marchandise refusée ou endommagée;
laquelle décision a eu pour effet de changer le nom de «Melchers Distilleries Ltée», dans les deux cas, pour «Les Distillateurs Melcan Ltée», demande que le nom de «Les Distilleries Melcan Ltée» soit à nouveau remplacé par le nom de l'expéditrice suivant: Melchers Inc.

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec afin de transférer son permis M-300367 (4522-V) en faveur du requérant-cessionnaire, ledit permis se lit comme suit:

Transport général
St-Liboire et environs.
Transport général
De St-Liboire à Montréal, et retour, pour le transport de marchandises destinées à St-Liboire ou en provenant.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir le service suivant:

Transport restreint - service local -
Livraison de fret aérien, Montréal-Métropolitain.

La requérante, s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
De la frontière Québec-Ontario (ports d'entrée: les ponts McDonald-Cartier, Alexandria et Chaudière) reliant Hull à Ottawa à destination de Hull et retour pour le transport d'enveloppes, de courrier et de boîtes, pour le compte d'Air Canada, Kuehne & Naegal International Ltd., Brisk Corporation et Hartz Standard Ltd.

Cette demande ne pourra être exploitée qu'en conjonction avec le permis X-2578 émis par le Ministry of Transportation and Communication de l'Ontario et de l'Ontario Highway Transport Board.

La partie-requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de donner les services de transport suivants:

1. Transport restreint - longue distance - rayon - contrat
De Montréal à tous les endroits situés dans un rayon de 50 milles.
2. Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat
De Montréal à Sherbrooke
3. Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat
De Montréal à Trois-Rivières
Dans les trois (3) cas, pour la livraison de piscines aux résidences privées, pour le compte de Piscines Uniq Ltée.

Rôle M-42094
M-304269-3-D
(25455-V)

**NEW BRUNSWICK QUEBEC
TRANSPORT LTD**

524, Main Street, P.O. Box 1222
Grand Falls,
Nouveau-Brunswick
Au Québec:
200, St-Jacques, suite 900
Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H2Y 1M1

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte -

De Montréal à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tous ports d'entrée) pour le transport de matériaux de construction et retour avec marchandises refusées ou avariées.

Destination et/ou origine: Grand Falls, N.B.

Rôle M-42095
M-304695-1-D

BELAIR TRANSPORT

(De Bellefeuille, Paul)
3842 Belair, St-Michel
(Ile-de-Montréal) Qué.
H2A 2C2

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:

Transport restreint - service local - contrat

Montréal-Métropolitain pour la livraison d'orgues pour le compte de Centre de Musique Tec.

Rôle M-42096
M-301470-9-D
(20260-V)

**TRANSPORT & LIVRAISON PAUL
LIMITEE
PAUL'S TRANSFER & DELIVER
LIMITED**

207, St-André
Ottawa, Ont.
Au Québec:
743, boul. St-Joseph
Hull
(Hull) Qué.

La requérante, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer le service suivant:

Transport général - longue distance - route restreinte -

De la frontière Québec-Ontario, à Hull et toutes les localités situées dans un rayon de 30 milles, et retour, pour le transport de marchandises générales.

Origine et/ou destination:

Ottawa

Rôle M-42097
M-301055-1-D
(16886-V)

FORTIER, WILLIE

St-Fortunat
(Wolfe) Qué.
G0P 1G0

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à donner le service suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

De Coopérative agricole de Princeville à Ham-Nord pour le transport d'engrais chimique en poche, pour le compte de la Coopérative de Ham-Nord (et retour) avec marchandises refusées ou endommagées.

Rôle M-42098
M-600004-5-D

LAUZON DRIVE YOURSELF INC.

5008, boul. Décarie
Montréal, Qué.
H3X 2H8
Requérante

Avis est donné que la requérante, Lauzon Drive Yourself Inc., qui est détentrice des permis de location suivants: 2-DYV et 6-DY s'adressera à la Commission des transports du Québec, dans le but d'ajouter auxdits permis 2-DYV et 6-DY un bureau de location au 955, St-Antoine, St-Hyacinthe, Qué.

Rôle M-42099
M-600558-3-D

LEASEALONG LIMITED

6600, route Transcanadienne
Suite 750
Pointe-Claire, Qué.
H9R 4S2
Requérante

Leasealong Limited demande à la Commission des transports du Québec de l'autoriser à donner le service de location suivant:

Location à long terme (un an et plus) de véhicules de commerce et de livraison à l'exception de tout véhicule de type citerne à la suite 750, 6600, route Transcanadienne, Pointe-Claire, Qué. H9R 4S2, de camions et de tracteurs, à l'exception de tout véhicule de type citerne à la suite 750, 6600, route Transcanadienne, Pointe-Claire, Qué. H9R 4S2.

Rôle M-42100
M-601124-1-D

EQUIPEMENT B. MORIN INC.

1391, Baron
Fleurimont, Qué.
J1E 1E1
Requérant

Rôle M-42101
M-600535-4-D

LOCATION DE CAMIONS X-TRA (QUÉBEC) LTEE

211, Florian
Rosemère, Qué.
J7A 2N4
Requérante

Rôle M-42102
M-601146-1-D

FURNCAN MARINE LIMITED

200 ouest, St-James
Suite 700
Montréal, Qué.
H2Y 1M1
Requérante

Rôle M-42103
M-600470-3-D

LES LOCATIONS MURRAY HILL LTEE

MURRAY HILL LEASING LTD
1380, rue Barré
Montréal, Qué.
H4L 4M4
Requérante

Rôle M-42104
M-304739-1-D

BISSONNETTE, GERARD

171, rue Parent
McMasterville
(Verchères) Qué.
J3G 1E5
Voiturier-remorqueur
Q-300202 175-D
(4724-V)

MAGNY TRANSPORT INC.

1111, route 111
Amos-Est
(Abitibi) Qué.
J9T 1N2

Location de machinerie et équipement agricole et industriel à court terme et à long terme au bureau situé au 301, de la rue Queen, à Lennoxville, province de Québec, J1M 1K8.

Location de camions X-Tra (Québec) Ltée, 211, Florian, Rosemère, Qué. J7A 2N4, qui détient le permis suivant:

Location de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques) à long terme (un an et plus).

Location à court terme de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques) au sens du Code de la route au 211, Florian, Rosemère, Qué. J7A 2N4

s'adresse à la Commission des transports du Québec pour que l'adresse de sa place d'affaires et bureau de location soit modifiée pour se lire: 745, Halpern, Dorval, Qué.

La requérante, Furncan Marine Limited, ayant sa principale place d'affaires, au 200 ouest, rue St-Jacques, suite 700, à Montréal, province de Québec, H2Y 1M1 s'adresse à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir le service suivant:

— Louer à long terme des véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques et semi-remorques), pour le public en général.

Restriction:

La requérante n'aura pas le droit de louer des véhicules-citernes.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner le service de location additionnel suivant:

Location à court terme de véhicules de promenade (automobiles et de type familial) au public en général.

Condition:

Ce service est sujet aux dispositions de l'Ordonnance générale no 2 (location) et ses amendements.

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat -

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante-conjointe: Magny Transport Inc., détentrice du permis Q-300202 (4724-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectuée selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-42105
M-300424-1-D
(5755-V)

BOURRET, GRATIEN

98, rue Principale
St-Guillaume-d'Upton
(Yamaska) Qué.
J0C 1L0
Requérant-cédant
M-304743-1-D

BOURRET & FILS ENR.

(Bourret, Gratién et Jacques)
98, rue Principale
St-Guillaume-d'Upton
(Yamaska) Qué.
J0C 1L0
Requérants-cessionnaires

Le requérant, détenteur du permis M-300424 (5755-V), s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisé à transférer son permis à Bourret et Fils Enr. (Bourret, Gratién et Jacques).

Rôle M-42106
M-304722-2-D

FBG TRANSPORT INC.

Route 5, Box 298
Covington
(Georgia 30209) (U.S.A.)
Au Québec:
200, St-Jacques, suite 900
Montréal
(Ile de Montréal) Qué.
H2X 1M1

La requérante s'adressera à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer les services suivants:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
Des frontières Etats-Unis-Québec (tous ports d'entrée) à tous points dans la province de Québec et retour avec marchandises refusées ou avariées.

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
Des frontières Etats-Unis-Québec (tous ports d'entrée) corridor à travers la province de Québec aux frontières Québec-Ontario (tous ports de sortie) et retour avec marchandises refusées ou avariées.

Dans ce cas: Destination et/ou origine
Les provinces de l'Ouest: Ontario, Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan et Manitoba.

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
Des frontières Etats-Unis-Québec (tous ports d'entrée) corridor à travers la province de Québec aux frontières Québec-Nouveau-Brunswick (tous ports de sortie) et retour avec marchandises refusées ou avariées.

Dans ce cas: Destination et/ou origine
Les provinces de l'Est: Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Ile-du-Prince-Edouard, Terre-Neuve.

Dans les trois cas pour le transport de jus de fruit, tranches de fruit, salades de fruit, fruits congelés et concentrés de jus de fruit de toutes sortes, en conteneur, pour le compte de Lykes Pasco Packing Company et retour avec marchandises refusées ou avariées.

Droit additionnel:
Dans les trois cas la requérante pourra utiliser des véhicules à température contrôlée.

Origine et/ou destination dans les trois cas:
La ville de Dade dans l'Etat de Floride.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir la clause suivante:

Transport restreint, longue distance, route restreinte, contrat, pour le compte de la Compagnie du Gypse du Canada Limitée.

1. Produits du gypse et matériaux de toiture, par semi-remorques plateforme, de Montréal, St-Jérôme, Joliette et Louiseville aux frontières Québec/U.S.A.

2. Matériaux, équipement et fournitures utilisés dans la fabrication de produits du gypse et de matériaux de toiture, des frontières Québec/U.S.A. à Montréal, St-Jérôme, Joliette et Louiseville.

Restriction:

Ce permis ne peut être exploité que concurremment avec l'autorisation connexe émise par l'Interstate Commerce Commission.

Rôle M-42107
M-300238-106-D
(1930-V)

PROVOST CARTAGE INC.

7887, Grenache
Ville-d'Anjou
(Ile-de-Montréal) Qué.
H1J 1C4

Rôle M-42108
M-300798-5-D
(13981-V)

**LES LIGNES EXPRESS WARNETT
LTEE**

WARNETT EXPRESS LINES LTD

40, rue St-Donat
Ste-Agathe-des-Monts
(Terrebonne) Qué.
J8C 1P8

La requérante demande de modifier lesdites clauses *g*) et *h*) de son permis, afin qu'elles se lisent à l'avenir comme suit:

Transport restreint - longue distance - rayon -

g) De Montréal à toutes les localités situées dans un rayon de 300 milles des limites de ladite ville, pour le transport de circulaires périodiques, journaux, revues, imprimés originant de l'Imprimerie Dumont Inc., ville La Salle, et retour avec marchandises refusées ou avancées.

Transport restreint - longue distance - route restreinte -

h) De Montréal à la frontière Québec-Ontario (tous ports d'entrée) pour le transport de circulaires périodiques, journaux, revues, imprimés originant de Les Imprimeries Dumont Inc., ville La Salle, P.Q. et destinés à tous points dans la province de l'Ontario, tel qu'autorisé par l'Ontario Highway Transport Board.

Restriction:

Ce service sera donné conjointement avec un permis complémentaire de l'Ontario Highway Transport Board.

Lesdites clauses *g*) et *h*) se lisent actuellement comme suit:

Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -

g) De Montréal à toutes les localités situées dans un rayon de 300 milles des limites de ladite ville, pour le transport de circulaires, pour le compte de l'Imprimerie Dumont Inc., ville La Salle, P.Q.

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

h) De Montréal à la frontière Québec-Ontario, tous ports d'entrée pour le transport de circulaires destinées à tous points dans la province de l'Ontario tel qu'autorisé pour le compte de Les Imprimeries Dumont Inc., ville La Salle, P.Q.

Restriction re/clause *h*):

Ce service sera donné conjointement avec un permis complémentaire de l'Ontario Highway Transport Board.

Rôle M-42109
M-302147-4-D
(22969-V)

UNIK SOLVANT ENRG.

(Schinck, Alexandre)
180, 1^{re} Avenue
Lachine
(Ile-de-Montréal) Qué.

Le requérant qui détient le permis suivant:

a) Transport restreint - service local - contrat -

a) Montréal à toutes les localités situées sur une distance ne dépassant pas 5 milles des limites de ladite ville, pour le transport de produits pétroliers raffinés et certaines huiles lubrifiantes, par camion-citerne (maximum 2 500 gallons) pour le compte d'Imperial Oil Limited;

b) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

b) De Montréal à Châteauguay, Ile-Perrot, St-Jean, Ste-Thérèse, Terrebonne et Varennes, et retour, pour le transport de produits pétroliers raffinés et certaines huiles lubrifiantes, par camion-citerne (maximum 2 500 gallons) pour le compte d'Imperial Oil Limited;

demande que le gallonage soit porté à 6 000 gallons.

Rôle M-42110
M-301646-4-D
(21260-V)

C & G TRANSPORT LTEE

1, rue Lachapelle,
St-Constant,
(Laprairie) Qué.
J0L 1X0

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée conformément à l'article 2.59.3 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, ainsi qu'à l'article 13B de l'Ordonnance générale sur le camionnage afin de pouvoir utiliser les remorques et/ou semi-remorques appartenant à/ou en possession légale de Les Produits Forestiers Ltée, et ce, sur la clause *b*) du permis no 21260-V de C & G. Transport Ltée.

Rôle M-42111
M-304329-4-D
(25746-V)

PAUL MONETTE DISTRIBUTOR

(Monette, Léo-Paul)
707, Bathgate Drive
Unit 294,
Ottawa, Ont.
Au Québec:
200, St-Jacques, suite 900
Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H2Y 1M1
Voiturier-remorqueur
M-301470-8-D
(20260-V)

**TRANSPORT LIVRAISON PAUL
LIMITÉE
PAUL'S TRANSFER & DELIVERY
LIMITED**

743, boul. St-Joseph
Hull
(Gatineau) Qué.
J8Y 4B6
Voiturier-roulier

Rôle M-42112
M-304728-1-D

CHOUINARD, JAMES R.

30, Parish Hill Road
Granby, Mass.
(01033)
Au Québec:
RM 468 Intermediate Terminal
Dorval
(Ile-de-Montréal) (Québec)
H9P 1A8
Voiturier-remorqueur
M-301194-35-D
(17968-V)

QUINN FREIGHT LINES INC

1093, North Montello St.,
Brockton, Mass. 02403
(U.S.A.)
Au Québec:
10755, côte de Lisse
RM 468 Intermediate Terminal
Dorval
(Ile-de-Montréal) Qué.
H9P 1A8
Voiturier-roulier

Rôle M-42116
M-000344-22-D

**AUTOBUS MESSIER CHIBOGAMAU
INC.**

131, 5^e Avenue
Chibougamau
Abitibi, Qué.
G8P 2E2
Requérant

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat -

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale, de la requérante conjointe: Transport Livraison Paul Limitée/Paul's Transfer & Delivery Limited, détentrice du permis M-301470 (20260-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante conjointe: Quinn Freight Lines Inc, détentrice du permis M-301194 (17968-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon les clauses a) b) c) d) et e) du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Autobus Messier Chibougamau Inc. s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir les permis suivants:

Règlement 19 - transport saisonnier - catégorie Economique

Service:

Transport des travailleurs résidant à Chibougamau à la mine Opemiska (Falconbridge) située à Chapais et retour.

Durée:

Ce service sera valide du 1^{er} septembre 1979 au 31 août 1980.

Tarif:

2,25 \$ du voyage par personne.

Règlement 19 - transport saisonnier - catégorie Economique

Service:

Transport des employés du moulin à scie Barette-Chapais Inc. de Chibougamau à Chapais et retour.

Rôle M-42117
M-000344-23-D

AUTOBUS MESSIER CHIBOUGAMAU INC.

131, 5^e Avenue
Chibougamau
Abitibi, Qué.
G8P 2E2
Requérant

Durée:

Ce service sera valide du 1^{er} octobre 1979 au 30 septembre 1980.

Tarif:

1,25 \$ passage simple.

Autobus Messier Chibougamau Inc. s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir les permis suivants:

Règlement 19 - transport saisonnier - catégorie Economique

Service:

Transport des employés travaillant à la mine Lemoyne, située sur la route 167, entre Chibougamau et St-Félicien, de leur résidence de Chibougamau à la mine, suivant les heures de travail des mineurs.

Durée:

Ce service sera valide du 1^{er} juillet 1979 au 30 juin 1980.

Taux:

Minibus: 50 \$/aller-retour;

Interurbain: 100 \$/aller-retour;

Interurbain: 110 \$/aller-retour avec attente de 8 heures.

Règlement 19 - transport saisonnier - catégorie Economique

Service:

Transport, le midi, des étudiants de la Polyvalente Les-Portes-du-Nord, des écoles Vatican II, Notre-Dame-du-Rosaire, Vinnette, Bon-Pasteur, Holy Family et Protestant School Board of Vallée à leur résidence et retour.

Durée:

Ce service sera valide du 1^{er} juillet 1979 au 30 juin 1980.

Taux:

0,40 \$ le billet ou 3,50 \$ pour 10 billets.

Rôle M-42118
M-000426-2-D

ROY, GUY

6700, rue Tardif
Montréal-Nord, Qué.
H1G 6G2
Requérant

Règlement 19 - transport saisonnier - catégorie Economique

Transport d'enfants de 5 à 15 ans de leurs domiciles situés dans l'Île-de-Montréal, à ville de Laval, Lachine, Longueuil, Greenfield Park, Brossard, St-Hubert et se rendant à l'école J.-J.-Olier (Centre d'études espagnoles de Montréal), 311 est, avenue des Pins, Montréal et retour.

Durée: Ce service sera donné à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente décision jusqu'au 30 juin 1980.

Rôle M-42119
M-000012-4-D

BONIN AUTOBUS LTEE

20, rue du Prince
Sorel, Qué.
J3P 4J3
Requérante-cédante
M-000015-8-D

AUTOBUS INTER-CITE LTEE

438, St-Jean
Granby, Qué.
J2G 2H4
Requérante-cessionnaire

Bonin Autobus Ltée demande à la Commission des transports du Québec, la permission de vendre aux Autobus Inter-Cité Ltée, de Granby, les services nos 8 et 9, contenus dans notre permis 551-A et qui se lisent comme suit:

Service no 8:

Transport de passagers et colis de Sorel à St-Denis et retour. Parcours route no 21, de Sorel à St-Denis.

Restriction: pas de service local dans les limites de la ville de Sorel.

Service no 9:

Transport d'étudiantes-infirmières de l'Hôpital général de St-Hyacinthe à destination de l'Hôpital St-Jean-de-Dieu, situé à Montréal, et retour.

Parcours à suivre: route Transcanadienne - pont Hippolyte-Lafontaine - rue Hochelaga.

Restrictions:

1. Ce service sera donné à l'Hôpital St-Jean-de-Dieu les jours de classe seulement.
2. Ce service ne devra être donné qu'avec un véhicule d'une capacité maximum de 14 passagers.
3. Aucun droit aux privilèges de l'Ordonnance générale no 17 concernant les voyages spéciaux ou à charte-partie.

Rôle M-42120
M-000296-3-D

JOSEPH J. SPARLING ENRG.

3820, avenue Royal
Montréal, Qué.
H4A 2M2
Requérant

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation d'effectuer le transport suivant:

Classe de permis: Transport saisonnier - catégorie Economique (Maxivan)

Service:

Transport d'enfants de six (6) mois à douze (12) ans, résidant dans Côte-St-Luc, Notre-Dame-de-Grâce, Hampstead, Westmount, Snowdon, l'Île-des-Soeurs, Montréal-Ouest, Côte-des-Neiges, ville Mont-Royal, Verdun, ville St-Pierre, et Montréal. Le transport se fera dans le quadrilatère borné par les routes suivantes: ouest: rue Westminster - Est; boulevard St-Laurent - nord: côte de Liesse - sud: rue St-Jacques et boulevard La-Salle et se rendant aux garderies et écoles maternelles et écoles suivantes et retour:

Ecole Ste-Monica: 6440, rue Terrebonne, Montréal, Qué.

Ecole Willindon: 5870, rue Terrebonne, Montréal, Qué.

Montréal-Ouest: Bilingual Nursery School: 160, Ballantyne nord, Montréal-Ouest, Qué.

Ce service sera donné durant toute l'année 5 jours par semaine.

Les taux seront pour 5 jours par semaine par mois:

30 \$ par enfant pour 1 parcours

50 \$ par enfant pour 2 parcours

65 \$ par enfant pour 3 parcours

80 \$ par enfant pour 4 parcours

Les horaires sont de 6 h 00 à 10 h 00, de 11 h 00 à 13 h 30, et de 14 h 30 à 19 h.

Ce service sera donné de porte à porte.

Ce permis est demandé du 1^{er} juillet 1979 au 30 juin 1980.

Rôle M-42121
M-000082-21-D

LES TOURS MAISONNEUVE INC.

5000, avenue des Mélézeux

Montréal, Qué.

HIT 2H9

Requérant

Demande de modification de parcours:

Classe:

Service touristique par autobus.

Service:

Les Tours Maisonneuve Inc. demande la refonte de certains de ses parcours et horaires annexés à la présente demande, afin de les adapter au changement de sens de certaines rues, et au déplacement de certains points d'intérêt touristique.

Cette modification n'affecte en rien les droits de cueillette de la requérante.

Région Est: (Parcours existants).

Ordonnance: Régie des transports: 31 mai 1965.

Motel Versailles:

Rues Sherbrooke est, Viau, Notre-Dame est, Bonsecours, Champ-de-Mars, Gosford, Notre-Dame, St-Paul, place Jacques-Cartier, rue Notre-Dame, boulevard St-Laurent, rue St-Jacques, place d'Armes, rue St-Jacques ouest, côte Beaver Hall, boulevard Dorchester ouest, rue Metcalfe, Ste-Catherine ouest, avenue Mc Gill College, rue Sherbrooke ouest, chemin de la Côte-des-Neiges, chemin de la Reine-Marie, avenue Victoria, The Boulevard, avenue Edgehill, avenue Lexington, Shorncliffe, Oakland, Summit Circle, Westmount Lookout, Summit Circle, avenue Upper-Bellevue, Sunnyside, Lexington, avenue Edgehill, The Boulevard, chemin de la Côte-des-Neiges, voie Camillien-Houde, avenue du Parc, des Pins, rues St-Denis, Sherbrooke est.

Ordonnance: Régie des transports: 30 mai 1966.

Motel Diplomate:

Boulevard Métropolitain est, montée St-Léonard, rues Sherbrooke, Viau, Notre-Dame, Craig, Bonsecours, Champ-de-Mars, Gosford, Notre-Dame, Bonsecours, St-Paul, place Jacques-Cartier, Notre-Dame, boulevard St-Laurent, rue St-Jacques, place d'Armes, rue St-Jacques, place Victoria, côte Beaver Hall, boulevard Dorchester, rues Metcalfe, Ste-Catherine, Guy, côte des Neiges, Queen Mary, avenue Victoria jusqu'à la limite de Montréal, traverser la cité de Westmount et poursuivre à la limite de Montréal dans The Boulevard jusqu'au chemin de la Côte-des-Neiges, chemin Remembrance, voie Camillien-Houde, boulevard Mont-Royal, avenue du Parc, des Pins, St-Denis, Sherbrooke jusqu'au point de départ dans la montée St-Léonard.

Ordonnance: Régie des transports: 8 juin 1966.

Motels Fontainebleau et Lido

Le parcours suivi devra être le même que celui autorisé par ordonnance pour le motel Versailles.

Ordonnance: Régie des transports: 19 octobre 1972.

Motels Le Paysan, Jacques-Cartier, Lajeunesse, Pignons Rouges, Bélair, Henry's Cabins, Louise, Cardinal, Delorme, Montréal Tourist, Cadillac, Métropole:

Rues Sherbrooke, Notre-Dame, Sherbrooke, Viau, Notre-Dame, Bonsecours, Champ-de-Mars, Gosford, Notre-Dame, St-Paul, place Jacques-Cartier, Notre-Dame, boulevard St-Laurent, St-Jacques, place d'Armes, St-Jacques, côte Beaver Hall, Dorchester ouest, Metcalfe, Ste-Catherine, avenue Mc Gill College, Sherbrooke, chemin de la Côte-des-Neiges, chemin de la Reine-Marie, avenue Victoria, The Boulevard, avenue Edgehill, avenue Lexington, Shorncliffe, Oakland, Summit Circle, Westmount Lookout, Summit Circle, Upper Bellevue, Sunnyside, Lexington, avenue Edgehill, The Boulevard, chemin de la Côte-des-Neiges, voie Camillien-Houde, avenue du Parc, des Pins, rues St-Denis et Sherbrooke est, Notre-Dame est et Sherbrooke est.

Ordonnance: Commission des transports: 7 octobre 1975.

Sheraton Le St-Laurent:

Ile-Charron, tunnel Hippolyte-Lafontaine, (puis même itinéraire que les motels Versailles, etc.).

Ordonnance: Commission des transports: 17 décembre 1975.

Motel Lucerne:

Même itinéraire que pour le motel Versailles.

Région rive sud: Parcours existant

Ordonnance: Régie des transports: 7 novembre 1972.

Motels des nations, Rideau, Washington, 7600, Dany, Holiday Inn, Longueuil:
Route Marie-Victorin, Route no 3, pont Champlain, rue Université, boulevard
Dorchester, rues Guy, Ste-Catherine, Drummond, Sherbrooke ouest, avenue Mc Gill
College, boulevard de Maisonneuve ouest, Metcalfe, boulevard Dorchester ouest,
côte Beaver Hall, Mc Gill, Notre-Dame ouest et est, Bonsecours, St-Paul est et ouest,
St-Pierre, place d'Youville, des Commissaires, Berri, Notre-Dame est, Papineau,
pont Jacques-Cartier, Route no 3, boulevard de Salaberry (sortie Laprairie), boule-
vard Marie-Victorin (écluse de Ste-Catherine), Centrale (Ste-Catherine),
boulevard 9-C (sortie Caughnawaga), rue principale de Caughnawaga, Cemetery road
de Caughnawaga, Church road de Caughnawaga (mission indienne), Cemetery road
de Caughnawaga, route de St-Isidore, Route no 3, pont Honoré-Mercier, Route no 4
puis 20, autoroute Décarie (Montréal), chemin de la Côte-St-Luc, The Boulevard
(Westmount), avenue Edgehill, avenue Lexington, avenue Shorncliffe, avenue Oakland,
Summit Circle, Upper Bellevue, avenue Sunnyside, avenue Lexington, avenue Edgehill,
The Boulevard, chemin de la Côte-des-Neiges (Montréal), rue Guy, boulevard Dor-
chester, rue Université, pont Champlain et route no 3.

Région ouest: Parcours existants

Ordonnance: Régie des transports: 17 septembre 1971.

Motels aéroport Hilton, Décarie Plaza, Travelodge, International, Raphael, Gem,
Colibri, Laval, West End, Nittolo, Royal, Town Squire:

Chemin Herron (Dorval), Route no 2 (Montréal-Toronto), Route no 4, pont
Honoré-Mercier, Route no 3, route de St-Isidore, Cemetery road (Caughnawaga),
Church road (Caughnawaga), (mission indienne), Cemetery road (Caughnawaga), route
de St-Isidore, Route no 3, puis 9-C, Centrale, (Ste-Catherine), (écluse de Ste-Cathe-
rine), boulevard Marie-Victorin, boulevard Salaberry (Laprairie), route no 3, pont
Jacques-Cartier, Ile-Ste-Hélène, (Tour de l'Ile), pont Jacques-Cartier, DeLorimier
(Montréal), boulevard Dorchester est, St-Denis, Craig, côte de la Place d'Armes,
St-Jacques ouest, place d'Armes, Notre-Dame, Bonsecours, St-Paul, St-Nicolas, place
d'Youville, Mc Gill, St-Jacques, avenue Université, boulevard Dorchester, Pell, Sher-
brooke ouest, chemin de la Côte-des-Neiges, avenue Decelles, chemin Queen Mary,
avenue Victoria, The Boulevard (Westmount), avenue Edgehill, avenue Lexington,
avenue Shorncliffe, avenue Oakland, Summit Circle, Upper Bellevue, avenue Sun-
nyside, avenue Lexington, avenue Edgehill, The Boulevard, chemin de la Côte-St-
Luc, autoroute Décarie (Montréal), Sherbrooke ouest, avenue Girouard, Upper Lachine
road, St-Jacques ouest, Route no 2 (Montréal-Toronto), Rond-Point de Dorval, Herron
road (Dorval).

Ordonnance: Régie des transports: 4 juillet 1972.

Transfert de Métropolitain Sightseeing Tour Reg'd à Les Tours d'observation
Maisonneuve Enrg.

Motels Holiday Inn Montréal, Maple Leaf Hotel & Cabins, Town & Country
Motel, Fleur-de-Lys, Ruby Food's, Skyline, Pierre, Capri, Grand Motor, Ramada
Inn, Chomey Inn, Faisan Bleu, La Chambrette, Hilton, La Réverie:

Côte de Liesse, Décarie, Van Horne, côte des Neiges, chemin de la Reine-
Marie (arrêt), Musée de cire, oratoire St-Joseph, chemin de la Reine-Marie, Roslyn,
Montagne de Westmount avenue, Westmount vers l'est, côte des Neiges, boulevard
Dorchester, côte Beaver Hall, Notre-Dame, Papineau, parc Lafontaine (arrêt), palais
des Nains, Rachel, St-Hubert, boulevard St-Joseph, Outremont, chemin de la Côte-
Ste-Catherine, Décarie, côte de Liesse.

Ordonnance: Régie des transports: 10 août 1972.

Transfert de Belvedere Motel Inc. à Les Tours d'observation Maisonneuve Enrg.
Motels Belvedere, Cavalier et Aubin:

Du motel Belvédère à Dorval, et retour via Routes no 2 et no 17, Upper Lachine,
Western, Girouard, Sherbrooke, Peel, Dorchester, côte Beaver Hall, Notre-Dame et
arrêt à l'église Notre-Dame, St-Laurent, (territoire du Conseil des Ports nationaux),
St-Denis, Sherbrooke, Calixa-Lavallée, Rachel, de l'Esplanade, Mont-Royal, Voie
Camillien-Houde, côte des Neiges, chemin Queen Mary, arrêt au Musée historique
Canadien ainsi qu'à l'oratoire St-Joseph, avenue Roslyn, cité de Westmount, côte
St-Luc, Girouard, Monkland, Cavendish, Upper Lachine.

Ordonnance: Commission des transports: 7 octobre 1975.

Holiday Inn Pointe-Claire:

Route Transcanadienne, montée St-Jean, route Montréal-Toronto (nos 2-20), rue
St-Jacques, (puis même itinéraire que l'hôtel Seaway, etc.).

Région Centre-Ville: Parcours existants

Ordonnance: Régie des transports: 5 juin 1964.

Hôtel Seaway:

Avenue Simpson, rues Sherbrooke, St-Urbain, Ste-Catherine, Jeanne-Mance, boulevard Dorchester, rue Metcalfe, place Dominion, rue Peel, côte Beaver Hall, rue Mc Gill, Notre-Dame, St-Claude, St-Paul, St-Laurent, des Commissaires, Papineau, De Lorimier, Everett, Bordeaux, Calixa-Lavallée, Rachel, St-Hubert, Roy, St-Denis, avenue des Pins, du Parc (Bleury), boulevard Mont-Royal, avenue Springrove, rue Maplewood, avenue Marie-Guyard.

Ordonnance: Régie des transports: 31 mai 1965.

Hôtel Martinique:

Rues Guy, Sherbrooke ouest, St-Urbain, Ste-Catherine ouest, place Philips, côte Beaver Hall, rues Lagauchetière ouest, Cathédrale, boulevard Dorchester ouest, côte Beaver Hall, rues St-Jacques ouest, Mc Gill, Notre-Dame ouest, du Bonsecours, St-Paul est, place Jacques-Cartier, rues des Commissaires est, Berri, Notre-Dame est, De Lorimier, Rouen, Bordeaux, Sherbrooke est, Calixa-Lavallée, du Parc-Lafontaine, Rachel, St-Denis, avenue des Pins, du Parc, boulevard Mont-Royal, avenue Springrove, rue Maplewood, boulevard Mont-Royal, rue de Sérigny, avenue Decelles, chemin Queen Mary, avenue Roslyn, avenue Victoria, The Boulevard, avenue Edgell, avenue Lexington, Shorncliffe, Oakland, Summit Circle, Westmount Lookout, Summit Circle, avenue Upper Bellevue, Sunnyside, Lexington, avenue Edgell, The Boulevard.

Ordonnance: Régie des transports: 19 octobre 1972.

Hôtel de Province:

Même parcours que pour les hôtels Seaway et Martinique.

Ordonnance: Commission des transports: 27 mai 1975

Holiday Inn Place Dupuis:

Rue St-Hubert, boulevard de Maisonneuve, rues Union, Ste-Catherine, place Philips, côte Beaver Hall, rues Lagauchetière, Cathédrale, boulevard Dorchester, côte Beaver Hall, rues Mc Gill, Notre-Dame, Bonsecours, St-Paul, place Jacques-Cartier, des Commissaires, Berri, Craig, De Lorimier, Sherbrooke, Calixa-Lavallée, Rachel, St-Denis, avenue Pine, du Parc, chemin de la Côte-Ste-Catherine, avenue Decelles, chemin Queen Mary, rues Lemieux, Dorval, avenue Victoria, The Boulevard, avenue Edgell, avenue Lexington, Shorncliffe, Oakland, Summit Circle, avenue Sunnyside, Lexington, avenue Edgell, The Boulevard, côte des Neiges, rues Guy, St-Jacques, Guy, Sherbrooke, St-Urbain, Ste-Catherine, St-Hubert.

Ordonnance: Commission des transports: 17 décembre 1975.

Hôtel Château Versailles:

Rues Sherbrooke ouest, Guy, (puis même itinéraire que les hôtels Seaway, Martinique, etc.)

Ordonnance: Commission des transports: 17 décembre 1975.

Auberge Richelieu:

Rue Sherbrooke est, ouest (puis même itinéraire que les hôtels Seaway, Martinique, etc.)

Ordonnance: Commission des transports: 9 juin 1976.

Hôtels Four Seasons, Loews La Cité, Méridien, Howard Johnson:

Pour l'hôtel Four Seasons:

Rues Sherbrooke, Metcalfe, boulevard Dorchester, côte Beaver Hall, rues McGill, Notre-Dame, Beaudry, Craig, St-André, Vitré, Berri, boulevard Dorchester, rue Jeanne-Mance, boulevard de Maisonneuve, rue Université, avenue des Pins, du Parc, chemin de la Côte-Ste-Catherine, rue Vincent-d'Indy, boulevard Edouard-Montpetit, avenue Louis-Colin, Jean-Brillant, Decelles, chemin Queen Mary, avenue Victoria, The Boulevard, avenue Edgell, avenue Lexington, Shorncliffe, Oakland, Summit Circle, avenue Sunnyside, Lexington, avenue Edgell, The Boulevard, chemin de la Côte-des-Neiges, rues St-Mathieu, Sherbrooke.

Pour l'hôtel Loews La Cité:

Rues Prince-Arthur, avenue du Parc, puis même parcours que pour l'hôtel Four Seasons: chemin de la Côte-des-Neiges, avenue McGregor, des Pins, du Parc, Prince-Arthur.

Pour l'hôtel Méridien:

Rues Jeanne-Mance, boulevard de Maisonneuve, Metcalfe, puis même parcours que pour l'hôtel Four Seasons: rues St-Mathieu, Ste-Catherine, St-Urbain, boulevard Dorchester, Jeanne-Mance.

Pour l'hôtel Howard Johnson:

Même parcours que pour l'hôtel Four Seasons: avenue McGregor, des Pins, rues St-Denis, Cherrier, Berri, Sherbrooke.

Ordonnance: Commission des transports: 2 décembre 1977.

Hôtel Régence Hyatt:

Le tout selon les parcours, horaires et tarifs annexés à la présente demande.

Rues University, Craig, côte Beaver Hall, rues McGill, Notre-Dame, Beaudry,

Craig, St-André, Vitré, Berri, boulevard Dorchester, rue Jeanne-Mance, boulevard de Maisonneuve, rue University, avenue des Pins, du Parc, chemin de la Côte-St-Catherine, rue Vincent-d'Indy, boulevard Edouard-Montpetit, avenue Louis-Colin, Jean-Brillant, Decelles, chemin Queen Mary, avenue Victoria, The Boulevard, avenue Edgehill, avenue Lexington, Shorncliffe, Oakland, Summit Circle, avenue Sunnyside, Lexington, avenue Edgehill, The Boulevard, chemin de la Côte-des-Neiges, rues Mc Gregor, Simpson, Sherbrooke, Peel, boulevard Dorchester, côte Beaver Hall, rues St-Jacques, University.

Horaires et période d'opérations existant:

Ordonnance: Commission des transports: 4 janvier 1974.

	mai-juin	juillet-août
Centre-Ville	10 h	9 h 30
	14 h	12 h 30
Rue St-Jacques ouest		15 h 30
	9 h	9 h
	14 h	14 h
Côte de Liesse		19 h
	9 h	9 h
	15 h	15 h
Rue Sherbrooke est		19 h
	9 h	9 h
	15 h	15 h
Route Marie-Victorin		19 h
	9 h	9 h
	14 h 30	14 h 30
		19 h

Ordonnance: Commission des transports: 9 juin 1976.

Hôtels Four Seasons, Loews La Cité, Méridien, Howard Johnson:

Toute l'année	9 h 45
Du 20 juin au 20 octobre	9 h 45
	14 h 15

Ordonnance: Commission des transports: 27 mai 1975.

Holiday Inn Place Dupuis:

Du 25 mai au 20 octobre:	9 h 30
	12 h 30
	15 h 30
Du 21 octobre au 24 mai:	10 h

Parcours proposé

Région Est: Excursion du matin

Motels Le Paysan, Jacques-Cartier, Lajeunesse, Pignons Rouges, Bélair, Henry's Cabins, Louise, Delorme, Marquis (autrefois Montréal Tourist), Cadillac, Métropole, Ramada Est (autrefois Fontainebleau) Lido, Sheraton St-Laurent, Lucerne, Wandlyn (autrefois Versailles), Diplôme.

Rues Notre-Dame est, Sherbrooke est, (Pointe-aux-Trembles, Montréal-Est), autoroute no 40, rues Jarry, Viau, Sherbrooke, autoroute no 25, tunnel Hippolyte-Lafontaine, Ile-Charron, Tunnel Hippolyte-Lafontaine, Autoroute no 25, rues Sherbrooke, Calixa-Lavallée, Rachel, Esplanade, boulevard Mont-Royal, voie Camillien Houde, chemin Remembrance, Côte des Neiges, rues Decelles, Queen Mary, avenue Victoria, The Boulevard, McDougall, chemin de la Côte-des-Neiges, rues St-Mathieu, Sherbrooke, Crescent, boulevard Dorchester, côte du Beaver Hall, rues McGill, Notre-Dame, Viau, Sherbrooke, autoroute no 25, tunnel Hippolyte-Lafontaine, Ile-Charron, tunnel Hippolyte-Lafontaine, autoroute no 25, puis no 40, rues Jarry, Viau, autoroute no 40, de la Rousselière, Sherbrooke, 56^e Avenue, rues Notre-Dame, Sherbrooke.

Régions Est et Rive-Sud: Excursion de l'après-midi

Motels 7600, Washington, Rideau, des Nation, Holiday Inn Longueuil, Sheraton St-Laurent, Lido, Métropole, Diplôme, Lucerne, Ramada Est, (autrefois Fontainebleau) Cadillac, Marquis, (autrefois Montréal Tourist), Wandlyn, (autrefois Versailles).

Route Marie-Victorin (Brossard, puis Longueuil), autoroute no 25, Ile-Charron, tunnel Hippolyte-Lafontaine, autoroute no 25, puis no 40, rues Jarry, Viau, Sherbrooke (vers l'est jusqu'au motel Wandlyn, puis demi-tour vers l'ouest) rues Calixa-Lavallée, Rachel, Esplanade, boulevard Mont-Royal, voie Camillien-Houde, chemins Remembrance, Côte des Neiges, rues Decelles, Queen Mary, avenue Victoria, The Boulevard, McDougall, chemin de la Côte-des-Neiges, rues St-Mathieu, Sherbrooke, Crescent, boulevard Dorchester, côte du Beaver Hall, rues McGill, Notre-Dame, Beaudry, St-Antoine, St-André, Vitré, autoroute Ville-Marie, autoroute Bonaventure, pont Champlain, route Marie-Victorin (vers l'ouest jusqu'au motel Rideau, puis demi-tour vers l'est), autoroutes no 20, no 25, Ile-Charron, tunnel Hippolyte-Lafontaine, autoroutes no 25, puis no 40, rues Jarry, Viau, Sherbrooke.

Région Rive-Sud: Excursion du matin

Motels 7600, Washington, Rideau, des Nations, Holiday Inn Longueuil, Holiday Inn Place Dupuis, Hôtels Howard Johnson-Richelieu, Château Versailles.

Route Marie-Victorin, (Longueuil, puis Brossard), pont Champlain, autoroute Bonaventure, puis Ville-Marie, rues du Fort, Sherbrooke, St-Mathieu, Ste-Catherine, St-Hubert, boulevard de Maisonneuve, rues Berri, Sherbrooke, St-Denis, avenue des Pins, du Parc, rue Mont-Royal, voie Camillien-Houde, chemins Remembrance, Côte des Neiges, rues Decelles, Queen Mary, Victoria, The Boulevard, avenues Edgehill, Lexington, Shorncliffe, Oakland, Summit Circle, Upper Bellevue, Sunnyside, Lexington, Edgehill, The Boulevard, McDougall, Côte des Neiges, rue Atwater, boulevard Dorchester, côte du Beaver Hall, rues McGill, Notre-Dame, Beaudry, St-Antoine, St-André, Vitré, St-Hubert, boulevard de Maisonneuve, rues Berri, Sherbrooke, St-Marc, autoroute Ville-Marie, puis Bonaventure, pont Champlain, route Marie-Victorin.

Parcours proposé

Région Ouest: Excursion du matin

Motels Holiday Inn Pointe-Claire, Holiday Inn Séville (autrefois Maple Leaf Hotel), Dorval, Hilton aeroport Dorval Travelodge, International, Fleur-de-Lys, Grand Motor, Holiday Inn La Seigneurie (autrefois Ramada Inn) Skyline, Holiday Inn Chateaubriand, (autrefois Holiday Inn Montréal), Ruby Food's, Ramada Ouest (autrefois Capri), Raphaël, Belvédère, Arc (autrefois Gem), Colibri, Cavalier, Laval, West-End, Nitlolo, Royal, Town Squire, Aubin.

Route no 40 (Pointe-Claire, puis St-Laurent), montée de Liesse, côte de Liesse, Rond-Point de Dorval, côte de Liesse, autoroute Décarie, route no 20, cour Turcot, boulevard Montréal-Toronto, rue St-Jacques, Décarie, Queen Mary, Decelles, Troie, Gatineau, Queen Mary, avenue Victoria, The Boulevard, Edgehill, Lexington, Shorncliffe, Oakland, Summit Circle, Upper Bellevue, Sunnyside, Lexington, Edgehill, The Boulevard, Mc Dougall, côte des Neiges, Mc Gregor, Simpson, Sherbrooke, Metcalfe, boulevard Dorchester, côte du Beaver Hall, rues Mc Gill, Notre-Dame, Beaudry, St-Antoine, St-André, Vitré, St-Hubert, boulevard de Maisonneuve, rues Berri, Vitré, autoroute Ville-Marie, rue St-Jacques, route no 20, Rond-Point de Dorval, côte de Liesse, autoroute Décarie (sud jusqu'au Ramada ouest, puis nord), autoroute no 40.

Parcours proposé

Région Centre-Ville

— Hôtels Maritime (autrefois Seaway), Ramada-Centre (autrefois Martinique), de Province, Régence Hyatt, Méridien, Holiday Inn place Dupuis, Howard Johnson-Richelieu, Loews La Cité, Sherbourg, Four Seasons, Constellation (autrefois Royal Embassy), Château Versailles.

Rue Guy, boulevard Dorchester, rues Cathédrale, St-Antoine, St-François-Xavier, Jeanne-Mance, Ste-Catherine, St-Hubert, boulevard de Maisonneuve, rues Berri, Sherbrooke, Jeanne-Mance, Léo-Parizeau, avenue du Parc, rues Sherbrooke, Atwater, avenues Mc Gregor, des Pins, du Parc, rue Mont-Royal, Voie Camillien-Houde, chemins Remembrance, de la Côte-des-Neiges, rues Decelles, Queen Mary, Victoria, The Boulevard, Mc Dougall, Côte-des-Neiges, rues Atwater, Ste-Catherine, côte du Beaver Hall, rues Mc Gill, Notre-Dame, Beaudry, St-Antoine, St-André, Vitré, St-Antoine, Guy.

Horaires proposés: Région Est

<i>Points de ramassage</i>	<i>Heure du ramassage</i>	
Henry's Cabins	8 h 25	
Motel Louise	8 h 26	
Motel Bélair	8 h 27	
Motel Delorme	8 h 28	
Motel Pignons Rouges	8 h 30	
Motel Lajeunesse	8 h 32	
Motel Paysan	8 h 34	
Motel Jacques-Cartier	8 h 35	
Motel Lido	8 h 45	14 h 05
Motel Métropole	8 h 50	14 h 10
Motel Diplomate	8 h 55	14 h 15
Motel Lucerne	9 h 10	14 h 25
Motel Ramada Ouest	9 h 12	14 h 27
Motel Cadillac	9 h 13	14 h 28
Motel Marquis	9 h 15	14 h 30
Motel Wandlyn	9 h 20	14 h 35
Motel Sheraton St-Laurent	9 h 30	13 h 55

Période d'opérations:

Du 25 mai au 20 octobre de chaque année pour le tour du matin du 25 juin
 au 5 septembre de chaque année pour le tour de l'après-midi.

Horaires proposés: Région Rive Sud

<i>Points de ramassage</i>	<i>Heure du ramassage</i>	
Holiday Inn Longueuil	9 h 00	13 h 45
Motel 7600		
Motel Washington	9 h 10	13 h 30
Motel Rideau	9 h 12	13 h 32
Motel des Nations	9 h 15	13 h 35

Période d'opérations:

Du 25 mai au 20 octobre de chaque année pour le tour du matin, du 25 juin
 au 5 septembre de chaque année pour le tour de l'après-midi.

Horaires proposés: Région Ouest

<i>Points de ramassage</i>	<i>Heure du ramassage</i>
Holiday Inn Pointe-Claire	8 h 30
Holiday Inn Séville	8 h 40
Montréal Aéroport Hilton	8 h 44
Montréal Dorval Travelodge	8 h 46
Motel International	8 h 48
Motel Fleur-de-Lys	
Motel Grand Motor	8 h 50
Holiday Inn Seigneurie	8 h 52
Hôtel Skyline	8 h 54
Holiday Inn Chateaubriand	8 h 55
Hôtel Ramada ouest	9 h
Motel Raphaël	9 h 08
Motel Belvédère	9 h 09
Motel Arc	
Motel Cavalier	9 h 10
Motel Laval	
Motel West Ends	9 h 11
Motel Nittolo	9 h 12
Motel Royal	9 h 13
Motel Town Squire	
Motel Aubin	9 h 15

Période d'opérations:

Du 25 mai au 20 octobre de chaque année.

Horaires proposés: Région Centre-Ville

<i>Points de ramassage</i>	<i>Heures du ramassage</i>
	Pour le tour d'une durée de 2 heures 9:00 a.m., 10:00 a.m., 11:00 a.m., midi, 1:00 p.m., 2:00 p.m., 3:00 p.m., 4:00 p.m.
Hôtel Ramada-Centre	10 min. avant et 20 min. après l'heure
Hôtel Maritime	
Hôtel de Province	9 min. avant et 20 min. après l'heure
Hôtel Régence Hyatt	A l'heure juste et 30 min. après l'heure
Hôtel Méridien	5 min. après et 25 min. avant l'heure
Holiday Inn place Dupuis	10 min. après et 20 min. avant l'heure
Hôtel Howard-Johnson-Richelieu	15 min. après et 15 min. avant l'heure
Hôtel Loews La Cité	20 min. après et 10 min. avant l'heure
Hôtel Sherbourg	25 min. après et 5 min. avant l'heure.
Hôtel Constellation	
Hôtel Four Seasons	27 min. après et 3 min. avant l'heure
Hôtel Château Versailles	30 min. après et à l'heure juste.

Période d'opérations:

Du 15 juin au 5 septembre de chaque année

	Pour le tour d'une durée de 3 heures:
Hôtel Château-Versailles	9 h 25
Holiday Inn place Dupuis	9 h 40
Hôtel Howard Johnson-Richelieu	9 h 45

Période d'opérations: Toute l'année

Rôle M-42123
M-600385 2-DT

**BOULEVARD AUTO LOCATION
LTEE**

9050, boulevard de l'Acadie
Montréal, Qué.

Modification tarifaire:
Location à long terme de véhicule de promenade
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec pour être autorisé
à faire une modification des taux de location à long terme.

Tarifs:

Century Custom 1979

V-8

Transmission automatique

Servo-freins

Servo-direction

Pneus blancs

Enjoliveurs de roues

Dégivreur arrière

Radio AM

2 ans — inclus 1^{re} licence
Valeur responsable — 2 600 \$

233 \$ plus 8%

3 ans — Prix sur demande

Buick Lesabre 1979

V-8

Transmission automatique

Servo-freins

Servo-direction

Pneus blancs

Enjoliveurs de roues

Radio AM/FM

Dégivreur arrière

Toit de vinyle

2 ans — inclus 1^{re} licence
Valeur responsable — 2 700 \$

244 \$ plus 8%

N.B.

Buick Electra — Riviera — Camion

Prix sur demande seulement

Pontiac Lemans 1979

V-8

Transmission automatique

Servo-freins

Servo-direction

Pneus blancs

Enjoliveurs de roues

Dégivreur arrière

Radio AM

2 ans — inclus 1^{re} licence
Valeur responsable — 2 400 \$

216 \$ plus 8%

3 ans — Prix sur demande

Pontiac Parisienne 1979

V-8

Transmission automatique

Pneus blancs

Radio AM/FM

Dégivreur arrière

Enjoliveurs de roues

Servo-freins

Servo-direction

Toit de vinyle

2 ans — inclus 1^{re} licence
Valeur responsable — 2 800 \$

251 \$ plus 8%

3 ans — Prix sur demande

N.B.

Pontiac Firebird — Prix sur demande seulement

Rôle M-42124
M-203489-101-D

COUTU, NORMAND

3235, Bilaudeau
Montréal, Qué.
H1L 4B7

Requérant-cédant
M-209596-001-101-D

LUBIN, PELLISSIER

4154, rue Adam
Montréal, Qué.

H1V 1S7
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-203489-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-42125
M-207583-4-D

NERON, RONALD

11150, Meighen, app. 909
Pierrefonds, Qué.

H8Y 3J1
Requérant-cédant
M-209577-001-1-D

BOURGON, JACQUES J.

22, 44^e Avenue sud
Bois-des-Filion

(Terrebonne) Qué.
J6Z 2L7
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207583-003 pour l'agglomération A-54 Ste-Thérèse demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-42126
M-200182-101-D

LOURO, ARTHUR

6612, rue Lacordaire
Montréal, Qué.

H1T 2K1
Requérant-cédant
M-209581-001-101-D

CHARTRAND, RAOUL

936 est, rue Rachel
Montréal, Qué.

H2J 2J1
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-200182-003 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-42127
M-200927-101-D

GELINAS, LEO

1582, rue Garden
Mascouche Heights

L'Assomption, Qué.
J0N 1T0

Requérant-cédant
M-209611-001-101-D

DRISDELLE, LOUIS

8043, rue Cartier
Montréal, Qué.

H2E 2K1
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-200927-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-42128
M-201745-2-D

TROTTIER, GERARD

1644, boul. Desmarçais
Montréal, Qué.
H4E 2B4

Requérant-cédant
M-209595-001-1-D

TOTINO, MME ANTOINETTE

6841, rue Jogues
Montréal, Qué.
H4E 2W9

Requérante-cessionnaire

Rôle M-42129
M-202065-101-D

JULIEN, PIERRE

5310, boul. Pie-IX, app. 1
Montréal, Qué., H1X 2B7

Requérant-cédant
M-209601-001-101-D

TAXI PEDEL LIMITEE

3875, boul. St-Joseph, app. 6
Montréal, Qué.
H1X 1X3

Requérant-cessionnaire

Rôle M-42130
M-206026-101-D

KALLIGINAKIS, GEORGE

6925, rue Durocher, app. 3
Montréal, Qué.
H3N 1Z7

Requérant-cédant
M-209603-001-1-D

DEMIRJIAN, HOSEP

28, terrasse Marceau
Ste-Rose
Ville de Laval, Qué.
H7L 3E9

Requérant-cessionnaire

Rôle M-42131
M-206225-101-D

BOUTIN, JEAN-GUY

651, rue Masson
Repentigny, Qué.
J6A 6E2

Requérant-cédant
M-209599-001-101-D

MURAT, LUDOVIC, JOSEPH

6329, rue Boyer
Montréal, Qué.
H2S 2J2

Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-201745-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Le requérant-cédant qui détient le permis M-202065-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Le requérant-cédant qui détient le permis M-206026-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Le requérant-cédant qui détient le permis M-206225-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-42132
M-207399-101-D

BARRY, RANDEL, ROBERTS

(Roberts Barry R.)
62, rue du Parc
Châteauguay
(Châteauguay) Qué.
J0K 1P9

Requérant-cédant
M-209598-101-1D

LEVESQUE, DENIS

155, boul. Deguire, app. 711
St-Laurent, Qué.
H4N 1N9

Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207399-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-42133
M-208441-2-D

**KAFAFIAN GUIRAGOSSIAN,
MME MAYRAM**

228, Sommerset
Dollard-des-Ormeaux, Qué.
H9G 2N9

Requérante-cédante
M-209574-001-1-D

KAFAFIAN MEGUERDITCH

228, Sommerset
Dollard-des-Ormeaux, Qué.
H9G 2N9

Requérant-cessionnaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-208441-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-42134
M-208514-2-D

ALLARD, YVES

2500, rue Charny
Montréal, Qué.
H3M 1J3

Requérant-cédant
M-209592-001-1-D

ALLARD, MARTIAL

2500, rue Charny
Montréal, Qué.
H3M 1J3

Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-208514-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-42135
M-209035-101-D

ZALIK, IRWIN

738, rue Maher
LaSalle, Qué.
H8R 2S3

Requérant-cédant
M-209606-001-101-D

CAMPEAU, JEAN-MARC

7495, rue Jean-Chevalier
LaSalle, Qué.
H8N 2M8

Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-209035-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-42136
M-209061-101-D

MONTPETIT, MICHEL

134, rang Ste-Marie
St-Timothée, Beauharnois
Qué. J0S 1X0
Requérant-cédant
M-209597-001-101-D

DAIGNEAULT, CAMILLE

160, rue Principale
St-Louis-de-Gonzague
Beauharnois, Qué.
J0S 1T0
Requérant-cessionnaire

Rôle M-42137
M-206024-9-D

LANDREVILLE, HENRI

153, 37^e Avenue
Ste-Marthe-sur-le-Lac
(Deux-Montagnes) Qué.
J0N 1P0
Requérant-cédant
M-209558-001-1-D

CARDINAL, RAOUL

23, 20^e Avenue
Ste-Marthe-sur-le-Lac
(Deux-Montagnes) Qué.
J0N 1P0
Requérant-cessionnaire

Rôle M-42173
M-600880-2-DT

LOCATION DE L'OUTAOUAIS INC.

899, Maloney
Gatineau, Qué.
J8P 1H6

Le requérant-cédant qui détient le permis M-209061-001 pour l'agglomération A-44 Valleyfield demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Le requérant-cédant qui détient le permis M-206024-002 pour l'agglomération A-14 St-Eustache demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Modification tarifaire:

La requérante, Location de L'Outaouais Inc., veut modifier son tarif pour rendre la formule plus facile, en établissant un pourcentage du coût du véhicule, comme la base de son calcul, tel qu'il apparait de la modification tarifaire déposée au dossier de la demande.

Tarifs:

La requérante demande à la Commission des transports du Québec, l'autorisation d'appliquer les tarifs de transport suivants:

Critères de taux de location à long terme: camions-remorques

Tarifs mensuels:

12 mois 4,75% à 6,35% coût total du véhicule
24 mois 3,80% à 4,70% coût total du véhicule
30 mois 3,70% à 4,60% coût total du véhicule
36 mois 3,55% à 4,45% coût total du véhicule
48 mois 3,10% à 4,25% coût total du véhicule

Notes explicatives et complémentaires:

a) Le terme «coût total» signifie le prix d'acquisition pour le locateur du véhicule ainsi que tous les accessoires additionnels sur demande du locataire.

b) Le pourcentage déterminé inclus, l'assurance collision et responsabilité (Si l'expérience de conduite du chauffeur fait augmenter la prime d'assurance, le locataire assumera le coût additionnel) et la plaque du Québec (Toute augmentation sur le prix de base 1979 sera assumée par le locataire).

c) Sur demande du locataire, la maintenance du véhicule peut être incluse dans le bail:

Camions: 0,125 \$ par mille

Remorques: 0,02 par mille

Prix basé sur l'indice du coût de la vie de janvier 1979 (182,7); le coût au mille augmentera suivant le % d'augmentation de l'indice (Statistique Canada).

Rôle M-42174
M-600541-5-DT

**PREMIER TRUCK LEASING
LIMITED**

1655, Beaulac
Ville St-Laurent
Qué.

Modification tarifaire:

La requérante a déposé des taux en conformité de la décision interimaire de la Commission concernant les tarifs de location pour fins de vulgarisation de ces tarifs et elle demande que ces taux soient approuvés par la Commission et de plus, que cette approbation soit accordée *instantier*, tel que prévu aux règles de pratique de la Commission des transports du Québec.

Tarifs:

<i>Genre de véhicule</i>	<i>Pesanteur brute</i>	<i>Taux hebdo- madaire sur bail d'un an</i>	<i>Plus - du mille</i>
Econoline	5 000 livres	85 \$	0,12 \$
Pick-Up	6 000 livres	85	0,12
Camion - Boîte 16'	24 000 livres	135	0,15
Camion - Boîte 18'	26 000 livres	145	0,15
Camion - Boîte 20'	26 000 livres	160	0,16
Camion - Boîte 20'/Monte-charge	28 000 livres	175	0,16
E/S - Tracteur à gasoline	60 000 livres	225	0,13
E/S - Tracteur à diesel	65 000 livres	305	0,13
E/D - Tracteur à diesel	80 000 livres	340	0,14
Semi-remorque 45'		95	*0,03

* en surplus de 800 m par semaine

Assurance:

Les taux ci-haut mentionnés incluent la responsabilité publique et les dommages à la propriété de 1 000 000 \$ inclusivement et assurance collision avec un déductible de 500 \$.

Taxe de vente:

Taxe de vente provinciale sera ajoutée aux frais de location.

Gasoline:

Les taux ci-haut mentionnés n'incluent pas la gasoline.

Chauffeurs:

Doivent avoir 21 ans minimum.

Location minimum:

Un an ou plus seulement.

Taux pour longues périodes:

Taux réduit est accordé sur condition de location à long terme pour une période de deux ans et plus.

Entretien:

Les taux ci-haut mentionnés incluent l'entretien du véhicule.

**DEMANDE DE PERMIS INTRODUITE EN VERTU DU REGLEMENT
SUR LE TRANSPORT DE DECHETS (A.C. 3707-78)**

REGION NO 6

<i>Rôle</i>	<i>Numéro de requête nom et adresse</i>	<i>Nature</i>	<i>Pour la région</i>
M-42175	M-710591-101-D SERVICE SANITAIRE GIGI GIGI GARBAGE MAN (Guérin, Ghislaine) 4625, Beaconsfield Montréal, Qué. H4A 2H8	Déchets solides	6
M-42176	M-710590-101-D SERVICE SANITAIRE LONGUEUIL INC. 179, rue Léo Longueuil (Chambly) Qué., J4G 1J4	Déchets solides Boues liquides	6
M-42177	M-710589-1-D DALTERIO REFUSE DISPOSAL (Dalterio, Michel) 507, St-François-Xavier St-Constant (Laprairie) Qué., J0L 1X0	Déchets solides	6

Rôle	Numéro de requête nom et adresse	Nature	Pour la région
M-42178	M-710368-101-D BERGERON, ERNEST 56, rue Morris Sherbrooke (Sherbrooke) Qué., J1J 2L9	Déchets solides	5
M-42179	M-710594-102-D DESLANDES, PAUL 71, Deslandes Granby (Shefford) Qué., J0L 1Z0	Boues liquides	6
M-42180	M-710594-101-D DESLANDES, PAUL 71, Deslandes Granby (Shefford) Qué., J0L 1Z0	Boues liquides	5
M-42181	M-710587-1-D D. GRANDMONT SANI-VAN SERVICES St-Benoit-La-Come Abitibi, Qué. J0Y 1R0	Déchets solides	8
M-42182	M-710595-101-D THERRIEN, LEO St-Adrien-de-Ham Richmond, Qué. J0A 1C0	Déchets solides	5
M-42183	M-710558-101-D McKAIG, LEON Route 216 St-Julien (Wolfe) Qué., G0N 1B0	Déchets solides	5
M-42184	M-710592-101-D TRANSPORT A.D. LALANDE INC. 36, rue Meunier Laval, Qué. H7N 1V2	Déchets solides	6

Rôle M-42190
M-301225-2-D
(18191-V)

BERTRAND MATHIEU LIMITEE

608, rue de l'Église
La Présentation
(St-Hyacinthe) Qué.
J0H 1B0
Voiturier-remorqueur
Q-301190-55-D
(23782-V)

TRANSPORT NORDIQUE (1975) INC.

2720, avenue St-Georges
Beauport, Qué.
G1E 4B9
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante conjointe: Transport Nordique (1975) Inc., détentrice du permis Q-301190 (23782-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-42191
M-304148-3-D
**MILLTOWN TRUCKING
COMPANY LIMITED**

151, Church St.
St-Stephen, Milltown
Nouveau-Brunswick
Au Québec:
3869, boul. des Sources
Dollard-des-Ormeaux
(Ile-de-Montréal) Qué.
H9B 2A2

Rôle M-42192
M-304730-2-D
**LES ENTREPRISES GEORGES
RACINE INC.**

4154, boul. Cléroux
Chomedey
(Laval) Qué.
H7M 3S6

Rôle M-42193
M-304622-1-D
LIVRAISON E. PELISSIER ENRG.

(Pélessier, Ernest)
4480, rue Bellechasse, app. 11
Montréal, Qué.
H1T 1Y8

Rôle M-42194
M-206538-4-D
SAKELLARPOULOS, JAMES

2710, Machabee
St-Laurent, Qué.
H4K 1K1
Requérant-cédant
M-209553-001-1-D

STEFANIDAKIS, JOHN

8151, Stuart, app. 2
Montréal, Qué.
H3N 2S2
Requérant-cessionnaire

Rôle M-42195
M-207452-2-D

POULIN, PAUL

312, Latour
St-Jean (St-Jean) Qué.
J3B 1M4
Requérant-cédant
M-209555-001-1-D

LAURENT VAILLANCOURT ENRG.

(Vaillancourt Laurent)
239, Vanier, app. a
St-Jean (St-Jean) Qué.
J3B 3R7
Requérante-cessionnaire

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
De Montréal à la frontière Québec/Nouveau-Brunswick, Québec/Vermont et Québec/New Hampshire (tous ports d'entrée) pour le transport de gypse et de matériaux de toiture à tous points dans Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, l'Île-du-Prince-Édouard pour le compte de Le Groupe des Matériaux de Construction de Domtar Inc., et retour, (tous ports d'entrée) avec marchandise refusées ou avariées.

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat
De Montréal à la frontière Québec/Nouveau-Brunswick, Québec/Vermont, Québec/New Hampshire (tous ports d'entrée) pour le transport de gypse et de matériaux de toiture à tous points dans Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et l'Île-du-Prince-Édouard pour le compte de la Compagnie du Gypse du Canada Limitée, et retour, (tous ports d'entrée) avec marchandises refusées ou avariées.

La requérante s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant.

Transport restreint - contrat
Transport de marchandise pour le compte de la Compagnie Normand Cloutier Transport Inc. permis no M-301261 (18510-V) et en vertu du permis de cette dernière.

Le requérant s'adresse à la Commission de transport du Québec, dans le but d'obtenir le permis suivant:

Transport restreint - service local - contrat
Montréal-Métropolitain pour la livraison de journaux pour le public en général, pour le compte du journal The Gazette, Le Devoir, et les retours.

Le requérant-cédant qui détient le permis M-206538-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207452-001 pour l'agglomération A-41 St-Jean demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-42196
M-208823-101-D

GRAVEL, MONIQUE

242, de Mauves
Boucherville, Qué.
J4B 6L8
Requérante-cédante
M-209600-001-101-D

CHAYER, JACQUES

6620, 36^e Avenue, app. 1
Montréal, Qué.
H1T 2Z7
Requérant-cessionnaire

Le requérante-cédante qui détient le permis M-208823-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-42197
M-200153-101-D

CHAYIAS, PETER

780, Gougeon
St-Laurent, Qué.
H4N 1Z4
Requérant-cédant
M-209604-001-101-D

GRANT, GEORGE

8151, avenue Stuart, app. 4
Montréal, Qué.
H3N 2S3
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-200153-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-42198
M-204215-101-D

PETRONE, GINO

10830, rue Frigono, app. 1
Montréal, Qué.
H3M 2R3
Requérant-cédant
M-209605-001-101-D

LAVALLEE, JEAN

3320, côte Ste-Catherine, app. 21
Montréal, Qué.
H3T 1C6
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-204215-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-42199
M-207679-101-D

GRATSIAS, DIMITRIOS

750, rue Ball
Montréal, Qué.
H3N 1J4
Requérant-cédant
M-209608-001-101-D

GIROLAMO, NICOLA

9299, rue Bayne
LaSalle, Qué.
H8R 2H3
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207679-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-42200
M-205477-5-D

MANNO CALOGERO

7162, Vannes
St-Léonard, Qué.
H1S 1Y6
Requérant-cédant
M-209559-001-1-D

ALFANO LIBORIO

6329, P.-E.-Lamarche
St-Léonard, Qué.
H1P 1J2
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-205477-001 pour l'agglomération A-5 Est de Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-42201
M-207747-2-D

COLAS, MICHEL

5420, Ste-Lucie
St-Hubert, Qué.
J3Y 2B5
Requérant-cédant
M-209583-001-1-D

MARSOLAIS BRETON, MME

JOCELYNE

1458, Emard
Montréal, Qué.
H4E 2C4
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207747-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-42202
M-206656-2-D

MORIN, ALAIN

355, Ste-Marie
St-Jean (St-Jean) Qué.
J3B 1J2
Requérant-cédant
M-209586-001-1-D

COURCHESNE, SUZANNE

235 B, Collin
St-Jean (St-Jean) Qué.
J3B 6B8
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-206656-001 pour l'agglomération A-41 St-Jean demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-42203
M-208136-2-D

ALEXANDRE, PIERRE JEAN

5375, 15^e Avenue, Rosemont, app. 106
Montréal, Qué.
H1X 2T7
Requérant-cédant
M-208230-002-2-D

JARRY, LUCIEN J.

40, place Côte-Vertu, app. 205
St-Laurent, Qué.
H4N 1G2
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-208136-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-42204
M-204749-45-D

GALMA LTD.

2340, Lucerne, app. 36
Ville Mont-Royal, Qué.
H3R 2J8
Requérante-cédante
M-208783-004-5-D

BEAUDET, MURIELLE

7029, 1^{re} Avenue
Montréal, Qué.
H2A 3H6
Requérante-cessionnaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-204749-012 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-42205
M-206621-5-D

LEPINE, MME HUGUETTE

23, Maple
Ville de Le Gardeur
(L'Assomption) Qué.
J5Z 2C6
Requérante-cédante
M-209580-001-1-D

**COUTURE, MME MARIE LAURE
FLORENCE**

1924, 14^e Avenue
Pointe-aux-Trembles, Qué.
H1B 3V7
Requérante-cessionnaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-206621-004 pour l'agglomération A-5 Est de Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-42206
M-209235-2-D

BELLEY, ROMEO

6380, Lemay
Montréal, Qué.
H1T 2L5
Requérant-cédant
M-209340-001-1-D

SEGUIN, RICHARD

370, Beaudoin
Montréal, Qué.
H4C 2Y2
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-209235-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-42207
M-202741-2-D

MONGEON, MAURICE

47, 9^e Rue
Laval-des-Rapides, Laval, Qué.
H7N 1V9
Requérant-cédant
M-209573-001-1-D

PARENT, ANDRE GILLES

300, des Baladins
Laval-des-Rapides, Laval, Qué.
H7N 2E4
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-202741-001 pour l'agglomération A-8 Laval demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-42208
M-203108-30-D

PIGEON, ARSENE

12746 est. Notre-Dame
Pointe-aux-Trembles, Qué.
H1A 3R2

Requérant-cédant
M-209587-001-1-D

MAJEAU, YVES

6236, des Erables
Montréal, Qué.

H2G 2M8
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-203108-023 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-42209
M-207805-4-D

MEUNIER, HENRI

4024, Newmarch
Verdun, Qué.

H4G 1G8
Requérant-cédant
M-209582-001-1-D

GODIN, MME GISELE

4024, Newmarch
Verdun, Qué.

H4G 1G8
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207805-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-42210
M-203932-5-D

LINDOVER, LIONEL

18, Lesage
Dollard-des-Ormeaux, Qué.
H9A 1Z6

Requérant-cédant
M-208437-002-2-D

AMENCY, ROGER HENRY

9167, Foucher
Montréal, Qué.

H2M 1V9
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-203932-002 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-42211
M-204184-3-D

MORRISON, JOSEPH EDGAR

3769, Masson
Montréal, Qué.

H1X 1S7
Requérant-cédant
M-209594-001-1-D

CASGRAIN, MICHEL

8790, St-Urbain
Montréal, Qué.

H2N 1S4
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-204184-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-42212
M-205722-101-D

LACOSTE, FERNAND

9642, Dubuisson
Montréal, Qué.

H1L 2X7

Requérant-cédant

M-209250-002-101-D

HENRI, MME LIETTE

2797, Henri-de-Salières

Montréal, Qué.

H1N 2X9

Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-205722-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-42213

M-205929-2-D

HOULE, ANDRE

965, Davion, app. 1

Longueuil, Qué.

J4L 2Z4

Requérant-cédant

M-209593-001-1-D

PAQUET, RICHARD

1840, Valade, app. 1

Longueuil, Qué.

J4J 4P4

Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-205929-001 pour l'agglomération A-2 Longueuil demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-42214

M-200838-2-D

CLOUTIER, JEAN

303 A, Mignonne

Salaberry-de-Valleyfield

(Beauharnois) Qué.

J6S 1J7

Requérant-cédant

M-209400-003-3-D

CHAMPAGNE, MARCEL

26, Lemieux

Salaberry-de-Valleyfield

(Beauharnois) Qué.

J6S 4G8

Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-200838-001 pour l'agglomération A-44 Valleyfield demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-42215

M-200417-12-D

LEMIRE, DONALD

330, Vincent-Massey

Beloeil (Verchères) Qué.

J3G 3J1

Requérant-cédant

M-208408-003-3-D

SAINT-FLEUR, MME JOSETTE

6295, Alma, app. 2

Montréal, Qué.

H2S 2W2

Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-200417-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-42216
M-200045-2-D

AUBIN, HECTOR

5161, 16^e Avenue
Montréal, Qué.
H1X 2S1

Requérant-cédant
M-209579-001-1-D

CLOUTIER, PIERRE

7477, des Ormeaux
Anjou, Qué.

H1K 2X8
Requérant-cessionnaire

Rôle M-42217
M-202932-2-D

LAROUCHE, GEORGES-HENRI

95, 8^e Rue
Laval-des-Rapides (Laval) Qué.
H7N 2C5

Requérant-cédant
M-209575-001-1-D

SENEY, YVON

50, Léger, app. 8
Laval, Qué.

H7G 3S4
Requérant-cessionnaire

Rôle M-42218
M-203772-82-D

MARTIN SERVICE STATION LTD

650, Ste-Marguerite
Montréal, Qué.
H4C 2X4

Requérante-cédante
M-209576-001-1-D

PIERRE, JEAN-ALTIDOR

1670, Deguire, app. 6
Ville St-Laurent, Qué.
H4L 1M7

Requérant-cessionnaire

Rôle M-42219
M-200568-12-D

BIRCHLER, ROLF

625 ouest, St-Paul
Montréal, Qué.
H3C 1M1

Requérant-cédant
M-208402-003-3-D

ROTHMAN, ALLAN

2670, Cazeneuve
St-Laurent, Qué.
H4R 1T9

Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-200045-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Le requérant-cédant qui détient le permis M-202932-001 pour l'agglomération A-8 Laval demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

La requérante-cédante qui détient le permis M-203772-035 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Le requérant-cédant qui détient le permis M-200568-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-42220
M-502354-4-D

ROCKSYL ENR.

(En société)
218, de Bretagne
Boucherville
(Chambly) Qué.
J4B 5E4
Requérants-cédants
M-500626-006-6-D

RACICOT, MAURICE

461, de Bretagne
Boucherville
(Chambly) Qué.
J4B 5E4
Requérant-cessionnaire

Les requérants demandent à la Commission des transports du Québec de transférer à monsieur Maurice Racicot leur permis M-502354-001, qu'ils détiennent afin d'effectuer du camionnage en vrac pour la région 06.

Rôle M-42221
M-505109-2-D

DORE, ALBERT

808, Rivière-Nord
St-Eustache
(Deux-Montagnes) Qué.
J7R 4K3
Requérant-cédant
M-508940-001-1-D

DORE, MICHEL

808, Rivière-Nord
St-Eustache
(Deux-Montagnes) Qué.
J7R 4K3
Requérant-cessionnaire

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec de transférer à son fils monsieur Michel Doré son permis M-505109 001 pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 06.

Rôle M-42222
M-505006-2-D

CORRIVEAU, JEAN-LOUIS

842, Dufresne
Chomedey
Laval, Qué.
Requérant-cédant
M-508925-001-1-D

DENICOLAI, YVAN

1018, rue Auclair
Laval, Qué.
H7E 2W1
Requérant-cessionnaire

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis no M-505006 001, région 10, à monsieur Yvan Denicolai pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 10.

Rôle M-42223
M-507992-2-D

GIROUARD, SERGE

Rue Gagné
Sutton
(Brome) Qué.
J0E 1K0
Requérant-cédant
M-508927-001-1-D

VACHON, REJEAN

90, rue Principale
Sutton
(Brome) Qué.
J0E 2K0
Requérant-cessionnaire

Le requérant détenteur du permis no M-507992 001, région 05, s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Réjean Vachon, pour la région 05.

Rôle M-42224
M-506575-13-D

BARRETTE PETROLEUM INC

1602, 3^e Avenue
C.P. 128
Val d'Or
(Abitibi) Qué.
J9P 4N9

Requérante-cédante
M-508806-004-4-D

MAYER & FRERES INC

C.P. 4048
Chemin Colonie-Fournière
Malartic
(Abitibi) Qué.
JOY 1Z0

Requérante-cessionnaire

Rôle M-42225
M-301106-13-DT

IMPERIAL ROADWAYS LTD

484, McPhillips Street
Winnipeg, Manitoba
Au Québec:
10145, côte de Liesse
Dorval, Qué.

Rôle M-42227
M-300567-101-D
(9637-V)

GAGNIER TRANSPORT ENRG.

8159, de Gaspé
Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H2P 2J9

Rôle M-42228
M-000350-101-D

ST-GEORGES, GERARD

278, rue des Aulnaies
St-Michel-des-Saints
Berthier, Qué.
JOK 3B0
Requérant

Rôle M-42229
M-304710-1-D

SERVANCE ENRG

(Bouffard, Henri-Paul)
R.R. no 3, Magog
(Stanstead) Qué.
JOB 3E0

Rôle M-42230
MV-00004-16-DT

**COMMISSION DE TRANSPORT
DE LA COMMUNAUTE URBAINE
DE MONTREAL**

159 ouest, rue Craig
Montréal, Qué.

La requérante demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis no M-506575 006, région 08, à Mayer & Frères Inc. pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 08.

Les actions de la requérante-cessionnaire sont réparties comme suit:

Michel Mayer	49 actions ordinaires
Donald Mayer	49 actions ordinaires
Carole Desilet	1 action ordinaire

Modification tarifaire

La requérante dépose une nouvelle structure de taux modifiant son tarif selon la teneur de son permis, ledit tarif modifié portant le numéro 10-B.

Ledit tarif comptant 178 pages en plus de la réglementation est déposé à la Commission des transports pour consultation par toute partie intéressée.

Le pourcentage d'augmentation, vu qu'il s'agit d'une révision complète, ne peut être déterminé avec certitude.

La requérante-détentrice du permis M-300567 (9637-V) pour le transport d'instruments de musique s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le droit additionnel suivant:

Transport restreint - longue distance - territoire -

De tout point à tout autre point au Québec.

Restriction:

Le présent service sera donné exclusivement à l'occasion de spectacles, tournées ou festivités pour le transport d'instruments de musique appartenant aux musiciens et devant servir auxdits spectacles.

Transport saisonnier - Règlement 19 - Catégorie Régulière

Transport de personnes résidant dans les paroisses de St-Michel-des-Saints et St-Zénon et points intermédiaires situés entre ces deux endroits et retour.

Parcours à suivre:

Route 131

Route Kayakamac

pour permettre à ces personnes de participer à des activités culturelles, sportives ou récréatives.

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, pour obtenir l'autorisation de donner les services suivants:

Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Magog à Montréal et retour, pour le transport de courrier et petits colis, maximum 50 livres ou 22,5 kg.

Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Sherbrooke à Montréal et retour, pour le transport de courrier et petits colis, maximum 50 livres ou 22,5 kg.

Modification tarifaire

Il est résolu que le tarif horaire de location du service d'autobus soit fixé comme suit, à compter du 2 novembre 1978:

b) Visites touristiques

1. Par autobus de type Prévost Prestige	38,50 \$
2. Par autobus de tout autre type	33,00

Rôle M-42231
M-600210-5-DT

YAMASKA AUTO LOCATION INC
2000, boul. Casavant
St-Hyacinthe, Qué.

Modification tarifaire

La requérante, Yamaska Auto Location Inc., s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir une modification de ses taux, tels qu'ils apparaissent au dossier de la présente demande à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-42232
M-20016-5-DT

LA LIGUE DE TAXIS DE SOREL INC
408, Crêpeau
Sorel, Qué.

Modification tarifaire

Il est proposé par Clément Hubert, secondé par Yvon Lefèvre de demander au ministère des Transports, division des Taxis, une augmentation en ce qui concerne le départ, afin que le coût soit porté de 0,70 \$ à 0,80 \$; en ce qui concerne le coût au mille, que celui-ci soit porté de 0,80 \$ à 0,55 \$ du kilomètre et que la période d'attente soit portée de 9 \$ à 12 \$, ces augmentations étant rendues nécessaires en raison de la hausse du coût de la vie.

Rôle M-42233
M-600811-4-DT

LOVEC LTEE
291, Quinlan
LaSalle, Qué.

Modification tarifaire

La requérante, Lovec Limitée, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de modifier ses taux de la façon suivante:

Sur le court terme:

— autobus scolaire (49 passagers)	40 \$ par jour 32 ^e du mille
— autobus scolaire (25 passagers)	35 \$ par jour 30 ^e du mille
— mini-bus	28 \$ par jour 27 ^e du mille
— coach	100 \$ par jour 50 ^e du mille

Sur le long terme:

Le taux du long terme se calcule comme suit:

- la valeur du véhicule plus les frais de financement divisés par 60 paiements par mois, auxquels on ajoute 10% de profit.
- si la période de location est moindre de 5 ans, le calcul se fait alors sur la valeur résiduelle du véhicule.

Rôle M-42234
M-000337-101-D

FAUTEUX, LEO
11381, côte des Anges
R. R. 1
Ste-Scholastique, Qué.
J0N 1S0
Requérant

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir la modification de son permis qui se lit comme suit:

Règlement 19 - transport saisonnier - catégorie Economique

Transport de personnes participant à des activités de groupe, notamment des activités religieuses, éducatives, culturelles, sportives ou récréatives, à partir de la ville de Mirabel à tout point dans un rayon de 125 milles de ladite municipalité. Ce permis est valide jusqu'au 29 janvier 1980.

Pour se lire comme suit:

Transport de personnes participant à des activités de groupe, notamment des activités religieuses, éducatives, culturelles, sportives ou récréatives, à partir de la ville de Mirabel et St-Placide à tout point dans un rayon de 125 milles de ladite municipalité.

Rôle M-42235
M-600913-2-D

LOCATION TRANS NORD INC.
625, autoroute 640
St-Eustache, Qué.
J7P 3W1
Requérante

La requérante, Location Trans-Nord Inc., détentrice du permis no M-600913, s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner le service suivant:

Location à long terme de véhicules-automobiles de type autobus, minibus, exclusivement pour les détenteurs de permis de transport de personnes de la Commission des transports du Québec et/ou pour les détenteurs de contrats pour le transport d'élèves avec les commissions scolaires.

Rôle M-42236
M-000032-101-D

AUTOBUS LE PROMENEUR INC.
C. P. 485
1205, Normandie
St-Jovite, Labelle
Qué. J0T 2H0
Requérante

La requérante, Autobus Le Promeneur Inc., s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir un permis de transport saisonnier, catégorie Economique, pour le transport de groupes de personnes, de l'Annonciation, Labelle, St-Jovite, Lac-Carré et St-Faustin à destination de St-Jérôme, les mardis, mercredis et samedis, pour un bingo. Suivant contrats déposés. La présente constitue un renouvellement. Les frais seront entièrement supportés par les organisateurs des bingos.

Durée: 364 jours.

Rôle M-42237
M-100034-101-D

**LA COMMISSION SCOLAIRE
REGIONALE LANAUDIÈRE**

333, rue Sir-Mathias-Tellier
C. P. 220
Joliette, Qué.
J6E 6E6

Requérante-adjudicataire
M-100599-1-D-101-D

LES AUTOBUS GAUDREULT INC.

540, Visitation
St-Charles-Borromée
Joliette, Qué.
J6E 4P3

Requérante-adjudicatrice

Rôle M-42239
M-301332-3-DT

**FRED TOWNSEND HORSE
TRANSPORT REG'D**

St-Justine-de-Newton
Vaudreuil, Qué.

Rôle M-42240
M-300029-10-DT

JOS TONDREAU & FILS INC

1525, rue Moreau
Montréal, Qué.

Rôle M-42241
M-300152-101-DT

J.M.F. TRANSPORT LTEE

703, boul. du Parc
Valcourt, Qué.

Rôle M-42242
M-300080-101-D
(645-V)

H. SMITH TRANSPORT CO. LTD

10755, côte de Liesse
Dorval
(Ile-de-Montréal) Qué.
H9P 1A8

Rôle M-42244
M-304587-2-D

ROBERT ROY ENRG.

(Roy, Robert)
Route Rurale no 4
Sherbrooke
(Sherbrooke) Qué.
J1H 5H2

Les requérantes, se conformant aux dispositions des paragraphes 5 et 8 de l'article 475 de la Loi de l'instruction publique, demandent l'approbation des taux de transport intégrés pour l'année 1978-79 suivant le contrat intervenu entre les parties.

Quelque 372 élèves, pour un montant de 108 \$ annuellement par laissez-passer en circulation.

Modification tarifaire

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin de modifier ces tarifs de la façon suivante:

Tarif actuel:	1,25 \$ du mille chargé
Tarif à suggérer:	1,50 \$
Minimum actuel:	50 \$ par voyage
Minimum suggéré:	60 \$ par voyage
Temps d'attente suggéré:	10 \$ l'heure, première heure gratuite

Modification tarifaire

Hausse moyenne de 9% des taux chargés aux produits chimiques Domtar Limitée (Division du sel Sifto) sous contrat de transport avec nous et se rapportant à une clause de notre permis.

Modification tarifaire

La requérante demande à la Commission des transports du Québec de fixer les taux et tarifs apparaissant à son tarif numéro 1 (1979). Pour plus de détails, veuillez vérifier les documents déposés à la Commission des transports du Québec.

La requérante demande de plus que la décision devienne en vigueur immédiatement, le tout conformément à l'article 2.58.1 du Règlement no 2 (1976).

La requérante qui détient le permis suivant:

Transport général - longue distance - route restreinte -
De St-Jérôme, Mirabel à Montréal, et les points intermédiaires et retour.

Restriction:
Aucun droit de cueillette et de livraison dans le rayon de cinq (5) milles de Mirabel.

désire le modifier afin qu'il se lise désormais comme suit:

Transport général - longue distance - route -
De St-Jérôme, Mirabel à Montréal, et les points intermédiaires et retour.

Restriction:
Aucun droit de cueillette et de livraison dans le rayon de cinq (5) milles de Mirabel.

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de donner les services de transport suivants:

1. Transport restreint - service local - contrat
Sherbrooke et tout point dans une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites dudit endroit.
2. Transport restreint - longue distance - rayon - contrat
De Sherbrooke à tout point dans une distance ne dépassant pas quinze (15) milles des limites dudit endroit.

Dans les deux (2) cas, pour le transport d'huile à chauffage domestique, pour le compte de Shell Canada Limitée.

Rôle M-42245
304712-1-D

FRANCHA TRANSPORT INC.

14410, rue Forsyth
Pointe-aux-Trembles
(Ile-de-Montréal) Qué.
H1A 1H6
Voiturier-remorqueur
Q-300605-76-D
(16903-V)

CARTIER TRANSPORT INC.

153, rue Maltais
Sept-Iles
(Saguenay) Qué.
G4R 3J9
Q-300202-173-D
(4724-V)

MAGNY TRANSPORT INC.

1111, route 111, Amos-Est
(Abitibi) Qué.
J9T 1N2
M-300164-66-D
(1332-V)

ATLAS TRUCKING CO. LTD

5005, Irwin Avenue
Ville LaSalle
(Ile-de-Montréal) Qué.
H8N 2G9
Voiturier-roulier

Rôle M-42246
M-000071-39-D

VOYAGEUR INC.

505 est, boulevard de Maisonneuve
Montréal, Qué.
H2L 1Y4

METROPOLITAIN PROVINCIAL INC.

515 est, boulevard de Maisonneuve
Montréal, Qué.

VOYAGEUR PROVINCIAL INC.

1135, rue Drummond
Montréal, Qué.

LA COMPAGNIE DE TRANSPORT PROVINCIAL

1188 ouest, boulevard Dorchester
Montréal, Qué.
Intimés
M-000076-24-D

METROPOLITAIN PROVINCIAL (1967) INC.

1010 ouest, Ste-Catherine
Montréal, Qué.
H3B 2T9
Requérante

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat -
Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, des requérantes-conjointes:

Cartier Transport Inc., détentrice du permis Q-300605 (16903-V)
Magny Transport Inc., détentrice du permis Q-300202 (4724-V)
Atlas Trucking Co. Ltd, détentrice du permis M-300164 (1332-V), qui agiront comme voituriers-rouliers.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses des permis des rouliers.
Demande est aussi faite par les voituriers-rouliers dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Requête en correction et révision d'erreur cléricale

Au soutien de leur requête les requérantes exposent respectueusement:

1. Qu'au mois de janvier 1955, votre requérante La Compagnie de transport Provincial exploitait dans la province de Québec, un grand nombre de services d'autobus et plus particulièrement un service touristique, lequel service touristique comprenait entre autre un service de voyage touristique de Montréal à Ste-Marguerite et Ste-Agathe et retour, portant le numéro 231-A-4, le tout tel qu'il appert plus amplement audit permis de service touristique émis par la Régie des transports suivant une ordonnance rendue le 11 janvier 1955 et déposée aux présentes comme si récitée au long comme pièce R-1;

2. Que le ou vers le 12 avril 1967 dans les dossiers portant les numéros 231-A, 2096-A et 2079-A, la Régie des transports émettait une ordonnance approuvant à toutes fins que de droit un contrat de vente intervenu le 1^{er} janvier 1964 entre la compagnie de Transport Provincial et Métropolitain Provincial Inc. d'une part, et Voyageur Provincial Inc. d'autre part, annulant à toutes fins que de droit les permis temporaires alors en vigueur et autorisant en faveur de Métropolitain Provincial Inc. et en faveur de Voyageur Provincial Inc., l'émission d'un permis autorisant certains services d'autobus, le tout tel qu'il appert plus amplement de ladite ordonnance déposée aux présentes comme si récitée au long comme pièce R-2;

3. Que tel qu'il appert à l'ordonnance du 12 avril 1967, pièce R-2, la requérante-venderesse Compagnie Transport Provincial, cédait à la requérante-acquéreur Métropolitain Provincial Inc. un service de visite touristique dans Montréal et les municipalités adjacentes, le tout tel que mentionné à l'item numéro 42 de ladite ordonnance, omettant, par suite d'un oubli, de mentionner le service touristique de Montréal à Ste-Marguerite et Ste-Agathe le tout tel que décrit dans la pièce R-1;

4. Que suite à l'ordonnance du 12 avril 1967, pièce R-2, ci-haut décrite, la Régie des transports du Québec en date du 22 septembre 1967, d'une part, et suite à une demande de refonte de permis, d'autre part, émettait une ordonnance de refonte de permis en faveur de la compagnie Métropolitain Provincial Inc., ladite ordonnance de refonte de permis étant annexée à la présente comme si récitée au long comme pièce R-3;

5. Que tel qu'il appert à l'ordonnance du 22 septembre 1967, pièce R-3, la Régie des transports à la page 50 de ladite ordonnance décrit les services touristiques refundus en faveur de Métropolitain Provincial Inc. omettant encore une fois d'inclure dans lesdits services touristiques le service touristique de Montréal à Ste-Marguerite et Ste-Agathe et retour, décrit plus haut dans la pièce R-1;

6. Qu'en date du 26 février 1968, la Régie des transports du Québec approuvait

et autorisait la vente des services de transport décrits dans ladite requête à Métropolitain Provincial (1967) Inc. et autorisait en faveur de ladite Métropolitain Provincial (1967) Inc. l'émission d'un permis de transport de voyageur décrit à l'ordonnance, déposée aux présentes comme si récitée au long comme pièce R-4;

7. Que tel qu'il appert à l'ordonnance du 26 février 1968, pièce R-4, la compagnie Métropolitain Provincial (1967) Inc. acquérait les services touristiques décrits à la pièce R-3 ci-haut indiqués, le tout tel qu'il appert plus amplement à la page 29 de ladite ordonnance, pièce R-4, lesdits services omettant, encore une fois, et continuant l'erreur indiquée à la pièce R-3, c'est-à-dire, omettant le service touristique de Montréal à Ste-Marguerite et Ste-Agathe, déjà mentionné dans la pièce R-1;

8. Que votre requérante la compagnie Métropolitain Provincial (1967) Inc. depuis l'ordonnance, pièce R-4, en date du 26 février 1968 jusqu'à ce jour, a toujours exploité le service touristique décrit à la pièce R-1, ayant toujours cru, de bonne foi, en être le propriétaire, l'ayant toujours annoncé dans ses dépliants et autres publicités, le tout tel qu'il appert, entre autre, à un dépliant de visite touristique pour l'année 1978. Ainsi qu'à un extrait de publicité de l'Agence Gray Line, dont votre requérante détient une franchise, le tout déposé en liasse aux présentes comme si récitée au long, comme pièce R-5;

9. Que ni vos requérantes-venderesses, ni votre requérante-acquéreur, jusqu'à tout récemment, ne s'étaient aperçues de l'omission et/ou de l'erreur cléricale décrite dans la présente requête et que ce n'est qu'à l'occasion d'une étude des permis faite par les parties que telle situation a été découverte;

10. Que considérant que Métropolitain Provincial (1967) Inc. est sur le point d'être expropriée et considérant qu'il y a lieu, vu qu'il a toujours été de l'intention des parties requérantes de céder à la requérante-acquéreur le permis, pièce R-1 il y a lieu de clarifier et de corriger une erreur cléricale;

11. Considérant que ladite erreur cléricale et omission ci-haut décrite provient sans doute du fait que les dossiers entre autre, de la Compagnie de transport Provincial étaient et sont encore fort volumineux, rendant telles omission et erreur fort possibles;

12. Vu les dispositions de la loi et des règlements du transport;

Pour ces motifs, plaise à la cour:

Réviser et corriger, l'erreur et l'omission dans le transfert des permis provenant de la Compagnie de transport Provincial;

Confirmer la modification, et modifier le permis de la requérante-acquéreur, Métropolitain Provincial (1967) Inc. en y ajoutant le service de voyage touristique, permis no 231-A-4, pièce R-1 et décrit comme suit:

«Voyages touristiques de Montréal à Ste-Marguerite et Ste-Agathe et route.»

Restrictions:

a) Ce permis est saisonnier et ne sera opéré que durant la période de juin à septembre de chaque année.

b) Ce permis n'autorise pas le service local le long du parcours.

Parcours à suivre:

Route no 11-A: de Montréal à Ste-Rose

Route no 11: de Ste-Rose à Ste-Adèle

Route Régionale: de Ste-Adèle à Ste-Marguerite (Alpine Inn) et retour

Route no 11: de Ste-Adèle à Ste-Agathe

Le retour de Ste-Agathe à Montréal s'effectuera sur la route no 11 de Ste-Agathe à Ste-Rose à Montréal.

Rôle M-42247

M-302292-1-D

(23371-V)

COURRIER ST-MARTIN

(Houle, René)

1718, rue Hector-Charland

Chomedey (Laval)

(Ile-Jésus) Qué.

H7S 1Y6

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de donner le service de transport suivant:

Transport restreint - service local

Montréal et tous les endroits situés dans une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville, pour le transport de documents, sous enveloppes ou en paquets, n'excédant pas 5 livres chacun, par véhicule automobile équipé d'un système radiophonique, pour le public en général (service de 24 heures, 7 jours par semaine).

Rôle M-42248

M-304703-1-D

TREMBLAY, LUCIEN

369, rue Notre-Dame

St-Chrysostome

(Châteauguay) Qué.

J0S 1R0

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de donner le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte

De St-Chrysostome et de tout point dans une distance ne dépassant pas vingt-cinq (25) milles des limites de St-Chrysostome à Montréal, et retour, pour le transport d'animaux vivants provenant des cultivateurs ou de fermes d'élevage et destinés aux abattoirs et aux encans.

Rôle M-42249
M-304709-1-D
GRENIER, ROSAIRE
R. R. no 2
Nantes
(Frontenac) Qué.
G0Y 1G0

Transport général - service local
Nantes et tous les endroits situés dans un rayon de 5 milles des limites de ladite municipalité.
Restriction:
Le permis est personnel et non transférable et sera opéré avec un seul véhicule.

Rôle M-42250
M-304724-1-D
TRANSPORT V & W
(en société)
7742, rue Renée
LaSalle
(Ile-de-Montréal) Qué.
H8N 1W3

Les requérants demandent à la Commission des transports du Québec l'autorisation de donner le service de transport suivant:
Transport restreint - service local - contrat
Montréal-Métropolitain, pour le transport de marchandises, pour le compte de Les Entreprises Omnia Enrg.

Rôle M-42251
M-302956-4-DT
STAN'S CARTAGE MOVING & STORAGE LTD.
210, rue Roy
St-Eustache
Qué.

Modification tarifaire:
La requérante Stan's Cartage Movers & Storage Limited, s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec, afin de faire fixer ses tarifs nos 500-A et 600-A et demande que la décision devienne exécutoire immédiatement, le tout en conformité avec l'article 2.58.1 du Règlement no 2 (1976).

Annexe

Tarif no 500 - A

Stan's Cartage Movers & Storage Ltd.

- Prix horaires (note 1)
A. Camions (18' et 20' de longueur)
18,75 \$
B. Tracteur et semi-remorque
26 \$
Prix hebdomadaires (note 2)
A. Camions (18' et 20' de longueur)
690 \$: 42 1/2 heures
670 \$: 40 heures
B. Tracteur
780 \$: 42 1/2 heures
755 \$: 40 heures
C. Semi-remorque
110 \$

- Note 1
Charge utile maximale: 20 000 lb
Minimum: 4 heures
Taux majoré de moitié: le samedi
avant 6 heures
après 17 heures
Taux horaire double: le dimanche
les jours de fête légale

- Note 2
A. Camion:
Charge additionnelle de 34 cents pour chaque mille parcouru au delà de 300 milles par semaine
B. Tracteur:
Charge additionnelle de 50 cents pour chaque mille parcouru au delà de 300 milles par semaine

Tarif no 600 - A

Stan's Cartage Movers & Storage Ltd.

Taux pour livraison de ville entre Montréal et Laval, Ste Thérèse, Boisbriand, Blainville, St-Eustache et St-Janvier
Minimum: 9,85 \$ CWT

	Poids	Classes	100	85	70	55
0 —	499		2,60 \$	2,34 \$	2,32 \$	1,98 \$
500 —	999		2,57	2,32	2,27	1,95

Minimum: 9,85 \$ CWT					
Poids	Classes	100	85	70	55
1 000 — 1 000		2,56 \$	2,28 \$	2,03 \$	1,55 \$
2 000 — 4 000		2,28	1,96	1,71	1,25
5 000 — 9 999		2,03	1,72	1,46	1,08
10 000 — 24 000		1,73	1,51	1,25	0,88
24 000 — 30 000		0,74 CWT			
30 000 — 40 000		0,68			
40 000 — et plus		0,55			
Livres et imprimés					
24 000		0,56 CWT			
30 000		0,54			
40 000		0,49			

Rôle M-42252
M-601147-1-D
GOGO LEASING
(90168 Canada Ltée/Ltd.)
264, Fairmount
Châteauguay, Qué.
J6J 2J8
Requérante

Rôle M-42253
M-600004-7-D
LAUZON DRIVE YOURSELF INC.
5008, boul. Décarie
Montréal, Qué.
H3X 2H8
Requérante

Rôle M-42254
M-600689-101-D
**TRAILER POOL RENTAL (QUEBEC)
REG'D**
1570, Montarville
Boucherville, Qué.
Requérante

Rôle M-42255
M-304744-2-D
CROWLEY, GARY
Forest Hill
Woodstock
Nouveau-Brunswick
Au Québec:
a/s Smith Transport
10755, côte de Liesse
Dorval
(Ile-de-Montréal) Qué.
H9P 1A8
Voiturier-remorqueur
M-300084-29-D (659-V)
SMITH TRANSPORT CO. LTD.
10755 côte de Liesse
Dorval
(Ile-de-Montréal) Qué.
H9P 1A8
Voiturier-roulier

Location de véhicules commerciaux et de livraison, camions, tracteurs, et remorques à court terme (un an et moins) et à long terme à l'exception de tout véhicule de type citerne.

Avis est donné que la requérante, Lauzon Drive Yourself Inc., qui est détentrice des permis de location suivants: 2-DYV et 6-DY, s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'ajouter auxdits permis 2-DYV et 6-DY un bureau de location au 175, Jacques-Cartier, Sherbrooke, Qué., ainsi que dans le but d'obtenir un permis pour la location de minibus (maximum 28 passagers à l'adresse ci-haut mentionnée).

Le requérant Arthur K. Walsh faisant affaires sous la raison sociale de Trailer Pool Rental (Québec) Reg'd, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de changer sa place d'affaires
du: 154, Beaupère, Beaconsfield, Qué., H9W 3B7
au: 1570, Montarville, Boucherville, Qué.

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante conjointe: Smith Transport Co. Ltd, détentrice du permis M-300084-(659-V) qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon les clauses, G) J) Q) Y) et X), du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-42256
M-207804-101-D

TARBASSIAN, KRISTAPOR

605, d'Anvers, app. 5
Montréal, Qué.

H3N 1C4
Requérant-cédant
M-209602-001-101-D

AKRAM ELGRABLY ENRG.

(Elgrably, Akram)
102, Garden Cr., app. 10
Dorval, Qué.
H9S 3G5
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207804-001 pour l'agglomération A-12 ouest de Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-42257
M-209069-101-D

SAVVIDIS, ANASTASIOS

5344, rue Clark
Montréal, Qué.
H2T 2V2

Requérant-cédant
M-209613-001-101-D

MIRABEAU, FAUSNEL

1855 est, rue Jarry, app. 8
Montréal, Qué.
H2E 1B4
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-209069-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-42258
M-208466-101-D

ASSAYAG, LUCIEN

320, boul. Thompson, app. 35
St-Laurent, Qué.
H4N 1C3

Requérant-cédant
M-209612-001-101-D

PETIT, MAURICE

1012, rue Guybourg
Montréal, Qué.
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-208466-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-42259
M-206782-101-D

SANTANA, FRANCISCO

5375, Randall, app. 5
Montréal, Qué.
H4V 2V6

Requérant-cédant
M-209617-001-101-D

BARTOLOTTI, GIANFRANCO

8895, rue Paul-Corbeil
St-Léonard, Qué.
H1R 3A3
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-206782-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-42260
M-207511-4-D

ALIX, JEAN-CLAUDE

61, Antoinette
Blainville
(Terrebonne) Qué.
J7E 4H5
Requérant-cédant
M-209589-001-1-D

MELOCHE, SERGE

43, 38^e Avenue
Bois-des-Filion
(Terrebonne) Qué.
J6Z 2J4
Requérant-cessionnaire

Rôle M-42262
M-300080-9-D (645-V)

LA COMPAGNIE DE TRANSPORT

**H. SMITH LTEE
H. SMITH TRANSPORT COMPANY
LTD**

10755, côte de Liesse
Dorval
(Ile de Montréal) Qué.
H9P 1A8

Rôle M-42263
M-304741-1-D

ST-AMANT, ETIENNE

70, rang Cordon
St-Guillaume-d'Upton
(Yamaska) Qué.
J0C 1L0

Rôle M-42264
M-304737-1-D

**VOLAILLES GILLES LAFORTUNE
INC.**

330, boul. Brossard
St-Paul-de-Joliette
(Joliette) Qué.
J0K 3E0

Rôle M-42265
M-301787-1-D
(21948-V)

VINCENT, JEAN-CLAUDE

99, de Gaieté-Française
St-Jean
(St-Jean) Qué.
J3B 3T2

Rôle M-42266
M-30003-349-DT

**BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC
INC.**

1259, rue Berri, suite 460
Montréal, Qué.
H2L 4C7

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207511-001 pour l'agglomération A-54 Ste-Thérèse demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour que le permis qui lui a été émis, conformément à l'article 2.59.3 du Règlement 2 (1976) et à l'article 13B de l'Ordonnance 4995 dont la clause 2 se lit comme suit:

«La requérante aura le droit de transporter des marchandises dans des remorques ou semi-remorques qui ne sont pas enregistrées en son propre nom mais qui sont la propriété ou en possession légale des compagnies parentes ou affiliées suivantes, pour des mouvements originant hors de la province de Québec: C.P. Express Ltd., Smith Transport (U.S.) Limited, Smith Transport International Ltd., Canadian Pacific Transport.»

soit modifiée de façon à ce qu'elle se lise comme suit:

«2. La requérante aura le droit de transporter des marchandises dans des remorques ou semi-remorques qui ne sont pas enregistrées en son propre nom mais qui sont la propriété ou en possession légale des compagnies parentes ou affiliées suivantes, pour des mouvements originant ou destinés hors de la province de Québec: C.P. Express Ltd., Smith Transport (U.S.) Limited, Smith Transport International Ltd., Canadian Pacific Transport.»

Le requérant s'adresse à la Commission des transports dans le but d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:

Transport d'animaux vivants dans les paroisses de St-Guillaume (Yamaska), St-Eugène (Shefford), St-Edmond (Drummond) (ces trois paroisses sont adjacentes). Ces animaux sont chargés chez les cultivateurs pour être acheminés vers l'encan public ou l'abattoir ou vers d'autres fermes du même district.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir le service suivant:

Transport restreint - longue distance - territoire
De tout point à tous points en dedans de 100 milles de St-Paul-de-Joliette pour le transport d'oiseaux en cage.

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisé et à ajouter à son permis le service suivant:

Transport restreint - service local - contrat
D'Iberville et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas 5 milles des limites de ladite ville, pour le transport de produits pharmaceutiques pour le compte de la Pharmacie Serge Grégoire.

Modification tarifaire:

Demande urgente de modification de taux:

La requérante demande, pour ses membres participants, que ces modifications deviennent exécutoires le vingtième jour après la date de la décision et ce en vertu de l'article 2.58-1. du Règlement no 2 sur les règles de pratique.

Annexe

Tarif no 7 — Sections français et anglais

Amender les taux des colonnes A-B-C-D-. Ajouter des taux et des colonnes E-F-G- et H. À la note 1 ajouter les explications pour les colonnes E-F-G-H. Les notes 2 et 3 seront transférées de la page 2 à la page 3. La note no 10 sera retirée avec explication de voir la note 105 - a) b) c). Ajouter la note 105 - a) b) c). La phraseologie de l'alinéa b) change une phrase du Règlement no 10.

Tarif 30-A

Item 1080 - Cédules 1045 - 1050 - 1055 - 1060 - 1450

Amender les taux et que ces nouveaux taux ne soient pas sujets au S.O.G. no 53.

Item 1120 - Cédule 1145

Amender les taux et que ces nouveaux taux ne soient pas sujets au S.O.G. no 53.

Item 1400 - Cédules 1200 A et 1205 B

Annuler cet item et les taux à la cédule 1205. La section lait sera transférée à l'item 2675 tarif 75-A au taux de cet item. La section fromage sera transférée à l'item 4285 tarif 75-A. Annuler les taux à la cédule 1200.

Item 1440 - Cédule 1445

Amender les taux et que ces nouveaux taux ne soient pas sujets au S.O.G. no 53.

Item 1480 — Cédules 1330 et 1335

Ajouter des taux. Amender les taux existants et que tous ces nouveaux taux ne soient pas sujets au S.O.G. no 53.

Item 1480 — Cédules 1340 - 1345 - et 1370

Amender les taux et que ces nouveaux taux ne soient pas sujets au S.O.G. no 53.

Item 5950 - Cédules 5685 - 5690

Amender les taux et que ces nouveaux taux ne soient pas sujets au S.O.G. no 53.

Item 5960

Retire la destination Plessisville à cet item

Item 5980 - Cédule 5850

Ajouter des taux pour 5 000 - 10 000 - 20 000 - 30 000 lb

Annuler le taux pour 24 000 lb. Amender les taux pour 40 000 lb et 50 000 lb.

Que tous ces taux ne soient pas sujets au S.O.G. no 53.

Tarif 60-A

Item 440

Amender les taux publiés. Ajouter un taux pour 70 000 lb.

Item 443

Amender les taux publiés. Ajouter un taux pour 70 000 lb.

Tarif 70-B

Item 110

Amender les taux à la 1^{re} section de cet item.

Item 340

Amender les taux publiés à cet item.

Item 710

Amender les taux publiés à cet item.

Item 975

Amender les taux publiés à cet item.

Item 1350

Amender les taux publiés à cet item.

Tarif 75-A

Item 2640 - Cédule 2335

Amender la pesanteur hebdomadaire de 100 000 lb à 200 000 lb.

Item 4285 - Cédule 1165

Nouvel item en transfert de l'item 1400 du tarif 30-A.

Item 2675 - Cédule 2355

Amender les frais publiés à cet item. Amender les taux publiés à cette cédule.

Item 1261 - Cédule 30

Nouvel item et nouvelle cédule.

Item 40 - Cédule 15

Annuler la destination Louiseville à cet item.

Item 310 - Cédule 195

Annuler cet item et les taux publiés à cette cédule.

Item 350 - Cédule 215

Annuler cet item et les taux publiés à cette cédule.

Item 410 - Cédule 275

Annuler cette section de l'item et les taux publiés à cette cédule.

Item 530 - Cédules 595 et 3900

Annuler les destinations Berthierville et St-Gabriel-de-Brandon. Annuler les taux à la cédule 3900.

- Item 840 - Cédule 825
Annuler cet item et les taux publiés à cette cédule.
- Item 1970 - Cédule 3875
Annuler Berthierville pour cédule 1785. Etablir une nouvelle section entre Montréal et Berthierville avec taux publiés à la nouvelle cédule 3875.
- Item 2260 - Cédule 2080
Amender les taux pour 5 000 - 10 000 - 24 000 lb. Ajouter des taux pour 30 000 - 50 000 - 70 000 lb. Que tous ces nouveaux taux ne soient pas sujets au S.O.G. no 53.
- Item 2390 - Cédule 2150
Annuler cet item et les taux publiés à cette cédule.
- Item 2500 - Cédule 2210
Annuler la note pour 2 livraisons. Amender le taux publié à cette cédule.
- Item 2500 - Cédule 2215
Annuler cette section et le taux publié à cette cédule.
- Item 2501 - Cédule 2275
Nouvel item et nouvelle cédule
- Item 3251 - Cédule 3880
Nouvel item et nouvelle cédule
- Item 3360 - Cédules 3180 et 2070
Ajouter une section de Louiseville à Montréal pour le retour de matières recyclables avec taux approprié publié à la cédule 2070. Annuler les taux publiés pour 10 000 lb - 20 000 lb - 30 000 lb. Amender le taux publié pour 40 000 lb. Ajouter une note que ces taux s'appliqueront seulement sur une base aller-retour combiné.
- Item 3751 - Cédule 540
Amender la note pour se lire une heure allouée pour chargement et une heure allouée pour déchargement.
- Item 4060 - Cédule 3690
Annuler cette section de l'item et les taux publiés à cette cédule.
- Item 4440 - Cédule 3935
Annuler cet item et les taux publiés à cette cédule.
- Item 4450 - Cédule 3940
Annuler cet item et les taux publiés à cette cédule.
- Item 4780 - Cédule 4120
Annuler cet item et le taux publié à cette cédule.
- Item 4990 - Cédule 4270
Amender les taux publiés à cette cédule.
- Item 5110 - Cédules 3790 et 3770
Ajouter une section à destination de St-Gabriel-de-Brandon avec taux appropriés à la cédule 3770. Ajouter un taux pour 40 000 lb à la cédule 3790.
- Item 5240 - Cédule 2975
Amender les taux publiés et ajouter un taux pour 40 000 lb.
- Item 3016
Amender laine isolante pour se lire matières isolantes. Ajouter une note: une heure allouée pour chargement et une heure allouée pour le déchargement.
- Item 2710 - Cédule 50
Ajouter une section à cet item de Ste-Anne-de-la Pérade à Louiseville avec taux appropriés à cette cédule.
- Tarif 80-A
- Item 1080
Ajouter une note à savoir que les taux existants ne soient pas sujets au S.O.G. no 53.
- Item 1320
Amender les taux publiés à cet item.
- Item 1650
Ajouter Arthabaska comme point de destination. Amender les taux publiés à cet item.
- Item 1690
Ajouter une section entre Trois-Rivières et Victoriaville avec taux appropriés.
- Item 3125
Amender les taux aux 2 premières sections de cet item.
- Item 4560
Que cet item se lise entre. Amender les taux publiés à cet item.
- Tarif 101-D
- Item 4688 et plusieurs cédules
Amender la description de laine isolante pour matériels isolants. Ajouter une heure pour chargement et une heure pour déchargement.

Tarif 101-E

- Item 1940 - Cédule 3270
Amender les taux publiés à cette cédule.
- Item 1955 - Cédule 3300
Amender les taux publiés à cette cédule.
- Item 1240 - Cédule 2255
Annuler cet item et les taux publiés à cette cédule.
- Item 2435 - Cédules 4475 - 4480 - 4485
Annuler cet item et les taux publiés à ces cédules.
- Item 3800 - Cédules 7835 et 7935
Annuler les destinations Berthierville et Louiseville ainsi que les taux publiés auxdites cédules.
- Item 1825 - Cédules 2960 et 3220
Ajouter une section à destination de Ste-Ursule avec taux approprié à la cédule 3220. Amender le taux publié à la cédule 2960.
- Item 1245 - Cédule 2260
Annuler cet item et le taux publié à cette cédule.
- Item 2220 - Cédule 3670
Ajouter P.T.L. à tous les niveaux de pesanteur.
- Item 2220 - Cédule 3675
Amender tous les taux. Que tous les niveaux de pesanteur soient P.T.L.
- Item 4365 - Cédules 8755 et 8760
Annuler la note: Si le chargement est requis, une charge additionnelle de 0,13 \$ cwt sera facturée. Amender les taux à ces deux cédules.
- Item 4385 - Cédules 8780 et 8785
Amender les taux à ces deux cédules.
- Item 1870 - Cédule 3115
Amender les taux publiés. Annuler le taux pour 15 000 lb et 24 000 lb.
- Item 1865 - Cédule 3110
Amender le taux publiés pour 50 000 lb. Ajouter des taux pour 5 000 - 10 000 - 20 000 - 30 000 - 40 000 lb.
- Item 2015 - Cédule 3425
Amender les taux publiés pour 40 000 et 50 000 lb. Ajouter un taux pour 70 000 lb.
- Item 2090 - Cédules 3490 à 3515 inclusivement
Retire la note à la référence A. Amender les taux à toutes ces cédules.
- Item 3035 - Cédule 5890
Annuler cette section de l'item et référer à l'item 2455. Annuler les taux de la cédule 5890.
- Item 4010 - Cédule 8385
Annuler cette section au complet et référer à l'item 4000. Annuler les taux de la cédule 8385.
- Item 3030 - Cédule 5865
Annuler Warwick de cet item et voir item 3041. Ajouter un taux pour 20 000 lb à cette cédule.
- Item 3041 - Cédule 9210
Nouvel item et nouvelle cédule
- Item 2760 - Cédule 5170
Annuler la 1^{re} section de cet item.
- Item 2786 - Cédule 5170
Nouvel item et nouveau taux
- Item 4260 - Cédule 8625
Ajouter motocyclette à la description de cet item.
- Item 2690 - Cédule 5065
Annuler St-Ferdinand comme destination à cet item.
- Item 1665 - Cédule 2770
Annuler cet item et référer à l'item 2786
- Item 365 - Cédule 350
Annuler cette section ainsi que le taux publié à cette cédule.
- Item 1755 - Cédule 2870
Annuler cet item et les taux publiés à cette cédule.
- Item 201 - Cédules 9200 et 9205
Nouvel item et nouvelles cédules
- Item 3186 - Cédule 9195
Nouvel item et nouvelle cédule
- Item 1605 - Cédule 2720
Aucun changement dans le taux jusqu'au 23 mars 1980 pour 70 000 lb. Amender le taux pour 40 000 lb.
- Item 920 - Cédule 1840
Amender les taux publiés à cette cédule.

Item 1710 - Cédule 2805
Amender les taux pour 5 000 - 10 000 lb. Annuler le taux pour 24 000 lb.
Ajouter un taux pour 20 000 lb et 60 000 lb.
Item 1720 - Cédule 2830
Amender les taux pour 5 000, 10 000, 40.000 lb. Annuler le taux pour 24 000 lb.
Ajouter un taux pour 20 000 et 60 000 lb.

Tarif X-105-B

Item 351
Amender les taux publiés à la note A pour se lire 0,57 \$ - manutention 2,04 \$
Livraison additionnelle 7,30 \$ minimum par livraison.
Item 370
Amender la 2^e section de cet item pour qu'elle se lise «entre». Amender les
taux de cet item.
Item 380
Amender les taux publiés à cet item.
Item 757
Annuler cet item

Tarif 120-A - Règlement 86 français et anglais.

Amender la phraséologie du 2^e paragraphe de ce règlement.
Note: Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes
déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-42268
M-30006-150-DT
**NIAGARA FRONTIER TARIFF
BUREAU INC.**
P.O. Box 184
Buffalo, N.Y. 14221

Modification tarifaire:

Demande de fixation de tarif:
Supplément 36 au tarif 250-G
(Tarif de composantes d'automobile)
Item: 6053 (Addition)
Supplément 35 au tarif 261-H
(Tarif de marchandises générales)
Item: 4910-B (Annulation)
6485 (Addition)
7290-A (Addition)
7440 (Addition)
7715-C (Annulation)
9140-A (Addition)
9390-E (Annulation)
12390-B (Addition, réduction, annulation)
13610-A (Annulation)
13735 (Addition)
13930-A (Annulation)
16140-E (Addition)
16355 (Addition)
21210-D (Réduction)
21350-D (Réduction)
22430-A (Addition)
22633 (Addition)
22688-A (Addition)

Augmentation dans le tarif suivant

Supplément 34 au tarif 270-F
(Tarif de fer et d'acier)
Demande de fixation de tarif:
Supplément 35 au tarif 270-F
(Tarif de fer et d'acier)
Item: 6475-A (Addition, réduction)
6480-B (Addition, augmentation)
Supplément 35 au tarif 368-D
(Tarif de classe et marchandises générales)
Item: 8025 (Addition)
8920-A (Annulation)
8940-A (Annulation)
11200-E (Addition)

Supplément 17 au tarif 630-F

(Tarif de conteneur)
Item: 6328 (Addition)

Cette demande est présentée, conformément à l'article 2.58.1 du Règlement no 2
(1976), afin qu'elle entre en vigueur le 28 mai 1979 ou à la date que la décision
sera rendue si cette date est ultérieure à celle mentionnée plus haut.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter lesdits suppléments
déposés à la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-19276
Q-301,041-2-D
(22971-V)

LEVASSEUR, JOSEPH

24, Bon-Accueil
Chesterville
(Arthabaska) Qué.
GOP 1J0

Amendement à la requête Q-19276, introduit le 19 février 1979.
Nouvelle publication à la demande de son procureur.
Requête originale (Q-19276, G.O. no 13 du 31-03-79, page 3767):
Transport longue distance - territoire
De tous points à tous points situés à l'intérieur d'un territoire de cinquante milles pour le transport d'animaux vivants à Princeville, St-Charles de Drummondville et St-Hyacinthe, aller et retour.
Requête amendée (introduite le 22-05-79):
Le requérant, monsieur Joseph Levasseur, titulaire du permis Q-301,041 (22971-V), s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisé à donner le service de transport suivant:
Transport restreint - longue distance - territoire
De tous points à tous points situés à l'intérieur d'un territoire de 50 milles de Chesterville pour le transport d'animaux vivants.

Rôle Q-20505
Q-000530-102-D

AUTOBUS COUTURE ET CAHILL INC.

Ste-Thérèse-de-Gaspé
(Gaspé-Est) Qué.
GOC 3B0
Requérante

Demande un permis saisonnier, catégorie Economique:
La requérante demande à la Commission des transports du Québec le renouvellement du permis suivant:
Service:
Transport d'étudiants et de professeurs du CEGEP de Gaspé, aux endroits suivants, et retour:
Hôpital de Gaspé, Sanatorium de Gaspé, Centre civique de Gaspé, piscine de Gaspé, piste de ski de Gaspé, ville de Murdochville, parc Forillon et ville de Percé.
Tous ces voyages sont organisés et payés par le CEGEP de Gaspé et ces voyages sont effectués sur demande.
Taux:
Dans la région de Gaspé, 15 \$ par voyage; ailleurs, 95 cents du mille parcouru.
Durée:
Ce permis est valide jusqu'au 1^{er} juin 1980.

Rôle Q-20506
Q-000530-103-D

AUTOBUS COUTURE ET CAHILL INC.

Ste-Thérèse-de-Gaspé
(Gaspé-Est) Qué.
GOC 3B0
Requérante

Demande un permis de transport saisonnier, catégorie Economique:
La requérante demande à la Commission des transports du Québec le renouvellement du permis suivant:
Service:
Transport des personnes participant à des activités culturelles, sportives de l'O.T.J. de Gaspé, hockey en général, Filles d'Isabelle, Groupe des Fermières, Festival Jacques-Cartier, l'Age-d'Or, Club des Lions, Club Optimistes et Chevaliers de Colomb de la ville de Gaspé et de la ville de Murdochville à tous endroits situés sur la route 132 contournant la Gaspésie, et retour.
Durée:
Ce permis expire le 30 septembre 1980.

Rôle Q-20507
Q-000463-101-D
(3792-A)

LECLERC, HERVE

R.R. no 1
Carleton
(Bonaventure) Qué.
GOC 1J0
Requérant

Demande une modification de permis:
Le requérant demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de modifier le service touristique no 2 que je détiens, à mon permis Q-000463 de la Commission des transports du Québec et qui se lit présentement comme suit:
Service touristique no 2:
Transport de personnes à l'aide d'un minibus, 14 passagers dont le parcours à suivre est le suivant:
Départ: coin rue de la Gare et du boulevard Perron, via Mont St-Joseph en empruntant la route 132, et retour.
Taux: 4 \$, enfants: moitié prix; durée minimale: 1 heure.
Valide: Ce permis sera valide du 15 mai au 15 octobre de chaque année.
de façon à ce que désormais le point de départ soit modifié et que le service touristique se lise ainsi:
Service touristique no 2:
Transport de personnes à l'aide d'un minibus, 14 passagers dont le parcours à suivre est le suivant:
Départ: Terrain de stationnement du Mont St-Joseph, situé rue de la Montagne, via Mont St-Joseph et retour.
Taux: 4 \$, enfants: moitié prix; durée minimale: 1 heure.
Valide: Ce permis sera valide du 15 mai au 15 octobre de chaque année.

Rôle Q-20509
 (2101-DYV)
 Q-600,304-101-D
CENTRE DE MECANIQUE SEPT-ILES INC.
(NORTH SHORE TRUCK & EQUIPEMENT LTD.)
 466, avenue Noël
 Sept-Iles (Saguenay)
 Qué.
 G4R 1L9

Rôle Q-20510
 Q-200,169-4-D
PECTEAU, ARTHUR
 6742, avenue Royale
 L'Ange-Gardien (Montmorency)
 Qué.
 G0A 2K0

Rôle Q-20511
 Q-201,163-103-D
TAXIS JAUNES LTEE
 (Yellow Taxis Limited)
 1191, avenue Cartier
 Québec, Qué.
 G1R 2S9
 Requérente-cédante
YVON GAGNON
 (Gagnon, Yvon)
 135, rue Pincourt
 Loretteville, Qué.
 G2B 2E3
 Requérent-cessionnaire

Rôle Q-20512
 Q-201,163-102-D
TAXIS JAUNES LTEE
 (Yellow Taxis Limited)
 1191, avenue Cartier
 Québec, Qué.
 G1R 2S9
 Requérente-cédante
 Q-203,173-101-D
ALLAN WEST ENR.
 (West, Allan)
 1371, Duchesnay
 St-Félix-du-Cap-Rouge, Qué.
 G0A 1K0
 Requérent-cessionnaire

Rôle Q-20513
 Q-000,301-101-D
 (3423-A)
JEAN-MARC OUELLET ENR.
 (Jean-Marc Ouellet)
 795, chemin Sydenham
 Chicoutimi
 (Chicoutimi) Qué.
 G7H 2G9
 Requérente

Demande de changement d'adresse:
 La requérante, North Shore Truck & Equipement Ltd., s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir les changements suivants:
 1. changer son nom en celui de Centre de Mécanique Sept-Iles Inc.
 2. changer l'adresse de sa place d'affaires et de son bureau de location situés au 466, avenue Noël, Sept-Iles, Qué., afin de la remplacer par le 336, avenue Noël, Sept-Iles, Qué.

Droit additionnel
 Le requérant détient déjà le droit de donner le service de transport par véhicule-taxi dans les régions de l'Ange-Gardien et de St-Jean-de-Boischatel.
 Le requérant demande que soit ajouté à son permis-taxi le droit de desservir la région de Château-Richer.

Demande de transfert
 Taxis Jaunes Limitée (Yellow Taxis Limited) demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Yvon Gagnon (Gagnon, Yvon) le permis Q-201,163-051 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec A-36.
 Les requérants demandent également que la décision devienne exécutoire selon l'article 2.58.1 du Règlement 2 et selon les articles 20, 33 et 39 de la Loi des transports.

Demande de transfert
 Taxis Jaunes Limitée (Yellow Taxis Limited) demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Allan West Enr. (West, Allan) le permis Q-201,163-032 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec A-36.
 Les requérants demandent également que la décision devienne exécutoire selon l'article 2.58.1 du Règlement 2 et selon les articles 20, 33 et 39 de la Loi des transports.

Demande un permis de transport saisonnier, catégorie Economique:
 Demande de transport saisonnier pour enfants de 2 à 5 ans:
 Transport d'enfants dont l'âge varie de 2 à 5 ans, de leur résidence située dans le réseau routier du grand Chicoutimi, à la garderie «Au Jardin de Pierrot Enr.» de Mme Jean-Marc Ouellet, 795, chemin Sydenham, Chicoutimi, et retour.

Rôle Q-20514
Q-600467-101-D

91755 CANADA LTEE
St-Eugène
(L'Islet)
G0R 1X0

Nouvelle demande de permis de location

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'émission du permis suivant:

- 1) Location à court terme, de camions, tracteurs, remorques ou semi-remorques;
- 2) Location à long terme, de camions, tracteurs, remorques ou semi-remorques.

Rôle Q-20518
Q-301,668-102-D

LES TRANSPORTS J. BUJOLD INC.
J. BUJOLD TRANSPORT INC.

2^e Rang est
C.P. 39
St-Anaclet-de-Lessard
(Rimouski) Qué.
G0K 1H0
Voiturier-remorqueur
et
Q-301,624-102-D

TRANSPORT BÉTON PROVINCIAL LTEE

678 est. du Phare
C.P. 160
Matane
(Matane) Qué.
G4N 3N1
Voiturier-roulier

Modification de permis

La requérante, Les Transports J. Bujold Inc., s'adresse à la Commission des transports afin d'obtenir un permis de remorquage l'autorisant à tirer avec ses tracteurs les remorques et semi-remorques de Transport Béton Provincial Ltée, détentrice du permis Q-301,624 selon toutes les clauses dudit permis et, au surplus, Transport Béton Provincial Ltée demande un permis de courtier en transport correspondant.

Rôle Q-20519
Q-202,943-102-D

S.O.S. TAXI ENRG.

(Soucy, Clément)
Case postale 1383
La Pocatière (Kamouraska)
Qué.
G0R 1Z0
Adresse postale
802, 10^e Avenue
La Pocatière (Kamouraska)
Qué.
G0R 1Z0
Adresse d'affaires
Requérant-cédant
Q-203,176-101-D

LANDRY, SYLVAIN

911, 12^e Avenue
La Pocatière (Kamouraska)
Qué.
G0R 1Z0
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert

S.O.S. Taxi Enrg. (Soucy, Clément) demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Landry, Sylvain, le permis Q-202,943-002 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région de La Pocatière 03-1038-VT.

Les requérants demandent également que la décision devienne exécutoire selon l'article 2.58.1 du Règlement 2 et selon les articles 20, 33 et 39 de la Loi des transports.

Rôle Q-20520
Q-600,399-3-D

LOCATION VAL-ALAIN INC.

Val-Alain (Lotbinière)
Qué.
G0S 3H0

Demande de changement d'adresse:

La requérante, Location Val-Alain Inc., faisant affaire à Val-Alain, comté de Lotbinière, demande l'autorisation de changer sa place d'affaires et son bureau de location pour le 850, Edouard, Louiseville, Québec.

Rôle Q-20523
Q-300,723-102-D
(19296-V)

BEL-MONT TRANSIT INC.

143, rue Hébert
C.P. 82
Mont-Joli
(Rimouski) Qué.
G5H 3K8

Demande de permis régulier

La requérante qui est autorisée en vertu de la clause *m*) de son permis à donner le service ci-après:

m) Transport restreint - longue distance - route restreinte - camions isothermes

De Mingan à Matane et Mont-Joli, avec droit d'utiliser les services de traversiers existant entre les rives du St-Laurent, pour le transport par camions isothermes de produits de la mer expédiés par Les Crustacés de Mingan Inc. dont le transport est payé par cette dernière, et retour, avec matériel d'emballage et agrès de pêche.

demande que ladite clause soit modifiée pour se lire à l'avenir comme suit:

m) Transport restreint - longue distance - route restreinte - véhicules isothermes

De Mingan à Matane et Mont-Joli avec le droit d'utiliser les services de traversiers existant entre les rives du St-Laurent, pour le transport par véhicules isothermes de produits de la mer expédiés par ou destinés à Les Crustacés de Mingan Inc., Les Fruits de Mer de l'Est du Québec Inc., et Rodrigue Roussel & Cie Ltée et retour avec matériel d'emballage et agrès de pêche.

Droit additionnel

En donnant le service autorisé par la présente clause, la détentrice est autorisée à utiliser des remorques immatriculées au nom de ou en la possession légale de Les Crustacés de Mingan Inc., Les Fruits de Mer de l'Est du Québec Inc., et Rodrigue Roussel & Cie Ltée.

Rôle Q-20524
Q-000,001-101-D
(32-A)

LES AUTOBUS RIVE NORD LTEE

350, boul. Lanaudière
Ste-Anne-de-la-Pérade
(Champlain) Qué.
G0X 2J0
Requérante

Demande un permis de transport saisonnier, catégorie Economique:

Renouvellement de permis saisonnier

— Transport: saisonnier.

— Catégorie: Economique.

Service no 1: Transport régulier d'élèves, le midi, de la Polyvalente de St-Marc-des-Carrières à leur résidence de St-Gilbert de Portneuf, et retour;

Service no 2: Transport d'étudiants, le matin et le soir, de Lac-aux-Sables, Hervey Jonction, Ste-Thécle, St-Tite, St-Timothée au Cégep de Shawinigan et retour;

Durée: Début septembre à la fin juin.

Rôle Q-20525
Q-000,431-101-D
(1986-A)

GERMAIN, LUCIEN

350, boul. Lanaudière
Ste-Anne-de-la-Pérade
(Champlain) Qué.
G0X 2J0
Requérant

Demande un permis de transport saisonnier, catégorie Economique:

Renouvellement de permis saisonnier

— Transport: saisonnier.

— Catégorie: Economique.

Service no 1: Transport régulier d'élèves le midi des écoles de St-Narcisse-de-Champlain à leur résidence située dans les limites de ladite municipalité, et retour;

Service no 2: Transport régulier d'élèves le midi des écoles de St-Narcisse-de-Champlain à leur résidence située le long de la route Principale de la municipalité de St-Stanislas, et retour;

Durée: Début septembre à la fin juin.

Rôle Q-20526
Q-000,431-101-D
(3776-A)

AUTOBUS GERMAIN INC.

350, boul. Lanaudière
Ste-Anne-de-la-Pérade
(Champlain) Qué.
G0X 2J0
Requérante

Demande un permis de transport saisonnier catégorie Economique:

Autobus Germain Inc., détentrice du permis numéro 3776-A, s'adressera à la Commission des transports du Québec en vue d'obtenir l'autorisation suivante:

— Transport: saisonnier.

— Catégorie: Economique.

Service no 1: Transport régulier d'élèves, le midi, des écoles de Ste-Geneviève-de-Batiscan à leur résidence située dans la municipalité de St-Narcisse-de-Champlain, et retour.

Service no 2: Transport régulier d'élèves, le midi, des écoles de Ste-Geneviève-de-Batiscan à leur résidence située dans la municipalité de Batiscan, et retour.

Service no 3: Transport régulier d'élèves, le midi, des écoles de Ste-Geneviève-de-Batiscan à leur résidence située dans la municipalité de St-Luc-de-Vincennes, et retour.

Service no 4: Transport régulier d'élèves, le midi, des écoles de Ste-Geneviève-de-Batiscan à leur résidence située dans la municipalité de St-Stanislas, et retour.

Service no 5: Transport d'étudiants, le midi, à tant par tête, départ des écoles de la ville de Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine, pour leur demeure, et retour aux écoles, avec lesquelles le détenteur est à contrat, avec la Commission scolaire régionale des Vieilles Forges.

Durée: Début septembre à la fin juin.

Rôle Q-20528
Q-000,085 101-DT
PHILIBERT, RAYMOND
Rivière-au-Renard
(Gaspé) Qué.
G0E 2A0

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir une modification de ses tarifs de transport de personnes entre Rivière-au-Renard et Ste-Foy ainsi qu'entre Rivière-au-Renard et Montréal centre-ville.

L'augmentation proposée est comme suit:

<i>Taux existants:</i>		<i>Taux proposés:</i>
25 \$	De Rivière-au-Renard à Ste-Foy (Qué.)	28 \$
25 \$	De Rivière-au-Renard à Montréal (centre-ville)	32 \$
	Par cinq (5) km supplémentaires parcourus	1 \$

** Explication pour Montréal centre-ville

- Est-ouest compris entre les boulevards Louis-H.-Lafontaine et St-Laurent
- Nord-sud de la rue Notre-Dame au boulevard Métropolitain.

Rôle Q-20529
Q-202,143-101-D
MARTEL, ROLAND
23, St-Jean
Portneuf (Portneuf)
Qué.
G0A 2Y0

Demande de suppression

Le requérant est détenteur du permis Q-202,143-001 détenu pour la municipalité de Portneuf 03-2926-VT.

Dans une lettre en date du 16 mai 1979 et reçue le 16 mai 1979, le requérant demande à la Commission des transports l'autorisation de supprimer totalement les services de transport que son permis autorise à fournir.

Rôle Q-20530
Q-600,265 2-DT
AUTOMOBILES LAUZIER LTEE
1144, boul. St-Joseph
Drummondville
(Drummond) Qué.
J2C 2C7

La requérante, détentrice du permis de location no Q-600,265, s'adresse à la Commission des transports afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs de location à court terme pour qu'ils se lisent comme suit:

- 16 \$ par jour plus 0,10 \$ par kilomètre, assurance incluse.
- 100 \$ par semaine plus 0,10 \$ par kilomètre, assurance incluse; 500 km gratuits.
- 300 \$ par mois plus 0,10 \$ par kilomètre, assurance incluse; 2 000 km gratuits.

Rôle Q-20531
Q-201691-101-RV
GAGNON, MME ANDRE
Rivière-Ouelle
(Kamouraska)
G0L 2C0

Publication d'une requête en révision selon l'article 14 à la demande de la Commission.

La partie requérante demande à la Commission des transports du Québec la révision de la décision QPT-4634 suivant l'article 14 de la Loi des transports.

Rôle Q-20532
Q-200,595-101-D
CADORET, LEO
1491, des Erables
Dolbeau (Lac-St-Jean-Ouest)
Qué.
G8L 1C4
Requérant-cédant
Q-203,178-101-D
MENIER, HENRI
1551, boul. Walberg
Dolbeau (Lac-St-Jean-Ouest)
Qué.
G8L 1H5
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:

Cadoret, Léo, demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Menier, Henri, le permis Q-200,595-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Dolbeau Mistassini A-28.

**DEMANDE DE PERMIS INTRODUITE EN VERTU DU REGLEMENT
SUR LE TRANSPORT DE DECHETS (A.C. 3707-78)**

REGION NO 3

<i>Rôle</i>	<i>Numéro de requête nom et adresse</i>	<i>Nature</i>	<i>Pour la région</i>
Q-20533	Q-710,339-101-D PORTNEUF AUTO PARTS ENR. (Frenette, Jules H.) 251, rue Principale Notre-Dame-de-Portneuf (Portneuf) Qué. G0A 2Z0	Déchets solides	3

REGION NO 9

Q-20534	Q-710,380-101-D TERRASSEMENT GALLIX ENR. (En société) 108, Thériault Gallix (Saguenay) Qué. G0G 1L0	Déchets solides	9
---------	--	-----------------	---

Rôle Q-20535

Q-600082-101-D

ARNAUD AUTOMOBILE INC.

480, boul. Laure
Sept-Iles (Saguenay)
G4R 1X5

Demande de droit additionnel:

Arnaud Automobile Inc. ayant un bureau de location au 480, Laure, à Sept-Iles, s'adresse à la Commission des transports du Québec pour être autorisé à donner le service suivant: location à court terme (moins d'un an) de camions légers d'une capacité de 1/4 de tonne.

Rôle Q-20536

Q-201660-101-D

ROBERT, LUCIEN

2250, rue Choquette
Québec, Qué.
G1L 3J2

Requérant-cédant

Q-203177-101-D

PARADIS, RAYMOND

4858, des Cyprès
Charlesbourg, Qué.
G1G 1T2
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:

Robert, Lucien, demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Paradis, Raymond, le permis Q-201660-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec A-36.

Rôle Q-20537

Q-301,860-101-D

GAGNE, ANDRE ALBERT

197, rue des Goélands
Ste-Anne-de-la-Pointe-au-Père
(Rimouski) Qué.
G0K 1G0

Nouvelle demande de permis:

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de fournir le service suivant:

1) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat
De Montréal cité à Rimouski, comté de Rimouski, pour le transport des marchandises tel que: produit d'alimentation, quincaillerie, articles de sports, plomberie; pour le compte des magasins Cooprix de Rimouski.

2) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat
De Montréal cité, à Rimouski, comté de Rimouski, pour le transport des marchandises telles que: quincaillerie, articles de sport, pneus, plomberie, pièces d'automobile; pour le compte de Commercial Equipment.

Rôle Q-20538
Q-301.136-102-D
(23523-V)

**DEMENAGEMENT CARTIER INC./
CARTIER MOVERS INC.**

153, rue Maltais
Sept-Iles
(Saguenay) Qué.
G4R 3J9

Demande de modification de permis

La requérante, détentrice du permis Q-301.136 qui l'autorise, entre autres, à donner un service de transport de ménages et d'ameublements usagés tel que défini par l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage dans des véhicules spécialement agencés et utilisés exclusivement pour le transport de ménages, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin que ledit permis soit modifié pour que les clauses suivantes y soient ajoutées:

Transport restreint - spécialisé - longue distance - route restreinte

Transport de ménages et ameublements usagés dans des véhicules spécialement agencés à cette fin, selon l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage:

De Sept-Iles à la frontière Québec-Terre-Neuve (tous ports d'entrée) et retour.
Droits additionnels:

1) En donnant le service prévu par la présente clause, la détentrice est autorisée à effectuer la cueillette et la livraison des marchandises qu'elle est autorisée à transporter en vertu de cette clause à tous les points situés dans la province de Québec;

2) En donnant le service prévu par la présente clause, la détentrice est autorisée à faire usage des services de traversiers entre Rivière-du-Loup et St-Siméon, Trois-Pistoles et Les Escoumins, Matane et Godbout;

3) La détentrice a le droit d'agir comme courtier en transport pour les fins d'accepter les commandes pour le transport de ménages et ameublements usagés et de transférer lesdites commandes à être exécutées suivant les connaissements ou autres documents de North American Van Lines (Canada) Ltd, pourvu que la détentrice demeure responsable auprès du client même si le contrat est effectué par un autre détenteur de permis de la Commission;

4) En donnant le service autorisé par cette clause, la détentrice est autorisée à titre de courtier en transport à utiliser les services existants de chemin de fer.

Transport restreint - spécialisé - longue distance - route restreinte

Transport de meubles, fournitures de magasins, bureaux, musées, d'hôpitaux et autres établissements ainsi que l'équipement électronique et les accessoires s'y rattachant tels: panneaux de contrôle, tabulateurs, reproducteurs, multiplieurs, transmetteurs et autre équipement du genre, neufs et non emballés, et ce, au moyen de véhicules spécialement agencés et utilisés exclusivement pour le transport de ménages et ameublements usagés;

De Sept-Iles à la frontière Québec-Terre-Neuve (tous ports d'entrée) et retour.

Droits additionnels:

1) En donnant le service prévu par la présente clause, la détentrice est autorisée à effectuer la cueillette et la livraison des marchandises qu'elle est autorisée à transporter en vertu de cette clause à tous les points situés dans la province de Québec;

2) En donnant le service prévu par la présente clause, la détentrice est autorisée à faire usage des services de traversiers entre Rivière-du-Loup et St-Siméon, Trois-Pistoles et les Escoumins, Matane et Godbout;

3) La détentrice a le droit d'agir comme courtier en transport pour les fins d'accepter les commandes pour le transport de ménages et ameublements usagés et de transférer lesdites commandes à être exécutées suivant les connaissements ou autres documents de North American Van Lines (Canada) Ltd, pourvu que la détentrice demeure responsable auprès du client même si le contrat est effectué par un autre détenteur de permis de la Commission;

4) En donnant le service autorisé par cette clause, la détentrice est autorisée à titre de courtier en transport à utiliser les services existants de chemins de fer.

Demande modification de droits additionnels

La requérante, détentrice du permis Q-301.136, dont les droits additionnels 1 et 2 rattachés aux clauses a1), a3), a4), a5), a6), a7), b1), b3), b4), b5), b6), et b7) se lisent actuellement comme suit:

Droits additionnels:

En donnant le service autorisé par les clauses a1), a3), a4), a5), a6) et a7) de son permis, la détentrice est autorisée à faire usage des services de traversiers opérant entre Rivière-du-Loup et St-Siméon et entre Matane et Godbout.

En donnant le service autorisé par les clauses a1), a3), a4), a5), a6) et a7) de son permis, la détentrice est autorisée à titre de courtier en transport à utiliser les services de chemin de fer entre Port-Cartier et Gagnon, entre Wabush et Pointe-Noire et entre Sept-Iles et Schefferville, y compris les services de «pool car» et de ferroutage de compagnies opérant lesdits services.

Droits additionnels:

En donnant le service autorisé par les clauses b1), b3), b4), b5), b6) et b7) de son permis, la détentrice est autorisée à faire usage des services de traversiers opérant entre Rivière-du-Loup et St-Siméon et entre Matane et Godbout.

En donnant le service autorisé par les clauses b1), b3), b4), b5), b6) et b7) de son permis, la détentrice est autorisée à titre de courtier en transport à utiliser les services

Rôle Q-20539
Q-301.136-101-D
(23523-V)

**DEMENAGEMENT CARTIER INC./
CARTIER MOVERS INC.**

153, rue Maltais
Sept-Iles
(Saguenay) Qué.
G4R 3J9

de chemin de fer entre Port-Cartier et Gagnon, entre Wabush et Pointe-Noire et entre Sept-Iles et Schefferville, y compris les services de «pool car» et de «ferroulage» des compagnies opérant lesdits services.

s'adresse à la Commission des transports du Québec afin que lesdits droits additionnels soient modifiés pour se lire dorénavant comme suit:

Droits additionnels:

1) En donnant le service autorisé par les clauses *a1)*, *a3)*, *a4)*, *a5)*, *a6)*, *a7)*, *b1)*, *b3)*, *b4)*, *b5)*, *b6)* et *b7)* de son permis, la détentrice est autorisée à faire usage des services de traversiers opérant entre Rivière-du-Loup et St-Siméon, Trois-Pistoles et les Escoumins et entre Matane et Godbout.

2) En donnant le service autorisé par les clauses *a1)*, *a3)*, *a4)*, *a5)*, *a6)*, *a7)*, *b1)*, *b3)*, *b4)*, *b5)*, *b6)* et *b7)* de son permis, la détentrice est autorisée à titre de courtier en transport à utiliser les services existants de chemins de fer.

Demande de transfert

Lebel, Réjean, demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Béchar, Claude, le permis Q-202,051-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec A-36.

Rôle Q-20542

Q-202,051-101-D

LEBEL, REJEAN

32, du Jardin
St-Emile, Qué.

Qué.

G0A 3N0

Requérant-cédant

Q-203,179-101-D

BECHARD, CLAUDE

16, rue Demers, app. 14
Québec, Qué.

Qué.

G1K 1Z7

Requérant-cessionnaire

Rôle Q-20543

Q-600289-102-D

LOCATION S. A. S. INC.

805, rang Brûlé
St-Célestin (Nicolet)
J0C 1G0

Demande de droit additionnel

La requérante, titulaire du permis Q-600289 (2013-DYV), s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'ajouter une succursale au 99, rue Plamondon, à Drummondville, province de Québec.

Rôle Q-20544

Q-202,618-101-D

PAUL AIME RICHARD TAXI ENR.

(Richard, Paul Aimé)
Case postale 368
Gaspé (Gaspé-Est)
Qué.

G0E 2A0

Adresse postale

Gaspé (Gaspé-Est)

Qué.

G0E 2A0

Adresse d'affaires

Requérant-cédant

Q-202,516-101-D

DUMARESQ, JEAN-CLAUDE

Case postale 490

Gaspé (Gaspé-Est)

Qué.

G0E 2A0

Adresse postale

Gaspé (Gaspé-Est)

Qué.

G0E 2A0

Adresse d'affaires

Requérant-cessionnaire

Demande de transfert

Paul Aimé Richard Taxi enr. (Richard, Paul Aimé) demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Dumaresq, Jean-Claude, le permis Q-202,618-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Gaspé A-31.

Rôle Q-20545
Q-300,294-122-D
(7737-V)

BELLECHASSE TRANSPORT INC.

3600, boul. Hamel
Québec, Qué.
G2E 2G7

Demande de permis régulier:

La requérante désire être autorisée à donner le service de transport suivant:

Transport général - longue distance - rayon - isotherme

De Québec à tous les endroits situés dans un rayon de 250 milles des limites de ladite ville, pour le transport de marchandises destinées aux épiceries membres de la chaîne d'épiceries Métro-Richelieu Inc., par véhicule-isotherme, et retour avec palette vide, chariot roulant et marchandises refusées ou avariées.

Droit additionnel:

En donnant le service autorisé par la présente clause de son permis, la détentrice est autorisée à utiliser des remorques enregistrées au nom de ou en la possession légale de Métro-Richelieu Inc., Boeuf Mérite Ltée, Jardin Mérite Ltée et Equipement Mérite Inc.

Rôle Q-20546
Q-300,723-101-D
(19296-V)

BEL-MONT TRANSIT INC.

143, rue Hébert
C.P. 82
Mont-Joli
(Rimouski) Qué.
G5H 3K8

Demande de permis régulier:

La requérante désire être autorisée à donner le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - véhicules isothermes

A St-Hyacinthe, Drummondville, Trois-Rivières et Québec de Montréal pour le transport de produits alimentaires périssables, tels que: fruits et légumes congelés, poissons et produits de la mer, viandes de toutes catégories, volailles, produits des maisons de salaison, oeufs, fromages, beurre et substituts de ces produits, par véhicules isothermes, par expédition de 4 000 livres et moins.

Rôle Q-20547
Q-301,878-101-D

SERVICE SANITAIRE FREGEAU & FILS ENR.

(Fregeau, Michel)
922, chemin Bellevue
Cap-St-Ignace
(Montmagny) Qué.
G0R 1H0

Tireur
Q-300,412-101-D
(11437-V)

L'ISLET EXPRESS INC.

St-Eugène
(L'Islet) Qué.

G0R 1X0
Tirée
Q-300,577-101-D
(15957-V)

GERARD NOLIN (1975) LTEE

982, de l'Eglise, C.P. 100
St-Jean-Chrysostome
(Lévis) Qué.
G0S 2T0

Tirée
M-300,238-107-D

PROVOST CARTAGE INC.

7887, Grenache
Ville d'Anjou
Montréal, Qué.
H1J 1G4
Tirée

Demande de tireur - tiré, nouvelle demande.

La requérante, Service Sanitaire Fregeau & Fils Enr. s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'émission d'un permis visant à l'autoriser à tirer avec son tracteur dûment enregistré les remorques de Gérard Nolin 1975 Ltée en vertu des clauses *a)*, *b)*, *c)*, *f)*, *h)*, *j)*, *k)*, *l)*, *s)*, *t)* et *u)*, du permis de cette dernière portant le numéro 15957-V (Q-300,577) ainsi que Provost Cartage Inc. en vertu des clauses *c)*, *d)*, *e)*, *f)*, *g)*, *h)*, *l)*, *m)*, *o)*, et *r)*, du permis de cette dernière portant le numéro 1930-V (M-300,238) et L'Islet Express Inc. en vertu des clauses *c)*, *e)*, *f)*, *g)*, *i)*, *l)*, *n)*, *o)* et droits additionnels rattachés aux clauses *c)*, *f)*, *g)* et *i)* du permis de cette dernière portant le numéro 11437-V, et lesdites, Gérard Nolin 1975 Ltée, Provost Cartage Inc. et l'Islet Express Inc. demandent le permis correspondant.

Rôle Q-20549
Q-301,788-3-D

G. BOILY TRANSPORT INC.

24, rue Godbout
St-Romuald-d'Etchemin
(Lévis) Qué.
G6W 3K9

Demande de modification de permis, clauses *d)* et *g)*.

La requérante détentrice du permis no 11978-V dont les clauses *d)* et *g)* se lisent comme suit:

d) Transport restreint - longue distance - route restreinte - spécialisé

d) De Montréal, de St-Hilaire, de Sorel à St-Romuald-d'Etchemin et retour, pour le transport de grains, moulées et engrais alimentaires, soya, son, gru, pulpe de betteraves en vrac par équipement spécialisé destinés à Ralston Purina du Canada Ltée.

g) Transport restreint - longue distance - route restreinte - spécialisé

g) De Beaupré à Montréal et retour, pour le transport de drèche, par équipement spécialisé (remorque munie d'un souffleur).

s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin de modifier lesdites clauses pour qu'elles se lisent à l'avenir comme suit:

d) Transport restreint - longue distance - route restreinte - spécialisé
d) De Montréal, de St-Hilaire, de Sorel et Trois-Rivières à St-Romuald-d'Etchemin, (Lévis), Laurier-Station (Lotbinière) et St-Raymond (Portneuf) et retour avec droit de cueillette et livraison dans tous les endroits situés dans les comtés de Lévis - Lotbinière et Portneuf, pour le transport de grains, moulées, engrais alimentaires, soya, gru, pulpe de betteraves en vrac par équipement spécialisé.

g) Transport restreint - longue distance - route restreinte - spécialisé
g) De Beauré à Montréal et retour, avec droit de cueillette et livraison dans tous les endroits situés dans le comté de Montmorency, pour le transport de drêche, malt et grains par équipement spécialisé (remorque munie d'un souffleur).

Rôle Q-20552
Q-201,113-101-D
DESGAGNES, YVON
582, Normand
St-Pascal (Kamouraska)
Qué.
G0L 3Y0
Requérant-cédant
Q-203,005-101-D

TAXI DU COIN ENREGISTRÉ

(Mignault, Claude)
Adresse postale
Case postale 57
St-Philippe-de-Néri (Kamouraska)
Qué.
G0L 4A0
Adresse d'affaires
St-Philippe-de-Néri (Kamouraska)
Qué.
G0L 4A0
Requérante-cessionnaire

Demande de transfert:

Desgagnes, Yvon demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Taxi du Coin enregistré (Mignault, Claude) le permis Q-201,113-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région de St-Pascal 03-1018-VT.

**DEMANDE DE PERMIS INTRODUITE EN VERTU DU REGLEMENT
SUR LE TRANSPORT DE DECHETS (A.C. 3707-78)**

REGION 04

Rôle	Numéro de requête nom et adresse	Nature	Pour la région
Q-20553	Q-710,552-101-D LOCATION SANITAIRE JACQUES- CARTIER INC. 79, de Vaudreuil Boucherville (Chambly) Qué. J4B 1K7	Déchets solides Boues liquides	4

Rôle Q-20554
Q-301,858-101-D
PLANTE, GILLES
28, rang 4
Warwick
(Arthabaska) Qué.
J0A 1M0

Nouvelle demande:

La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée à donner le service de transport suivant:

a) Transport restreint - service local - par citerne
a) Warwick et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville.

b) Transport restreint - longue distance - rayon - par citerne
b) De Warwick à tous les endroits situés dans un rayon de quinze (15) milles des limites de ladite ville.

Dans le cas des clauses a) et b), pour le transport par véhicule-citerne, de pûn de cochons dont le détenteur fera l'épandage sur les terres pour enrichissement des sols, pour les cultivateurs en général.

Rôle Q-20556
Q-301.881-102-D

ROY, ANDRE

1131, 2^e Avenue
Val-d'Or
(Abitibi) Qué.
J9P 1X5
Voiturier-remorqueur
M-301.348-102-D
(22499-V)

**LES TRANSPORTS DE LA BAIE
D'HUDSON INC.
HUDSON BAY TRANSPORT INC.**

C.P. 1390
Matagami
(Abitibi) Qué.
J0Y 2A0
Voiturier-roulier

1349-o

Nouvelle demande:

Le requérant, André Roy, détenteur du permis no M-506,870-D-001, s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir le service additionnel suivant:

Le requérant, André Roy, est autorisé à tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées en possession légale de la compagnie Les Transports de la Baie d'Hudson Inc., détentrice du permis no 22499-V; ladite compagnie Les Transports de la Baie d'Hudson Inc. fait une demande de permis de courtier réciproque.

Le requérant demande également à la Commission des transports du Québec de décréter suivant l'article 2.58.1 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.

V — Avis de décisions rendues

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.58 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi des transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

VOYAGEUR

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPV-1581-S	79-05-14	Cause: M-39522 M-000382-6-D TRANSPORT D'ECOLIERS	G.O.Q. no 14 p. 4020	79-04-07	Demande de permis saisonnier Rejetée
MPV-1582-S	79-05-14	Cause: M-39521 M-000382-5-D TRANSPORT D'ECOLIERS	G.O.Q. no 14 p. 4020	79-04-07	Demande de permis saisonnier Rejetée
MPV-1583-S	79-05-16	Cause: M-28428 M-000289-2-DS NORTH ISLAND REGIONAL SCHOOL BOARD	Le Devoir	12, 13, 14 décem- bre 77	Demande de permis saisonnier Désistement
MPV-1584-S	79-05-16	Cause: M-41645 M-000213-5-DS BARBARA BOUCHARD	Le Devoir	4, 5, 6 avril 79	Demande de permis saisonnier Accordée Ce permis sera valide à compter du 1 ^{er} septembre 1979 au 30 juin 1980.
MPV-1585-S	79-05-17	Cause: M-39229 M-000120-7-D R.T. TRANSPORT	G.O.Q. no 14 p. 4015	79-04-07	Demande de permis saisonnier Accordée Ce service sera valide du 1 ^{er} septembre 1979 au 30 juin 1980 inclusivement.
MPV-1586-S	79-05-18	Cause: M-40322 M-000205-6-DS LES AUTOBUS ROLAND INC. Requérante-cédante M-000115 PAQUETTE AUTOBUS INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	15, 16, 17 mars 79	Transfert de permis saisonnier Rejetée
MPV-1587	79-05-18	Cause: M-34920 M-000011-13-D LEO BEAUREGARD & FILS LTEE	G.O.Q. no 40 p. 12041	78-10-07	Modification de permis Désistement

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPV-1588-S	79-05-18	M-39083 M-000385-2-D LES ENTREPRISES PARASCOLAIRES L.T.S. INC.	G.O.Q. no 13 p. 3753	79-03-31	Demande de permis saisonnier Accordée Ce permis entrera en vigueur le 31 juillet 1979 et demeurera valide jusqu'au 1 ^{er} août 1980.
QPV-1298-TF	79-05-08	Cause: Q-20401 Q-000022-101-HPT (642-A) LA CIE D'AUTOBUS RIMOUSKI LTEE	Le Quotidien	14, 15, 16 mars 79	Modification de tarifs Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 24 mai 1979.
QPV-1321-P	79-05-29	Cause: Q-19507 Q-000385-9-HPT AUTOCARS JASMIN INC. Requérante CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DU SAGUENAY Intervenante			
QPV-1322	79-05-29	Cause: Q-18461 Q-000410-3-D (3727-A) PAUL-ALBERT TOUCHETTE	G.O.Q. no 50 p. 15238	78-12-16	Annulation de permis Rejetée
QT-692	79-05-29	Cause: Q-20564-SI Q-000567-101-SI ALLIED TOURS			Permis temporaire <i>instantané</i> Rejetée

TAXI

MPT-12976-CC	79-05-07	Cause: M-33477 M-203982 27-D EMIL ISPAS INC. Requérante-cédante M-208841-001 ST-CYR, WESNER Requérant-cessionnaire			
Correction de décision La Commission corrige la décision MPT-12976-C du 11 décembre 1978, de façon à ce que le numéro du dossier des parties en cause se lise M-203982-27-D au lieu de M-203987-27-D.					
MPT-13584-C	79-05-18	Cause: M-35792 M-205564-002 LEHEITA, FAWZY Intimé-cédant M-209127-001 TAXI RIVE SUD Intimée-cessionnaire			
Correction de décision La Commission corrige la décision MPT-13584 du 10 janvier 1979, à la page 1 et au troisième paragraphe du dispositif de la page 3 ainsi qu'au quatrième paragraphe, de façon à ce que l'agglomération A-11 Montréal se lise A-2 Longueuil.					
MPT-13849	79-03-21	Cause: M-37845 M-204749-41-D GALMA LTD. Requérante-cédante M-209163-002 ROBERT BENOLIEL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 7 p. 2166	79-01-17	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13905	79-04-11	Cause: M-38215 M-208869-2-D MAROUPAS, EMMANUEL Requérant-cédant M-209383-001 PANTELAKOS, MME PINELOPI Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 10 p. 3185	79-03-10	Transfert de permis Accordée A-11

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPT-13909	79-04-12	Cause: M-38219 M-204414-001-D-2 GUALANO, ALBERT Requérant-cédant M-209382-001 FERRAO-TAXI ENRG. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 10 p. 3186	79-03-10	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13931	79-04-23	Cause: M-38144 M-207029-2-D MELIKI SOHRAB ZANJANI HAJI Requérant-cédant M-209365-001 H-HARATY, FATEMEH Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 10 p. 3166	79-03-10	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13938	79-04-23	Cause: M-38043 M-205077-12-D VERMES, ALEX Requérant-cédant M-206765-011 TAXI FELLEGI LTEE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 9 p. 2986	79-03-03	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13949	79-04-29	Cause: M-38793 M-207196-3-D GUILBAULT, JOCELYN Requérant-cédant M-209393-001 PROVOST, ROSAIRE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 12 p. 3523	79-03-24	Transfert de permis Accordée Région de Rawdon 066116V
MPT-13970	79-05-02	Cause: M-37932 M-203139-4-D RICHER, DANIEL Requérant-cédant M-209308-001 LEGARE, PIERRE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 8 p. 2391	79-02-24	Transfert de permis Accordée A-15
MPT-13978	79-05-03	Cause: M-39161 M-201320-001 RONDEAU, ARMAND Requérant-cédant M-209444-001 TAXI ST-JEAN INC. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 13 p. 3758	79-03-31	Transfert de permis Accordée A-41
MPT-13980	79-05-10	Cause: M-39028 M-206510-001 DRIVAS, JOHN Requérant-cédant M-209409-001 EL BOUSTANY, EDDY Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 13 p. 3750	79-03-31	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13986	79-05-10	Cause: M-39023 M-202297-3-D FLORENT RICHER Requérant-cédant M-207018-002 NICOLAOS GIANARAKIS Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 13 p. 3749	79-03-31	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13987	79-05-10	Cause: M-39022 M-206434-4-D MARIN RADIO TAXI INC. Requérante-cédante M-209406-001 RAYMOND DUGAS ENR. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 13 p. 3749	79-03-31	Transfert de permis Accordée Région de Ste-Adèle 06 6351 VT

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPT-13990	79-05-11	Cause: M-29074 M-205840-D-2 TOWNS, RUSSELL Requérant-cédant M-208511-001 TREMBLAY, ROYAL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 13 p. 3973	78-04-01	Transfert de permis Accordée Région 06-6926-V Ormstown
MPT-13992	79-05-15	Cause: M-39794 M-207786-2-D RAYMOND RICHARD ENR.	G.O.Q. no 15 p. 4225	79-04-14	

Demande de permis

La Commission prend acte de la requête et la déclare pendante jusqu'à ce que les normes imposées par l'article 6.70-1 du Règlement no 6 permettent que celle-ci puisse être considérée par la Commission.

MPT-13993	79-05-15	Cause: M-39804 M-209422 1-D ST-JEAN, JEAN ALBERT	G.O.Q. no 15 p. 4225	79-04-14	
-----------	----------	--	----------------------------	----------	--

Demande de permis

La Commission:

1. Accorde, en partie, la demande du requérant;
2. Autorise Jean Albert St-Jean, 89, Montfort, Chénéville (Papineau) Qué., JOV 1E0, à effectuer par véhicule-taxi, à titre de propriétaire, du transport dans les régions de:

Lac Simon 07 7549 SD

Vinoy 07 7548 SD

Montpellier 07 7554 SD

Suffolk et Addington 07 7546 CU

Notre-Dame-de-la-Paix 07 7524 P

Namur 07 0745 SD

Duhamel 07 7552 SD

sous le numéro M-209422-001.

Condition: Le permis doit être opéré conformément aux dispositions du Règlement no 6 de la Commission des transports du Québec et de ses amendements;

3. Fixe et décrète légaux les taux tels que fixés pour lesdites régions par la Commission des transports du Québec;

4. Prend acte de la requête pour la région de Chénéville 07 7551 VL et déclare pendante ladite partie de la demande pour ladite région jusqu'à ce que les normes imposées par l'article 6.70-1 du Règlement no 6 permettent que cette partie de la demande puisse être considérée par la Commission.

MPT-14004	79-05-17	Cause: M-39170 CM-20000-P-168 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante M-205909-2-P GUY ROY Intimé	G.O.Q. no 13 p. 3776	79-03-31	
-----------	----------	---	----------------------------	----------	--

Proprio motu

La Commission:

1. Révise la décision MAR-7 du 14 avril 1978 en y retranchant partout où c'est nécessaire les termes suivants y apparaissant isolément ou en groupe: «cause no M-21853, dossier M-205909-D-1, Roy, Guy.»

2. Décrète que cette cause soit réinscrite pour audition dans les plus brefs délais.

MPT-14005	79-05-18	Cause: M-22097 M-206739-2-D ROY, MME NORMA	G.O.Q. no 25 p. 5686	77-06-25	Demande de permis Accordée Région de Ste-Julie-de-Verchères 06 5706 VT
MPT-14006	79-05-18	Cause: M-21330 M-207447-1-D TAXI VILLE STE-JULIE	G.O.Q. no 20 p. 4593	77-05-21	Demande de permis Accordée Région de Ste-Julie 06-5706 V

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPT-14014	79-05-18	Cause: M-39841 M-207636-2-D GUEGAN, JEAN Requérant-cédant M-209429-001 TETRAULT, MME DIANE RAIL Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 15 p. 4228	79-04-14	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14035	79-05-23	Cause: M-39817 M-206707-2-D FUOCO, FRANCESCO Requérant-cédant M-209449-001 MICHELINE MARCIL ENRG. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 15 p. 4227	79-04-14	Transfert de permis Désistement
MI-20061	79-05-16	Cause: MI-20061 M-207685-001 ALARIE, ROBERT			Demande de permis identique <i>instantané</i> Accordée
QPT- 4613-C	79-05-28	Cause: Q-18613 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant Q-200030-2-D LES HÉRITIERS DE FEU BENOIT RHEAUME et HELEODORE RHEAUME Q-203070-1-D FLORIAN GRENIER Mis en cause			Correction de décision selon l'article 2.59.12 Rejetée
QPT- 4731-TF et QPV- 1316-TF	79-05-18	Cause: Q-18796 Q-20000-12-PT COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante EMILE LEVESQUE JOSEPH GIROUX JEAN-MARC LEVESQUE GUSTAVE ANATOLE LAFONTAINE ARMAND ROY BERNARD BEAULIEU MARTIN CLICHE MARCEL BOULANGER LIONEL DECHENES EMILE FALARDEAU FERNAND GAUTHIER MARCEL HOULE ALBERT LACHANCE ROBERT LETOURNEAU GILLES MAJOR REMI MASSICOTTE THEODORE MORIN FLORENT PAUL THIFFAULT EDMOND ROY GASTON LAPLANTE YVAN GINGRAS UNION TAXI (M ^{me} Pauline B. Grégoire) JACQUES DESROCHES RONALD GINGRAS LEON GOULET PIERRE LAFLAMME RAOUL MOREAU RAYNALD DESROCHES PLACEMENTS 2 + 1 LTEE GHISLAIN DESROCHES JACQUES LAMBERT	G.O.Q. no 4 p. 1117	79-01-27	Fixation de tarifs Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
		JACQUES LAFRENIERE ALBERTINO DESROCHES DENIS THIBAUT CLEMENT GINGRAS REJEAN GUILLEMETTE ENR. OMER BEAULIEU PHILIPPE COTE MARCEL LAFLAMME ANDRE BOUCHARD JEAN-GUY LETOURNEAU Partie intimée BERNARD BEAULIEU MARCEL BOULANGER LIONEL DESCHENES EMILE FALARDEAU FERNAND GAUTHIER MARCEL HOULE ALBERT LACHANCE ROBERT LETOURNEAU THEODORE MORIN YVAN GINGRAS RONALD GINGRAS LEON GOULET JACQUES LAMBERT CLEMENT GINGRAS REJEAN GUILLEMETTE PHILIPPE COTE MARCEL LAFLAMME JEAN-GUY LETOURNEAU JEAN MARQUIS ADRIEN LAFLAMME MME YVETTE TOUSIGNANT MICHEL BARIBEAU JACQUES GINGRAS ROLLAND PEPIN CO-OP TAXI DE ROUYN-NORANDA Partie intervenante			
QPT-4732	79-05-23	Cause: Q-19495 Q-203152-1-D TAXI ELITE ENR. (René Nadeau et Lucie Paré opérant sous le nom de)	G.O.Q. no 16 p. 4437	79-04-21	Demande de permis Accordée
QPT-4733	79-05-23	Cause: Q-19496 Q-201148-2-D ARTHUR ROY	G.O.Q. no 16 p. 4438	79-04-21	Suppression de permis 01-0514-VT Accordée
QPT-4734	79-05-23	Cause: Q-19301 Q-203132-1-D BERNIER, PAUL	G.O.Q. no 13 p. 3772	79-03-31	Demande de permis 02-9003-SD et 02-9008-SD Accordée
QPT-4736	79-05-23	Cause: Q-19484 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC et Q-201466-3-P GERARD FLEURY	G.O.Q. no 15 p. 4243	79-04-14	Révocation de permis 02-9328-CT La Commission révoque à toutes fins que de droit la décision QPT-4182, ayant pour effet d'annuler le permis Q-202466-002.
QPT-4737	79-05-24	Mise en cause Cause: Q-19371 Q-200359-2-D RAOUL COUTURE Succession Raoul Couture a/s M. Jeannot Baillargeon Exécuteur testamentaire Requérant-cédant Q-203136-1-D DENIS POULIOT Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 14 p. 4034	79-04-07	Transfert de permis 03-2216-P Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 25 mai 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QPT-4739	79-05-24	Cause: Q-19485 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant Q-200.788-2-P ARTHUR BOURGAULT Mis en cause	G.O.Q. no 15 p. 4243	79-04-14	Annulation de permis La Commission: Révoque et annule le permis Q-200.788- 001.
QPT-4740	79-05-24	Cause: Q-19486 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante Q-200.973-7-P ALBERT GAGNON Mis en cause	G.O.Q. no 15 p. 4243	79-04-14	Annulation de permis La Commission: Révoque et annule le permis Q-200.973-003.
QPT-4741 et QPV-1320	79-05-25	Cause: Q-18798 Q-20.000-14-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante EDMOND ROY JOSEPH GIROUX JEAN-MARC LEVESQUE GUSTAVE ANATOLE LAFONTAINE ARMAND ROY REMI MASSICOTTE UNION TAXI (M ^{me} Pauline B.-Grégoire) RAOUL MOREAU JACQUES LAMBERT JACQUES LAFRENIERE ALBERTINO DESROCHERS EMILE LEVESQUE ANDRE BOUCHARD JEAN-GUY LETOURNEAU Partie intimée CO-OP TAXI DE ROUYN-NORANDA BERNARD BEAULIEU MARCEL BOULANGER LIONEL DESCHENES EMILE FALARDEAU FERNAND GAUTHIER MARCEL HOULE ALBERT LACHANCE ROBERT LETOURNEAU THEODORE MORIN YVAN GINGRAS RONALD GINGRAS LEON GOULET JACQUES LAMBERT CLEMENT GINGRAS REJEAN GUILLEMETTE PHILIPPE COTE MARCEL LAFLAMME JEAN-GUY LETOURNEAU JEAN MARQUIS ADRIEN LAFLAMME MME YVETTE TOUSIGNANT MICHEL BARIBEAU JACQUES GINGRAS ROLLAND PEPIN Partie intervenante	G.O.Q. no 4 p. 1122	79-01-27	

Décision aux fins d'autoriser les détenteurs de permis de propriétaire de taxi dont le nom suit à fournir un service de et vers l'aéroport de Rouyn.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
La Commission: Délivre un permis de transport aéroportuaire aux titulaires d'un permis de propriétaire de taxi de l'agglomération A-48 de Rouyn-Noranda dont le nom l'adresse et le numéro de permis suivent, l'autorisant à fournir les services de transport aéroportuaire de et vers l'aéroport de Rouyn:					
Edmon Roy 5, rue Horne Rouyn, Qué. J9X 4S1		Q-201 617	Raoul Moreau 16, 1 ^{re} Avenue Place Caron, Evain, Qué.		Q-202 585
Joseph Giroux 14, Montréal Rouyn, Qué.		Q-200 882	Jacques Lambert 129, 8 ^e Rue, no 2 Noranda Rouyn-Noranda, Qué.		Q-202 734
Jean-Marc Lévesque 334, rue Lauzon Rouyn, Qué.		Q-200 940	Jacques Lafrenière 255, place Tourigny Rouyn		Q-202 771
Gustave Anatole Lafontaine R.R. no 2 Rouyn, Qué.		Q-201 141	Rouyn-Noranda, Qué. Albertino Desroches 17, Pelletier		Q-202 786
Armand Roy 338 ouest, Pinder Rouyn, Témiscamingue, Qué.		Q-201 147	Rouyn, Témiscamingue, Qué. Emile Levesque 291, Larivière		Q-200 548
Rémi Massicotte 160 est, Rhéaume Rouyn		Q-201 180	Rouyn (Témiscamingue) Qué. J9X 4H3		
Rouyn-Noranda, Qué. Union Taxi (Grégoire, Mme B. Pauline) 21, 3 ^e Avenue Townsite Caron (Evain) Qué. J0Z 1Y0		Q-202 200	André Bouchard 160, rue Tardif Rouyn, Témiscamingue, Qué. Jean-Guy Létourneau (Létourneau, Jean-Guy) 323 est, M ^{re} -Latulippe, app. 5 Rouyn, Témiscamingue, Qué. J0X 3K8		Q-202 996 Q-203 011

QPT-4742	79-05-25	Cause: Q-12111 Q-200304 VENZISLAV KUZEV			Remboursement de cautionnement Accordé
QPT-4744 QPV-1323	79-05-29	Cause: Q-18797 Q-20000-13-P COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante TAXI CARILLON ENR. Q-200285-8-P (Thibault, Maurice) GREGOIRE TREMBLAY Q-200317-2-P JEAN-MARC LEFRANCOIS Q-200337-2-P VICTOR DESJARDINS Q-200409-2-P PHILIPPE MURRAY Q-200410-2-P GEORGES FORBES Q-200411-2-P LAURENT BOUFFARD Q-200415-2-P GILLES GAUTHIER Q-200531-2-P OVILA GAUTHIER (décédé) Q-200532-2-P GERARD DESROSIERS Q-200568-2-P ANTONIN COTE Q-200572-2-P REGINALD OUELLET Q-200579-2-P MARCEL MURRAY Q-200582-2-P SERGE LEVESQUE Q-200643-2-P JEAN-GUY HARRISON Q-200646-2-P PAUL DESROSIERS Q-200648-2-P ROGER CHAREST Q-200677-2-P HERVE ST-LAURENT Q-200686-2-P GASTON BERUBE Q-200712-2-P GILLES DESROSIERS Q-200713-2-P MICHEL THIBEAULT Q-200715-2-P RENE LEVESQUE Q-200773-2-P HECTOR MARQUIS Q-200840-2-P ROLAND OUELLET Q-200880-2-P	G.O.Q. no 4 p. 1120	79-01-27	D'autoriser les détenteurs de permis de transport par véhicule-taxi pour l'agglomération de Matane à fournir un service aéroportuaire de et vers l'aéroport de Matane. La Commission décide de ne pas donner suite à l'avis <i>proprio motu</i> .

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QPT-4745	79-05-30	LEONCE GAUTHIER Q-201265-2-P CARMIN GAUTHIER Q-201270-2-P LEO LEBLANC Q-201594-2-P REAL DESJARDINS Q-202104-2-P JEAN-MARIE SOUCY Q-202296-2-P JEAN-PAUL BEAULIEU Q-200712-2-P Cause: Q-19532 Q-203156-1-D JEAN-MARIE GUILLOT	G.O.Q. no 17 p. 4632	79-04-28	

Demande de permis 01-0213-VT

La Commission garde en suspens la requête jusqu'à ce que les normes imposées par l'article 6.69 du Règlement 6 sur le transport par véhicule-taxi permettent que celle-ci puisse être considérée.

ECOLIER

MPE-1294	79-05-17	Cause: M-37619 M-100668-6-D COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTE REGIONALE DE L'OUTAOUAIS Requérante COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'OUTAOUAIS PROTESTANT REGIONAL SCHOOL BOARD OF WESTERN QUEBEC Mises en cause	G.O.Q. no 6 p. 1937	79-02-10	
----------	----------	---	---------------------------	----------	--

Revision de décision

La Commission:

1. Fait droit en partie à la présente requête;
2. revise, quant à la requérante, la décision MPE-1288-TF/ QPE-1773-TF;
3. modifie le prix des contrats conclus avec les mises en cause et approuvés par les décisions MPE-267 et MPE-518 et augmentés par les autres décisions de révisions générales précitées fixant pour l'année scolaire 1978-1979, aux montants ci-après énumérés, pour chacun des circuits suivants, à savoir:

	<i>Circuits no</i>	<i>Prix fixés</i>		<i>Circuits no</i>	<i>Prix fixés</i>
The Protestant Regional School Board of Western Québec	8	20 312 \$	Commission Scolaire Régionale de l'Outaouais — suite	33	19 222 \$
	9	20 663		34	19 222
	10	19 414		35	19 222
	11	19 414		36	19 222
				37	19 222
	Sous-total	79 803 \$		38	19 222
Commission Scolaire Régionale de l'Outaouais	10	19 488		39	19 222
	11	19 488		40	19 222
	12	19 755		41	19 222
	16	19 488		42	19 222
	17	20 073		43	19 222
	18	20 073		44	19 222
	19	20 073		45	18 956
	20	19 756		46	18 956
	21	19 756		47	19 222
	22	19 756		48	19 222
	23	19 756		50	19 756
	24	19 488		51	19 756
	25	19 488		52	19 488
	26	19 488		53	19 488
	27	19 488		54	19 488
28	19 488		55	19 488	
29	19 488		62	18 688	
30	19 488		63	18 688	
31	19 222		64	18 688	
32	19 222		65	18 688	

No de la décision	Date	Requérants		Référence à la publication		Nature de la demande et décision	
				nom / page	date		
		<i>Circuits no</i>	<i>Prix fixés</i>			<i>Circuits no</i>	<i>Prix fixés</i>
Commission Scolaire Régionale de l'Outaouais — suite		66	19 222 \$	Commission Scolaire Régionale de l'Outaouais — suite		138	22 117 \$
		67	19 222			139	21 635
		70	19 756			140	21 635
		79	20 073			141	21 635
		88	20 073			142	21 132
		89	20 073			143	21 132
		90	20 073			144	21 132
		91	20 073			145	20 073
		92	19 756			146	18 688
		93	19 756			147	18 688
		94	19 756			148	18 956
		95	19 756			149	18 956
		98	19 222			150	18 956
		100	19 222			151	18 956
		101	19 222			152	18 956
		107	19 756			153	18 956
		117	18 956			154	18 956
		118	18 688			155	18 956
		121	19 756			156	20 073
		124	19 488			159	19 755
	125	19 488		160	18 956		
	126	19 488		161	19 222		
	127	19 488		163	18 956		
	128	19 488		166	18 956		
	129	18 956		167	18 956		
	130	20 073		168	18 956		
	133	18 956					
	134	19 222					
						Sous-Total	1 951 961
						Total	2 031 764

4. Statue que la présente décision conformément à l'article 2.58.1 du Règlement 2 (1976) et l'article 20 de la Loi des transports devient exécutoire immédiatement.

QPE-1783	79-05-17	Cause: Q-18687 Q-100281-2-EC AUTOBUS TREMBLAY & PARADIS INC. Requérante Q-100047-5-EC COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE TILLY Q-100038-4-EC COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE QUEBEC Q-100019-4-EC THE GREATER QUEBEC SCHOOL BOARD Q-100922-1-EC CENTRE PSYCHO-PEDAGOGIQUE DE QUEBEC Q-100203-1-EC SEMINAIRE ST-FRANCOIS Mises en cause Q-10001-6-EC MINISTRE DES TRANSPORTS Intervenant	G.O.Q. no 3 p. 504	79-01-20	Modification du prix des contrats Accordée en partie
QPE-1783-C	79-05-29	Cause: Q-18687 Q-100281-2-EC AUTOBUS TREMBLAY & PARADIS INC. Requérante Q-100047-5-EC COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE TILLY	G.O.Q. no 3 p. 504	79-01-20	Correction de décision selon les dispositions de l'article 2.59.11 du Règlement 2 (1976). La Commission: Corrige le troisième paragraphe de la page 7 de la décision QPE-1783.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QPE-1784	79-05-24	Q-100038-4-EC COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE QUEBEC Q-100019-4-EC THE GREATER QUEBEC SCHOOL BOARD Q-100922-1-EC CENTRE PSYCHO-PEDAGOGIQUE DE QUEBEC Q-100 203-1-EC SEMINAIRE ST-FRANCOIS Mises en cause Q-10001-6-EC MINISTRE DES TRANSPORTS Intervenante Cause: Q-18898 Q-100 852-1-EC TRANSPORT F. LS. LACHANCE INC. Requérante LE PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC et Q-10001-9-EC LE MINISTRE DES TRANSPORTS Intervenantes Q-100038-5-EC LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE QUEBEC Q-100019-5-EC THE GREATER QUEBEC SCHOOL BOARD Mises en cause	G.O.Q. no 7 p. 2173	79-02-79	Revision de décision Désistement

CAMIONNAGE GENERAL

MCR-5072-TF	79-03-23	Cause: M-37760 M-300298-4-DT LIVRAISON LEGERE INC.	G.O.Q. no 7	79-02-17	Modification de tarifs Accordée
MCR-5098-TF	79-04-10	Cause: M-38067 M-300656-16-DT MAISLIN TRANSPORT LTD	G.O.Q. no 9 p. 2988	79-03-03	Modification de tarifs Accordée
MCR-5119	79-04-23	Cause: M-39808 M-301156-5-DS JEAN VINCENT SUZANNE VINCENT GHISLAINE BEAUDET Requérants-cédants GABRIEL YERGEAU GILLES YERGEAU SERGE YERGEAU JACQUES YERGEAU JEAN YERGEAU MARIO YERGEAU CLAUDE YERGEAU Requérants-cessionnaires TRANSPORT YERGEAU INC. Mise en cause	La Tribune	5, 6, 7 décembre 78	Demande de changement de contrôle Accordée
MCR-5127	79-04-27	Cause: M-39107 M-302031-3-DS SHERWOOD HUME EQUIPMENT RENTAL CO.	Le Devoir	12, 13, 14 février 79	Demande de changement de contrôle Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	date	Nature de la demande et décision
MCR-5146-TF	79-05-11	Cause: M-38850 30004-413-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N.	G.O.Q. no 12 p. 3524	79-03-24	Modification de tarifs Accordée
MCR-5154	79-05-15	Cause: M-39676 M-304603-1-D WINSTON WYLIE	G.O.Q. no 15 p. 4214	79-04-14	Demande de permis Désistement
MCR-5156	79-05-17	Cause: M-38837 CM-30000-188-P COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante M-300004-5-P (50-V) THURSTON TRANSPORT REG'D. Intimée	G.O.Q. no 13 p. 3775	79-03-31	

Proprio motu

La Commission:

1. Modifie le permis M-300004 (50-V) de façon à ce que les services autorisés soient décrits comme suit:
Transport restreint - longue distance - route restreinte
De Huntingdon et tous les points situés dans un rayon de 15 milles, aux frontières Québec-Ontario, et retour, pour le transport d'alimentation animale et de bétail.
2. Transport restreint - longue distance - route restreinte
De Huntingdon et tous les points situés dans un rayon de 15 milles, aux frontières Québec-États-Unis, et retour, pour le transport d'alimentation animale et de bétail.
3. Transport restreint - longue distance - rayon
De Huntingdon et tous les points situés dans un rayon de 15 milles, à tous les endroits situés dans un rayon de 200 milles dans la province de Québec, et retour, pour le transport d'alimentation animale et de bétail.

MCR-5159-TF	79-05-18	Cause: M-38223 30003-332-DT BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.	G.O.Q. no 10 p. 3188	79-03-10	Modification de tarifs Accordée
MCR-5160-TF	79-05-18	Cause: M-39093 30003-339-DT BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.	G.O.Q. no 13 p. 3755	79-03-31	

Modification de tarifs

La Commission:

1. Fait droit en partie à la présente requête;
2. Prend acte du désistement de la partie requérante concernant le supplément intérim 2094;
3. Autorise les modifications telles que publiées à la *Gazette officielle du Québec* sauf en ce qui concerne le supplément intérim no 2094;
4. Cette décision entrera en vigueur le 20^e jour après la date de la présente conformément à l'article 2.58.1 du Règlement 2.

MCR-5162-TF	79-05-18	Cause: M-38222 30003-330-DT BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.	G.O.Q. no 10 p. 3186	79-03-10	
-------------	----------	---	----------------------------	----------	--

Modification de tarifs

La Commission:

1. Fait droit partiellement à la requête.
2. Fixe les taux tels que contenus dans le présent dossier ainsi que les modifications se rapportant aux divers items, contrats ou tarifs ou clauses de permis des détenteurs en cause.
3. Rejette la modification de la clé en base entre Plessisville et Baieville.
4. Cette décision deviendra exécutoire le 20^e jour suivant la date de la présente décision.

MCR-5170	79-05-24	Cause: M-32952 278-V-4-D COMPAGNIE DE TRANSPORT ÉTOILE ROUGE DU QUÉBEC (1976) LTEE	G.O.Q. no 27 p. 8291	78-07-08	
----------	----------	---	----------------------------	----------	--

Modification de clauses

La Commission:

1. Fait droit à la requête amendée;

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
<p>2. Modifie les clauses h) et i) du permis 278-V de manière à ce qu'elles se lisent à l'avenir de la manière suivante:</p> <p>h) Transport général - longue distance - route</p> <p>h) Des douanes canado-américaines à Stanhope, à Sherbrooke et retour.</p> <p>i) Transport général - longue distance - route</p> <p>i) Des douanes canado-américaines à Stanhope ou Blackpool à Montréal et points suivants: Magog, Eastman, Waterloo, Granby, Saint-Césaire, Marieville, Chambly et retour.</p> <p>Restrictions re/clauses h) et i)</p> <p>1. Red Star ne pourra pas interchanger avec St-Johnsbury Trucking à la douane à Lacolle, mais uniquement à la douane à Stanhope.</p> <p>2. Brome et ville du Lac Brome sont exclus du rayon de cinq milles de Waterloo et Granby.</p> <p>3. Les clauses h) et i) de ce permis n'ont pour objet que d'autoriser l'exploitation d'un service entre les localités du Québec et des Etats-Unis, conjointement avec St-Johnsbury Trucking Co. Inc., St-Johnsbury, Vermont et/ou Red Star Express Lines of Auburn Inc., pour le transport de marchandises provenant de/ou destinées aux points que St-Johnsbury Trucking et/ou Red Star Express Lines of Auburn Inc. sont autorisées à desservir directement ou indirectement dans les Etats-Unis, respectivement, en vertu des permis MC-10873 et MC-59-135 émis en leur faveur par l'Interstate Commerce Commission.</p> <p>4. Le service autorisé par les clauses h) et i) pourra être effectué par transbordement au Poste des douanes canadiennes (ou dans le voisinage immédiat) ou encore par échange de remorques et/ou semi-remorques avec l'un ou l'autre desdits opérateurs pourvu que leurs véhicules soient enregistrés à la Commission et au Bureau des véhicules automobiles de la province de Québec et qu'ils portent les plaques CT de la Commission et les plaques d'enregistrement de la province.</p>					
MT-605	79-05-09	Cause M-41971-SI M-304323-101-SI CANADIAN NATIONAL TRANSPORTATION LTD.			Demande de permis temporaire Accordée Ce permis, d'une durée de 15 jours, sera valide à partir du 10 mai 1979, à 12 hres.
MT-607	79-05-17	Cause: M-42238-SI M-300270-101-SI R.H. REDIKER TRANSPORT LIMITEE			Demande de permis temporaire Accordée Ce permis est émis pour les 18,20 et 21 mai 1979.
MDI-2222	79-05-14	Cause: M-33814 M-302288-2-D CARTRAN INC.			Décision incidente Requête pour réinscription au rôle régulier
MDI-2225	79-05-10	Cause: M-34304 CHAMPLAIN SEPT-ILES EXPRESS INC.			Accordée
<p>Réunion de causes La Commission:</p> <p>1. radie du rôle du 31 mai 1979 les causes Q-8390, Q-8391, Q-8411, Q-11260, Q-14750, M-16356 et M-34304;</p> <p>2. radie du rôle du 30 mai 1979 la cause Q-18619;</p> <p>3. décrète que lesdites causes seront instruites en même temps le 20 mai 1980.</p>					
MDI-2226	79-05-10	Cause: M-16356 CHAMPLAIN SEPT-ILES EXPRESS INC.			
<p>Réunion de causes La Commission:</p> <p>1. radie du rôle du 31 mai 1979 les causes Q-8390, Q-8391, Q-8411, Q-11260, Q-14750, M-16356 et M-34304;</p> <p>2. radie du rôle du 30 mai 1979 la cause Q-18619;</p> <p>3. décrète que lesdites causes seront instruites en même temps le 20 mai 1980.</p>					
MI-30032	79-05-15	Cause: MI-30032 M-300538 (8986-V) TRANSPORT CARGIGNAN INC.			Demande de permis identique <i>instantier</i> Accordée
MI-30033	79-05-15	Cause: MI-30033 M-300820 ST-JEAN CARTAGE INC.			Demande de permis identique <i>instantier</i> Accordée
MI-30034	79-05-15	Cause: MI-30034 M-300286 (2700-V) PAUL MAURICE TRANSPORT LTEE.			Demande de permis identique <i>instantier</i> Accordée
MME-54	79-05-17	Cause: M-40995 M-300870-11-ME ALTRANS EXPRESS LTD			Demande de permis expérimental <i>instantier</i> Rejetée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MME-55	79-05-17	Cause: M-40994 M-302075-1-ME KWIKASAIR LTD			Demande de permis expérimental <i>instantier</i> Rejetée
QCR-2843-TF	79-05-04	Cause: Q-19278 Q-300,789-5-DT (20536-V) ENTREPOT ST-MALO WAREHOUSE INC.	G.O.Q. no 13 p. 3767	79-03-31	Modification de tarifs Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 29 mai 1979

Annexe

CONSOLIDATION

Service I

Zone A — Les Eboulements, Notre-Dame-des-Monts, Port-au-Persil, Ste-Agnès, St-Aimé-des-Lacs, St-Hilarion, St-Irénée, St-Joseph-de-la-Rive.

<i>Classes:</i>	100	85	70	55
	5,45 \$	4,70 \$	4,05 \$	3,50 \$

Zone B — Cap-à-l'Aigle, Clermont, La Malbaie, Pointe-au-Pic, Rivière-Mailloux.

<i>Classes:</i>	100	85	70	55
	4,70 \$	4,30 \$	3,70 \$	3,15 \$

Zone C — Baie-St-Paul, St-Urbain

<i>Classes:</i>	100	85	70	55
	4,15 \$	3,60 \$	3,10 \$	2,65 \$

Minimum: 12 \$

Service II

Zone A — Arvida, Bagotville, Chicoutimi, Grande-Baie, Jonquière, Kénogami, Port-Alfred, Rivière-du-Moulin, Ste-Anne, St-Jean-Eudes, Naudville.

<i>Classes:</i>	100	85	70	55
	6,00 \$	5,25 \$	3,90 \$	3,15 \$

Zone B — Alma, Albanel, Bilodeau, canton Bégin, canton Proulx, Chambord, Chute à Caron, Chute à la Savane, Chute du Diable, Delisle, Dequen-Nord, Desbiens, Dolbeau, Hébertville, Ile-Maligne, Lac-Bouchette, L'Ascension, Larouche, Laterrière, Métabetchouan, Mistassini, Normandin, Péribonka, Pointe-Bleue, Racine, Riverbend, Roberval, St-André, St-Ambroise, St-Augustin, St-Bruno, St-Charles, Ste-Croix, St-Coeur-de-Marie, Ste-Elisabeth, St-François-de-Sales, St-Félicien, St-Fulgence, St-Gédéon, St-Hedwidge, St-Henri-de-Taillon, St-Honoré, St-Jean-Vianney, Ste-Jeanne-d'Arc, St-Jérôme, St-Léon, Ste-Marguerite, Ste-Monique-de-Honfleur, St-Nazaire, St-Prime, Val-Jalbert.

<i>Classes:</i>	100	85	70	55
	6,55 \$	5,45 \$	4,20 \$	3,50 \$

Zone C — Anse St-Jean, Boulanger, canton Boileau, Ferland, Girardville, Notre-Dame-de-la-Doré, Notre-Dame-de-Lorette, Petit-Saguenay, Rivière-Eternité, St-Edmond, St-Eugène, St-David-Falardeau, St-Ludger-Milo, Ste-Rose-de-Nord, St-Félix.

<i>Classes:</i>	100	85	70	55
	8,30 \$	7,10 \$	5,35 \$	4,40 \$

Zone D — Chibougamau Village, Chibougamau Explorer.

<i>Classes:</i>	100	85	70	55
	8,00 \$	7,35 \$	5,45 \$	4,50 \$

Minimum A-B-C: 12,45 \$
D: 13,45 \$

Service III

Zone A — Bic, Beauséjour, Biencourt, Esprit-Saint, Lac-des-Aigles, Luceville, Macpes, Mont-Joli, Rimouski, Sacré-Coeur, St-Anaclet, Ste-Anne, Ste-Anne, Pointe-au-Père, Ste-Blandine, Ste-Cécile-du-Bic, St-Donat, St-Eugène-de-la-Drière, Ste-Luce, St-Fabien, St-Gabriel-de-Rimouski, St-Guy, St-Joseph-de-Lepage, St-Marcellin, St-Mathieu, St-Médard, St-Narcisse, Ste-Odile, St-Odilon-sur-Rimouski, St-Simon, St-Valérien, Trinité-des-Monts.

<i>Classes:</i>	100	85	70	55
	5,80 \$	5,45 \$	3,75 \$	3,65 \$

Zone B — Albertville, Amqui, Anse-à-la-Croix, Baie-des-Sables, canton Tessier, Cap-à-la-Baleine, Causapsal, Cherbourg, Lac-au-Saumon, Lac Pitre, La Rédemption, Les Boules, Matane, Métis-sur-Lac, Padoue, Petit-Fonds, Petite-Matane, Ruisseau Gagnon, St-Adelme, St-Alexandre, Ste-Angèle-de-Mérici, Kempt, St-Charles-Garnier, St-Cléophas, St-Damase, Ste-Félicité, Ste-Flavie, Ste-Florence, St-François-Xavier, Ste-Irène, St-Jean-de-Cherbourg, Ste-Jeanne-d'Arc, St-Léandre, St-Léon, St-Luc-de-Matane, St-Octave-de-Métis, Ste-Paule, St-Raphaël-d'Albertville, St-René-Goupil, St-Tharcisius, St-Ulric, Rivière Blanche, St-Vianney, St-Zénon-du-Lac, Humqui, Sayabec, Val-Brillant.

<i>Classes:</i>	100	85	70	55
	6,70 \$	6,55 \$	4,45 \$	4,25 \$

Zone C — Broadlands, Cap-au-Renard, Cap-Chat, Capucins, Christie, Cross Point, Enfant-Jésus-de-Tourelle, Grand-Plaque, Grosses-Roches, L'Ascension-de-Matapédia, Les Méchins, Marsouin, Matapédia, Millstream, Mont-Albert, Oak Ray, Mills, Restigouche, Rivière-à-la-Marthe, Rivière-Marsoui, Rousset, Routhisville, Ruisseau-à-la-Patate, Ruisseau-Castor, Sacré-Coeur (Tourelle), St-Alexis, St-Alexis-Stn., St-André-Restigouche, Ste-Anne-des-Monts, St-Benoit-de-Matapédia, St-Bernard-des-Lacs, St-Fidèle-de-Restigouche, St-François-d'Assise, St-Joachim-de-Tourelle, St-Octave-de-l'Avenir, St-Paulin-d'Alivaire, St-Thomas-de-Cherbourg, St-Victor.

<i>Classes:</i>	100	85	70	55
	7,30 \$	7,00 \$	4,70 \$	4,60 \$

Zone D — Allard, Anse Pleureuse, Biron Black Capes, Caplan, Cap-Noir, Carey's Hill, Carleton, Cascapédia, Chaleurs, Dimock Creek, Escuminac, Gagné, Gravel, Irishtown, Les Mines, Madeleine, Maria, Miguasha, Mont-St-Louis, Mont-St-Pierre, New Richmond, Nouvelle, Oak Bay, Petit Cascapédia, Pointe-à-la-Garde, Rivière à Claude, Rivière Caplan, Robitaille, Ruisseau à Rebours, Ruisseau des Olives, Ruisseau Blanc, St-Alphonse-de-Caplan, St-Antoine-du-Gros-Morne, St-Charles-de-Caplan, St-Edgar, St-Jean-de-Brébeuf, St-Jean-de-l'Évangile, St-Jules-de-Maria, St-Louis-de-Gonzague, St-Maxime-de-Mont-Louis, St-Omer, St-Siméon, Wedford.

<i>Classes:</i>	100	85	70	55
	7,65 \$	7,40 \$	5,10 \$	5,00 \$

Zone E — Anse Mercier, Bonaventure, Bugeaud, Gignac, Grande-Vallée, Hopetwon, Kelley, Madeleine, Manche d'Épée, Murdochville, New-Carlisle, Paspébiac, Petite Madeleine, Rivière Nouvelle, St-Elzéar, St-Godefroy, Ste-Hélène-à-la-Croix, St-Jogues, Ste-Madeleine-de-la-Rivière, Shigawake, Thivierge.

<i>Classes:</i>	100	85	70	55
	8,05 \$	7,85 \$	5,20 \$	5,00 \$

Zone F — Anse à Beaufils, Anse à Brillant, Anse à Fugère, Anse à Jersey, Anse à McInnis, Anse à Valteau, Anse au Gascons, Anse au Griffon, Anse au Cousins, Anse du Cap, Baie de Gaspé Nord, Baie de Gaspé Sud, Barachois, Barachois de Malbaie, Belle Anse, Burlé, Bougainville, Brèche à Manon, Bridgeville, Brilliant Cove, Canne de Roches, Cap aux Os, Cap Cove, Cap d'Espoir, Cap des Rosiers, Carter, Chandler, Clenville, Cloridorme, Coin du Parc, Corner of the Beach, Corteral, d'Aiguillon, de Forceville, Douglastown, Fame Point, Galway, Gaspé, Grande Grève, Grande Rivière, Haldimand, Indian Cove, Knoxbridge, Les Trois Ruisseaux, Mal Bay, Marci, Morris, Newport, Newport Point, Pabos, Pabos Mills, Pellegri, Péninsule Gaspé, Percé, Petit Cap, Petit Pabos, Petite Anse, Petite Rivière Est, Petite Rivière au Renard, Petite Rivière Ouest, Pointe à la Frégate, Port Daniel, Prével, Pointe Jaune, Rang St-Paul, Rivière-au-Renard, Rosebridge, Ste-Adélaïde-de-Pabos, St-Alban-du-Cap-Rosier, St-Edmond-de-Pabos, St-Gabriel-de-Gaspé, St-Georges-de-la-Malbaie, Ste-Germaine-de-l'Anse, St-Héliar, St-Majorique, St-Maurice, St-Pierre-de-la-Malbaie no 2, Ste-Thérèse-de-Gaspé, St-Thomas-de-Cloridorme, St-Yvon, Sandy Beach Seal Cove, Sunny Bank, Sydenham Sud, Trait Carré, Val d'Espoir, Vauquelin, Weygand, White Head, York.

<i>Classes:</i>	100	85	70	55
	8,75 \$	8,60 \$	5,55 \$	5,40 \$

Minimum: 13,65 \$
New Brunswick: 13,25 \$

Service IV

Zone A — St-Fidèle, St-Siméon, Baie-des-Roches, Baie-Ste-Catherine.

<i>Classes:</i>	100	85	70	55
	6,30 \$	5,20 \$	4,80 \$	4,25 \$

Zone B — Tadoussac, Sacré-Coeur, Grandes-Bergeronnes, Escoumins, St-Paul-du-Nord, Sault-au-Mouton, Rivière-Portneuf, Forestville, Baie-Laval, canton Lafleur, Ste-Thérèse, Colombier, Bersimis.

<i>Classes:</i>	100	85	70	55
	9,05 \$	8,30 \$	7,65 \$	6,70 \$

Zone C — Ragueneau, Ruisseau Vert, Chute-aux-Outardes, Manicouagan, Hauterive, Baie-Comeau.

<i>Classes:</i>	100	85	70	55
	10,65 \$	9,60 \$	8,45 \$	7,25 \$

Zone D — Labrieville, Franquelin, Godbout, Manicouagan no 2, Baie-Trinité, Pointe-des-Monts, Pentecôte, Manicouagan 62, Outardes 4.

<i>Classes:</i>	100	85	70	55
	11,60 \$	10,35 \$	9,45 \$	8,95 \$

Zone E — Shelter Bay, Port-Cartier, Clarke City, Sept-Iles, Manicouagan 135, Moisie, La Romaine, Natashquan, Aguanish, La Tabatière, Tête à la Baleine, Salmon Bay, Old Fort, Labrador City.

<i>Classes:</i>	100	85	70	55
	13,40 \$	11,30 \$	10,35 \$	9,45 \$

Minimum: 15 \$

Service V

Zone A — Deiau, L'Islet, Lafontaine, St-Aubert, St-Cyrille, St-Damase, St-Eugène, Ste-Félicité, St-Jean-Port-Joli, Ste-Louise, Ste-Perpétue, St-Roch-des-Aulnaies, Tourville.

<i>Classes:</i>	100	85	70	55
	4,60 \$	3,85 \$	3,20 \$	2,65 \$

Zone B — Cacouna, Chemin du Lac, La Pocatière, Monk, Mont-Carmel, Notre-Dame-du-Portage, Rivière-Quelle, Rivière-du-Loup, St-Adalbert, St-Alexandre, St-André, St-Antoine, St-Arsène, St-Denis, St-Gabriel, St-Germain, Ste-Hélène, St-Onésime, St-Pamphile, St-Pacôme, St-Pascal, St-Philippe-de-Néri.

<i>Classes:</i>	100	85	70	55
	5,25 \$	4,55 \$	3,90 \$	3,20 \$

Zone C — Cabano, Kamouraska, Isle-Verte, Notre-Dame-du-Lac, Rivière Trois-Pistoles, Trois-Pistoles, Vauban, Viger, St-Bruno, St-Eloi, St-Epiphanie, St-Honoré, St-Jacques, St-Joseph, St-Louis-du-Ha! Ha!, Ste-Modeste, St-Omer, Ville Dégelis, Withworth, Edmundston.

<i>Classes:</i>	100	85	70	55
	5,55 \$	4,80 \$	4,00 \$	3,20 \$

Zone D — Estcourt, Lac des Aigles, Lamy, La Résurrection, La Société Lejeune, Rivière Bleue, Squatteck, Sully, St-Benoit, St-Eleuthère, St-Clément, St-Cyprien, St-Elzéar, St-Emile, Auclair, St-Eusèbe, Ste-Françoise, St-Jubert, St-Jean-de-Dieu, St-Jean-de-la-Lande, Ste-Juste-du-Lac, St-Paul-Lacroix, St-Pierre-Lamy, Ste-Rita, Lot Renversés.

<i>Classes:</i>	100	85	70	55
	6,60 \$	5,45 \$	4,65 \$	3,85 \$

Zone E — Biencourt, Lac Sauvage, Les Etroits, Andover, Arrostooks, Atholville, Baker Brook, Baker Lake, Blue Bell, Clair, Campbellton, Caron Brook, Conors, Dalhousie, Drummond, Four Falls, Grand Falls, Kedgwick, Seigas, St-André, Ste-Anne, St-Basile, St-Quentin, Limestone, Lodges, New Denmark, Plaster, Rock Peth, Salmonhurst.

<i>Classes:</i>	100	85	70	55
	7,40 \$	6,25 \$	5,00 \$	4,05 \$

Minimum: 10,75 \$

New Brunswick: 14,00 \$

Service VI

Zone A — Aubert Gallion, St-Elzéar, Ste-Marguerite, St-Odilon, Ville St-Joseph, Ville Ste-Marie.

<i>Classes:</i>	100	85	70	55
	3,75 \$	3,20 \$	2,95 \$	2,40 \$

Zone B — Beauceville, East Broughton, Notre-Dame-des-Pins, St-Alfred, St-Jean-de-la-Lande, St-Jules, St-Simon-des-Mines, Tring Jonction, Ville St-Georges, Vallée-Jonction.

<i>Classes:</i>	100	85	70	55
	4,35 \$	3,65 \$	3,10 \$	2,65 \$

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Zone C —		La Guadeloupe, Morissette Station, St-Benjamin, St-Benoît, St-Ephrem, St-Côme, St-Evariste, St-Honoré, St-Gédéon, St-Louis, Ravigana, St-Martin, St-Méthode, St-Philibert, St-Prosper, St-René, St-Victor Village, St-Théophile, St-Zacharie, St-Aurélie, Ste-Clothilde, Ste-Rose.			

<i>Classes:</i>	100	85	70	55
	4,55 \$	3,90 \$	3,45 \$	2,95 \$

Minimum: 10,25 \$

QCR-2846-TF	79-05-08	Cause: Q-19178 Q-300,891-6-DT G. & R. DISTRIBUTION ENR.	G.O.Q. no 12 p. 3527	24-03-79	Modification de tarifs Accordée
-------------	----------	---	----------------------------	----------	------------------------------------

Annexe A

Taux**Service local**

<i>Colis</i>	<i>Zone 1</i>	<i>Zone 2</i>	<i>Zone 3</i>
Pour les 5 premiers colis	3,50 \$	4,00 \$	4,50 \$
de 6 à 20 colis	0,50	0,75	0,85
de 21 colis et plus	0,35	0,50	0,50
Les colis de plus de 200 livres chargés à 2,25 \$ le cent.			
<i>Autres marchandises</i>	<i>Zone 1</i>	<i>Zone 2</i>	<i>Zone 3</i>
<i>Taux au cent livres</i>			
0 à 100 livres	5,50 \$	6,00 \$	6,50 \$
101 à 500 livres	0,60	0,65	0,70
501 à 1 000 livres	0,55	0,60	0,65
1 001 et plus	0,40	0,45	0,50

Frais minimum par envoi — 5,85 \$ dans les deux cas

Taux horaire — au choix du client.

<i>Fourgon ou camion</i>	<i>Taux horaire</i>
jusqu'à 10 pieds	12,50 \$
10 pieds à 16 pieds	16,50
16 pieds et plus	19,50

Déménagement local Taux horaire

Camion plus 1 homme ..	18 \$
Camion plus 2 hommes ..	28
Camion plus 3 hommes ..	36

Minimum par déménagement de trois heures.

Désignation des zones

Zone 1: Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest, Cap-de-la-Madeleine

Zone 2: Ste-Marthe, Pointe-du-Lac, St-Louis-de-France, Nicolet, Bécancour, Secteur industriel

Zone 3: Les autres endroits dans le rayon de 5 à 30 milles qui ne sont pas mentionnés aux deux autres paragraphes.

QCR-2848-TF	79-05-10	Cause: Q-19320 Q-300,228-9-DT (5840-V) LA MAURICIE TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 14 p. 4023	79-04-07	Modification de tarifs Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 28 mai 1979.
QCR-2856	79-05-23	Cause: Q-19253 Q-300,124-9-D (2214-V) R.B.R. TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 13 p. 3763	79-03-31	Modification de permis Accorde la requête en partie Condition: La requérante devra produire les contrats de location à la Commission des transports du Québec à tous les mois.
QCR-2858	79-05-29	Cause: Q-17954 Q-300951-3-D J. RENE LAROUCHE ENR.	G.O.Q. no 41 p. 12530	78-10-14	Demande de permis La Commission déclare qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande dans la présente affaire.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QCR-2859	79-05-29	Cause: Q-18698 Q-301194-15-D PAUL-ANDRE BOULIANNE	G.O.Q. no 3 p. 508	79-01-20	Service additionnel Désistement
QCR-2860	79-05-29	Cause: Q-19297 Q-301814-1-D	G.O.Q. no 13 p. 3771	79-03-31	Demande de permis Accordée
QCR-2862	79-05-29	Cause: Q-18609 Q-300182-2-D (4218-V)	G.O.Q. no 2 p. 278	79-01-13	Modification de permis Désistement
QCR-2863	79-05-30	Cause: Q-19534 Q-300197-25-D (4561-V)	G.O.Q. no 17 p. 4632	79-04-28	Modification de clause Accordée
QT-687	79-05-16	CABANO TRANSPORT LTEE Cause: Q-20493-SI Q-506246-101-SI LES ENTREPRISES GILBRO INC.			Permis temporaire <i>instantané</i> Accordée Ce permis est valide du 16 au 30 mai 1979 inclusivement.

CAMIONNAGE SPECIALISE

MCS-3772-C	79-05-07	Cause: M-32241 14344-V-7-D MANIWAKI-MONTREAL TRANSPORT LTEE			
<p>Correction de décision La Commission, unanimement, corrige la décision MCS-3772 du 31 juillet 1978, à la page 2, de façon à ce que le deuxième paragraphe du dispositif se lise comme suit: Droit additionnel: En donnant son service en vertu des clauses c), d), e) et g) de son permis, la détentrice est autorisée à utiliser des véhicules de type isotherme et/ou réfrigéré lors de l'exploitation de chacune des clauses précédemment mentionnées.</p>					
MCS-4214-TF-C	79-05-07	Cause: M-32899 M-302228-2-DT PEPLOW TRANSPORT LTD.			
<p>Correction de décision La Commission, unanimement, corrige la décision MCS-4214-TF du 20 mars 1979, à la page frontispice, de façon à ce que la place d'affaires au Québec de la partie requérante se lise 3422, rue Durocher, suite 19, Montréal, Qué. au lieu de 200, rue St-Jacques, suite 900, Montréal, Qué.</p>					
MCS-4240	79-04-05	Cause: M-37983 M-303037-1-D P. E. ROESKE M. H. ROESKE M. A. ROESKE W. E. ROESKE P. A. ROESKE Requérants-cédants TIPPET RICHARDSON LIMITED Requérant-cessionnaire KING MOVING & STORAGE LTD. Mise en cause	G.O.Q. no 9 p. 2984	79-03-03	Changement de contrôle Accordée
MCS-4264	79-04-18	Cause: M-38072 M-300216-7-D LES DEMENAGEURS PILON INC. Voiturier-remorqueur Q-301082 (23227-V) LES DEMENAGEMENTS TRANS-QUEBEC INC. Voiturier-roulier	G.O.Q. no 9 p. 2989	79-03-03	Demande de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCS-4300	79-05-10	Cause: M-38424 M-301300-6-D DOMINION CONSOLIDATED TRUCK LINES LIMITED Voiturier-remorqueur M-300627 (10831-V) MCCALLUM TRANSPORT (QUEBEC) LTD. Voiturier-roulier	G.O.Q. no 11 p. 3360	79-03-17	Modification de permis Accordée
MCS-4309	79-05-15	Cause: M-35002 M-301031-3-D QUEVILLON TRANSPORT ENRG.	G.O.Q. no 40 p. 12053	78-10-07	Modification de clause Accordée
MCS-4311	79-05-16	Cause: M-30207 25370-V-4-D RAYMOND LANGLOIS	G.O.Q. no 16	78-04-22	

Demande de permis

La Commission:

1. Accueille partiellement la requête:

2. Autorise Raymond Langlois, requérant, à fournir suivant le contrat déposé au dossier, les services suivants:

Service: Transport restreint-service local-irrégulier-spécialisé (contrat)

Parcours: tout le territoire de Montréal-Métropolitain

Matériel: solution intraveineuses, appareils plasma

sous conditions irrégulières et pressantes expédiés par et au compte de Cutter Limitée.

Restriction: Aucune expédition ne doit être d'un poids supérieur à 50 kg. tout en étant expédié et livré le même jour qu'elle a été commandée, chacun de ces renseignements devant être inscrit sur les connaissements.

MCS-4312	79-05-14	Cause: M-34897 M-301934-2-D MACK'S TRANSFER LIMITED	G.O.Q. no 40 p. 12035	78-10-07	
----------	----------	---	-----------------------------	----------	--

Demande de permis

La Commission:

1. Fait droit à la requête amendée.

2. Autorise Mack's Transfer Limited à donner à l'avenir le service suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

De Ste-Catherine d'Alexandrie à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tous ports d'entrée) Corridor au Nouveau-Brunswick à destination de tous les points de la province de la Nouvelle-Ecosse sauf les villes de Dartmouth et Halifax pour le transport de pan-neaux de gypse pour le compte de Westroc Industries Ltd. et retour avec les marchandises refusée ou endommagées.

3. Fixe les taux tels que déposés.

MCS-4315	79-05-17	Cause: M-38001 M-300879-6-D COLOSSAL CARRIERS LTD.	G.O.Q. no 8 p. 2401	79-02-24	Droit additionnel Accordée
MCS-4316	79-05-23	Cause: M-37432 M-304544-D-1 G. & L. ROBERT INC.	G.O.Q. no 4 p. 1059	79-01-27	Demande de permis Accordée
MCS-4318-TF	79-05-18	Cause: M-39512 M-30003-340-DT BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC.	G.O.Q. no 14 p. 4020	79-04-07	Modification de tarifs Accordée
MCS-4319	79-05-22	Cause: M-33659 M-301304-1-D DUCEPPE, MICHEL	G.O.Q. no 30 p. 9307	78-07-29	Demande de permis Accordée
MPN-8440	79-05-18	Cause: M-42164 M-401977-PN-1 RAY FARMS			Demande de permis Accordée Du 18 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8441	79-05-18	Cause: M-42165 M-401082-PN-6 NOTTINGHAM, SEVERN GRIFFIN			Demande de permis Accordée Du 18 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8442	79-05-18	Cause: M-42166 M-401082-PN-7 NOTTINGHAM, SEVERN GRIFFIN			Demande de permis Accordée Du 18 mai 1979 au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-8443	79-05-18	Cause: M-42167 M-401082-PN-8 NOTTINGHAM, SEVERN GRIFFIN			Demande de permis Accordée Du 18 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8444	79-05-18	Cause: M-42168 M-400080-PN-30 GEORGE A. FETZER INC.			Demande de permis Accordée Du 18 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8445	79-05-18	Cause: M-42169 M-400080-PN-31 GEORGE A. FETZER INC.			Demande de permis Accordée Du 18 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8446	79-05-18	Cause: M-42170 M-400080-PN-32 GEORGE A. FETZER INC.			Demande de permis Accordée Du 18 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8447	79-05-18	Cause: M-42281 M-400080-PN-33 GEORGE A. FETZER INC.			Demande de permis Accordée Du 18 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8448	79-05-18	Cause: M-42282 M-400080-PN-34 GEORGE A. FETZER INC.			Demande de permis Accordée Du 18 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8449	79-05-18	Cause: M-42283 M-400080-PN-35 GEORGE A. FETZER INC.			Demande de permis Accordée Du 18 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8450	79-05-18	Cause: M-42284 M-401959-PN-2 DISTRIBUTION DENIS JALBERT INC.			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après publication à la G.O.Q. au 31 mars 1980.
MPN-8452	79-05-18	Cause: M-42286 M-401980-PN-1 FRED BANION TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 18 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8453	79-05-18	Cause: M-42287 M-401013-PN-12 MOORE & MOORE TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 18 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8454	79-05-18	Cause: M-42288 M-401013-PN-13 MOORE & MOORE TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 18 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8455	79-05-22	Cause: M-42289 M-400330-PN-5 ILCO ENTREPRISES LTD.			Demande de permis Accordée Du 22 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8456	79-05-22	Cause: M-42290 M-401981-PN-1 COAST REFRIGERATED TRUCKING CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 22 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8457	79-05-22	Cause: M-42331 M-400842-PN-3 D & J GRAMLICK INC.			Demande de permis Accordée Du 22 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8458	79-05-18	Cause: M-42332 M-400477-PN-8 D.L.S. SUPPLY COMPANY			Demande de permis Accordée Du 18 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8459	79-05-18	Cause: M-42333 M-401519-PN-3 SORRELL TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 18 mai 1979 au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-8460	79-05-22	Cause: M-42334 M-401978-PN-1 MILLER HAULING CO.			Demande de permis Accordée Du 22 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8461	79-05-22	Cause: M-42335 M-401131-PN-4 GEE JAY TRUCKING CO.			Demande de permis Accordée Du 22 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8462	79-05-22	Cause: M-42336 M-401958-PN-3 GARDNER TRUCKING CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 22 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8463	79-05-22	Cause: M-42337 M-401184-PN-4 BLIZZARD, JIMMY BENTON			Demande de permis Accordée Du 22 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8464	79-05-22	Cause: M-42338 M-401781-PN-16 MAJESTIC ASSOCIATION INC.			Demande de permis Accordée Du 22 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8465	79-05-22	Cause: M-42339 M-401644-PN-2 M.L. PRODUCE			Demande de permis Accordée Du 22 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8466	79-05-22	Cause: M-42340 M-401742-PN-11 S.W. TRANSPORT INC./IVACO LTD.			Demande de permis Accordée Du 22 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8467	79-05-22	Cause: M-42361 M-401622-PN-4 LEE BROS FARM			Demande de permis Accordée Du 22 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8468	79-05-22	Cause: M-42362 M-400092-PN-66 AARON SMITH TRUCKING CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 22 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8469	79-05-23	Cause: M-42363 M-401963-PN-1 WARD, JIMMIE LEONARD			Demande de permis Accordée Du 23 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8470	79-05-23	Cause: M-42364 M-401833-PN-1 CRAWFORD, C.J.			Demande de permis Accordée Du 23 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8471	79-05-23	Cause: M-42365 M-401982-PN-1 MULLIGAN, CLAUDE			Demande de permis Accordée Du 23 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8472	79-05-23	Cause: M-42366 M-401531-PN-3 ALTADONNA BROS. PRODUCE TRANS. LSG INC.			Demande de permis Accordée Du 23 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8473	79-05-23	Cause: M-42367 M-400177-PN-7 DEWITT, W.J.			Demande de permis Accordée Du 23 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8474	79-05-23	Cause: M-42368 M-400251-PN-2 R & L TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 23 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8475	79-05-23	Cause: M-42369 M-400940-PN-3 CORN, CLARENCE E.			Demande de permis Accordée Du 23 mai 1979 au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-8476	79-05-23	Cause: M-42370 M-401438-PN-2 YODER, RICHARD			Demande de permis Accordée Du 23 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8477	79-05-23	Cause: M-42371 M-401742-PN-12 S.W. TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 23 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8478	79-05-23	Cause: M-42372 M-401742-PN-13 S.W. TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 23 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8479	79-05-24	Cause: M-42373 M-401932-PN-1 RO-JAC DISTRIBUTORS			Demande de permis Accordée Du 24 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8480	79-05-24	Cause: M-42374 M-401925-PN-1 STEVEN & WALKER INC.			Demande de permis Accordée Du 24 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8481	79-05-23	Cause: M-42375 M-401807-PN-3 THOMPSON BROS. INC.			Demande de permis Accordée Du 23 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8482	79-05-24	Cause: M-42376 M-400315-PN-9 FOUST, JAMES A.			Demande de permis Accordée Du 24 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8483	79-05-24	Cause: M-42377 M-401987-PN-11 J.C. GONZALES TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 24 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8484	79-05-24	Cause: M-42378 M-401852-PN-1 HARGROVE TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 24 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8485	79-05-24	Cause: M-42379 M-401013-PN-14 MOORE & MOORE TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 24 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8486	79-05-24	Cause: M-42380 M-401742-PN-14 S.W. TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 24 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8487	79-05-25	Cause: M-42411 M-401947-PN-1 AITKEN, JOHN ANTHONY			Demande de permis Accordée Du 25 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8488	79-05-25	Cause: M-42412 M-400339-PN-26 STARLING TRANSPORT LINES INC.			Demande de permis Accordée Du 25 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8489	79-05-25	Cause: M-42413 M-400477-PN-9 D.L.S. SUPPLY COMPANY			Demande de permis Accordée Du 25 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8490	79-05-24	Cause: M-42414 M-401988-PN-1 TFM DISTRIBUTORS OF THOMASVILLE INC.			Demande de permis Accordée Du 24 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8491	79-05-25	Cause: M-42415 M-401296-PN-14 PRESSLEY, JERRY A.			Demande de permis Accordée Du 25 mai 1979 au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-8492	79-05-25	Cause: M-42416 M-401296-PN-15 PRESSLEY, JERRY A.			Demande de permis Accordée Du 25 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8493	79-05-24	Cause: M-42417 M-401989-PN-1 THIGPEN FARMS			Demande de permis Accordée Du 24 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8494	79-05-24	Cause: M-42418 M-401990-PN-1 TORNADO SPORT BOATS INC.			Demande de permis Accordée Du 24 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8495	79-05-25	Cause: M-42419 M-401993-PN-1 RALPH DANITO & SONS INC.			Demande de permis Accordée Du 25 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8496	79-05-25	Cause: M-42420 M-401993-PN-2 RALPH DANITO & SONS INC.			Demande de permis Accordée Du 25 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8497	79-05-25	Cause: M-42431 M-400046-PN-99 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 25 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8498	79-05-25	Cause: M-42432 M-400046-PN-100 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 25 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8499	79-05-25	Cause: M-42433 M-400046-PN-101 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 25 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8500	79-05-25	Cause: M-42434 M-400046-PN-102 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 25 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8501	79-05-25	Cause: M-42435 M-400046-PN-103 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 25 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8502	79-05-25	Cause: M-42436 M-400046-PN-104 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 25 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8503	79-05-25	Cause: M-42437 M-400046-PN-105 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 25 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8504	79-05-25	Cause: M-42438 M-400046-PN-106 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 25 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8505	79-05-25	Cause: M-42439 M-400046-PN-107 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 25 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8506	79-05-25	Cause: M-42440 M-400046-PN-108 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 25 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8507	79-05-25	Cause: M-42441 M-400046-PN-109 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 25 mai 1979 au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-8508	79-05-25	Cause: M-42442 M-400046-PN-110 NURSERYMEN'S & FARMERS SHIPPING ASS.			Demande de permis Accordée Du 25 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8509	79-05-25	Cause: M-42443 M-401985-PN-1 IRA NISSLEY INC.			Demande de permis Accordée Du 25 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8510	79-05-25	Cause: M-42444 M-401848-PN-11 GLENN BROS TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 25 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8511	79-05-25	Cause: M-42445 M-401994-PN-1 BRADHAM, J.L.			Demande de permis Accordée Du 25 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8512	79-05-25	Cause: M-42446 M-400925-PN-9 HENRY BUTLER TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 25 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8513	79-05-25	Cause: M-42447 M-400925-PN-10 HENRY BUTLER TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 25 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8514	79-05-25	Cause: M-42448 M-401995-PN-1 QUALITY EXCHANGE INC.			Demande de permis Accordée Du 25 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8515	79-05-25	Cause: M-42449 M-401998-PN-1 IMPERIAL TRADING INC.			Demande de permis Accordée Du 25 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8517	79-05-28	Cause: M-42451 M-401483-PN-2 VARGO, EDWIN L.			Demande de permis Accordée Du 28 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8518	79-05-28	Cause: M-42452 M-401483-PN-3 VARGO, EDWIN L.			Demande de permis Accordée Du 28 mai 1979 au 31 mars 1980
MS-5097	79-04-09	Cause: M-40365-S M-304666-1-S TRANSPORT M.D.P. INC. Voiturier-remorqueur M-301492-18-S R. MARTEL EXPRESS LIMITEE Voiturier-roulier	Le Devoir	1, 2, 3 mars 79	Demande de permis spécial Accordée Ces services seront valides jusqu'au 7 avril 1980 ou décision finale selon la pre- mière éventualité.
MS-5117	79-04-30	Cause: M-40742-S M-300822-9-S MANIWAKI-MONTREAL TRANSPORT LTEE Voiturier-remorqueur Q-300335-24-S TRANSPORT QUIRION INC. Voiturier-roulier	Le Devoir	5, 6, 7 mars 79	Demande de permis spécial Accordée Ce permis sera valide à com- pter de la date des présentes jusqu'au 28 avril 1980 ou décision finale selon la première éventualité.
MS-5120	79-05-03	Cause: M-41672-S M-304700-1-S LAROCHE, REJEAN Voiturier-remorqueur Q-300310-82-S TRANSPORT BRAZEAU INC. Voiturier-roulier	Le Devoir	28, 29, 30 mars 79	Demande de permis spécial Accordée Ce permis sera valide à com- pter de la date des présentes jusqu'au 1 ^{er} mai 1980 ou décision finale selon la pre- mière éventualité.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MS-5123	79-05-10	Cause: M-41650-S M-304708-1-S TURGEON, RENE Voiturier-remorqueur M-300001 (4-V) INTER CITE TRANSPORT LTEE Voiturier-roulier	Le Devoir	2, 3, 4 avril 79	Demande de permis spécial Accordée Ce permis sera d'une durée de 364 jours ou jusqu'à décision finale sur la requête d'un permis permanent.
MS-5129	79-05-08	Cause: M-41671-S M-304706-1-S LAREAU, FRANCOIS Voiturier-remorqueur M-300001 INTER-CITE TRANSPORT LTEE. Voiturier-roulier	Le Devoir	2, 3, 4 avril 79	Demande de permis spécial Ce permis sera d'une durée de 364 jours ou jusqu'à décision finale sur la requête d'un permis permanent.
MS-5132	79-05-08	Cause: M-41649-S M-304705-1-S LES TRANSPORTS ROBERT BRISSON ENR. Voiturier-remorqueur M-300001 INTER-CITE TRANSPORT LTEE. Voiturier-roulier	Le Devoir	2, 3, 4 avril 79	Demande de permis spécial Ce permis sera d'une durée de 364 jours ou jusqu'à décision finale sur la requête d'un permis permanent.
MS-5135	79-05-08	Cause: M-41647-S M-304370-3-S ENTREPRISES MAURICE RICHARD ENR. Voiturier-remorqueur M-300933 (15747-V) MONDOR, ROBERT Voiturier-roulier	Journal de Montréal	7, 8, 9 avril 79	Demande de permis spécial Accordée Ce permis sera de 364 jours ou jusqu'à décision finale sur la requête d'un permis permanent.
MS-5142	79-05-17	Cause: M-41673-S M-302748-4-S METRO FLAME INC.	Journal de Montréal	31 mars, 1, 2 avril 79	Demande de permis spécial Rejetée
MS-5144	79-05-18	Cause: M-41674-S M-301153-15-D TRANSPORTEURS DE LIQUIDES METRO LTEE.	Journal de Montréal	31 mars, 1, 2 avril 79	Demande de permis spécial Rejetée
MS-5147	79-05-23	Cause: M-41919-S M-304730-1-S LES ENTREPRISES GEORGES RACINE INC.	Le Devoir	19, 20, 21 avril 79	Demande de permis spécial Rejetée
QCS-1891	79-04-25	Cause: Q-19018 Q-301795-1-D JEAN-GUY ROUSSEAU Voiturier-remorqueur Q-301607-5-D TRANSPORT CHAMPION INC. Courtier en transport	G.O.Q. no 9 p. 2994	79-03-03	Permis de transport par remorquage Accordée
QCS-1892	79-04-25	Cause: Q-19016 Q-301796-1-D GUY MONTAMBEAULT Voiturier-remorqueur Q-301607-6-D TRANSPORT CHAMPION INC. Courtier en transport	G.O.Q. no 9 p. 2993	79-03-03	Permis de transport par remorquage Accordée
QCS-1893	79-04-25	Cause: Q-19020 Q-301794-1-D ROBERT MAILHOT Voiturier-remorqueur Q-301607-4-D TRANSPORT CHAMPION INC. Courtier en transport	G.O.Q. no 9 p. 2994	79-03-03	Permis de transport par remorquage Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QCS-1895	79-04-25	Cause: Q-19019 Q-301795-1-D REJEAN DORION Voiturier-remorqueur Q-301607-3-D TRANSPORT CHAMPION INC. Courtier en transport	G.O.Q. no 9 p. 2994	79-03-03	Permis de transport par remorque Accordée
QCS-1924-TF	79-05-09	Cause: Q-19279 Q-300.009-9-DT (43-V) DEMENAGEMENT PARADIS LTEE	G.O.Q. no 13 p. 3767	79-03-31	Modification de tarifs Accordée Cette décision est temporaire et expérimentale jusqu'au 31 mars 1980, elle devient en vigueur le 24 mai 1979
QCS-1943	79-05-28	Cause: Q-16988 Q-300605-59-D (16903-V) CARTIER TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 28 p. 8677	78-07-15	Demande de permis Accordée en partie
QCS-1944	79-05-29	Cause: Q-17422 Q-301449-2-D GONZAGUE TREMBLAY	G.O.Q. no 34 p. 10537	78-08-26	Demande de permis Accordée

CAMIONNAGE EN VRAC

MCV-15708-C	79-04-25	Cause: M-35844 M-507955-001 REGIMBALD, MME MARIETTE Requérante-cédante M-508611-001 GENESSE, GERALD Requérant-cessionnaire			
<p>Correction de décision La Commission:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accueille ladite requête 2. Transfère le permis de catégorie Région pour la région no 08 détenu par Mme Mariette Régimbald à Gérard Genesse (M-508611-001), lequel permis autorise son titulaire à transporter des matières en vrac aux taux et tarifs fixés par la Commission. 3. Ladite décision devient exécutoire immédiatement en vertu de l'article 2.58.1 du Règlement no 2 de la Commission. 					
MCV-15957	79-05-16	Cause: M-37700 M-506971-2-DS GUCCIARDO, MME IGNIAZIA Requérante-cédante M-508742-001 EMILIO TULLIO TRANSPORT Requérante-cessionnaire	Le Devoir	18, 19, 20 décembre 78	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-16022	79-04-05	Cause: M-39239 M-505732-2-DS ROBERT GELLY Requérant-cédant M-507417-001 TRANSPORT LE PORTAGE INC. Requérante-cessionnaire	Journal de Montréal	3, 4, 5 mars 79	Transfert de permis Accordée R-06
MCV-16029	79-04-06	Cause: M-39055 M-503541-2-DS GENDRON, YVON Requérant-cédant M-508764-002 LES ENTREPRISES YVON GENDRON INC. Requérante-cessionnaire	Métro- Matin	21, 22, 23 février	Transfert de permis Accordée R-06

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCV-16051	79-04-18	Cause: M-39238 M-504644-001, 002, 003 (4-DS) ROBERT DION Requérant-cédant M-508850-001, 002, 003 TRANSPORT DIOMARO INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	28 février 1, 2 mars 79	Transfert de permis Accordée R-08
MCV-16069-C	79-05-07	Cause: M-37387 M-501136-3-DS DELAINEY, JEAN-GUY Intimé-cédant M-508683-001 LEMAY, SYLVAIN Intimé-cessionnaire			
Correction de décision La Commission, unanimement: Corrige la décision MCV-16069 du 19 avril 1979, à la page frontispice, de façon à ce que les dates de publication de la requête se lisent: Le Devoir, les 23, 24 et 25 novembre 1978 au lieu de: Le Devoir, les 23, 24 et 25 novembre 1979.					
MCV-16079	79-04-23	Cause: M-39803 M-503001-2-DS BERTRAND LACAILLE Requérant-cédant M-508860-001 GERARD CLOUTIER Requérant-cessionnaire	Journal de Montréal	11, 12, 13 mars 79	Transfert de permis Accordée R-06
MCV-16080	79-04-23	Cause: M-39517 M-507745-2-DS MICHEL WARNET Requérant-cédant M-508039-002 BRETON & FILS ENR. Requérante-cessionnaire	Méto-Matin	28 février 1, 2, mars 79	Transfert de permis Accordée R-08
MCV-16082	79-04-23	Cause: M-39796 M-501286-2-DS ANDRE FRECHETTE Requérant-cédant M-508856-001 ANDRE ET LUC FRECHETTE INC. Requérante-cessionnaire	La Tribune	8, 9, 10 mars 79	Transfert de permis Accordée R-05
MCV-16087	79-04-27	Cause: M-38845 M-500097-4-DS BEAULIEU, CLAUDE (Nicole Latour-Beaulieu, es qualités exécuteur testamentaire et légataire universel) Requérant-cédant M-508825-001 BEAULIEU, SERGE Requérant-cessionnaire	Le Devoir	29, 30, 31 janvier 79	Transfert de permis Accordée R-07
MCV-16088	79-04-27	Cause: M-39802 M-500698-3-DS PROULX & GENESSE INC. Requérante-cédante M-508668-001 ROBERT POIRIER Requérant-cessionnaire	Le Devoir	1, 2, 3 février 79	Transfert de permis Accordée R-08
MCV-16093	79-05-01	Cause: M-39038 M-505765-4-D CLAUDE LAPLANTE Requérant-cédant M-508720-001 DENIS VALCOURT Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 13 p. 3751	79-03-31	Transfert de permis Accordée R-06

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCV-16095	79-04-23	Cause: M-39954 M-503959-2-DS PINARD, LUCIEN Requérant-cédant M-508832-001 F. ROY ET J.C. RICHARD INC. Requérante-cessionnaire	La Tribune	13, 14, 15 mars 79	Transfert de permis Accordée R-05
MCV-16096	79-04-23	Cause: M-39952 M-502484-2-DS JOYAL, PAUL-EMILE Requérant-cédant M-508710-002 NORMAND PALARDY & FILS INC. Requérante-cessionnaire	Méto- Matin	12, 13, 14 mars 79	Transfert de permis Accordée R-06
MCV-16097	79-04-23	Cause: M-39953 M-507074-2-DS BISAILLON, SERGE Requérant-cédant M-500575-002 DESJOURDY, JOCELYN Requérant-cessionnaire	Méto- Matin	12, 13, 14 mars 79	Transfert de permis Accordée R-06
MCV-16098	79-05-04	Cause: M-37341 M-502079-6-DS GAUTHIER EXCAVATION ENRG. Requérante-cédante M-508701-001 LEVESQUE, GAETAN Requérant-cessionnaire	Le Devoir	4, 5, 6 décembre 79	Transfert de permis Accordée R-06
MCV-16099	79-05-04	Cause: M-37607 M-500403-3-DS PLANTE, CONSTANT Requérant-cédant M-508731-001 LEDUC, MARCEL Requérant-cessionnaire	Le Devoir	28, 29, 30 décembre 78	Transfert de permis Accordée R-05
MCV-16100	79-04-23	Cause: M-39955 M-507245-5-DS LAREAU, ALAIN Requérant-cédant M-508870-001 LAREAU, SYLVAIN Requérant-cessionnaire	Méto- Matin	12, 13, 14 mars 79	Transfert de permis Accordée R-06
MCV-16104	79-05-11	Cause: M-40478 M-502517-2-DS LAPIERRE, BERT Requérant-cédant M-508868-001 NEPHIN, WAVERLY Requérant-cessionnaire	Méto- Matin	12, 13, 14 mars 79	Transfert de permis Accordée R-07
MCV-16105	79-05-11	Cause: M-40524 M-502073-2-DS LEVESQUE, GAETAN Requérant-cédant M-507438-006 ENTREPRISES J. & C. GRAVEL LTEE Requérante-cessionnaire	Le Devoir	21, 22, 23 mars 79	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-16107	79-05-11	Cause: M-40496 M-503621-2-DS ROY, JEAN-CLAUDE Requérant-cédant M-508852-001 BRODEUR, JACQUES Requérant-cessionnaire	La Tribune	21, 22, 23 mars 79	Transfert de permis Accordée R-05

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCV-16111	79-05-11	Cause: M-40491 M-507336-2-DS MONTMENY, ROGER Requérant-cédant M-508866-001 LES ENTREPRISES GERMAIN DUMONT INC. Requérante-cessionnaire	Méto- Matin	12, 13, 14 mars 79	Transfert de permis Accordée R-06
MCV-16116	79-05-11	Cause: M-40528 M-508468-2-DS TETRAULT, JACQUES Requérant-cédant M-508888-01 B.S. EXCAVATION ENR. Requérante-cessionnaire	Méto- Matin	27, 28, 29 mars 79	Transfert de permis Accordée R-05
MCV-16117	79-05-11	Cause: M-40527 M-506706-3-DS TRANSPORT LEO C. ENRG. Requérante-cédante M-508877-001 LES ENTREPRISES DI MARCO LTEE Requérante-cessionnaire	Le Devoir	21, 22, 23 mars 79	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-16118	79-05-11	Cause: M-40526 M-504426-4-DS MORRISSON, CLIFFORD Requérant-cédant M-508878-001 MCKENZIE, MAURICE Requérant-cessionnaire	Le Devoir	20, 21, 22 mars 79	Transfert de permis Accordée R-05
MCV-16121	79-05-15	Cause: M-39234 M-502557-4-DS REAL CONSTRUCTION ENR. Requérante-cédante M-508848-001 SOTREX INC. Requérante-cessionnaire	La Tribune	26, 27, 28 février 79	Transfert de permis Désistement
MCV-16122	79-05-10	Cause: M-28438 M-500657-C-002 BOULAIS, FRANCOIS Requérant CM-50000-P-12 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Intimée	G.O.Q. no 9 p. 2915	78-03-04	

Proprio motu

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, déclare

1. Réviser les décisions MCV-1958 et MCV-4454.
2. Annuler à toutes fins que de droit le permis concordant au nom du cédant M-503114-001, sous la décision MCV-1958 et déclarer le dossier fermé.
3. Annule l'attestation délivrée par la décision MCV-4454.
4. Délivre un permis de camionnage en vrac pour la région 6, sous le numéro M-500657 à François Boulais.
5. Ce permis est conditionnel au dépôt du rapport annuel d'exploitation sur le transport des matières en vrac pour l'année 1978 dans les 30 jours de la présente.
6. Cette décision entrera en vigueur à la date de la présente décision.

MCV-16123	79-05-17	Cause: M-39538 CM-50000-P-135 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-502062-2-P YVON BOUCHER Intimé	G.O.Q. no 13 p. 3776	79-03-31	<i>Proprio motu</i> La Commission annule le permis de camionnage en vrac M-502062-D-001 pour la région 10, détenu par Yvon Boucher, intimé.
-----------	----------	--	----------------------------	----------	--

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCV-16124	79-05-17	Cause: M-39539 CM-50000-P-134 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante M-505665-2-P ERNEST BERUBE Intimé	G.O.Q. no 13 p. 3777	79-03-31	<i>Proprio motu</i> La Commission annule le permis no M-505665-001 au nom de l'intimé.
MS-4578	78-11-16	Cause: M-36294-S M-503741-5-S PIGEON, GERARD	Le Devoir	23, 24, 25 octobre 78	Demande de permis spécial Accordée R-10
MS-5145	79-05-17	Cause: M-42185-S M-508432-4-S TRANSPORT LAC DES ECORCES LTEE	Le Devoir	19, 20, 21 avril 79	Demande de permis spécial Accordée Ces permis sont émis pour un délai de 364 jours à compter de la date de la présente.
QCV-12089	79-05-07	Cause: Q-19563 Q-501,084-2-DS St-AMAND, OSCAR Requérant-cédant Q-506,809-1-DS PROTEAU, RENE Requérant-cessionnaire	Le Nouvelliste	22, 23 et 24 mars 79	Transfert de permis R-4 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 24 mai 1979
QCV-12090	79-05-07	Cause: Q-19576 Q-505,350-2-DS GIGUERE, MARIUS Requérant-cédant Q-506,461-2-DS GIGUERE, GAETAN Requérant-cessionnaire	Journal de Québec	24, 26 et 27 mars 79	Transfert de permis R-3 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 24 mai 1979
QCV-12105	79-05-14	Cause: Q-19549 Q-502097-3-DS DURAND, NORMAND Requérant-cédant Q-506802-1-DS DURAND, ROGER Requérant-cessionnaire	Le Soleil	15, 16, 17 mars 79	Transfert de permis R-4 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 24 mai 1979.
QCV-12107	79-05-15	Cause: Q-19662 Q-502671-3-DS CLERMONT LEVASSEUR Requérant-cédant Q-505081-2-DS GUY LEVASSEUR Requérant-cessionnaire	Le Devoir	20, 30 et 31 mars 79	Transfert de permis R-3 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 28 mai 1979
QCV-12108	79-05-15	Cause: Q-19425 Q-505810-3-D LA VOIE, JEAN-PAUL Requérant-cédant Q-506785-1-D BOLDUC, BENOIT Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 15 p. 4232	79-04-14	Transfert de permis R-3 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 25 mai 1979.
QCV-12109	79-05-15	Cause: Q-19706 Q-502173-2-DS LAMONTAGNE, REAL Requérant-cédant Q-506356-6-DS LEO DUSSAULT TRANSPORT LTEE Requérante-cessionnaire	Le Devoir	2, 3, 4 avril 79	Transfert de permis R-3 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 28 mai 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QCV-12110	79-05-15	Cause: Q-19705 Q-502982-2-DS GERARD BEAULIEU Requérant-cédant Q-506830-1-DS ANGE-MARIE LEVESQUE Requérant-cessionnaire	Le Devoir	29, 30 et 31-03-79	Transfert de permis R-3 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 28 mai 1979
QCV-12116	79-05-17	Cause: Q-20338 Q-500349-3-DS LEO ROBITAILLE Requérant-cédant Q-506836-1-DS REJEAN NEAULT Requérant-cessionnaire	Le Nouvel- liste	12, 13, 14 avril 79	Transfert de permis R-4 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 28 mai 1979.
QCV-12118	79-05-17	Cause: Q-19724 Q-503257-2-DS TREMBLAY, REMI Requérant-cédant Q-504000-2-DS RONDEAU, BERTRAND Requérant-cessionnaire	Méto- Matin	9, 10, 11 avril 79	Transfert de permis R-9 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 28 mai 1979.
QCV-12121	79-05-18	Cause: Q-19704 Q-506290-6-DS LES ENTREPRISES J.B. & A. DUBE INC. Requérante-cédante Q-504228-5-DS TOBIE PELLETIER Requérant-cessionnaire	Le Devoir	2, 3, 4 avril 79	Transfert de permis R-3 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 28 mai 1979.
QCV-12124	79-05-24	Cause: Q-20361 Q-502793-5-DS JEAN-NOEL TROTTIER Requérant-cédant Q-502791-2-DS GILLES BORDELEAU Requérant-cessionnaire	Le Soleil	9, 10, 11 avril 79	Transfert de permis R-4 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 30 mai 1979.
QCV-12132	79-05-25	Cause: Q-20389 Q-504155-2-DS ALFRED MORIN Requérant-cédant Q-506852-1-DS HENRI LABERGE Requérant-cessionnaire	Journal de Québec au Saguenay- Lac-St- Jean	11, 12, 13 avril 79	Transfert de permis R-2 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 28 mai 1979.
QCV-12133	79-05-25	Cause: Q-20316 Q-501,102-5-DS ROUSSEAU, CAMILLE Requérant-cédant Q-501,852-3-DS LES CONSTRUCTIONS EDGUY INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	18, 19 et 20 avril 1979	Transfert de permis R.3 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 29 mai 1979.
QS-2747	79-05-28	Causes: Q-20494-S, Q-20495-S & Q-20496-S, Q-506348-101-S, 102-S & 103-S HERVE MATTE & FILS CAMIC LTEE	Soleil	28, 29 et 30 mars 1979	3 permis spéciaux Rejetée

MARITIME

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QSM-209-TF	79-05-14	Cause: Q-19395 Q-700036-2-DT LA TRAVERSE LAVAL-ILE-BIZARD ENR. Annexe	G.O.Q. no 14 p. 4036	79-04-07	Modification de tarifs Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 28 mai 1979.

Article	Description	Par passage \$	Service selon permis
10	Camion et conducteur		entre Como et Oka
	<i>Type</i>	<i>Longueur</i>	<i>Poids</i>
	camion 4 roues	moins de 18 pieds	jusqu'à 2 1/2 tonnes
	camion 4 ou 6 roues	moins de 24 pieds	jusqu'à 3 tonnes
			4 tonnes
			5 et 6 tonnes
	camion 6 roues	de 24 à 36 pieds	jusqu'à 6 tonnes
	camion 10 roues	de 24 à 36 pieds	jusqu'à 10 tonnes
	autobus	moins de 20 pieds	moins de 4 tonnes
		moins de 30 pieds	moins de 6 tonnes
		plus de 30 pieds	moins de 7 tonnes
	Taux minimal d'une traversée	passager autre que le conducteur, supplément de	0,15
			3,50
	Restrictions		
	Longueur maximale de la place de stationnement du véhicule admis sur le traversier		75 pieds
	Largeur maximale de la place de stationnement du véhicule admis sur le traversier		17 pieds
	Poids maximal du véhicule admis sur le traversier	6 roues:	6 tonnes
		10 roues:	10 tonnes
15	Transport de personnes adultes		entre Laval- sur-le-Lac et L'Ile-Bizard
	Petits véhicules		0,25
	bicyclette et conducteur		0,50
	motocyclette et conducteur		0,75
	Véhicule automobile		1,50
	Camion et conducteur		2,00
	Camionnette (pick up) chargée		2,00
	Camion (maximum 2 tonnes)		2,25

20	Transport de personnes adulte	0,50	entre Saint-Marc et
	Petits véhicules bicyclette	0,50	Saint-Charles-sur-le-
	motocyclette	0,75	Richelieu
	Véhicules automobiles automobile	1,00	
	automobile et remorque	1,25	
	automobile et roulotte de 14 pieds	1,75	
	Camion et conducteur camion à 6 roues	1,75	
	camion à 6 roues chargé	2,00	
	camion à 10 roues	2,50	
	camion à 10 roues chargé	3,00	
	camion avec remorque	3,50	
	camion avec remorque et chargé	4,00	
	Machines aratoires tracteur de ferme	0,75	
	tracteur avec remorque à 2 roues	1,00	
	tracteur avec remorque à 4 roues	1,25	
	tracteur avec pelle avant et arrière	1,50	

LOCATION

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
ML-1799	79-03-01	Cause: M-36139 M-600049-2-D BELISLE AUTO LEASE LTD. Cause: M-36188 M-600049-3-DS PAUL E. BELISLE CONRAD BELISLE Requérants-cédants CHARLES G. BELISLE Requérant-cessionnaire BELISLE AUTO LEASE LTD. Mise en cause	G.O.Q. no 48 p. 14729	78-12-02	Changement d'adresse Accordée
			Le Droit	25, 26, 27 sept. 78	Changement de contrôle Accordée
ML-1879	79-05-16	Cause: M-39529 M-600479-7-D LOCATION G.L. INC.	G.O.Q. no 14 p. 4021	79-04-07	Demande de permis Accordée
ML-1881-TF	79-05-16	Cause: M-38684 M-600479-6-DT LOCATION G.L. INC.	G.O.Q. no 12 p. 3519	79-03-24	Modification de tarifs Accordée
ML-1882	79-05-17	Cause: M-39098 CM-60000-P-23 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante M-600797 (1460-DY) ROBERT SLESSOR MOTORS LIMITED Intimée	G.O.Q. no 13 p. 3776	79-03-31	
Annulation de permis La Commission annule le permis M-600797 (1460-DY) détenu par Robert Slessor Motors Limited et se lisant: location à long terme (plus d'une année) de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons) au public en général.					
MS-5138	79-05-17	Cause: M-41866-S M-601152-1-S 89100 CANADA LTEE.	La Presse	17, 18, 19 avril 79	Demande de permis spécial Rejetée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MS-5139	79-05-17	Cause: M-41865-S M-601030-2-S LOCATION K. C. ENRG.	Le Devoir	23, 24, 25 avril 79	

Demande de permis spécial

La Commission déclare qu'il n'y a pas lieu de délivrer le permis de location sollicité dans la présente, pour la location de tentes-roulottes.

MDI-2224	79-05-15	Cause: M-39767 M-600241-3-DS ELITE FORD SALES LTEE. Requérante-cédante M-601141-1-DS VENTES FORD ELITE (1978) INC. Requérante-cessionnaire			
----------	----------	--	--	--	--

Décision incidente

La Commission:

1. Ordonne aux requérants cédante et cessionnaire de payer à la Commission la somme de mille six cent vingt-cinq dollars (1 625 \$) de droits, et cela, d'ici trente (30) jours de la date des présentes.

2. Déclare que le simple écoulement du délai sanctionné au paragraphe précédent constituera l'annulation immédiate de la décision numéro ML-01850, rendue le 19 avril 1979, dans la cause numéro M-39767, si les droits ne sont pas payés.

QL-809-TF	79-05-09	Cause: Q-19366 Q-600078-7-DT (1019-DY et 941-DYV) LOCATION D'AUTOS SIROIS INC.	G. O. Q. no 14 p. 4033	79-04-07	Modifications de tarifs Accordée
-----------	----------	--	------------------------------	----------	-------------------------------------

Modèles	Jour	Fin de semaine	Semaine	Mois	Heure retard	
Acadian	22,95 \$	50,85 \$	140 \$	390 \$	4 \$	3 200 km gratuits / mois, 0,10 km add.
Phoenix	24,95	54,85	150	400	4	3 200 km gratuits / mois, 0,10 km add.
Le Mans	26,95	58,85	165	400	5	3 200 km gratuits / mois, 0,10 km add.
Parisienne						
Catalina	30,95	66,85	185	435	6	3 200 km gratuits / mois, 0,10 km add.
Grand Prix	28,95	62,85	175	435	5	3 200 km gratuits / mois, 0,10 km add.
Van	20,00		125		min. 5	0,12 \$ du kilomètre

QL-810-TF	79-05-09	Cause: Q-19394 Q-600041-3-DT LOCATION CLICHE LTEE (Cliche Leasing Ltd.)	G. O. Q. no 14 p. 4036	79-04-07	Modification de tarifs Accordée
QL-811-TF	79-05-09	Cause: Q-19355 Q-600153-3-DT (1318-DY & 1113-DYV) LOCATION BEAUDOIN INC.	G. O. Q. no 14 p. 4032	79-04-07	Modification de tarifs Accordée
QL-818-TF	79-05-15	Cause: Q-19468 Q-600374-3-DT GARAGE COTE DU PALAIS INC.	G. O. Q. no 15 p. 4238	79-04-14	Modification de tarifs Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 29 mai 1979
QL-820-TF	79-05-15	Cause: Q-19440 Q-600238-3-DT (1115-DYV) LOCATION DE CAMIONS GILL LTEE	G. O. Q. no 15 p. 4234	79-04-14	Modification de tarifs Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 29 mai 1979

Annexe

Camions	Heure	Jour	Semaine	Mois	Mille
1/2 tonne (1 500 lb)	6,00 \$	20,50 \$	79,80 \$	314,60 \$	14,5
12' fermé & ouvert	8,50	23,00	102,85	411,40	20,6
14' fermé & ouvert	8,50	25,40	114,95	459,80	21,8
16' fermé & ouvert	8,50	27,80	127,00	508,20	23
18' fermé & ouvert	8,50	30,25	139,15	556,60	24,2
20' fermé & ouvert	8,50	32,75	151,25	605,00	25,4

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Tracteurs					
Simple essieux (essence)		12,10	40,00	203,50	792,00 21,8
Double essieux (essence)		12,10	48,40	242,00	944,00 22
Simple essieux (Diesel)		12,10	48,40	242,00	944,00 22
Double essieux (Diesel)		12,10	55,60	278,30	1089,00 26,6
Double essieux (Diesel «sleepers»)		12,10	63,00	314,60	1258,50 30,3
Remorques					
40 pieds (38 000 lb)			26,60	102,85	387,20 03,6
45 pieds (38 000 lb)			29,00	114,95	399,30 3,6
45 pieds (44 000 lb)			31,50	133,10	441,65 3,6
45 pieds (60 000 lb)			31,50	151,25	441,65 4,8
Note: Le carburant est aux frais du locataire Un escompte de 0-10% pourra être accordé.					
Citerne en aluminium, non isolée, contenant jusqu'à 7 000 gal.			55,00 \$	275,00 \$	1 000,00 \$ 0,06
Citerne en acier inoxydable & aluminium isolé			65,00	375,00	1 200,00 0,06
Citerne 7 500-9 000 gals., charge utile: jusqu'à 75 000 lb.			75,00	325,00	1 200,00 0,10
QL-821-TF	79-05-15	Cause: Q-19438 Q-600,043-3-DT (780-DY & 663-DYV) MONTPLAISIR AUTO LTEE	G.O.Q. no 15 p. 4233	79-04-14	Modification de tarifs Accordée
QL-823	79-05-23	Cause: Q-19500 Q-600452-1-D RAYMOND PONTIAC BUICK LTEE	G.O.Q. no 16 p. 4438	79-04-21	Demande de permis Accordée
QL-826	79-05-28	Cause: Q-18413 Q-600426-2-D TREM TAL INC.	G.O.Q. no 49 p. 15042	78-12-09	Demande de permis Rejetée
QL-827	79-05-29	Cause: Q-16896 Q-600410-1-D DUKAL ENR. (En société) Requérante HAMEL TRANSPORT LTEE Intervenante	G.O.Q. no 27 p. 8304	78-07-08	Demande de permis Accordée
QL-828	79-05-29	Cause: Q-18686 Q-600436-1-D ALMA MECANIC INC. Requérante ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 02 Intervenante	G.O.Q. no 3 p. 503	79-01-20	Demande de permis Accordée
QL-829	79-05-29	Cause: Q-17576 Q-600419-1-D LUCIEN TREMBLAY	G.O.Q. no 37 p. 11315	78-09-16	
Demande de permis La Commission déclare que la location faisant l'objet de la demande n'exige pas l'obtention d'un permis de location.					
QL-830	79-05-29	Cause: Q-19478 Q-600434-2-D LOCATION F.K.S. ENR.	G.O.Q. no 50 p. 15240	78-12-16	Demande de permis Rejetée
QS-2738	79-05-17	Cause: Q-20336-S Q-600443-101-S LES LOCATIONS DE L'AMI MICHEL INC.	Le journal de Qué- bec	3, 4 et 5 mai 79	Permis spécial Accordée en partie Ce permis est exécutoire à compter du 28 mai 1979 au 1 ^{er} décembre 1979.
1349-o					

Associations coopératives — Loi des

COOPERATIVE D'HABITATION LA CHAUMIERE D'ALMA

(Loi des associations coopératives)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «COOPERATIVE D'HABITATION LA CHAUMIERE D'ALMA», dont le siège social est situé à Alma, Québec, dans le district électoral de Lac-Saint-Jean.

*Le sous-ministre par intérim des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*
1374-o ROCK RIOUX.

COOPERATIVE D'HABITATION «4» VENTS DE QUEBEC

(Loi des associations coopératives)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «COOPERATIVE D'HABITATION «4» VENTS DE QUEBEC», dont le siège social est situé à la ville de Québec, dans le district électoral de Vanier.

*Le sous-ministre par intérim des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*
1375-o ROCK RIOUX.

Avis divers

La Fabrique de la paroisse de l'Immaculée-Conception

Avis est donné que, par déclaration du 23 avril 1979, et conformément à l'article 11 de la Loi des fabriques, chapitre 76, des Lois de 1965, Mgr Bernard Hubert, évêque de Saint-Jean-de-Québec, a constitué en corporation pour la paroisse de l'Immaculée-Conception «La Fabrique de la paroisse de l'Immaculée-Conception».

Québec, le 23 avril 1979.

L'évêque de Saint-Jean-de-Dieu,
BERNARD HUBERT.

1348-o 1635-9986

Fonds Elisabeth Bergeron

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi des corporations religieuses, chapitre 75 des Lois de 1971, il a accordé des lettres patentes en date du 31^e jour d'octobre 1978, constituant en corporation régie par la Loi des corporations religieuses, Mesdames Catherine Farmer, Gervaise Flibotte, Claire Rivard, Thérèse Desmarais, toutes religieuses, du 805, Raymond, Saint-Hyacinthe.

Le montant auquel sont limités les revenus annuels provenant des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder est de 500 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé à Saint-Hyacinthe.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

1348-o 1630-9247

Municipalité de Lac-Nominingue

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, chapitre 30), lors d'une séance régulière tenue le 3 mai 1979, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 56, intitulé «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
1351-o SERGE CROISETIÈRE.

Ville de Montréal

Avis de rachat

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie légale de la République Fédérale d'Allemagne de l'émission «7% Deutsche Mark Bearer Bonds of 1977» de la ville de Montréal, province de Québec, Canada.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera le 16 juillet 1979, conformément à la section 3 (2), des termes et conditions d'emprunt, les obligations suivantes payables en monnaie légale de la République Fédérale d'Allemagne de l'émission ci-dessus mentionnée échéant le 16 juillet 1987 énumérées ci-dessous, à 100% de leur valeur nominale plus les intérêts courus à la date de rachat, à savoir:

2 000 obligations au montant de capital de D.M. 1 000 chacune

Numéro de la série, 7

Numéros des obligations, 12 001 — 14 000 inclusivement

1 100 obligations au montant de capital de D.M. 5 000 chacune

Numéro de la série, 7

Numéros des obligations, 46 601 — 47 700 inclusivement

Les obligations ainsi rappelées deviendront dues et payables et seront payées, au choix du détenteur, en monnaie légale de la République Fédérale d'Allemagne, au bureau principal de Westdeutsche Landesbank Girozentrale, Dusseldorf, et/ou à toute autre banque énumérée à la section 7 (2) (3), des termes et conditions d'emprunt, sur présentation et remise desdites obligations avec tous les coupons d'intérêt échéant après le 16 juillet 1979.

A compter du et après le 16 juillet 1979, l'intérêt sur les obligations ainsi rappelées pour rachat cessera et les coupons d'intérêt échéant subséquentement à cette date seront nuls.

Montréal, le 9 mai 1979.

Ville de Montréal,
FERNAND DENIS, C.A.,
Directeur des Finances.

1376-o

Succession Fernand Giroux

Prenez avis que Benoît Giroux, Denis Giroux, André Giroux, Claude Giroux, Monique Giroux, Pauline Giroux, Johanne Chabot, Carole Chabot et Conrad Chabot tous héritiers de feu Fernand Giroux décédé le 20 avril 1978 et alors domicilié au 1398, chemin Royal, à Saint-Laurent, Île-d'Orléans, ont accepté, sous bénéfice d'inventaire la succession de ce dernier suivant acte passé le 16 mai 1979 devant Me René Marcoux, notaire exerçant au 2210, rue Saint-Georges, Beauport, copie de cet acte a été enregistré au bureau d'enregistrement de l'Île-d'Orléans, le 18 mai 1979, sous le no 25870.

Beauport, le 30 mai 1979.

Le procureur,
RENÉ MARCOUX, notaire.

1419-o

Succession Léon Fernand Lemay

Avis est, par les présentes, donné que par acte reçu devant Me Hélène Dion, notaire, exerçant à Québec, district de Québec, le 22 mai 1979 et enregistré à Québec, le 23 mai 1979, sous le numéro 949912, madame Mariette Paquet LeMay, demeurant à 1186, La Vigerie, appartement 12, à Sainte-Foy, en sa qualité de tutrice à son enfant mineur, a accepté sous bénéfice d'inventaire la succession de Léon Fernand LeMay, décédé à Porto Rico, le 7 janvier 1979.

Aux termes du même acte, Danièle LeMay, demeurant à la même adresse, a accepté sous bénéfice d'inven-

taire ladite succession.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Me Hélène Dion, notaire, et peut être consulté à son bureau, à 880, chemin Sainte-Foy, Québec.

Après deux mois du présent avis, mademoiselle et madame LeMay, agissant ès qualités, paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Québec, le 23 mai 1979.

Le procureur,
HÉLÈNE DION, notaire.

1352-o

Succession Roméo Vallée

Avis est, par les présentes, donné que les personnes ci-après ont accepté la succession de leur père Roméo Vallée, décédé «ab intestat» le 20 mars 1979, en son vivant rentier, demeurant à 198, rue Gillespie, Sherbrooke, sous bénéfice d'inventaire aux termes d'un acte reçu devant Me Michel Lamoureux, notaire, à 520 sud, rue Bowen, à Sherbrooke, le 27 avril 1979, enregistré à Sherbrooke le 1^{er} mai 1979, sous le numéro 254379.

Ces personnes étant: dame Ginette Vallée, secrétaire, demeurant à 545, rue Fortin, Sherbrooke, Qué., épouse commune en biens de Benoit Dodier. Dame Doris Vallée, ménagère, demeurant à Mansonville, Qué., épouse commune en biens de Jean-Yves Pouliot.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire Michel Lamoureux et peut être consulté à ses bureaux, sis à 520 sud, rue Bowen, Sherbrooke.

Après deux (2) mois du présent avis, les créanciers seront payés à mesure qu'ils se présenteront selon la loi.

Sherbrooke, le 2 mai 1979.

Le procureur,
MICHEL LAMOUREUX, notaire.

1420-o

Université du Québec

Avis est, par la présente, donné que l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec a adopté les modifications suivantes à l'annexe IX du Règlement général 17.b.

1. L'article 3 de l'annexe IX du Règlement général 17.b est modifié en remplaçant le paragraphe 3.4 par le suivant:

«Le cadre supérieur qui, après le début de sa cinquième année de mandat, quitte l'Université ou l'un de ses établissements, et renonce aux avantages énoncés aux alinéas 2 et 3 du présent article, a droit à une prime de séparation équivalente au dernier traitement annuel et qui peut être versée (au choix de l'intéressé) en un seul versement ou en versements annuels sur une période ne dépassant pas quinze (15) ans. Dans ce dernier cas, il sera ajouté lors de chaque versement annuel un montant représentant l'intérêt égal à 90% du rendement moyen des obligations du Canada dont l'échéance est de un à trois ans pour les

douze mois se terminant le 30 septembre de l'année précédente, tel que publié par Statistiques Canada, calculé sur le solde de la prime après le dernier versement annuel.»

2. L'article 8.4 de l'annexe IX dudit règlement est modifié en ajoutant à la fin l'alinéa suivant:

«Les avantages conférés au paragraphe 3.4 de l'article 3

du présent protocole sont acquis pour le bénéfice de leur titulaire ou des ayants droit, héritiers ou fiduciaires qu'ils désignent.»

Le secrétaire général par intérim,

1382-o

DENIS MORENCY.

Caisses d'épargne et de crédit — Loi des

LA CAISSE D'ETABLISSEMENT DE LA RIVE-SUD

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 28 mars 1979, par «La Caisse d'Établissement de la Rive-Sud» pour le changement de son siège social qui était celui de «33, rue Perras, à Saint-Rémi-de-Napierville», en celui de «1570, boulevard Provencher, 1, place du Commerce, suite 101, à ville Brossard».

Québec, le 23 mai 1979.

Le sous-ministre par intérim des Consommateurs,

Coopératives et Institutions financières,

1377-o

ME ROCH RIOUX.

LA CAISSE D'ETABLISSEMENT DE L'YAMASKA

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 26 janvier 1979, par «La Caisse d'établissement de St-Hyacinthe» changeant son nom en celui de «La Caisse d'établissement de l'Yamaska».

Québec, le 23 mai 1979.

Le sous-ministre par intérim des Consommateurs,

Coopératives et Institutions financières,

1378-o

ME ROCH RIOUX.

CAISSE POPULAIRE DE L'IMMACULEE-CONCEPTION

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règle-

ment adopté le 26 février 1979, par la «Caisse populaire de l'Immaculée-Conception» modifiant son territoire qui était «La circonscription de la Société ne s'étend pas au-delà des limites de la paroisse de l'Immaculée-Conception (telles qu'elles existaient le 31 janvier 1909) et la ville de Montréal (dans les cas prévus aux articles 14 et 14a)» en celui de «La circonscription de la Société ne s'étend pas au delà de l'île de Montréal».

Québec, le 23 mai 1979.

Le sous-ministre par intérim des Consommateurs,

Coopératives et Institutions financières,

1379-o

ME ROCH RIOUX.

CAISSE POPULAIRE DES EMPLOYES DE L'HYDRO-QUEBEC

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 17 octobre 1978, par «La Caisse d'Économie des Employés de l'Extérieur Hydro-Québec» changeant son affiliation de «La Ligue des Caisses d'Économie du Québec (1970) à «l'Union Régionale de Montréal des Caisses Populaires Desjardins», et changeant son nom en celui de «Caisse Populaire des Employés de l'Hydro-Québec».

Québec, le 25 mai 1979.

Le sous-ministre par intérim des Consommateurs,

Coopératives et Institutions financières,

1409-o

ME ROCH RIOUX.

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi du

Accordés

Marie Lisette Dany Grenier

Par le certificat numéro 79-199 du 26 avril 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Danielle Linette Grenier née le 30 mai 1956, en

celui de Marie Lisette Dany Grenier.

Sainte-Foy, le 18 mai 1979.

Le sous-registraire du Québec,

1350-o

GERMAIN HALLEY.

Serge Léon Daniel Roberts

Par le certificat numéro 79-184, du 19 avril 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Serge Léon Roberts, né le 22 novembre 1949, en celui de Serge Léon Daniel Roberts.

Sainte-Foy, le 18 mai 1979.

Le sous-registraire du Québec.

1350-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Jerry Joël Turenne

Par le certificat numéro 79-203, du 26 avril 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Jerry Joël Vecchio, né le 26 septembre 1960, en celui de Joseph Jerry Joël Turenne.

Sainte-Foy, le 14 mai 1979.

Le sous-registraire du Québec.

1350-o GERMAIN HALLEY.

Lok Fung Wong

Par le certificat numéro 79-149, du 5 avril 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de See Yip Lum, né le 15 janvier 1928, en celui de Lok

Fung Wong.

Sainte-Foy, le 15 mai 1979.

Le sous-registraire du Québec.

1350-o GERMAIN HALLEY.

Andrew Gim Wah Wong

Par le certificat numéro 79-151, du 5 avril 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Andrew (Gim Wah), né le 19 septembre 1960, en celui de Andrew Gim Wah Wong.

Sainte-Foy, le 15 mai 1979.

Le sous-registraire du Québec.

1350-o GERMAIN HALLEY.

Janice Sut Ying Wong

Par le certificat numéro 79-150, du 5 avril 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Janice Sut Ying, née le 3 avril 1959, en celui de Janice Sut Ying Wong.

Sainte-Foy, le 15 mai 1979.

Le sous-registraire du Québec.

1350-o GERMAIN HALLEY.

Demandes**Serge Avoine**

Serge Avoine, journalier, résidant et domicilié au Québec au 6995, 15^e Avenue, app. 11, Rosemont, dans les cité et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom de famille Avoine en celui de Packwood.

Montréal, le 28 mars 1979.

Les procureurs du requérant.

1336-22-2-o LABELLE, CHARBONNEAU,
BUSHEY & LAPORTE.

Irvin Herbert Bassel

Avis est donné que Irvin Herbert Bassel, courtier en immeubles, résidant au 57, Heath, ville de Hampstead, Qué., s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Irwin Bob Bassel.

Montréal, le 2 mai 1979.

Les procureurs du requérant.

1277-22-2-o KIRSHENBLATT & YELIN.

Lise Laflamme

Avis est, par les présentes, donné que Lise Laflamme, domiciliée et résidant au 1009, boulevard Couture, Neufchâtel, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lise Madeleine Descarreaux.

Aucune personne ne verra son nom changé suite au changement de nom de Lise Laflamme.

Charlesbourg, le 2 mai 1979.

Les procureurs de la requérante.

1396-23-2-o BERGERON LEMAY & BROCHU.

Marie Lourdes Fournier

Avis est donné que Marie Lourdes Fournier, célibataire, domiciliée et résidant à Gaspé dans les comté et district de Gaspé, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marilou Fournier.

Gaspé, le 7 décembre 1978.

Le procureur de la requérante.

1278-22-2-o YVES POUPART.

Judith Gauthier

Avis est, par la présente, donné que Judith Gauthier, domiciliée et résidant au 2533, rue Roussel à Chicoutimi, secteur Nord, district de Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Edith Gauthier. Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Chicoutimi, le 10 mai 1979.

Les procureurs de la requérante,

1356-23-2-0

DUFOUR, CÔTÉ & LAPERRIÈRE.

Marie-Claire Gauthier

Avis est par la présente donné que Marie-Claire Gauthier, domiciliée et résidant au 722, Alma, app. 11, Chicoutimi, district de Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie-Claire Tremblay. Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Chicoutimi, le 24 avril 1979.

Les procureurs de la requérante,

1294-22-2-0

ROY, PÉRIGNY, VÉZINA
& BEAULIEU.

Regis Gilbert

Prenez avis que Regis Gilbert, mineur, domicilié et résidant à Montbrun, district de Rouyn-Noranda, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Guy Gilbert.

Rouyn, le 9 mai 1979.

Les procureurs du requérant,

1357-23-2-0

GENDRON, CHAMPIGNY, DIONNE.

Diane Girard

Avis est donné que Diane Girard, résidant et domiciliée au 794, de la 39^e Avenue, à Lachine, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Dany Girard.

Montréal, le 9 mai 1979.

Les procureurs de la requérante,

1295-22-2-0

ROBITAILLE, DANSEREAU, TREMPE,
BRUNET, BLANCHARD & MÉNARD.

Gisèle Odette Madeleine

Avis est par les présentes donné que Gisèle Odette Madeleine, du 3485, rue Petit, Saint-Hubert, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un

certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gisèle Odette Madeleine Bell.

Montréal, le 17 avril 1979.

Le procureur de la requérante,

1282-22-2-0

IRVING NARVEY.

Marie Brigitte Marguerite Jean

Avis est donné que Marie Brigitte Marguerite Jean, aide-infirmière, domiciliée et résidant au 29, rue Saint-Laurent à Sept-Iles, district de Mingan, demandera au ministre de la Justice de la province de Québec un certificat pour que son prénom de Marie Brigitte Marguerite Jean soit changé en celui de «Marie Brigitte Paquerette» Jean.

Sept-Iles, le 15 mai 1979.

Les procureurs de la requérante,

1422-23-2-0

PETTIGREW, SIMARD.

Cecilia Lemessee Johnson

Prenez avis que Cecilia Lemessee Johnson, épouse divorcée de Colgan James, domiciliée et résidant au 7613, rue Bouvier, LaSalle, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Cecilia Duncan.

Montréal, le 9 avril 1979.

Le procureur de la requérante,

1279-22-2-0

NORMAN S. KESSNER, B.A., B.C.L.

Mary Kimberly-Albulet

Avis est, par les présentes, donné que Mary Kimberly-Albulet, étudiante, de la municipalité de Pincourt, district de Montréal, et demeurant au 67, 22^e Avenue, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom de famille, de Albulet à Livingston.

Montréal, le 7 mai 1979.

Les procureurs de la requérante,

1387-23-2-0

GAGNON, CHARBONNEAU,
BOURDAGES, SAUVÉ.

Evelyne Rosanne Laederer St-Germain

Avis est donné que dame Evelyne Rosanne Laederer St-Germain, épouse de monsieur Théodore St-Germain, domiciliée au 11600, Despaties, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, de la province de Québec, afin d'obtenir un certificat lui permettant d'inclure le prénom de Dean dans le registre d'état civil de la province d'Ontario, afin que ses prénoms et nom se lisent comme suit Dean Evelyne Rosanne Laederer St-Germain.

Montréal, le 2 mai 1979.

Le procureur de la requérante,

1431-23-2-0

PIERRE QUESNEL.

Joseph Armand Claude Legros

Prenez avis que Joseph Armand Claude Legros, domicilié et résidant au 5340, Henri-Bourassa, appartement 301 à Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Armand Claude Durand.

Saint-Jérôme, le 1^{er} mai 1979.

Les procureurs du requérant,

1280-22-2-o

ROSS & GERAGHTY.

Delvina Lessard

Avis est donné que dame Delvina Lessard, retraitée, domiciliée au 2940, chemin Royal, Beauport, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Delvina Godin. Le nom d'aucune personne vivante n'est susceptible d'être changé suite à cette requête.

Beauport, le 16 mai 1979.

Le procureur de la requérante,

1281-22-2-o

GAÉTAN LÉVESQUE, notaire.

Gilberte Marcoux Garand

Avis est par les présentes donné que, selon l'article 5 de la Loi du changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Gilberte Marcoux Garand, infirmière, et résidant au 313d, boulevard Cartier, app. 14, à Laval-des-Rapides, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jeannine Marcoux Garand.

Montréal, le 19 avril 1979.

Le procureur de la requérante,

1421-23-2-o

ME MICHEL BISSONNET.

Sandra Méthot

Avis est, par les présentes, donné que Sandra Méthot présentement domiciliée au 38, Dufferin, appartement 3, à Hull, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sandra Tellier.

Hull, le 22 mai 1979.

Le procureur de la requérante,

1397-23-2-o

ME JACQUES PRÉVOST.

Raymond Moisan

Avis est donné que Raymond Moisan, domicilié et résidant au 2475, rue Champagne, app. 1, à Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Raymond Moisan.

Montréal, le 23 avril 1979.

Les procureurs du requérant,

1364-23-2-o

LORD, LEFEBVRE & GOULET, avocats.

Joseph John Nowak

Prenez avis que monsieur Joseph John Nowak, du 560, terrasse Vachon, LaSalle, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph John Novak

Montréal, le 28 mai 1979.

Les procureurs du requérant,

1433-23-2-o

CHABOT, DOWNS, VALOIS,

LAURIER & CÉRÉ.

Joseph Félix Nowak

Prenez avis que monsieur Joseph Félix Nowak, du 560, terrasse Vachon, LaSalle, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Félix Novak.

Montréal, le 28 mai 1979.

Les procureurs du requérant,

1432-23-2-o

CHABOT, DOWNS, VALOIS,

LAURIER & CÉRÉ.

Peter William Nowak

Prenez avis que monsieur Peter William Nowak, du 560, terrasse Vachon, LaSalle, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Peter William Novak.

Montréal, le 28 mai 1979.

Les procureurs du requérant,

1434-23-2-o

CHABOT, DOWNS, VALOIS,

LAURIER & CÉRÉ.

Marie Rose Anna Périard

Avis est, par les présentes, donné que Marie Rose Anna Périard, domiciliée et résidant au 40, boulevard Sacré-Coeur, appartement no 210, à Hull, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie Simone Périard.

Le nom d'aucune autre personne vivante ne sera changé à la suite de cette requête.

Hull, le 25 mai 1979.

Le procureur de la requérante,

1380-23-2-o

GINETTE TAILLON.

Joseph Jean Henri Claude Plouffe

Avis est donné par la présente que monsieur Joseph Jean Henri Claude Plouffe, né le 8 janvier 1959, étudiant, résidant et domicilié au 1985, de la rue Villeneuve, appartement 7, à Longueuil, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat chan-

geant son nom en celui de Joseph Jean Henri Claude Laferté.

Montréal, le 10 mai 1979.

Les procureurs du requérant,
LAPALME, LÉGER & BOURBEAU.

1388-23-2-o

Guy Poudrier

Avis est donné que Guy Poudrier, cêlibataire, majeur, ouvrier, résidant au 6962, Azilda, ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Guy Jérôme Poudrier.

Montréal, le 30 mars 1979.

Les procureurs du requérant,
HARGREAVES, BÉLANGER & ASS.

1358-23-2-o

Moses Roiter

Avis est donné que Moses Roiter a l'intention de transmettre au ministre de la Justice une requête afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Morris Michael Rother. Ledit requérant demeure présentement au 376, de la rue Paquin, à ville LaSalle, district de Montréal.

Verdun, le 17 mai 1979.

Les procureurs du requérant,
LAFORREST, BIBEAU & FAUTEUX.

1296-22-2-o

Marie Giseline Roy

Avis est donné que Marie Giseline Roy, ménagère, domiciliée et résidant au 1073, Saint-Christophe, Saint-Félicien, district de Roberval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en

celui de Marie Giseline Ghislaine Roy.

Roberval, le 16 mai 1979.

Les procureurs de la requérante,
RACINE & SAVARD, avocats.

1410-23-2-o

Lawrence John Sartori

Avis est donné que Lawrence John Sartori, domicilié et résidant à 408, rue Saint-Gabriel, Montréal, Qué., s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Lawrence John Mayson.

Montréal, le 1^{er} mai 1979.

Le procureur du requérant,

1283-22-2-o

LORNE M. GOLDMAN.

Marie Graziella Ubaldine Smith

Avis est donné que Marie Graziella Ubaldine Smith, domiciliée et résidant au 5867 est, rue Jarry, à Saint-Léonard, dans le district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Grace Smith.

Montréal, le 8 mai 1979.

Le procureur de la requérante,

1284-22-2-o

FLORENT PHILIBERT.

Sharon Ruth Spector

Avis est, par les présentes, donné que Sharon Ruth Spector, résidant et domiciliée en les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sharon Ruth Katsof.

Montréal, le 15 mai 1979.

Les procureurs de la requérante,

1285-22-2-o

MES KRAVITZ & KRAVITZ.

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 95-008281-790

BORG-WARNER CREDIT CANADA LTD., corporation ayant son principal établissement au 6600, de la route Transcanadienne, à Pointe-Claire, district de Montréal, créancière, et LES HERITIERS DE FEU HENRI BERGERON, décédé depuis moins de deux ans, de son vivant domicilié au 89, du chemin Hurley, à Hemmingford, Qué., débiteur.

Un avis selon l'article 1040-A du Code civil a été enregistré à Laval, sous le numéro 440463, et à Huntingdon, sous le numéro 91512, et un exemplaire de cet avis a été laissé au greffe de la Cour supérieure du district de Montréal à l'intention des héritiers de feu Henri Bergeron.

Ledit avis se rapporte à un immeuble portant les numéros 58A et 58B de la rue Notre-Dame, à Laval, quartier

Sainte-Rose, construit sur une partie du lot 48 de la paroisse de Sainte-Rose, et à un immeuble constitué d'une partie du lot 10-A du canton de Hemmingford, dans le Premier Rang des réserves du clergé.

La présente signification a été autorisée par ordonnance

du Tribunal rendue le 18 mai 1979.

Montréal, le 28 mai 1979.

Les avocats de la créancière,

DROUIN, SIROIS, LEBRUN,
PAPINEAU & ARSENEAULT.

1450-o

Compagnies — Loi des

Demandes d'abandon de charte

ANDYWHITE REALTIES LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie ANDYWHITE REALTIES LTD., constituée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social dans la ville de Montréal, province de Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 25 mai 1979.

Le secrétaire,
JUSTINE LACOSTE.

1435-o

L'ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS D'EQUIPEMENTS D'ETABLES DU QUEBEC INC.

Prenez avis que l'ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS D'EQUIPEMENTS D'ETABLES DU QUEBEC INC., constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Victoriaville, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

Saint-Pie-de-Bagot, le 25 mai 1979.

ROBERT LAJOIE
2525, rue Chartier
Saint-Hyacinthe, Qué.
J2S 4B1

1398-o

AVRON FASHIONS INC.

Avis est, par les présentes, donné que AVRON FASHIONS INC., corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social dans la ville de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 29 mars 1979.

Les procureurs de la compagnie,
KLEIN, ROTH, SIMON & DAYAN.

1389-o

BEAUCHAMP & CHEVREFILS INC.

Prenez avis que la compagnie «BEAUCHAMP & CHEVREFILS INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la requérante,
1411-o MARCIL, DELAMBRE, CARRIÈRE & ASSOCIÉS.

**BRUBEC LTD
BRUBEC LTEE**

Avis est donné, par les présentes, que la compagnie BRUBEC LTD — BRUBEC LTEE, constituée en vertu de la Loi des compagnies, dont le siège social se trouve dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Toronto, le 2 mars 1979.

Le secrétaire,
BRUCE EVANS.

1390-o

COMPAGNIE ARGURIS INC.

Prenez avis que la COMPAGNIE ARGURIS INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 23 mai 1979.

Les procureurs de la compagnie,
DE MICHELE & BISSONNET.

1399-o

LES ENTREPRISES D.A.L.L. INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES D.A.L.L. INC.», demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte, conformément à la loi.

Hauterive, le 24 avril 1979.

Le procureur de la compagnie,
ME LAURENT SAMSON, notaire.

1353-o

**EVBEK LTD
EVBEK LTEE**

Avis est donné par les présentes que la compagnie EVBEK LTD — EVBEK LTEE, constituée en vertu de la Loi des compagnies, dont le siège social se trouve dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
Toronto, le 2 mars 1979.

1391-o

Le secrétaire,
BRUCE EVANS.

GARDE ST-BARNABE D'ASBESTOS INC.

Prenez avis que GARDE ST-BARNABE D'ASBESTOS INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives, et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.
Asbestos, le 24 mai 1979.

1392-o

Le secrétaire,
VICTOR SIROIS.

IROTEX LTEE

Prenez avis que IROTEX LTEE, corporation légalement constituée en vertu de la Loi des compagnies, 1^{re} partie, ayant son siège social au 9400, boulevard Saint-Laurent, Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, dans le but de demander l'abandon de sa charte, en vertu des dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 17 mai 1979.

1354-o

Les procureurs de la compagnie,
LAPOINTE, ROSENSTEIN.

R.KEAN CONSTRUCTION LTEE

Avis est, par les présentes, donné que selon la Loi des compagnies, la compagnie R.KEAN CONSTRUCTION LTEE demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 27 avril 1979.

1412-o

Le procureur de la compagnie,
JANINE KEAN, avocat.

LAVIGUEUR AUTO INC.

Prenez avis que la compagnie LAVIGUEUR AUTO INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Laval, le 15 mai 1979.

1393-o

Le procureur de la compagnie,
PIERRE COUTU, avocat.

ALLAN LEBLANC STABLES INC.

Prenez avis que la compagnie ALLAN LEBLANC STABLES INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Québec, le 30 mai 1979.

1436-o

Le procureur de la compagnie,
CYRILLE DELÂGE, notaire.

MITCHELL LEISURE TOGS LTD.

Avis est donné que MITCHELL LEISURE TOGS LTD. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 1^{er} mai 1979.

1400-o

Les procureurs de la compagnie,
MENDELSON, ROSENZWEIG, SHACTER.

PINTO INVESTMENTS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie PINTO INVESTMENTS LTD., constituée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 24 mai 1976.

1401-o

Les procureurs de la compagnie,
ALLAIRE, VALIQUETTE ET ASSOCIÉS.

SIMGAR LIMITED

Prenez avis que SIMGAR LIMITED, une compagnie incorporée en vertu de la Loi des compagnies, ayant son siège social à Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 23 mars 1979.

1394-o

Les procureurs de la requérante,
COURTOIS, CLARKSON,
PARSONS & TÉRAULT.

SOCIETE DE GESTION T.G.T. INC.

Avis est, par la présente, donné que SOCIETE DE GESTION T.G.T. INC., constituée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social à Saint-Léonard, district de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément à la Loi des compagnies.

Saint-Léonard, le 23 mai 1979.

1363-o

Les procureurs de la compagnie,
LEFRANÇOIS & BENOIT.

SYSTEME PACT INC.

Avis est, par les présentes, donné que SYSTEME PACT INC. s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Québec, le 29 mai 1979.

1423-o

Le secrétaire,
PAUL LANGLOIS.

ARMAND TARDIF CIE LIMITEE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie ARMAND TARDIF CIE LIMITEE, constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la municipalité de Boischatel, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa

charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Québec, le 14 mai 1979.

1402-o

Les procureurs de la compagnie,
DES RIVIÈRES, VERMETTE, BÉRUBÉ,
THIVIERGE & ASSOCIÉS.

TRANSPORT INTERPROVINCIAL D'ANJOU INC.

Prenez avis que la compagnie portant le nom de TRANSPORT INTERPROVINCIAL D'ANJOU INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Québec, le 23 mai 1979.

1355-o

Les procureurs de la compagnie
GAGNÉ, LETARTE, ROYER, GAUTHIER,
LACASSE & BOILY.

Compagnies étrangères — Loi des**Changement d'agent(s)****QUEENSTOWN PROPERTIES, S.A.**

Avis est donné que, par nouvelle procuration en date du 18 avril 1979, dont une copie a été transmise au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, M. Donald A. Riendeau, de Montréal, a été nommé, en remplacement de M. Jean Giosi, agent principal dans la province, de «QUEENSTOWN PROPERTIES, S.A.», compagnie étrangère, dûment autorisée à faire affaires dans

la province de Québec en vertu des dispositions de la Loi des compagnies étrangères.

Le bureau principal de ladite compagnie est établi à 10450, place Prieur, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

1365-o

1233-3704

Permis**LES ENCANS D.E.R. LTEE
D.E.R. AUCTIONS LTD.**

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «LES ENCANS D.E.R. LTEE» et sa version «D.E.R. AUCTIONS LTD.» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les procédures contre ladite compagnie, est Me Martin Claude Lepage, avocat, du 1155 ouest, boulevard Dorchester, suite 3900, Montréal, district de Montréal.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi au 1155 ouest, boulevard Dorchester, suite 3900, Montréal, district de Montréal.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

1348-o

1750-0893

SOLJET-TOURS, INC.

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «SOLJET-TOURS, INC.» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les significations en toutes actions et procédures exercées contre elle, est C T Corporation System (Canada), Ltd. du 220 est, Grande-Allée, Québec, district de Québec.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi au 220 est, Grande-Allée, Québec, district de Québec.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

1348-o

1635-1199

Siège social**THREADFAST MANUFACTURING LTD.**

Avis est donné qu'en vertu d'une nouvelle procuration en date du 23^e jour de mars 1979, dont une copie a été transmise au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le bureau principal de «THREADFAST MANUFACTURING LTD.», compagnie étrangère, dûment autorisée à faire affaires dans la province de Québec en vertu des dispositions de la Loi des compagnies

étrangères, est changé de 4, place Ville-Marie, suite 512, Montréal, district judiciaire de Montréal au 1231, rue Teller, Saint-Vincent-de-Paul, Laval, district judiciaire de Montréal. Me Stuart H. Cobbett, 4, place Ville-Marie, Montréal, demeure l'agent principal de la compagnie dans la province de Québec.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

1366-o

1505-9991

Curatelle publique — Loi de la**Succession Emilien Beauchamp**

Succession de Beauchamp, Emilien, en son vivant de 2280, rue Chapleau, app. 4, Montréal, décédé le 21 mai 1978.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la Curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, Qué.
H4Z 1J6

1367-o

Succession Herménégilde (Gilles) Jacques

Succession de Jacques, Herménégilde (Gilles), en son vivant de 2692, rue Pierre-Boucher, Québec, décédé le 11 juin 1975.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la Curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette en-

vers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, Qué.
H4Z 1J6

1403-o

Succession Gaston Tourigny

Succession de Tourigny, Gaston, en son vivant de 3417, Aylmer, app. 8, Montréal, décédé le 23 août 1978.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la Curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, Qué.
H4Z 1J6

1413-o

Demande(s) à la Législature**Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne**

Avis public est donné, par les présentes, que la Corporation municipale de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, au cours de la présente session, pour demander l'adoption d'un projet de loi privée pour les fins suivantes:

1. Pour l'annexion d'une partie du territoire de la ville de Terrebonne, à savoir celle située à l'ouest du chemin

Gascon et au nord de la route 25, au territoire de la Corporation municipale de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne;

2. Pour la création d'une corporation intermunicipale concernant la propriété et la régie des eaux pour les territoires de la ville de Terrebonne, la ville de Mascouche, la ville de Lachenaie et la Corporation municipale de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne.

Le présent avis public amende celui qui a été donné par le procureur soussigné pour la Corporation municipale de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, lequel a été publié à la *Gazette officielle du Québec* aux dates suivantes, à savoir les 2, 9, 16 et 23 décembre 1978.

Montréal, le 3 mai 1979.

Le procureur de la requérante,
ME CLAUDE PAQUETTE.

1082-20-4-o

La cité de Salaberry de Valleyfield

Avis public est donné par les présentes, par les procureurs soussignés que la cité de Salaberry de Valleyfield s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, au

cours de la présente session, pour demander que soient amendés les articles 4, 7, 8 et 15 de la Loi concernant la cité de Salaberry de Valleyfield (Projet de loi 237) sanctionné le 5 juillet 1968; tel qu'amendé par le Projet de loi 127 sanctionné le 18 juin 1971 dans le but de conférer à la Société du port de Valleyfield des pouvoirs de promotion industrielle et de préciser la durée ainsi que les avantages afférents au mandat du président administrateur général et du trésorier.

Valleyfield, le 25 avril 1979.

Les procureurs de la requérante,
HÉBERT, LAFONTAINE, MERCIER.

1100-20-4-o

Financement des partis politiques — Loi régissant le

Financement des partis politiques

(Articles 55 à 61)

Etat sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti Les Démocrates, monsieur Gérard Perron, pour la période du 7 mars 1979 au 31 mars 1979.

1. Frais d'administration	884 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	2 110,77 \$
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	1 515,42 \$
	Total: <u>4 510,19 \$</u>

Le directeur général,
PIERRE-OLIVIER BOUCHER.

1414-o

Financement des partis politiques

(Articles 55 à 61)

Etat sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti libéral du Québec, monsieur Jean-Pierre Roy, pour la période du 7 au 31 mars 1979.

1. Frais d'administration	25 428,43 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	—
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	—
	Total: <u>25 428,43 \$</u>

Le directeur général,
PIERRE-OLIVIER BOUCHER.

1438-o

Financement des partis politiques

(Articles 55 à 61)

Etat sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti québécois, monsieur Philippe Bernard, pour la période du 7 mars au 31 mars 1979.

1. Frais d'administration	23 081,59 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	8 067,66 \$
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	—
	Total: <u>31 149,25 \$</u>

Le directeur général,
PIERRE-OLIVIER BOUCHER.

1437-o

Financement des partis politiques

(Articles 55 à 61)

Etat sommaire du montant versé au représentant officiel de l'Union Nationale, M. Léopold Fournier, pour la période du 7 mars au 31 mars 1979.

1. Frais d'administration	13 056,22 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	—
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	—
	Total: <u>13 056,22 \$</u>

Le directeur général,
PIERRE-OLIVIER BOUCHER.

1439-o

Ministères — Avis concernant les

Consommateurs, Coopératives et Institutions financières

Assurances — Loi sur les

**Tableau récapitulatif des états annuels déposés par les assureurs
au Service des assurances du Québec pour l'exercice terminé le 31 décembre 1978.**

1978

PARTIE I — ASSURANCES DE PERSONNES

A. COMPAGNIES D'ASSURANCES

Raison sociale	Adresse du siège social
CHARTRE DU QUÉBEC	
FONDS SOCIAL	
1 Aeterna-Vie, Compagnie d'Assurance Aeterna Life Insurance Company	1184 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal
2(a) La Compagnie d'Assurances Provinces-Unies The United Provinces Insurance Company	2021, Avenue Union, bureau 1200, Montréal, Qué.
3 L'Assurance-Vie du St-Laurent St. Lawrence Life Assurance Company	612, rue St-Jacques, suite 600, Montréal, Qué.
4 Les Prévoyants du Canada The Canadian Provident	801 est, rue Sherbrooke, Montréal, Qué.
5 L'Excellence, Compagnie d'Assurance-Vie The Excellence Life Insurance Company	276, rue St-Jacques, suite 717, Montréal, Qué.
6 L'Internationale, Compagnie d'Assurance-Vie The International Life Insurance Company	1350 ouest, rue Sherbrooke, suite 1120, Montréal, Qué.
7(a) L'Union Canadienne, Compagnie d'Assurances The Canadian Union Insurance Company	2475, boul. Sir Wilfrid Laurier, Québec
8 L'Unique, Compagnie d'Assurance-vie Unique Life Insurance Company	2050 ouest, rue St-Cyrille, Ste-Foy, Qué.
Total	
MUTUELLES	
1 La Caisse de Retraite du Clergé	1071, de la Cathédrale, Montréal, Qué.
2 La Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie du Québec The Québec Mutual Life Assurance Company	550 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, Qué.
3 La Laurentienne, Compagnie Mutuelle d'Assurance The Laurentian Mutual Assurance Company	500 est, Grande Allée, Québec
4 La Mutuelle-Vie des Fonctionnaires du Québec	625, rue St-Amable, Québec
5 La Solidarité, Compagnie d'Assurance sur la vie The Solidarity Life Insurance Company	925, chemin St-Louis, Québec
6 La Survivance, Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie La Survivance, Mutual Life Assurance Company	1555, rue Girouard, St-Hyacinthe, Qué.
7 L'Économie Mutuelle d'Assurance — Assurance-vie — Rentes non garanties	385 est, rue Sherbrooke, Montréal, Qué.
8 Les Coopérants, Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie	1259, rue Berri, Montréal, Qué.
9 Les Prévoyants du Canada, Fonds de Pension The Canadian Provident — Pension Fund	801 est, rue Sherbrooke, Montréal, Qué.
10 Les Services de Santé du Québec Québec Health Services	2525, boul. Laurier, C.P. 10500, Ste-Foy
11 L'Industrielle, Compagnie d'Assurance sur la Vie Industrial Life Insurance Company	1080, chemin St-Louis, Sillery, Québec
12 L'Union-Vie, Compagnie Mutuelle d'Assurance The Union Life Mutual Insurance Company	142, rue Hériot, Drummondville, Qué.
Total	
Grand total	

(a) Compagnie autorisée à pratiquer à la fois l'assurance de personnes et de dommages. — Les affaires contre la maladie ou les accidents sont incluses.

1978

PARTIE I — ASSURANCES DE PERSONNES

Actif	Passif	Excédent affecté	Capital-actions	Excédent non affecté	Revenu net	Québec	
						Cautionnement	
43 446 482 \$	39 319 074 \$	210 000 \$	500 000 \$	3 417 408 \$	648 195 \$	134 000 \$	1
6 153 652	5 806 144	-0-	350 000	(2 492)	(147 579)	907 000	2
4 763 009	3 183 993	50 000	1 499 160	29 856	39 860	165 450	3
107 110 302	101 870 265	-0-	350 000	4 890 037	889 370	151 600	4
1 512 671	822 621	-0-	385 535	304 515	18 773	96 410	5
2 985 493	2 365 574	24 676	1 023 567	(428 324)	67 860	107 300	6
6 842 747	6 320 111	-0-	730 300	(207 664)	23 925	827 950	7
20 811 490	18 052 841	145 220	1 138 880	1 474 549	431 851	171 000	8
193 625 846	177 740 623	429 896	5 977 442	9 477 885	1 972 255	2 560 710	
741 410 \$	602 804 \$	-0- \$	—	138 606 \$	20 299 \$	10 100 \$	1
24 052 630	18 161 679	78 000	—	5 812 951	16 365	122 500	2
191 581 056	180 374 200	2 000 000	—	9 206 856	1 607 972	213 000	3
85 293 554	78 429 789	1 500 000	—	5 363 765	1 603 711	163 500	4
57 702 988	54 267 130	201 000	—	3 234 858	346 299	127 700	5
30 728 001	28 859 816	1 350 000	—	518 185	496 968	127 600	6
45 317 544	42 697 074	100 627	—	2 519 843	48 236	148 000	7
8 772 319	220 911	8 551 408	—	-0-	79 156	-0-	
68 448 198	62 256 964	3 300 000	—	2 891 234	368 475	153 000	8
9 771 672	9 751 945	19 727	—	-0-	143 737	-0-	9
70 981 976	68 130 120	237 830	—	2 614 026	700 670	219 200	10
703 825 179	661 511 737	6 000 000	—	36 313 442	10 000 749	251 950	11
23 513 110	21 739 702	4 377	—	1 769 031	221 244	88 920	12
1 320 729 637	1 227 003 871	23 342 969	—	70 382 797	15 653 881	1 625 470	
1 514 355 483	1 404 744 494	23 772 865	5 977 442	79 860 682	17 626 136	4 186 180	

1978

PARTIE I — ASSURANCES DE PERSONNES (suite)

A. COMPAGNIES D'ASSURANCES

Raison sociale	Adresse du siège social
CHARTE D'UNE AUTRE PROVINCE	
FONDS SOCIAL	
1 La Gerling Globale, Compagnie d'Assurance-Vie Gerling Global Life Insurance Company	480, University Avenue, Toronto, Ont.
2 L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie The Empire Life Insurance Company	243, King Street East, Kingston, Ont.
Total	
MUTUELLES	
1 Assomption, Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie Assumption Mutual Life Insurance Company	770, rue Main, C.P. 160, Moncton, N.-B.
Total	
Grand total	

Raison sociale	Adresse du siège social	Section*
CHARTE DU CANADA		
FONDS SOCIAL		
1 Allstate du Canada, Compagnie d'Assurance-Vie Allstate Life Insurance Company of Canada	255, Consumers Road, Willowdale, Ont.	V. A.M.
2 British Pacific Life Insurance Company	1090, Granville Street, Vancouver, B.C.	V. A.M.
3 Chrysler, Compagnie d'Assurance-Vie du Canada Chrysler Life Insurance Company of Canada	Meadowvale Corporate Centre-Plaza One, 2000, Argentia Road, Mississauga, Ont.	V. A.M.
4 Colonia, Compagnie d'Assurance-Vie Colonia Life Insurance Company	2, St. Clair Avenue East, Toronto, Ont.	V.
5 Compagnie Canadienne de Réassurance Canadian Reassurance Company	95, St. Clair Avenue West, Toronto, Ont.	V. A.M.
6 Compagnie d'Assurance-Vie Canadienne Générale Canadian General Life Insurance Company	105, Main Street East, Hamilton, Ont.	V. A.M.
7 Compagnie d'Assurance-Vie de Montréal Montreal Life Insurance Company	630, Sherbrooke Street West, Montréal, Qué.	V. A.M.
8 Compagnie d'Assurance-Vie Eaton/Baie Eaton/Bay Life Assurance Company	1235, Bay Street, Toronto, Ont.	V. A.M.
9(b) Compagnie d'Assurance-Vie Laurier Laurier Life Insurance Company	255, Davenport Road, Toronto, Ont.	V. A.M.
10(a) Dominion of Canada, Compagnie d'Assurance Générale The Dominion of Canada General Insurance Company	165, University Avenue, Toronto, Ont.	V.
11 Financial du Canada, Compagnie d'Assurance-Vie Financial Life Assurance Company of Canada	10123-99th Street, #1900, Edmonton, Alberta	V. A.M.
12 Héritage, Compagnie d'Assurance-Vie Heritage Life Assurance Company	25, King Street West, Toronto, Ont.	V. A.M.

* V. = Assurance sur la vie

A.M. = Assurance contre la maladie ou les accidents

** A l'inclusion des impôts sur le revenu différés

*** Montant transféré de la section « Vie »

(a) Compagnie autorisée à pratiquer à la fois l'assurance de personnes et de dommages. — Les affaires contre la maladie ou les accidents sont incluses.

(b) État non déposé à la date de publication du tableau récapitulatif.

1978

PARTIE I — ASSURANCES DE PERSONNES (suite)

Actif	Passif	Excédent affecté	Capital-actions	Excédent non affecté	Revenu net	Québec	
						Cautionnement	
104 515 048 \$	97 455 504 \$	238 992 \$	2 100 000 \$	4 720 552 \$	1 519 312 \$	111 000 \$	1
204 631 116	189 471 931	3 000 000	704 528	11 454 657	2 420 728	219 750	2
309 146 164	286 927 435	3 238 992	2 804 528	16 175 209	3 940 040	330 750	
86 104 869	76 620 710	2 913 014	—	6 571 145	575 339	190 000	1
86 104 869	76 620 710	2 913 014	—	6 571 145	575 339	190 000	
395 251 033	363 548 145	6 152 006	2 804 528	22 746 354	4 515 379	520 750	
Actif	Passif	Excédent affecté ou réserves générales et pour éventualités**	Capital-actions et virement(s)***	Excédent non affecté ou excédent acquis et versé	Revenu net	Québec Cautionnement	Canada Dépôt ou en fiducie
36 434 067 \$ 628 484	24 264 358 \$ 429 582	4 186 936 \$ 25 013	500 000 \$ 97 542	7 482 773 \$ 76 347	369 760 \$ 5 873	-0-	237 500 \$ 1
3 614 697 5 753 297	1 694 364 755 652	127 482 536 343	500 000 -0-	1 292 851 4 461 302	200 991 77 234	-0-	226 200 2
2 535 591 1 700 685	710 425 581 549	28 797 6 394	750 000 750 000	1 046 369 362 742	172 034 44 646	-0-	161 630 3
12 848 842	9 998 905	880 866	1 010 000	959 071	(616 482)	-0-	414 000 4
45 826 658 20 703 369	31 308 831 15 869 814	2 737 702 1 220 897	1 000 000 200 000	10 780 125 3 412 658	1 927 444 848 945	-0-	196 000 5
10 751 423 20 780 679	7 927 590 17 442 839	71 497 57 086	1 233 950 -0-	1 518 386 3 280 754	317 069 457 253	-0-	178 410 6
140 928 467 690 711	123 401 656 293 535	12 218 165 12 939	250 000 200 000	5 058 646 184 237	604 579 69 962	-0-	222 000 7
88 160 239 1 409 577	62 619 434 456 060	2 433 302 -0-	250 315 500 000	22 857 188 453 517	3 764 136 98 112	-0-	165 000 8
						-0-	156 000 9
62 119 499	50 172 523	5 066 935	-0-	6 880 041	542 434	-0-	1 081 450 10
6 146 043 2 956 948	3 052 453 1 982 960	227 184 -0-	1 000 000 60 000	1 866 406 913 988	(186 000) 453 663	-0-	188 700 11
23 445 630 2 052 810	2 195 100 51 631	1 290 937 80 535	1 000 000 2 300 000	18 959 593 (379 356)	(963 230) (79 652)	-0-	208 000 12

1978

PARTIE I — ASSURANCES DE PERSONNES (suite)

A. COMPAGNIES D'ASSURANCES

Raison sociale	Adresse du siège social	Section*
CHARTE DU CANADA (suite)		
FONDS SOCIAL (suite)		
13 L'Abbaye, Compagnie d'Assurance-Vie du Canada Abbey Life Insurance Company of Canada	3027, Harvester Road, Burlington, Ont.	V.
14 L'Acadie, Compagnie d'Assurance-Vie The Acadia Life Insurance Company	Phoenix House, 439, University Avenue, Toronto, Ont.	V.
15 La Citadelle, Compagnie d'Assurance-Vie The Citadel Life Assurance Company	360, Broadway Avenue, Winnipeg, Man.	V. A.M.
16 La Commerciale, Compagnie d'Assurance-Vie The Commercial Life Assurance Company of Canada	1303, Yonge Street, Toronto, Ont.	V.
17 La Compagnie d'Assurance sur la Vie La Sauvegardé The Safeguard Life Assurance Company	1, Complexe Desjardins, Montréal, Qué.	V. A.M.
18 La Compagnie d'Assurance-Vie Constellation du Canada Constellation Life Assurance Company of Canada	55, Yonge Street, Toronto, Ont.	V. A.M.
19 La Compagnie d'Assurance-Vie Crown Life Crown Life Insurance Company	120, Bloor Street East, Toronto, Ont.	V. A.M.
20 La Compagnie d'Assurance-Vie Cumis Cumis Life Insurance Company	151, North Service Road, Burlington, Ont.	V. A.M.
21 La Compagnie d'Assurance-Vie Monarch The Monarch Life Assurance Company	333, Broadway Avenue, Winnipeg, Man.	V. A.M.
22 La Compagnie d'Assurance-Vie North West du Canada The North West Life Assurance Company of Canada	595 Howe Street, 12th Floor, Vancouver, B.C.	V. A.M.
23 La Compagnie d'Assurance-Vie United Investment United Investment Life Assurance Company (1)	520-5th Avenue, S.W., Calgary, Alta.	V.
24 La Compagnie d'Assurance-Vie Westmount Westmount Life Insurance Company (1)	520-5th Avenue, S.W., Calgary, Alta.	V.
25 La Dominion, Compagnie d'Assurance sur la Vie The Dominion Life Assurance Company	111, Westmount Road South, Waterloo, Ont.	V. A.M.
26 La Familiale, Compagnie d'Assurance-Vie Family Life Assurance Company	520, 5th Avenue S.W., Calgary, Alta.	V.
27 La Great-West, Compagnie d'Assurance-Vie The Great West Life Assurance Company	60, Osborne Street North, Winnipeg, Man.	V. A.M.
28 La Maritime, Compagnie d'Assurance-Vie The Maritime Life Assurance Company	2701, Dutch Village Road, Halifax, N. S.	V. A.M.
29 La Nationale du Canada, Compagnie d'Assurance-Vie The National Life Assurance Company of Canada	522, University Avenue, Toronto, Ont.	V. A.M.
30(a) La Nationale, Compagnie de Réassurance du Canada The National Reinsurance Company of Canada	275, rue St-Jacques, bureau 70, Montréal, Qué.	V.
31 La Northern du Canada, Compagnie d'Assurance-Vie The Northern Life Assurance Company of Canada	380, Wellington Street, London, Ont.	V. A.M.
32 La Principale du Canada, Compagnie d'Assurance-Vie Principal Life Insurance Company of Canada	1100, Cambridge Building, P.O. Box 2425, Edmonton, Alta.	V.
33 La Reliable, Compagnie d'Assurance-Vie Reliable Life Insurance Company	795, King Street East, Hamilton, Ont.	V. A.M.
34 La Souveraine, Compagnie d'Assurance-Vie du Canada The Sovereign Life Assurance Company of Canada	1320, Yonge Street, Toronto, Ont.	V.
35 L'Excelsior, Compagnie d'Assurance-Vie The Excelsior Life Insurance Company	20, Toronto Street, Toronto, Ont.	V. A.M.

* V. = Assurance sur la vie

A.M. = Assurance contre la maladie ou les accidents

** A l'inclusion des impôts sur le revenu différés

*** Montant transféré de la section « Vie »

(a) Compagnie autorisée à pratiquer à la fois l'assurance de personnes et de dommages

(1) Fusionnée avec « La Familiale, Compagnie d'Assurance-Vie »

1978

PARTIE I — ASSURANCES DE PERSONNES (suite)

Actif	Passif	Excédent affecté ou réserves générales et pour éventualités**	Capital- actions et virement(s)***	Excédent non affecté ou excédent acquis et versé	Revenu net	Québec	Canada
						Caution- nement	Dépôt ou en fiducie
19 981 559 \$	14 146 998 \$	2 165 821 \$	1 500 000 \$	2 168 740 \$	180 817 \$	161 200 \$	177 850 \$ 13
16 651 968	15 180 307	150 000	500 000	821 661	(59 125)	-0-	153 750 14
79 429 751	66 021 034	5 587 171	1 000 000	6 821 546	541 355	-0-	269 000 15
1 305 237	1 174 966	230 789	1 706 319	(1 806 837)	(307 886)	-0-	
51 396 128	44 716 616	1 959 876	3 000 000	1 719 636	596 686	-0-	435 750 16
201 724 193	174 563 394	13 633,861	238 400	13 288 538	1 360 600	-0-	132 000 17
15 549 198	13 630 297	691 754	-0-	1 227 147	121 424	-0-	
1 776 803	1 643 130	17 689	200 000	(84 016)	22 977	-0-	264 200 18
30 843 529	28 537 986	1 427 780	800 000	77 763	25 843	-0-	
1 603 122 373	1 358 368 494	157 115 331	2 000 000	85 638 548	31 317 385	-0-	207 500 19
148 057 749	134 619 060	10 987 876	13 700 000	(11 249 187)	8 559 635	-0-	
30 717 538	24 426 308	670 010	2 004 200	3 617 020	217 994	-0-	228 000 20
5 220 491	4 577 247	49 606	900 000	(306 362)	230 762	-0-	
355 893 628	308 452 715	15 645 671	1 040 000	30 755 242	4 327 473	-0-	162 500 21
548 651	97 097	-0-	500 000	(48 446)	(56 634)	-0-	
50 916 135	46 651 349	664 015	767 082	2 833 689	563 741	-0-	152 400 22
2 086 681	1 698 087	126 166	50 000	212 428	113 668	-0-	
						-0-	-0- 23
						21 900	-0- 24
674 681 579	572 600 739	21 287 158	1 000 000	79 793 682	6 180 853	-0-	287 100 25
24 330 650	19 554 921	4 357 499	-0-	418 230	1 313 743	-0-	
105 077 036	96 524 947	4 374 780	1 947 670	2 229 639	(68 853)	-0-	443 000 26
3 361 800 840	2 997 374 875	74 902 780	2 000 000	287 523 185	34 133 252	-0-	281 050 27
328 621 549	242 844 549	24 917 649	-0-	60 859 351	15 566 735	-0-	
251 444 741	231 853 792	7 890 861	946 470	10 753 618	2 125 391	-0-	130 500 28
11 955 316	11 467 922	—	2 132 550	(1 645 156)	(369 794)	-0-	
565 092 882	510 054 636	24 810 761	1 000 000	29 227 485	6 872 861	-0-	144 600 29
26 310 265	19 738 422	2 265 678	3 900 000	406 165	607 429	-0-	
3 650 438	2 831 284	60 318	-0-	758 836	85 320	-0-	1 120 350 30
155 531 521	131 208 017	2 358 544	1 000 000	20 964 960	2 008 685	-0-	111 250 31
997 329	882 128	36 629	960 000	(881 428)	44 098	-0-	
1 245 558	38 717	-0-	500 000	706 841	107 621	-0-	113 750 32
9 232 478	6 319 015	104 448	701 000	2 108 015	222 011	-0-	277 750 33
4 300 563	3 595 066	54 638	563 566	87 293	154 828	-0-	
95 526 909	81 071 388	3 252 460	212 175	10 990 886	549 502	-0-	83 000 34
693 349 051	639 987 657	23 111 897	250 000	29 999 497	4 853 101	-0-	190 000 35
61 199 418	53 465 978	3 489 846	4 100 000	143 594	691 863	-0-	

1978

PARTIE I — ASSURANCES DE PERSONNES (suite)

A. COMPAGNIES D'ASSURANCES

Raison sociale	Adresse du siège social	Section*
CHARTE DU CANADA (suite)		
FONDS SOCIAL (suite)		
36 L'Impériale, Compagnie d'Assurance-Vie The Imperial Life Assurance Company of Canada	95, St. Clair Avenue West, Toronto, Ont.	V. A.M.
37 L'Occidentale du Canada, Compagnie d'Assurance-Vie Occidental Life Insurance Company of Canada	2180, Yonge Street, P.O. Box 69, Station K, Toronto, Ont.	V.
38 London Life, Compagnie d'Assurance-Vie London Life Insurance Company	255, Dufferin Avenue, London, Ont.	V. A.M.
39 Mony du Canada, Compagnie d'Assurance-Vie Mony Life Insurance Company of Canada	797, Don Mills Road, Suite 1500, Don Mills, Ont.	V. A.M.
40 Pitts, Compagnie d'Assurance-Vie Pitts Life Insurance Company	201, King Street, London, Ont.	V. A.M.
41 Travelers du Canada, Compagnie d'Assurance-Vie Travelers Life Insurance Company of Canada	400, University Avenue, Toronto, Ont.	V. A.M.
42 Western, Compagnie d'Assurance-Vie The Western Life Assurance Company	105, Main Street East, Suite 1500, Hamilton, Ont.	V. A.M.
43 Zurich du Canada, Compagnie d'Assurance-Vie Zurich Life Insurance Company of Canada	188, University Avenue, Toronto, Ont.	V. A.M.
Total		V. A.M.
MUTUELLES		
1 Alliance, Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie Alliance Mutual Life Insurance Company	680 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, Qué.	V. A.M.
2 Co-Operative Life Insurance Company	1920, College Avenue, Regina, Sask.	V.
3 La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie The Canada Life Assurance Company	330, University Avenue, Toronto, Ont.	V. A.M.
4 La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers The Manufacturers Life Insurance Company	200, Bloor Street East, Toronto, Ont.	V. A.M.
5 La Compagnie d'Assurance-Vie North American Life North American Life Assurance Company	105, Adelaide Street West, Toronto, Ont.	V. A.M.
6 La Confédération, Compagnie d'Assurance-Vie Confederation Life Insurance Company	321, Bloor Street East, Toronto, Ont.	V. A.M.
7 La Mutuelle du Canada, Compagnie d'Assurance sur la Vie The Mutual Life Assurance Company of Canada	227, King Street South, Waterloo, Ont.	V. A.M.
8 L'Assurance-Vie Desjardins Desjardins Mutual Life Assurance Company	200, avenue des Commandeurs, Lévis, Québec	V. A.M.
9 L'Équitable, Compagnie d'Assurance-Vie du Canada The Equitable Life Insurance Company of Canada	One, Westmount Road North, Waterloo, Ont.	V. A.M.
10 Les Artisans, Société Coopérative d'Assurance-Vie The Artisans Life Insurance Cooperative Society	333 est, St-Antoine, Montréal, Qué.	V. A.M.
11 Sun Life du Canada, Compagnie d'Assurance-Vie Sun Life Assurance Company of Canada	200, University Avenue, Toronto, Ont.	V. A.M.
12 Toronto Mutual Life Insurance Company	112, St. Clair Avenue West, Toronto, Ont.	V.
Total		V. A.M.
Grand total		V. A.M.

* V. = Assurance sur la vie

A.M. = Assurance contre la maladie ou les accidents

** A l'inclusion des impôts différés

*** Montant transféré de la section « Vie »

1978

PARTIE I — ASSURANCES DE PERSONNES (suite)

Actif	Passif	Excédent affecté ou réserves générales et pour éventualités**	Capital- actions et virement(s)***	Excédent non affecté ou excédent acquis et versé	Revenu net	Québec Caution- nement	Canada Dépôt ou en fiducie
912 528 339 \$	816 638 787 \$	38 378 732 \$	1 000 000 \$	56 510 820 \$	11 216 455 \$	-0-	252 500 \$
20 447 790	16 629 549	908 165	-0-	2 910 076	384 135		
29 968 384	27 070 873	396 636	1 500 000	1 000 875	140 296	-0-	728 080
3 120 549 356	2 815 632 412	66 196 911	1 000 000	237 720 033	25 836 122	-0-	267 500
101 804 704	94 375 961	6 148 441	-0-	1 280 302	(1 432 745)		
22 206 402	9 747 825	1 647 846	1 000 000	9 810 731	299 035	-0-	184 000
100 000	54 691	12 324	573 606	(540 621)	(121 112)		
1 987 414	486 172	130 368	602 307	768 567	114 368	-0-	186 900
2 219 904	1 913 029	129 277	376 493	(198 895)	(113 720)		
76 972 418	71 772 902	966 866	1 000 000	3 232 650	909 194	-0-	302 000
19 065 677	15 177 552	1 356 126	-0-	2 531 999	(211 575)		
14 857 520	11 836 236	242 328	707 100	2 071 856	89 884	-0-	264 800
377 061	38 805	30 696	-0-	307 560	10 784		
110 301 194	94 948 729	5 153 566	200 040	9 998 859	1 332 156	-0-	173 850
2 892 897	2 199 383	103 567	625 000	(35 053)	315 565		
13 050 425 292	11 489 514 987	502 146 508	36 310 709	1 022 453 088	142 209 892	183 100	11 159 820
864 911 219	704 136 318	59 263 713	34 995 076	66 516 112	27 503 082		
269 572 223 \$	229 255 668 \$	18 500 000 \$	-0-	21 816 555 \$	1 338 556 \$	-0-	204 900 \$
13 583 530	9 925 585	1 500 000	-0-	2 157 945	540 423		
128 504 606	116 254 950	9 251 522	-0-	2 998 134	1 415 993	-0-	142 800
2 558 375 400	2 287 907 688	45 170 060	-0-	225 297 652	21 567 751	-0-	222 650
50 372 808	45 722 455	2 297 100	8 700 000	(6 346 747)	(1 861 196)		
4 192 320 360	3 717 095 274	205 735 199	-0-	269 489 887	59 298 446	-0-	182 000
7 746 069	6 032 478	700 000	2 500 000	(1 486 409)	4 339		
1 425 894 558	1 309 926 394	39 750 000	-0-	76 218 164	6 303 655	-0-	150 200
12 047 093	11 628 761	250 000	-0-	168 332	(946 905)		
2 190 154 334	2 010 197 120	109 146 547	-0-	70 810 667	14 173 843	-0-	363 750
202 644 521	180 630 297	7 175 130	16 187 121	(1 348 027)	5 041 830		
2 442 852 099	2 188 192 322	110 901 743	-0-	143 758 034	21 294 832	-0-	265 000
80 744 190	74 128 956	1 603 063	4 099 118	913 053	1 027 088		
303 912 811	284 303 866	11 724 449	571 189	7 313 307	3 423 145	-0-	455 250
21 088 891	20 371 268	270 666	121 000	325 957	(284 273)		
182 184 600	157 039 104	13 535 455	-0-	11 610 041	2 260 588	-0-	110 930
4 426 578	2 754 596	537 197	-0-	1 134 785	83 803		
191 237 091	165 931 420	11 592 992	-0-	13 712 679	1 557 508	-0-	248 510
5 666 128	5 126 631	275 135	-0-	264 362	(10 564)		
6 189 900 057	4 982 341 526	496 883 648	-0-	710 674 883	123 859 620	280 000	120 250
205 114 311	179 194 495	14 573 508	7 500 000	3 846 308	977 110		
20 935 592	19 457 108	425 000	-0-	1 053 484	32 831	-0-	79 200
20 095 843 731	17 467 902 440	1 072 616 615	571 189	1 554 753 487	256 526 768	280 000	2 545 440
603 434 119	535 515 522	29 181 799	39 107 239	(370 441)	4 571 655		
33 146 269 023	28 957 417 427	1 574 763 123	36 881 898	2 577 206 575	398 736 660	463 100	13 705 260
1 468 345 338	1 239 651 840	88 445 512	74 102 315	66 145 671	32 074 737		

1978

PARTIE I — ASSURANCES DE PERSONNES (suite)

A. COMPAGNIES D'ASSURANCES

Raison sociale	Adresse du bureau principal au Canada	Section*
CHARTRE D'UN ÉTAT OU PAYS ÉTRANGER		
FONDS SOCIAL		
1 Aetna Life Insurance Company	20, Toronto Street, Toronto, Ont.	V. A.M.
2 Allstate Life Insurance Company	255, Consumers Road, Willowdale, Ont.	V. A.M.
3 American Bankers Life Assurance Company of Florida	124, Merton St., Toronto, Ont.	V. A.M.
4 American Health and Life Insurance Company	500, University Avenue, 5th floor, Toronto, Ont.	V. A.M.
5 American National Insurance Company (1)	P.O. Box 262, Toronto-Dominion Centre, Toronto, Ont.	V. A.M.
6 Bankers Life and Casualty Company	105, Main Street East, Hamilton, Ont.	V. A.M.
7 Charter National Life Insurance Company	Toronto-Dominion Centre, P.O. Box 38, Toronto, Ont.	V. A.M.
8 Cologne Life Reinsurance Company	2, St. Clair Avenue East, Toronto, Ont.	V. A.M.
9 Combined Insurance Company of America	980, Yonge Street, Toronto, Ont.	V. A.M.
10(a) Commercial Union Assurance Company Limited	P.O. Box 820, Postal Station "A", Toronto, Ont.	V.
11 Connecticut General Life Insurance Company	372, Bay Street, Toronto, Ont.	V. A.M.
12 Continental Assurance Company	360, Broadway, Winnipeg, Manitoba	V. A.M.
13 Federal Home Life Insurance Company	161, Eglinton Avenue East, Toronto, Ont.	V. A.M.
14 Federated Life Insurance Company	Box 5800, Winnipeg, Man.	V. A.M.
15 Fireman's Fund American Life Insurance Company	P.O. Box 4060, Station A, Toronto, Ont.	V. A.M.
16 Ford Life Insurance Company	The Canadian Road, Oakville, Ont.	V. A.M.
17(b) Gamble Alden Life Insurance Company	1530, Gamble Place, Winnipeg, Man.	V. A.M.
18 General Reassurance Corporation	1, Place Ville-Marie, ch. 820, Montréal Qué.	V. A.M.
19 Globe Life Insurance Company	701, Evans Avenue, suite 303, Etobicoke, Ont.	V. A.M.
20 Holland Life Insurance Society Limited (2)		V.
21 Life Insurance Company of North America	141, Adelaide, Street West, suite 709, Toronto, Ont.	V. A.M.
22 Loyal Protective Life Insurance Company	372, Bay Street, Toronto, Ont.	V. A.M.
23 Maryland Life Insurance Company of Baltimore	85, Bloor Street East, Toronto Ont.	V. A.M.

* V. = Assurance sur la vie

A.M. = Assurance contre la maladie ou les accidents

** La section «assurance contre la maladie ou les accidents» ne contient pas de «réserves»

*** A l'inclusion des impôts sur le revenu différés.

(a) Compagnie autorisée à pratiquer à la fois l'assurance de personnes et de dommages

(b) État non déposé à la date de publication du tableau récapitulatif

(1) A cessé de faire affaires au Québec

(2) Acquis par «Commercial Union Assurance Company Limited».

1978

PARTIE I — ASSURANCES DE PERSONNES (suite)

AFFAIRES AU CANADA						Québec	Canada
Actif	Passif et réserves**	Réserves et fonds du siège social***	Revenus totaux	Dépenses totales	Revenu net	Cautionnement	Dépôt ou en fiducie
80 800 229 \$	61 317 549 \$	-0- \$	18 355 896 \$	15 675 838 \$	-0- \$	-0- \$	76 048 584 \$ 1
1 355 575	890 077	-0-	566 697	361 642	-0-	-0-	771 000 2
77 236	-0-	77 236	-0-	-0-	7 004	-0-	
1 125 496	466 201	-0-	544 499	672 574	-0-	-0-	2 083 950 3
1 891 000	1 201 385	689 615	-0-	-0-	138 584	-0-	
699 403	134 646	-0-	120 744	76 624	-0-	-0-	334 750 4
156 605	3 943	152 662	-0-	-0-	20 303	-0-	660 000 5
256 750	3 036	-0-	22 200	395	-0-	-0-	388 540 6
130 837	27 036	103 801	-0-	-0-	19 578	-0-	
347 695	95 166	-0-	69 749	43 381	-0-	-0-	348 000 7
136 009	-0-	136 009	-0-	-0-	7 063	-0-	
2 029 323	914 680	-0-	607 052	172 802	-0-	-0-	967 600 8
110 290	110 290	-0-	-0-	-0-	10 312	-0-	
16 525 911	9 648 524	-0-	7 976 503	5 758 411	-0-	-0-	36 338 661 9
41 229 085	28 221 425	13 007 660	-0-	-0-	2 598 643	-0-	
114 090 816	100 980 504	-0-	37 513 226	24 277 071	-0-	-0-	98 578 245 10
16 253 350	14 849 415	-0-	2 906 526	2 437 979	-0-	-0-	15 639 050 11
3 086 818	736 467	2 350 351	-0-	-0-	187 759	-0-	
4 965 746	1 708 618	-0-	665 308	2 856 536	-0-	-0-	4 909 527 12
448 225	127 926	320 299	-0-	-0-	(33 187)	-0-	
316 960	226 238	-0-	29 355	80 628	-0-	-0-	6 586 830 13
8 702 313	4 262 275	4 440 038	-0-	-0-	159 214	-0-	
5 139 045	5 529 758	-0-	1 889 874	1 052 396	-0-	-0-	4 863 900 14
244 912	121 339	123 573	-0-	-0-	38 830	-0-	
349 420	32 962	-0-	30 620	(1 047)	-0-	-0-	454 840 15
175 062	167 859	7 203	-0-	-0-	17 340	-0-	
5 254 767	2 152 384	-0-	2 209 861	1 039 412	-0-	-0-	10 398 290 16
5 717 154	4 091 820	1 625 334	-0-	-0-	319 668	-0-	2 570 008 17
429 241	24 874	-0-	102 734	19 993	-0-	-0-	400 000 18
124 587	1 456	123 131	-0-	-0-	7 162	-0-	
16 002 634	13 029 232	-0-	2 868 302	1 427 260	-0-	-0-	12 365 200 19
2 228 121	860 140	1 367 981	-0-	-0-	(2 320)	-0-	
798 512	140 103	-0-	299 024	707 362	-0-	-0-	8 910 230 20
11 299 259	7 722 949	3 576 310	-0-	-0-	602 358	-0-	8 910 230 21
4 309 475	2 805 794	-0-	827 490	607 643	-0-	-0-	9 978 205 22
7 688 303	3 713 555	3 974 748	-0-	-0-	731 716	-0-	
-0-	-0-	-0-	(1 202 720)	2 448 983	-0-	-0-	
-0-	-0-	-0-	-0-	-0-	711 177	-0-	23

1978

PARTIE I — ASSURANCES DE PERSONNES (suite)

A. COMPAGNIES D'ASSURANCES

Raison sociale	Adresse du bureau principal au Canada	Section*
CHARTRE D'UN ÉTAT OU PAYS ÉTRANGER (suite)		
FONDS SOCIAL (suite)		
24(a) Munich Reinsurance Company	55, Yonge Street, suite 1,004, Toronto, Ont.	V.
25 National Fidelity Life Insurance Company	199, Bay Street, suite 503, Toronto, Ont.	V. A.M.
26 North American Life and Casualty Company	797, Don Mills Road, Don Mills, Ont.	V. A.M.
27 North American Reassurance Company	95, St-Clair Avenue West, Toronto, Ont.	V. A.M.
(b)		
28 NRG London Reinsurance Company Limited	275, St-Jacques, Montréal, Qué.	V.
29 Occidental Life Insurance Company of California	2180, Yonge Street, Toronto, Ont.	V. A.M.
30 Old Republic Life Insurance Company	795, King Street East, Hamilton, Ont.	V. A.M.
31 Paul Revere, Compagnie d'Assurance-Vie The Paul Revere Life Insurance Company	440, Elisabeth Street, Burlington, Ont.	V. A.M.
32 Pennsylvania Life Insurance Company	372, Bay Street, Toronto, Ont.	V. A.M.
33 PHF Life Insurance Company	161, Eglinton Avenue East, Toronto, Ont.	V. A.M.
34(a) Phoenix Assurance Company Limited	439, University Avenue, Toronto, Ont.	V.
35 Provident Alliance Life Insurance Company	201, Queens Avenue, London, Ont.	V. A.M.
36 Provident Life and Accident Insurance Company	372, Bay Street, Toronto, Ont.	V. A.M.
37 Royal Insurance Company Limited	40, Scott Street, Toronto, Ont.	V.
38(a) Société Commerciale de Réassurance	275, St-Jacques, Montréal, Qué.	V.
39 Sun Alliance and London Assurance Company Limited	48 Yonge Street, Toronto, Ont.	V.
40(a) Swiss Reinsurance Company	95, St. Clair West Avenue, Toronto, Ont.	V.
41 The Capitol Life Insurance Company	372, Bay Street, Toronto, Ont.	V. A.M.
42 The Credit Life Insurance Company	P O. Box 262, Toronto Dominion Centre, Toronto, Ont.	V. A.M.
43(a) The Mercantile and General Reinsurance Company Limited	141, Adelaide Street West, Toronto, Ont.	V.
44 The Mutual Life and Citizens' Assurance Company Limited	1080, Côte du Beaver Hall, suite 1915, Montréal, Qué.	V.
45(a) The Prudential Assurance Company Limited	635, Dorchester Blvd. West, Montréal, Qué.	V.
46(a) The Travelers Insurance Company	400, University Avenue, Toronto, Ont.	V.
47(a) The Victory Insurance Company Limited	V.
48 United American Insurance Company	1262, Don Mills Road, suite 64, Don Mills, Ont.	V. A.M.
49 United Benefit Life Insurance Company	500, University Avenue, Toronto, Ont.	V. A.M.
Total	V. A.M.

* V. = Assurance sur la vie

A.M. = Assurance contre la maladie ou les accidents

** La section «assurance contre la maladie ou les accidents» ne contient pas de «réserves»

*** À l'inclusion des impôts sur le revenu différés.

(a) Compagnie autorisée à pratiquer à la fois l'assurance de personnes et de dommages

(b) État non déposé à la date de publication du tableau récapitulatif

1978

PARTIE I — ASSURANCES DE PERSONNES (suite)

AFFAIRES AU CANADA						Québec	Canada	
Actif	Passif et réserves**	Réserves et fonds du siège social***	Revenus totaux	Dépenses totales	Revenu net	Cautionnement	Dépôt ou en fiducie	
8 986 513 \$	7 143 914 \$	-0- \$	5 595 036 \$	4 211 688 \$	-0- \$	-0- \$	50 167 248 \$	24
329 466	33 356	-0-	25 005	-0-	-0-	-0-	1 447 290	25
2 109 780	173 289	1 936 491	-0-	-0-	114 397	-0-		
17 531 177	15 583 332	-0-	3 465 622	2 256 115	-0-	-0-	16 511 813	26
3 413 518	2 079 168	1 334 350	-0-	-0-	77 781	-0-		
807 492	469 513	-0-	123 588	156 175	-0-	-0-	535 560	27
2 724 072	2 314 202	-0-	803 703	402 292	-0-	-0-	2 025 730	28
87 635 578	78 648 401	-0-	41 647 171	33 735 739	-0-	-0-	88 018 786	29
11 203 288	8 452 453	2 750 835	-0-	-0-	643 868	-0-		
6 926 339	4 734 164	-0-	1 114 380	874 686	-0-	-0-	7 136 455	30
3 568 848	778 637	2 790 211	-0-	-0-	288 515	-0-		
35 317 702	28 496 131	-0-	10 211 657	5 454 808	-0-	-0-	41 730 016	31
18 804 419	17 875 273	929 146	-0-	-0-	1 211 450	-0-		
3 846 074	2 479 619	-0-	2 339 998	1 371 885	-0-	-0-	20 191 000	32
19 963 196	13 454 160	6 509 036	-0-	-0-	653 074	-0-		
218 695	191 593	-0-	59 781	18 851	-0-	-0-	6 355 000	33
6 245 718	4 097 385	2 148 333	-0-	-0-	1 084 645	-0-		
1 518 634	950 957	-0-	209 072	29 518	-0-	-0-	7 206 430	34
3 466 986	3 148 207	-0-	1 136 358	369 394	-0-	-0-	3 374 200	35
116 517	-0-	116 517	-0-	-0-	9 348	-0-		
2 188 270	1 730 653	-0-	679 849	334 077	-0-	-0-	3 409 592	36
2 387 311	1 529 021	858 290	-0-	-0-	272 041	-0-		
60 428 854	55 310 592	-0-	16 975 484	13 234 399	-0-	-0-	50 506 550	37
1 654 709	925 060	-0-	1 398 959	657 212	-0-	-0-	26 384 750	38
11 527 083	8 573 051	-0-	2 538 216	1 379 270	-0-	-0-	9 680 015	39
1 950 911	820 510	-0-	668 379	445 907	-0-	-0-	30 469 210	40
571 224	129 415	-0-	34 524	593 993	-0-	-0-	3 066 600	41
3 375 844	614 052	2 761 792	-0-	-0-	625 876	-0-		
302 669	6 889	-0-	20 108	5 441	-0-	-0-	578 100	42
384 285	11 709	372 576	-0-	-0-	35 537	-0-		
32 141 630	25 446 138	-0-	16 677 082	12 978 811	-0-	-0-	71 868 955	43
5 187 286	3 695 948	-0-	422 527	427 767	-0-	-0-	3 835 450	44
743 298 097	705 689 659	-0-	193 513 810	108 891 490	-0-	-0-	743 756 658	45
139 612 502	104 764 726	-0-	25 490 676	22 712 183	-0-	-0-	165 698 284	46
8 592 581	6 953 504	-0-	5 226 475	4 053 122	-0-	-0-	24 089 201	47
1 051 255	778 537	-0-	581 339	401 500	-0-	-0-	883 000	48
112 523	33 231	79 292	-0-	-0-	10 706	-0-		
8 889 191	8 178 880	-0-	1 062 094	841 558	-0-	-0-	7 047 040	49
85 849	-0-	85 849	-0-	-0-	4 633	-0-		
1 457 755 338	1 282 146 712	-0-	408 423 833	275 553 764	-0-	-0-	1 679 568 343	
155 216 912	100 468 243	54 748 669	-0-	-0-	10 573 075	-0-		

1978

PARTIE I — ASSURANCES DE PERSONNES (suite)

A. COMPAGNIES D'ASSURANCES

Raison sociale	Adresse du bureau principal au Canada	Section*
CHARTE D'UN ÉTAT OU PAYS ÉTRANGER (suite)		
MUTUELLES		
1 Bankers Life Company	372, Bay Street, Toronto, Ont.	V. A.M.
2 Commercial Travelers Mutual Insurance Company	299, Waverly Street, Ottawa, Ont.	A.M.
3 General American Life Insurance Company	Commerce Court West, 31, St-Floor, Toronto, Ont.	V. A.M.
4 John Hancock Mutual Life Insurance Company	372, Bay Street, Toronto, Ont.	V. A.M.
5 La Métropolitaine, Compagnie d'Assurance-Vie Metropolitan Life Insurance Company	99, Bank, Ottawa, Ont.	V. A.M.
6 La Mutuelle d'Omaha, Compagnie d'Assurance Mutual of Omaha Insurance Company	500, University Avenue, Toronto, Ont.	V. A.M.
7 La Société d'Assurance Cuna Mutuelle Cuna Mutual Insurance Society	P.O. Box 5065, Burlington, Ont.	V. A.M.
8 L'Union Mutuelle, Compagnie d'Assurance-Vie Union Mutual Life Insurance Company	372, Bay Street, Toronto, Ont.	V. A.M.
9 Maccabees Mutual Life Insurance Company	P.O. Box 426, Windsor, Ont.	V. A.M.
10 Massachusetts Mutual Life Insurance Company	372, Bay Street, Toronto, Ont.	V. A.M.
11 Mutuelle Générale Française Vie	275 ouest, rue St-Jacques, Montréal, Qué.	V.
12 New England Mutual Life Insurance Company	P.O. Box 20, Royal Bank Plaza, Toronto, Ont.	V. A.M.
13 New York Life Insurance Company	443, University Avenue, Toronto, Ont.	V. A.M.
14 Phoenix Mutual Life Insurance Company	165, University Avenue, Toronto, Ont.	V. A.M.
15 Presbyterian Ministers' Fund	40, Wynford Drive, suite 30, Don Mills, Ont.	V.
16 State Mutual Life Assurance Company of America	165, University Avenue, Toronto, Ont.	V. A.M.
17 The Equitable Life Assurance Society of the United States	1155, boul. Dorchester ouest, Montréal, Qué.	V. A.M.
18 The Ministers Life and Casualty Union	372, Bay Street, Toronto, Ont.	V. A.M.
19 The Minnesota Mutual Life Insurance Company	372, Bay Street, suite 1,000, Toronto, Ont.	V.
20 The Mutual Life Insurance Company of New York	797, Don Mills Road, Don Mills, Ont.	V. A.M.
21 The Norwich Union Life Insurance Society	60, Yonge Street, Toronto, Ont.	V.
22 The Prudential Insurance Company of America	4, King Street West, Toronto, Ont.	V. A.M.
23 The Standard Life Assurance Company	1245, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Qué.	V.
Total		V. A.M.
Grand total		V. A.M.

* V. = Assurance sur la vie

A.M. = Assurance contre la maladie ou les accidents

** La section «assurance contre la maladie ou les accidents» ne contient pas de «réserves»

*** À l'inclusion des impôts sur le revenu «différés».

1978

PARTIE I — ASSURANCES DE PERSONNES (suite)

AFFAIRES AU CANADA

Actif	Passif et réserves**	Réserves et fonds du siège social***	Revenus totaux	Dépenses totales	Revenu net	Québec	Canada	
						Cautionnement	Dépôt ou en fiducie	
2 502 267 \$	1 346 314 \$	-0- \$	481 809 \$	381 557 \$	-0- \$	-0- \$	2 275 750 \$	1
329 069	9 059	320 010	-0-	-0-	27 528 \$			
2 698 293	1 175 054	1 523 239	-0-	-0-	144 979	-0-	1 227 000	2
247 733	20 644	-0-	43 896	90 554	-0-	-0-	334 300	3
86 177	9 177	77 000	-0-	-0-	(9 305)			
23 300 652	14 084 099	-0-	6 841 227	4 128 430	-0-	-0-	34 619 080	4
17 917 844	2 607 516	15 310 328	-0-	-0-	1 728 331			
1 934 517 019	1 772 452 917	-0-	397 864 833	280 991 681	-0-	-0-	1 773 326 675	5
88 486 549	50 095 710	38 390 839	-0-	-0-	3 499 654			
35 763 625	35 880 441	-0-	16 514 406	10 882 375	-0-	-0-	87 506 053	6
59 030 068	48 454 905	10 575 163	-0-	-0-	4 188 780			
36 659 248	21 989 195	-0-	6 377 112	5 670 676	-0-	-0-	25 494 487	7
2 067 760	1 205 580	862 180	-0-	-0-	(347 569)			
2 464 184	2 378 510	-0-	518 290	401 827	-0-	-0-	11 402 037	8
12 263 956	9 415 894	2 848 062	-0-	-0-	279 530			
12 062 127	11 674 211	-0-	1 853 659	2 031 817	-0-	39 500	11 681 742	9
2 634 013	20 479	2 613 534	-0-	-0-	109 863			
2 344 913	1 416 157	-0-	156 646	186 277	-0-	-0-	1 996 340	10
113 895	136 748	(22 853)	-0-	-0-	(40 057)			
2 790 055	2 553 059	-0-	885 390	664 499	-0-	-0-	1 893 600	11
396 626	271 414	-0-	70 450	35 579	-0-	-0-	977 000	12
914 110	280 427	633 683	-0-	-0-	84 729			
242 760 054	210 077 775	-0-	61 716 734	34 813 113	-0-	-0-	205 895 352	13
15 693 236	6 408 197	9 285 039	-0-	-0-	671 749			
1 875 146	139 245	-0-	229 142	248 304	-0-	-0-	3 131 700	14
1 094 434	69 828	1 024 606	-0-	-0-	2 463			
3 450 883	2 892 437	-0-	475 010	197 615	-0-	-0-	2 348 000	15
278 780	81 755	-0-	125 817	68 283	-0-	-0-	339 500	16
123 022	46 180	76 842	-0-	-0-	43 742			
16 591 027	12 216 078	-0-	6 671 096	4 319 338	-0-	-0-	20 985 000	17
7 817 639	4 014 218	3 803 421	-0-	-0-	303 054			
4 143 020	2 985 214	-0-	502 911	402 428	-0-	-0-	3 147 500	18
309 749	138 120	171 629	-0-	-0-	446			
1 060 865	479 163	-0-	122 852	61 681	-0-	-0-	720 000	19
36 736 143	35 581 566	-0-	5 253 670	6 382 296	-0-	-0-	30 630 750	20
3 493 430	1 987 430	1 506 000	-0-	-0-	320 885			
129 504 061	110 054 392	-0-	26 695 998	16 310 519	-0-	-0-	111 300 134	21
1 292 746 160	1 217 629 292	-0-	329 828 414	199 381 790	-0-	-0-	1 241 814 868	22
95 319 838	46 711 406	48 608 432	-0-	-0-	13 563 720			
1 974 644 663	1 807 816 640	-0-	443 642 368	170 814 341	-0-	-0-	1 292 027 034	23
5 756 839 251	5 264 020 518	-0-	1 306 871 730	738 464 980	-0-	-0-	4 865 073 902	
310 393 082	172 785 928	137 607 154	-0-	-0-	24 572 522			
7 214 594 589	6 546 167 230	-0-	1 715 295 563	1 014 018 744	-0-	39 500	6 544 642 245	
465 609 994	273 254 171	192 355 823	-0-	-0-	35 145 597			

1978

PARTIE I — ASSURANCES DE PERSONNES (suite)

B. SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

Raison sociale	Adresse du siège social
CHARTRE DU QUÉBEC	
1 Alumnae Mutual Benefit Association of the Montreal General Hospital training School for Nurses	1650, Cedar Avenue, Montréal, Qué.
2(c) Association des Infirmières Diplômées de l'Hôpital Notre-Dame	2065, rue Alexandre De Séve, Montréal, Qué.
3 Association d'Hospitalisation du Québec	550 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, Qué.
4 Association Protectrice des Policiers Municipaux de Québec	Centrale de police, parc Victoria, Qué.
5(b) Canadian Hebrew Sick Benefit Society	355, Harris Street, St-Laurent, Qué.
6(b) Canadian Pacific Expressmen's Mutual Benefit Society	4415, Fairway Avenue, Lachine, Qué.
7 Caserta Mutual Aid Society	7267, Dollier, St-Léonard, Qué.
8 Dominion Hebrew Sick Benefit Association	5250, Ferrier, suite 611, Montréal, Qué.
9 Hebrew Protective Association	6230, Coolbrook Avenue, Montréal, Qué.
10 Hebrew Sick Benefit Association of Montreal	5990, Westbury Avenue, Montreal, Qué.
11 Hungarian Sick Benefit Society	4780, Carlton Avenue, Montreal, Qué.
12 Independent Hebrew Sick Benefit Association of Montreal	4680, Bourret Avenue, suite 303, Montréal, Qué.
13(b) Independent Order of Odd Fellows Grand Lodge of Québec	1486, rue Beauséjour, Sherbrooke, Qué.
14 King Edward Benefit Association of Montreal	5501, Adalbert Avenue, App. 503, Montréal, Qué.
15(b) King George Sick Benefit Association	5758, Wolsley, Côte St-Luc, Montréal, Qué.
16 La Mutuelle Bond/The Bond Mutual	450, St-Jean, Longueuil, Qué.
17 La Québécoise, Société de Secours Mutuels	1080, Côte du Beaver Hall, suite 1912, Montréal, Qué.
18 La Société Mutuelle des Voyageurs de Commerce du Québec	49 ouest, rue Arago, Québec
19 L'Association de Secours Mutuels des Employés des Industries Valcartier Inc.	C. P. 790, Courcellette, Québec
20 L'Entraide Assurance-Vie, Société de Secours Mutuels	945, Marguerite-Bourgeois, Québec
21 Les Assurances, La Mutualité, Société de Secours Mutuels	515, chemin Ste-Foy, Québec
22 Le Secours Mutuel du Facteur	6715, rue des Érables, Montréal, Qué.
23(b) Lithuanian Sons and Daughters Mutual Benefit Association of Montreal	3250, boul. Pierre-Bernard, Montréal, Qué.
24(b) Montefiore Protective and Mutual Benefit Association of Montreal	5130, avenue du Prince-de-Galles, Montréal, Qué.
25 North End Walkimir Hebrew Sick Benefit Association of Montreal	1967, boul. St-Germain, Montréal, Qué.
26 Northern Electric Employees' Benevolent Association	150, boul. Lachine, Montréal, Qué.
27 Order Sons of Italy in Canada	505 est, Jean-Talon, Montréal, Qué.
28(d) Porters' Mutual Benefit Association	1227 ouest, rue Lagachetière, Montréal, Qué.
29 Prossedana Mutual Benefit Association	1446, Proulx, Ville LaSalle, Qué.
30 Russian Polish Hebrew Sick Benefit Association	5824, Westluke Avenue, Montréal, Qué.
31 Société de Secours Mutuels «Dante Alighieri»	7345, Shaughnessy, Montréal, Qué.
32 Société de Secours Mutuels des Citoyens de Casacalenda	10544, rue Laverdure, Montréal, Qué.
33 The Bassarabier Hebrew Sick Benefit Association of Montréal	6230, Coolbrooke Street, Montréal, Qué.
34 The Yishitzer Young Men's Sick Benefit Association	4747, Mackenzie Street, Montréal, Qué.
35 Union St-Joseph de Notre-Dame de Beauport	27, rue des Neiges, Beauport, Qué.
36(b) Victoria Hebrew Sick Benefit Association	
Total	

(b) État non déposé à la date de publication du tableau récapitulatif.

(c) En liquidation au 31 décembre 1978.

(d) Liquidée au cours de 1978.

1978

PARTIE I — ASSURANCES DE PERSONNES (suite)

Actif	Passif	Excédent d'exploitation	Revenus	Dépenses	Profit (perte) d'opération	Québec	
						Caution- nement	
89 961 \$	2 558 \$	87 403 \$	13 497 \$	9 954 \$	3 543 \$	1 960 \$	1
						2 000	2
20 476 550	16 065 899	4 410 651	28 892 640	27 802 011	1 090 629	97 000	3
333 364	292 465	40 899	87 944	61 825	26 119	2 400	4
						2 100	5
						2 000	6
37 786	2 525	35 261	4 699	3 541	1 158	—	7
34 776	1 200	33 576	5 163	3 405	1 758	2 050	8
78 391	68 648	9 743	11 933	10 549	1 384	1 940	9
173 805	24 567	149 238	79 821	13 652	66 169	1 940	10
24 056	858	23 198	2 915	2 248	667	1 920	11
111 739	36 393	75 346	23 114	17 817	5 297	1 980	12
						2 000	13
163 877	9 118	154 759	20 995	14 005	6 990	1 920	14
						2 000	15
419 841	201 372	218 469	94 034	61 578	32 456	9 700	16
3 804 531	3 512 781	291 750	1 688 274	1 669 099	19 175	64 720	17
8 108	170	7 938	1 198	1 259	(61)	1 840	18
203 147	168 043	35 104	24 735	16 118	8 617	1 900	19
6 598 636	5 518 542	1 080 094	1 896 403	1 923 523	(27 120)	111 650	20
2 596 317	2 344 580	251 737	1 350 868	1 263 217	87 651	99 750	21
70 400	-0-	70 400	32 500	23 469	9 031	2 050	22
						1 940	23
							24
44 666	-0-	44 666	8 952	15 399	(6 447)	1 920	25
93 786	11 327	82 459	13 480	17 150	(3 670)	2 000	26
328 456	79 088	249 368	80 802	65 290	15 512	4 850	27
							28
40 767	1 775	38 992	6 413	2 996	3 417	1 960	29
161 116	85 775	75 341	19 148	11 598	7 550	1 920	30
74 588	600	73 988	8 115	4 735	3 380	1 920	31
100 830	98 283	2 547	15 005	6 911	8 094	1 940	32
96 712	7 440	89 272	13 563	9 908	3 655	1 920	33
77 969	1 282	76 687	10 774	5 995	4 779	2 000	34
209 488	62 023	147 465	19 081	10 599	8 482	3 000	35
						1 920	36
36 453 663	28 597 312	7 856 351	34 426 066	33 047 851	1 378 215	442 110	

1978

PARTIE I — ASSURANCES DE PERSONNES (suite)

B. SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

Raison sociale	Adresse du siège social
CHARTER D'UNE AUTRE PROVINCE	
1 Union du Canada, Assurance-Vie Union of Canada Life Insurance	325, rue Dalhousie, Ottawa, Ont.
Total	

Raison Sociale	Adresse du siège social	Actif	Passif
CHARTER DU CANADA			
1 Canadian Slovak Benefit Society	250, Villaire Avenue, Windsor, Ont.	1 267 573 \$	917 961 \$
2 Canadian Slovak League	61, Golden Blvd. West, Welland, Ont.	1 771 060	1 384 398
3 Forestiers Canadiens, Société d'Assurance-Vie Canadian Foresters Life Insurance Society	84, Market Street, Brantford, Ont.	40 593 871	32 418 768
4 La Société Fraternelle Actra Actra Fraternal Benefit Society	415, Yonge Street, suite 1116, Toronto, Ont.	1 271 629	253 514
5 L'Association des Voyageurs de Commerce du Canada. The Commercial Travellers' Association of Canada	17, DunDonald Street, Toronto, Ont.	12 951 365	9 368 280
6 L'Ordre des Italo-Canadiens The Order of Italo-Canadians	5613, Arthur-Chevrier, Montréal-Nord, Qué.	423 454	227 110
7 L'Ordre Indépendant des Forestiers The Independent Order of Foresters	789, Don Mills, Don Mills, Ont.	785 792 743	630 707 279
8 Sons of Scotland Benevolent Association	19, Richmond Street West, Toronto, Ont.	9 383 184	7 858 809
9 The Canadian Woodmen of the World	8, Wilson Street West, Perth, Ont.	3 551 246	2 307 944
10 The Grand Orange Lodge of British America	94, Sheppard Avenue West, Willowdale, Ont.	8 519 556	7 267 636
11 Ukrainian Mutual Benefit Association of St. Nicolas of Canada	804, Selkirk Avenue, Winnipeg, Manitoba	2 216 044	1 697 532
12 Workers' Benevolent Association of Canada	595, Pritchard Avenue, Winnipeg, Manitoba	5 173 384	3 795 184
Total		872 915 109	698 204 415

1978

PARTIE I — ASSURANCES DE PERSONNES (suite)

Actif	Passif	Excédent d'exploitation	Revenus	Dépenses	Profit (perte) d'opération	Québec Caution- nement		
27 575 354 \$	25 089 062 \$	2 486 292 \$	7 596 137 \$	7 814 341 \$	(218 204)\$	95 000 \$	1	
27 575 354	25 089 062	2 486 292	7 596 137	7 814 341	(218 204)	95 000		
Excédent affecté	Excédent non affecté	Revenus	Dépenses	Revenu avant impôts et postes extraordinaires	Revenu net	Québec Cautionnement	Canada Dépôt ou en fiducie	
22 044 \$	327 568 \$	153 125 \$	147 021 \$	6 104 \$	6 104 \$	8 500 \$	14 245 \$	1
26 832	359 830	231 346	248 505	(17 159)	(17 159)	5 000	14 400	2
2 379 863	5 795 240	7 660 773	7 558 705	102 068	102 068	92 500	20 000	3
221 937	796 178	565 539	460 216	105 323	90 073	10 200	11 000	4
2 322 112	1 260 973	1 386 694	1 639 596	(252 902)	(252 902)	9 800	69 500	5
4 639	191 705	50 769	20 083	30 686	30 324	-0-	14 100	6
92 665 813	62 419 651	206 602 061	186 534 884	20 067 177	18 321 284	97 000	52 000	7
363 316	1 161 059	1 284 067	1 183 805	100 262	35 759	26 400	15 380	8
380 118	863 184	478 901	400 166	78 735	64 086	-0-	20 750	9
262 228	989 692	1 358 744	1 345 011	13 733	13 733	-0-	12 450	10
170 000	348 512	360 866	326 413	34 453	23 753	3 900	11 620	11
319 486	1 058 714	667 669	415 862	251 807	250 496	4 850	11 620	12
99 138 388	75 572 306	220 800 554	200 280 267	20 520 287	18 667 619	258 150	267 065	

1978

PARTIE I — ASSURANCES DE PERSONNES (suite et fin)

B. SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

Raison sociale	Adresse du bureau principal au Canada
CHARTE D'UN ÉTAT OU PAYS ÉTRANGER	
1 Association Canado-Américaine	186, rue Bonaventure, Trois-Rivières, Qué.
2 Croatian Fraternal Union of America	P.O. Box 262, Toronto-Dominion Centre, Toronto, Ont.
3 Electrical Workers' Benefit Association	45, Sheppard Avenue East, Suite 401, Willowdale, Ont.
4 Knights of Columbus	2430, Munroe Avenue, Saskatoon, Sask.
5 Loyal Christian Benefit Association	612 ouest, St-Jacques, suite 703, Montréal, Qué.
6 National Fraternal Society of the Deaf	49, Frey Crescent, Scarborough, Ont.
7 North American Benefit Association	P.O. Box 234, Sarnia, Ont.
8 Supreme Council of the Royal Arcanum	32, James Street South, Hamilton, Ont.
9 The Locomotive Engineers' Mutual Life and Accident Insurance Association	130, Albert Street, suite 512, Ottawa, Ont.
10 The Order of United Commercial Travelers of America	1001, Cloverdale Avenue, suite 210, Victoria, B.C.
11 The Workmen's Circle	60, St-Jacques, suite 800, Montréal, Qué.
12 Ukrainian National Association Inc.	2323, Bloor Street West, suite 210, Toronto, Ont.
13 United Transportation Union Insurance Association	99, Bank Street, Metropolitan House, suite 709, Ottawa, Ont.
Total

C. COMPAGNIES D'ASSURANCE FUNÉRAIRE

Raison sociale	Adresse du siège social
1 La Compagnie d'Assurance Funéraire de Montréal Limitée	3503, rue Papineau, Montréal, Qué.
2 La Compagnie d'Assurance Funéraire Urgel Bourgie Limitée	2630 ouest, Notre-Dame, Montréal, Qué.
3 La Compagnie Générale de Frais Funéraires Limitée	2630 ouest, Notre-Dame, Montréal, Qué.
4 La Compagnie Hubert Moisan Assurance Funéraire de Québec (1)	253 est, rue St-Joseph, Québec, Qué.
5 La Société Coopérative de Frais Funéraires	2630 ouest, Notre-Dame, Montréal, Qué.
6 Les Assurances Funéraires Rousseau & Frères Limitée	1400, rue Royale, Trois-Rivières, Qué.
7 Robert et Marc Brien Limitée	297 ouest, rue King, Sherbrooke, Qué.
Total

(1) A cessé de faire affaires au Québec.

1978

PARTIE II — ASSURANCES DE DOMMAGES

A. COMPAGNIES D'ASSURANCES

Raison sociale	Adresse du siège social	Actif	Passif	Réserves	
CHARTRE DU QUÉBEC					
FONDS SOCIAL					
1	La Capitale, Compagnie d'Assurance Générale	2021, avenue Union, Montréal, Qué.	4 344 582 \$	2 502 781 \$	-0-\$
2	La Compagnie d'Assurance Bélair Belair Insurance Company	5455, rue St-André, Montréal, Qué.	27 371 110	23 686 185	5 263
3(a)	La Compagnie d'Assurances Provinces-Unies The United Provinces Insurance Company	2021, avenue Union, Montréal, Qué.	31 806 829	22 527 265	8 375
4	La Concorde, Compagnie d'Assurances Générales	225 ouest, rue St-Jacques, Montréal, Qué.	2 832 429	2 206 358	-0-
5	La Laurentienne, Compagnie d'Assurances Générales The Laurentian General Insurance Company	425, rue St-Amable, C.P. 17.000, Québec, Qué.	24 807 720	18 641 680	-0-
6	La Prévoyance, Compagnie d'Assurances The Provident Assurance Company	507, Place d'Armes, Montréal, Qué.	83 466 846	65 661 151	14 460
7	La Saint-Maurice, Compagnie d'Assurance The St. Maurice Insurance Company	140, rue St-Antoine, Trois-Rivières, Qué.	11 685 074	9 403 784	-0-
8	La Société Nationale d'Assurances National Insurance Society	612 ouest, rue St-Jacques, suite 601, Montréal, Qué.	6 274 467	4 998 347	20 034
9	Les Coopérants, Compagnie d'Assurance Générale	1259, rue Berni, Montréal, Qué.	6 125 418	4 259 532	21 860
10	Les Prévoyants du Canada, Assurances Générales The Canadian Provident General Insurance	801 est, rue Sherbrooke, Montréal, Qué.	101 836 763	74 622 758	-0-
11	L'Industrielle, Compagnie d'Assurances Générales Industrial General Insurance Company	1080, Chemin St-Louis, Sillery, Qué.	5 826 057	4 541 769	1 284
12(a)	L'Union Canadienne, Compagnie d'Assurances The Canadian Union Insurance Company	2475, boul. Sir Wilfrid Laurier, Sillery, Qué.	37 921 795	31 156 777	96 445
13	L'Unique, Compagnie d'Assurances Générales	2050 ouest, boul. St-Cyrille, Sillery, Qué.	2 652 113	1 002 620	-0-
Total			346 951 203	265 211 007	167 721
MUTUELLES					
1	La Mutuelle d'Ottawa, Assurance d'Église The Mutual of Ottawa, Church Insurance (1)	445, rue Cumberland, Ottawa, Ont.	730 750 \$	227 912 \$	-0-\$
2	La Société d'Assurance des Caisses Populaires	100 est, Route Trans-Canada, Lévis, Qué.	84 071 238	63 190 193	8 024 368
3	L'Assurance Mutuelle des Fabriques de Montréal The Fabriques of Montreal Mutual Insurance	1071, rue de la Cathédrale, Montréal, Qué.	6 856 886	928 221	874 359
4	L'Assurance Mutuelle des Fabriques de Québec	Archevêché de Québec C.P. 459, Haute-Ville, Québec	12 106 300	1 595 133	4 350 425
5	Société Mutuelle de Réassurance du Québec Mutual Fire Reinsurance Association of Québec (2)	8500, Boul. Henri-Bourassa, suite 230, Charlesbourg, Qué.	7 692 566	5 781 562	1 784 700
Total			111 457 740	71 723 021	15 033 852
Grand total			458 408 943	336 934 028	15 201 573

(a) Compagnie autorisée à pratiquer à la fois l'assurance de personnes et de dommages.

(2) Voir la colonne correspondante à la Partie I — Assurances de personnes.

(1) La raison sociale de cet assureur était, avant le 16 février 1978 «L'Assurance Mutuelle des Fabriques d'Ottawa».

(2) La raison sociale de cet assureur était, avant le 22 décembre 1977 «Société de Réassurance des Mutuelles Incendie du Québec».

1978

PARTIE II — ASSURANCES DE DOMMAGES

Capital- actions	Surplus	Revenu (perte) d'ex- ploitation	Revenu (perte) de placements	Autres recettes et dépenses	Revenu net	Québec	Canada
						Caution- nement	Dépôt ou en fiducie
768 000 \$	1 073 801 \$	44 856 \$	338 191 \$	(191 825)\$	149 792 \$	437 750 \$	-0- \$ 1
500 000	3 179 662	(624 357)	1 944 445	(558)	1 046 253	619 300	-0- 2
750 000	8 521 189	260 324	1 924 398	4 412	1 345 634	(e)	-0- 3
150 000	476 071	(255 237)	123 367	-0-	(131 870)	632 710	-0- 4
312 300	5 853 740	8 953	1 434 116	188 758	881 827	888 650	-0- 5
500 000	17 291 235	(2 166 879)	5 940 723	5 780	2 279 624	1 035 800	-0- 6
711 525	1 569 765	(159 732)	720 582	-0-	324 286	569 000	-0- 7
1 200 000	56 086	(92 574)	337 748	2 137	247 311	609 250	-0- 8
750 000	1 094 026	(286 795)	594 557	357	168 516	596 300	-0- 9
5 000 000	22 214 005	1 695 912	6 091 007	-0-	3 625 123	864 650	-0- 10
1 000 000	283 004	253 200	483 269	-0-	230 069	593 280	-0- 11
1 319 700	5 348 873	162 249	2 436 442	(333 745)	1 043 002	(e)	-0- 12
750 000	899 493	(6 499)	155 992	-0-	149 493	581 350	-0- 13
13 711 525	67 860 950	(1 166 579)	22 524 837	(324 684)	11 359 060	7 428 040	-0-
-0- \$	502 838 \$	(8 066)\$	50 726 \$	-0-	42 660 \$	319 630 \$	-0- \$ 1
-0-	12 856 677	325 550	6 224 312	-0-	4 549 862	718 750	-0- 2
-0-	5 054 306	(164 745)	507 281	-0-	342 536	405 400	-0- 3
-0-	6 160 742	278 987	895 137	(421 667)	752 457	481 900	-0- 4
-0-	126 304	30 168	439 393	24 200	493 761	455 050	-0- 5
—	24 700 867	461 894	8 116 849	(397 467)	6 181 276	2 380 730	-0-
13 711 525	92 561 817	(704 685)	30 641 686	(722 151)	17 540 336	9 808 770	-0-

1978

PARTIE II — ASSURANCES DE DOMMAGES (suite)

A. COMPAGNIES D'ASSURANCES

Raison sociale	Adresse du siège social	Actif	Passif	Réserves	
CHARTRE D'UNE AUTRE PROVINCE					
FONDS SOCIAL					
1	Commerce and Industry Insurance Company of Canada.	145, King Street West, suite 1616, Toronto, Ont.	9 578 827 \$	5 144 677 \$	466 427 \$
2	Coronation Insurance Company Limited	181, Bay Street, suite 405, Toronto, Ont.	4 698 487	3 632 837	-0-
3	La Compagnie d'Assurance Canadienne Universelle Limitée Canadian Universal Insurance Company Limited	272, Duckworth Street St. John's, Newfoundland	66 146 555	56 088 285	1 004 227
4	La Gerling Globale, Compagnie d'Assurances Géné- rales Gerling Global General Insurance Company	480, University Avenue, Toronto, Ont.	59 379 113	54 022 191	167 995
5	La Gerling Globale, Compagnie de Réassurances Gerling Global Reinsurance Company	480, University Avenue, Toronto, Ont.	30 703 627	26 516 661	15 512
6	La Gibraltar, Compagnie d'Assurances Générales Gibraltar General Insurance Company	200, Queens Avenue, suite 700, London, Ont.	14 097 144	10 729 969	-0-
7	Scottish and York Insurance Company Limited	155, University Avenue, Toronto, Ont.	26 605 525	22 003 240	-0-
8	Simcoe and Erie General Insurance Company	786, King Street East, Hamilton, Ont.	36 287 672	25 834 854	1 134 627
Total			247 496 950	203 972 714	2 788 788

Raison sociale	Adresse du siège social	Actif	Passif	Réserve générale et pour éventua- lités*	
CHARTRE DU CANADA					
FONDS SOCIAL					
1	Aetna Casualty du Canada, Compagnie d'Assurance Aetna Casualty Company of Canada	20, Toronto Street, Toronto, Ont.	42 455 131 \$	32 189 793 \$	2 091 882 \$
2	Allstate du Canada, Compagnie d'Assurance Allstate Insurance Company of Canada	255, Consumers Road, Willowdale, Ont.	234 550 186	182 943 200	11 770 555
3	Canada Security Assurance Company	60, Yonge Street, Toronto, Ont.	2 649 512	682 743	87 037
4	Canada-Uni, Compagnie d'Assurance United Canada Insurance Company	50, Place Crémazie, ch. 1225, Montréal, Qué.	15 701 532	12 618 990	94 889
5	Château, Compagnie d'Assurance Chateau Insurance Company	2300, Yonge St. Toronto, Ont.	36 159 326	24 616 094	2 324 797
6	Commonwealth Insurance Company	715, Two Bentall Centre, Vancouver, C. B.	69 385 974	59 672 952	2 339 275
7	Compagnie d'Assurance Canadienne Générale Canadian General Insurance Company	170, avenue Université, Toronto, Ont.	59 247 709	44 721 655	2 364 437
8	Compagnie d'Assurance du Home Canadien Canadian Home Assurance Company	1075, côte du Beaver Hall, Montréal, Qué.	29 216 514	23 631 560	392 233
9	Compagnie d'Assurance du Québec Québec Assurance Company	1170, chemin St-Louis, Sillery, Qué.	98 806 642	78 958 294	5 276 023

* A l'inclusion des impôts sur le revenu différés.

** Le revenu net résulte de la somme des postes «revenus (pertes) d'exploitation», «revenus (pertes) de placements», «autres recettes et dépenses» et des «postes extraordinaires», desquels on soustrait celui des «impôts».

1978

PARTIE II — ASSURANCES DE DOMMAGES (suite)

Capital- actions	Surplus	Revenu (perte) d'ex- ploitation	Revenu (perte) de placements	Autres recettes et dépenses	Revenu net	Québec	Canada
						Caution- nement	Dépôt ou en fiducie
1 000 000 \$	2 967 723 \$	(210 647)\$	260 216 \$	50 118 \$	44 304 \$	665 340 \$	-0- \$ 1
779 400	286 250	(95 450)	286 789	(109 972)	41 502	521 950	-0- 2
2 000 000	7 054 043	(138 203)	3 375 189	(1 737 323)	609 226	474 850	-0- 3
1 600 000	3 588 927	(497 686)	1 675 734	668 592	886 640	580 300	-0- 4
2 290 000	1 881 454	(236 076)	1 917 282	(338 099)	923 107	519 900	-0- 5
2 683 000	684 175	(751 707)	828 710	(10 260)	66 659	627 850	-0- 6
250 200	4 352 085	62 483	1 978 075	757	1 145 315	504 000	-0- 7
5 000 000	4 318 191	(213 995)	2 504 803	(147 024)	1 228 220	626 450	-0- 8
15 602 600	25 132 848	(2 081 281)	12 826 798	(1 623 211)	4 944 973	4 520 640	-0-

Capital- actions	Excédent acquis et versé	Revenu avant impôts et postes extraordinaires			Revenu net**	Québec	Canada
		Revenu (perte) d'ex- ploitation	Revenu (perte) de placements	Autres re- cettes et dépenses		Caution- nement	Dépôt ou en fiducie
1 900 000 \$	6 273 456 \$	355 248 \$	2 653 078 \$	-0- \$	1 785 600 \$	-0- \$	632 660 \$ 1
1 333 300	38 503 131	(3 169 147)	16 848 555	71 767	8 055 175	-0-	742 500 2
1 250 000	629 732	(59 942)	178 703	-0-	91 011	-0-	345 890 3
520 000	2 467 653	417 317	738 501	(220 823)	431 995	-0-	345 200 4
4 950 000	4 268 435	(140 611)	2 414 825	38 472	1 406 261	-0-	958 400 5
6 050 000	1 323 747	327 538	329 346	-0-	328 884	82 000	849 000 6
500 000	11 661 617	(863 054)	3 174 463	332 476	1 887 885	-0-	999 100 7
2 000 000	3 192 721	(382 582)	1 590 853	(903)	638 571	-0-	1 025 500 8
900 000	13 672 325	(944 860)	5 586 265	9 265	2 845 085	18 750	671 200 9

1978

PARTIE II — ASSURANCES DE DOMMAGES (suite)

A. COMPAGNIES D'ASSURANCES

Raison sociale	Adresse du siège social	Actif	Passif	Réserve générale et pour éventualités*	
CHARTE DU CANADA (suite)					
FONDS SOCIAL (suite)					
10	Compagnie d'Assurance Guardian du Canada Guardian Insurance Company of Canada	181, avenue Université, Toronto, Ont.	215 053 409 \$	148 687 955 \$	9 870 737 \$
11	Compagnie d'Assurance Toronto Générale Toronto General Insurance Company	170, avenue Université, Toronto, Ont.	46 884 528	35 250 245	1 075 149
12	Compagnie d'Assurance Traders Générale Traders General Insurance Company	170, avenue Université, Toronto, Ont.	28 415 370	21 655 725	1 610 193
13	Constitution du Canada, Compagnie d'Assurance Constitution Insurance Company of Canada	500, avenue Université, Toronto, Ont.	35 666 724	28 437 738	1 964 899
14(a)	Dominion of Canada, Compagnie d'Assurance Générale The Dominion of Canada General Insurance Company	165, avenue Université, Toronto, Ont.	145 807 495	105 732 252	8 523 157
15	Fireman's Fund du Canada, Compagnie d'Assurance .. Fireman's Fund Insurance Company of Canada	P.O. Box 4060, Station «A», Toronto, Ont.	202 512 329	152 657 366	15 782
16	General Accident, Compagnie d'Assurance du Canada The General Accident Assurance Company of Canada	357, Bay St. 2 ^e étage, Toronto, Ont.	152 998 754	112 448 683	7 070 990
17	Grain Insurance and Guarantee Company	167, ave Lombard, suite 906, Winnipeg, Man.	6 376 051	2 766 597	163 609
18	INA du Canada, Compagnie d'Assurance	161 est, avenue Eglinton, Toronto, Ont.	32 000 509	16 974 347	4 873 028
19	Insmor, Compagnie d'Assurance Hypothèque	Royal Trust Tower, suite 3304, Toronto, Ont.	108 645 760	44 478 703	2 178 786
20	La Casualty, Compagnie d'Assurance du Canada	165, avenue Université, Toronto, Ont.	34 219 483	25 600 116	1 256 354
21	La Citadelle, Compagnie d'Assurances Générales	160 est, rue Bloor, Toronto, Ont.	115 491 327	92 945 436	5 206 000
22	La Compagnie Coopérative Incendie et Accidents	1920, avenue Collège, Régina, Sask.	154 783 330	122 015 876	7 157 676
23	La Compagnie d'Assurance Baltica-Skandinavie du Canada	111 ouest, rue Richmond, suite 1012, Toronto, Ont.	2 986 280	1 088 741	305 642
24	La Compagnie d'Assurance Canadienne Écossaise	357, Bay Street, Toronto, Ont.	18 098 825	12 777 389	827 096
25	La Compagnie d'Assurance Canadienne Provinciale	111, avenue Road, suite 300, Toronto, Ont.	17 684 798	12 730 988	454 186
26	La Compagnie d'Assurance Century du Canada	1112, Pender Street, West, Vancouver, B.C.	15 501 701	8 209 279	1 256 976
27	La Compagnie d'Assurance contre les accidents et l'Incendie du Canada	P.O. Box 441, Toronto Dominion Centre, Toronto, Ont.	57 018 038	42 321 473	2 528 483
28	La Compagnie d'Assurance d'Hypothèque du Canada .. The Mortgage Insurance Company of Canada	401, rue Bay, P.O. Box 14, Toronto, Ont.	290 133 920	136 489 504	7 798 218
29	La Compagnie d'Assurance du Canada contre l'Incendie	635 ouest, rue Dorchester, suite 1200, Montréal Ouest	1 305 108	573 958	-0-

* A l'inclusion des impôts sur le revenu différés.

** Le revenu net résulte de la somme des postes «revenus (pertes) d'exploitation», «revenus (pertes) de placements», «autres recettes et dépenses» et des «postes extraordinaires», desquels on soustrait celui des «impôts».

(a) Compagnie autorisée à pratiquer à la fois l'assurance de personnes et de dommages.

(c) Voir la colonne correspondante à la Partie I — Assurances de personnes.

1978

PARTIE II — ASSURANCES DE DOMMAGES (suite)

Capital- actions	Excédent acquis et versé	Revenu avant impôts et postes extraordinaires			Revenu net**	Québec	Canada	
		Revenu (perte) d'ex- ploitation	Revenu (perte) de placements	Autres re- cettes et dépenses		Caution- nement	Dépôt ou en fiducie	
22 500 000 \$	33 994 717 \$	5 111 773 \$	14 118 246 \$	-0-\$	12 517 019 \$	166 000 \$	1 211 740 \$	10
284 391	10 274 743	(706 135)	2 061 120	326 598	1 061 583	-0-	987 250	11
675 000	4 474 452	(392 298)	1 343 110	149 154	755 966	53 450	984 200	12
1 000 000	4 264 087	(636 214)	2 634 642	129 805	715 785	-0-	731 000	13
1 010 300	30 541 786	(1 113 622)	7 683 082	1 287 895	5 172 355	-0-	(e)	14
2 824 000	47 015 181	478 567	11 704 313	-0-	7 673 663	81 000	974 000	15
1 000 000	32 479 081	355 706	9 500 205	(14 949)	6 588 731	-0-	2 639 165	16
1 638 310	1 807 535	117 893	417 409	-0-	362 568	-0-	505 050	17
5 001 300	5 151 834	(1 772 658)	1 783 759	13 761	12 862	-0-	1 030 000	18
50 383 000	11 605 271	(3 205 569)	8 249 177	-0-	3 910 546	-0-	208 000	19
301 600	7 061 413	(45 013)	2 089 593	-0-	1 336 580	-0-	809 650	20
6 000 000	11 339 891	(5 835 297)	7 046 830	151 202	712 735	-0-	1 195 000	21
11 242 700	14 367 078	11 642 934	11 145 802	8 863	13 027 599	-0-	952 750	22
1 500 000	91 897	(268 331)	202 006	-0-	(66 325)	-0-	832 750	23
450 000	4 044 340	41 871	1 451 440	(1 757)	942 183	-0-	-0-	24
3 200 000	1 299 624	(809 053)	1 129 336	-0-	190 102	-0-	640 150	25
1 000 000	5 035 446	(176 342)	1 094 781	12 468	517 075	49 500	685 500	26
900 000	11 268 082	(243 547)	3 263 885	-0-	1 976 897	-0-	782 300	27
90 814 500	55 031 698	(7 373 303)	21 536 336	225 500	12 659 054	-0-	288 000	28
1 000 000	(268 850)	(12 022)	122 541	-0-	110 519	-0-	548 000	29

1978

PARTIE II — ASSURANCES DE DOMMAGES (suite)

A. COMPAGNIES D'ASSURANCES

Raison sociale	Adresse du siège social	Actif	Passif	Réserve générale et pour éventualités*	
CHARTER DU CANADA (suite)					
FONDS SOCIAL (suite)					
30	La Compagnie d'Assurance Eaton/Baie Eaton/Bay Insurance Company	1235, rue Bay, Toronto, Ont. ..	12 471 952 \$	8 759 078 \$	266 644 \$
31	La Compagnie d'Assurance Elite Elite Insurance Company	1 500 West, Georgie Street, Vancouver, B.C.	28 249 390	22 683 734	1 063 442
32	La Compagnie d'Assurance Fidélité du Canada Fidelity Insurance Company of Canada	1550 ouest, boul. de Maisonneuve, suite 1 001, Montréal, Qué.	20 943 274	11 958 212	261 664
33	La Compagnie d'Assurances Générales Strathcona Strathcona General Insurance Company	331, Cooper Street, Ottawa, Ont.	4 620 478	3 143 455	660 877
34	La Compagnie d'Assurance Halifax The Halifax Insurance Company	1 303, Yonge Street, Toronto, Ont.	69 172 409	53 014 097	3 349 404
35	La Compagnie d'Assurance Herald Herald Insurance Company	155, University Avenue, 11 ^e étage, Toronto, Ont.	5 500 913	3 357 269	161 521
36	La Compagnie d'Assurance Missisquoi et Rouville The Missisquoi and Rouville Insurance Company	Frelighsburg, Cté Missisquoi, Qué.	24 297 637	15 972 287	930 187
37	La Compagnie d'Assurance Pionnier Canadien Canadian Pioneer Insurance Company	357, Bay Street, Toronto, Ont. ..	9 184 112	6 208 762	251 608
38	La Compagnie d'Assurance Royal Général du Canada Royal General Insurance Company of Canada	P.O. Box 4024, Station 'A', Toronto, Ont.	61 773 093	50 734 628	2 704 139
39	La Compagnie d'Assurance Stanstead & Sherbrooke The Stanstead & Sherbrooke Insurance Company	C.P. 550, Sherbrooke, Qué.	24 217 539	17 183 053	1 256 010
40	La Compagnie d'Assurance Union Commerciale du Canada Commercial Union Assurance Company of Canada	P.O. Box 441, Toronto Dominion Centre, Toronto, Ont.	277 967 709	186 479 015	29 484 212
41	La Compagnie de Réassurance Mercantile et Générale du Canada The Mercantile and General Reinsurance Company of Canada	141, Adelaide Street West, Toronto, Ont.	34 026 578	27 581 355	1 241 328
42	La Dominion Corporation d'Assurance The Dominion Insurance Corporation	P.O. Box 4024, Station 'A', Toronto, Ont.	104 836 461	76 245 505	9 976 873
43	La Fédération, Compagnie d'Assurance du Canada Federation Insurance Company of Canada	275 ouest, rue St-Jacques, Montréal, Qué.	17 456 367	15 610 761	154 510
44	La Garantie, Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord The Guarantee Company of North America	Place du Canada, 15 ^e étage, suite 1560, Montréal, Qué.	54 813 782	36 362 776	2 677 528
45	La London et Midland, Compagnie d'Assurance Géné- rale London & Midland General Insurance Company	P.O., Box 5071, Terminal «A», London, Ont.	27 706 495	19 064 604	3 502 110
46	La Munich du Canada, Compagnie de Reassurance Munich Reinsurance Company of Canada	55, Yonge Street, suite 1103, Toronto, Ont.	34 431 910	25 704 520	1 693 132
47(a)	La Nationale, Compagnie de Réassurance du Canada The National Reinsurance Company of Canada	275 ouest, rue St-Jacques, Montréal, Qué.	53 817 608	48 903 328	690 570
48	La Paix, Compagnie d'Assurances Générales du Canada La Paix, General Insurance Company of Canada	500, Place d'Armes, suite 2332, Montréal, Qué.	26 037 402	22 220 654	373 846

* A l'inclusion des impôts sur le revenu différés.

** Le revenu net résulte de la somme des postes «revenus (pertes) d'exploitation», «revenus (pertes) de placements», «autres recettes et dépenses» et des «postes extraordinaires», desquels on soustrait celui des «impôts».

(a) Compagnie autorisée à pratiquer à la fois l'assurance de personnes et de dommages

(c) Voir la colonne correspondante à la Partie I — Assurances de personnes.

1978

PARTIE II — ASSURANCES DE DOMMAGES (suite)

Capital- actions	Excédent acquis et versé	Revenu avant impôts et postes extraordinaires			Revenu net**	Québec	Canada	
		Revenu (perte) d'ex- ploitation	Revenu (perte) de placements	Autres re- cettes et dépenses		Caution- nement	Dépôt ou en fiducie	
1 450 000 \$	1 996 230 \$	(465 216)\$	919 989 \$	- 0 - \$	274 773 \$	47 500 \$	722 000 \$	30
1 000 000	3 502 214	(522 063)	1 416 180	11 996	426 113	- 0 -	692 350	31
250 000	8 473 398	1 362 461	1 176 011	- 0 -	2 195 700	- 0 -	815 000	32
1 250 000	(433 854)	(124 802)	92 825	- 0 -	(22 977)	- 0 -	401 720	33
2 000 000	10 808 908	(1 575 993)	4 151 828	- 0 -	1 385 835	92 000	1 245 000	34
1 000 000	982 123	(60 426)	387 430	3 337	179 587	47 500	1 971 550	35
250 000	7 145 163	658 256	1 532 098	613	1 290 967	- 0 -	784 330	36
920 000	1 803 742	26 173	698 027	(879)	424 923	- 0 -	- 0 -	37
1 000 000	7 334 326	(1 031 964)	1 899 932	- 0 -	504 771	58 700	1 797 500	38
590 000	5 188 476	(121 769)	1 539 365	- 0 -	978 790	63 800	1 897 100	39
53 711 300	8 293 182	(1 296 300)	21 897 238	(3 024)	13 211 259	75 200	1 076 000	40
1 200 000	4 003 895	(1 010 352)	1 941 927	- 0 -	594 575	48 500	1 053 000	41
300 000	18 314 083	(2 579 852)	6 530 744	42 238	2 484 050	58 700	2 792 950	42
850 000	841 096	76 820	247 854	16 065	165 433	51 550	811 890	43
4 890 735	10 882 743	2 438 790	2 953 173	- 0 -	3 685 801	- 0 -	902 750	44
2 000 000	3 139 781	2 540 765	2 272 233	- 0 -	2 564 398	- 0 -	776 500	45
2 000 000	5 034 258	(1 507 588)	1 942 758	10 355	246 556	53 350	1 012 400	46
2 000 000	2 223 710	(1 361 079)	3 746 562	(1 405 965)	809 518	57 000	(e)	47
1 060 000	2 382 902	3 858	865 632	- 0 -	419 490	- 0 -	709 250	48

1978

PARTIE II — ASSURANCES DE DOMMAGES (suite)

A. COMPAGNIES D'ASSURANCES

Raison sociale	Adresse du siège social	Actif	Passif	Réserve générale et pour éventualités*	
CHARTE DU CANADA (suite)					
FONDS SOCIAL (suite)					
49	La Personnelle, Compagnie d'Assurance du Canada The Personal Insurance Company of Canada	701, Evans Avenue, suite 709, Etobicoke, Ont.	11 553 121 \$	6 843 198 \$	757 788 \$
50	La Royale du Canada, Compagnie d'Assurance Royal Insurance Company of Canada	40, rue Scott, Toronto, Ont.	433 564 847	339 495 713	28 439 152
51	La Sécurité, Compagnie d'Assurances Générales du Canada General Security Insurance Company of Canada	1, Complexe Desjardins, suite 1722, Montréal, Qué.	44 620 177	33 646 500	2 692 709
52	La Souveraine, Compagnie d'Assurance d'Hypothèques The Sovereign Mortgage Insurance Company (1)				
53	La Souveraine, Compagnie d'Assurance Générale The Sovereign General Insurance Company	1320, rue Yonge, Toronto, Ont.	38 049 521	27 777 933	2 063 430
54	Le Groupe Commerce, Compagnie d'Assurances The Commerce Group Insurance Company	2450, rue Girouard, St-Hyacinthe, Qué.	202 336 261	150 919 233	11 789 424
55	L'Équitable, Compagnie d'Assurances Générales The Equitable General Insurance Company	200 ouest, rue St-Jacques, Montréal, Qué.	23 086 850	18 455 312	664 615
56	Les Grands Lacs, Compagnie de Réassurance The Great Lakes Reinsurance Company	55, Yonge Street, suite 1103, Toronto, Ont.	21 900 371	15 644 800	737 156
57	L'Indemnité, Compagnie Canadienne The Canadian Indemnity Company	333, Main Street, Winnipeg, Man.	140 484 200	106 722 030	7 061 708
58	London and Edinburg General Insurance Company of Canada	Édifice Sun Life, suite 1880, Montréal, Qué.	3 407 596	1 216 872	15 415
59	London-Canada Insurance Company	401, Bay Street, 9 ^e étage, Toronto, Ont.	4 068 856	868 400	110 365
60	Markel Compagnie d'Assurance du Canada Markel Insurance Company of Canada	500, University Avenue, suite 516, Toronto, Ont.	22 070 242	16 480 823	314 291
61	Northumberland, Compagnie d'Assurances Générales Northumberland General Insurance Company	P.O. Box 247, Toronto Dominion Centre, Toronto, Ont.	37 197 374	29 585 199	1 320 695
62	Phoenix, Compagnie d'Assurance du Canada Phoenix Assurance Company of Canada	439, University Avenue, Toronto, Ont.	62 597 564	46 765 304	388 844
63	Pitts, Compagnie d'Assurance Pitts Insurance Company	201, King Street, London, Ont.	16 947 035	14 845 613	899 311
64	Security National Insurance Company	401, Bay Street, Toronto, Ont.	1 278 982	604 144	46 506
65	Société Canadienne de Réassurance Canadian Reinsurance Company	95, St-Clair Avenue West, Toronto, Ont.	105 400 595	88 463 945	468 065
66	Sun Alliance, Compagnie d'Assurance Sun Alliance Insurance Company	48, Yonge Street, 9 ^e étage, Toronto, Ont.	31 271 840	21 564 177	274 907
67	The Albion Insurance Company of Canada	P.O. Box 144, Toronto Dominion Centre, Toronto, Ont.	3 140 109	2 333 534	19 034
68	The Boiler Inspection and Insurance Company of Canada	8, King Street East, Toronto, Ont.	20 924 143	11 993 424	2 395 598
69	The Canadian Commerce Insurance Company	111, Avenue Road, suite 300, Toronto, Ont.	1 732 392	596 157	62 566

* A l'inclusion des impôts sur le revenu différés.

** Le revenu net résulte de la somme des postes «revenus (pertes) d'exploitation», «revenus (pertes) de placements», «autres recettes et dépenses» et des «postes extraordinaires», desquels on soustrait celui des «impôts».

(1) Fusionnée avec «Insmor, Compagnie d'Assurance Hypothèque/Insmor Mortgage Insurance Company».

1978

PARTIE II — ASSURANCES DE DOMMAGES (suite)

Capital- actions	Excédent acquis et versé	Revenu avant impôts et postes extraordinaires			Revenu net**	Québec	Canada	
		Revenu (perte) d'ex- ploitation	Revenu (perte) de placements	Autres re- cettes et dépenses		Caution- nement	Dépôt ou en fiducie	
1 250 000 \$	2 702 135 \$	(160 685)\$	732 805 \$	-0- \$	316 120 \$	-0- \$	823 750 \$	49
3 205 160	62 424 822	(3 817 512)	24 439 671	73 518	12 609 890	51 100	1 047 750	50
3 857 500	4 423 468	(993 014)	2 712 779	9 146	1 583 911	53 150	841 450	51
								52
5 076 480	3 131 678	(294 805)	2 459 669	-0-	1 281 386	-0-	1 016 550	53
13 500 000	26 127 604	4 621 798	11 942 837	269 267	10 529 809	-0-	3 693 560	54
501 500	3 465 423	(333 887)	940 773	9 375	242 607	189 750	365 160	55
2 000 000	3 518 415	(825 735)	839 359	193 526	21 989	52 150	1 146 730	56
1 500 000	25 200 462	6 040 707	6 618 973	579 108	7 837 079	55 200	1 037 500	57
1 600 000	575 309	(121 825)	448 624	-0-	202 908	-0-	957 500	58
200 000	2 890 091	35 579	233 859	(80)	30 912	49 000	918 000	59
1 000 000	4 275 128	(514 840)	1 233 492	-0-	510 852	-0-	1 121 500	60
5 100 000	1 191 480	(48 891)	1 032 327	229 404	641 840	-0-	806 300	61
1 616 000	13 827 416	(266 047)	3 377 944	25 032	1 945 730	-0-	812 080	62
1 163 800	38 311	(117 524)	623 286	-0-	225 762	-0-	843 000	63
231 000	397 332	173 702	78 332	-0-	135 529	-0-	381 950	64
7 250 000	9 218 585	(9 124 816)	7 781 978	508 463	(808 965)	47 500	1 124 000	65
5 000 000	4 432 756	651 936	1 864 328	-0-	1 326 264	49 000	1 215 200	66
864 000	(76 459)	(261 557)	175 572	1 282	(84 703)	-0-	571 450	67
300 000	6 235 121	335 445	1 110 059	-0-	841 704	-0-	498 000	68
500 000	573 669	(24 836)	130 005	-0-	54 614	-0-	649 150	69

1978

PARTIE II — ASSURANCES DE DOMMAGES (suite)

A. COMPAGNIES D'ASSURANCES

Raison sociale	Adresse du siège social	Actif	Passif	Réserve générale et pour éventualités*	
CHARTE DU CANADA (suite)					
FONDS SOCIAL (suite)					
70	The Canadian Surety Company	2180, Yonge Street, Toronto, Ont.	40 998 313 \$	28 340 535 \$	2 467 680 \$
71	The Globe Indemnity Company of Canada (1)				
72	The Great Eastern Insurance Company	Édifice Sun Life, suite 1103, Montréal, Qué.	17 163 455	11 888 741	311 513
73	The Hudson Bay Insurance Company (1)				
74	The Western Assurance Company	40, Scott Street, Toronto, Ont.	185 871 646	147 836 870	10 130 641
75	Travelers du Canada Compagnie d'Indemnité Travelers Indemnity Company of Canada	400, University Avenue, Toronto, Ont.	61 859 765	48 520 216	4 088 338
76	Victoria Insurance Company of Canada	155, University Avenue, Toronto, Ont.	15 118 325	10 799 348	817 174
77	Western Surety Company	1874, Scarth Street, suite 1015, Regina, Sask.	3 748 361	2 146 443	215 768
Total			4 711 673 315	3 419 419 209	230 130 387
MUTUELLES					
1	Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance Economical Mutual Insurance Company	10, Duke Street West, Kitchener, Ont.	132 834 126 \$	94 090 002 \$	2 716 267 \$
2	La Compagnie Mutuelle d'Assurance Wawanesa The Wawanesa Mutual Insurance Company	191, Broadway Street, Winnipeg, Man.	215 759 084	146 397 228	7 571 283
Total			348 593 210	240 487 230	10 287 550
Grand total			5 060 266 525	3 659 906 439	240 417 937

AFFAIRES

Raison sociale	Adresse du bureau principal au Canada	Actif	Passif	
CHARTE D'UN ÉTAT OU PAYS ÉTRANGER				
FONDS SOCIAL				
1	Abeille-Paix Réassurances	188, University Avenue, Toronto, Ont.	45 116 174 \$	30 783 309 \$
2	Aetna Insurance Company	2300, Yonge Street, Toronto, Ont.	11 510 296	4 908 865
3	Affiliated F.M. Insurance Company	55, Bloor Street West, Suite 1201, Toronto, Ont.	32 734 104	11 177 044
4	A.G.F. Réassurances	360, St-Jacques, Suite 2000, Montréal, Qué.	7 898 747	4 809 531

* A l'inclusion des impôts sur le revenu différés.

** Le revenu net résulte de la somme des postes «revenus (pertes) d'exploitation», «revenus (pertes) de placements», «autres recettes et dépenses» et des «postes extraordinaires», desquels on soustrait celui des «impôts».

(1) Fusionnée avec «La Royale du Canada, Compagnie d'Assurance/Royal Insurance Company of Canada».

1978

PARTIE II — ASSURANCES DE DOMMAGES (suite)

Capital- actions	Excédent acquis et versé	Revenu avant impôts et postes extraordinaires			Revenu net**	Québec	Canada	
		Revenu (perte) d'ex- ploitation	Revenu (perte) de placements	Autres re- cettes et dépenses		Caution- nement	Dépôt ou en fiducie	
500 000 \$	9 690 098 \$	332 293 \$	2 558 981 \$	67 386 \$	1 967 660 \$	-0- \$	862 450 \$	70
								71
6 813 500	(1 850 299)	(1 706 931)	1 297 796	22 242	(401 902)	-0-	949 450	72
								73
1 540 000	26 364 135	(1 761 921)	11 028 897	53 389	5 974 350	-0-	729 000	74
1 000 000	8 251 211	(925 284)	4 280 051	-0-	1 807 767	60 600	974 600	75
								76
500 000	3 001 803	698 421	984 682	-0-	951 703	-0-	706 000	76
								77
450 710	935 440	111 689	51 687	137 346	283 722	-0-	160 000	77
366 370 086	695 753 633	(22 149 574)	287 282 774	3 371 934	169 496 064	1 711 950	66 287 325	
—	36 027 857 \$	(727 135)\$	8 021 327	-0- \$	4 844 192 \$	-0- \$	830 000 \$	1
—	61 790 573	2 341 116	14 791 779	-0-	10 745 693	-0-	10 240 500	2
—	97 818 430	1 613 981	22 813 106	-0-	15 589 885	-0-	11 070 500	
366 370 086	793 572 063	(20 535 593)	310 095 880	3 371 934	185 085 949	1 711 950	77 357 825	

AU CANADA

Réserves et fonds du siège social	Revenu avant impôts et postes extraordinaires			Revenu net*	Québec	Canada	
	Revenu (perte) d'exploitation	Revenu (perte) de placements	Autres recettes et dépenses		Caution- nement	Dépôt ou en fiducie	
14 332 865 \$	(1 756 419)\$	3 154 655 \$	-0- \$	1 398 236 \$	48 500 \$	38 998 605 \$	1
6 601 431	(483 674)	965 302	-0-	545 604	-0-	11 064 500	2
21 557 060	3 172 996	2 273 480	-0-	5 086 476	72 750	23 382 154	3
3 089 216	247 814	456 419	-0-	556 518	-0-	6 963 127	4

1978

PARTIE II — ASSURANCES DE DOMMAGES (suite)

A. COMPAGNIES D'ASSURANCES

AFFAIRES

Raison sociale	Adresse du bureau principal au Canada	Actif	Passif	
CHARTE D'UN ÉTAT OU PAYS ÉTRANGER (suite)				
FONDS SOCIAL (suite)				
5	Allianz Insurance Company	7, King Street East, Suite 1212, Toronto, Ont.	2 234 872 \$	43 087 \$
6	Allstate Insurance Company	255, Consumers Road, Willowdale, Ont.	39 361 257	27 279 444
7	Alpina Insurance Company Limited	188, University Avenue, Toronto, Ont.	1 233 827	436 562
8	American Bankers Insurance Company of Florida	124, Merton Street, Toronto, Ont.	10 086 472	1 647 115
9	American Credit Indemnity Company of New York	1010, rue Ste-Catherine ouest, Montréal, Qué.	4 329 551	1 422 308
10	American Home Assurance Company	145, King Street West, Suite 1616, Toronto, Ont.	42 381 905	25 555 588
11	American National Fire Insurance Company	305, 4 ^e Avenue nord, Saskatoon, Sask.	1 060 897	58 561
12	American Reinsurance Company	20, rue Toronto, Toronto, Ont.	32 576 928	23 975 860
13	American Reserve Insurance Company	200, avenue Queens, Suite 700, London, Ont.	1 418 330	684 797
14	Argonaut Insurance Company	P.O. Box 11128, Royal Centre, Vancouver, B.C.	1 936 132	434 720
15	Assurances Générales de France I.A.R.T. (1)	360 ouest, rue St-Jacques, Suite 2000, Montréal, Qué.		
16	Aviation and General Insurance Company Limited	Royal Bank Plaza, P.O. Box 2, Toronto, Ont.	990 648	558 664
17	Balboa Insurance Company	201, Queens Avenue, London, Ont.	1 546 135	159 356
18	Bankers and Traders Insurance Company Limited (2)	198 ouest, Hastings St., Suite 106, Vancouver, B.C.		
19	British Economic Insurance Company Limited (2)	55, York Street, Suite 1507, Toronto, Ont. .	418 755	50 498
20	Buffalo Insurance Company	P.O. Box 30, Toronto, Ont.	7 919 347	854 519
21	Calvert Fire Insurance Company	500, University Avenue, Suite 516, Toronto, Ont.	3 326 925	1 157 579
22	Centennial Insurance Company	1, Westmount Square, Suite 358, Westmount, Qué.	624 022	160 017
23	Chicago Title Insurance Company	372, Bay Street, 10 ^e Étage, Toronto, Ont. .	300 371	75 110
24	Chrysler Insurance Company	2000, Argentinia Road, Suite 201, Mississauga, Ont.	2 978 914	1 178 108
25(a)	Commercial Union Assurance Company Limited	Commercial Union Tower, P.O. Box 441, Toronto, Ont.	2 118 961	490 785
26	Compagnie Adriatique d'Assurances Adriatic Insurance Company	1075, Côte du Beaver Hall, Montréal, Qué.	30 136 608	26 400 733
27(b)	Compagnie d'Assurances Maritimes, Aériennes et Terrestres	484, McGill Street, Suite 14, Montréal Qué.		
28	Continental Casualty Company	160, Bloor Street East, Toronto, Ont.	17 966 394	9 985 830
29	Cornhill Insurance Company Limited	111, Avenue Road, Suite 300, Toronto, Ont.	22 588 085	15 369 572
30	Cumis Insurance Society Inc.	151, North Service Road, Burlington, Ont. .	8 683 022	5 027 675

* Le revenu net résulte de la somme des postes «revenus (pertes) d'exploitation», «revenus (pertes) de placements», «autres recettes et dépenses» et des «postes extraordinaires», desquels on soustrait celui des «impôts.»

(a) Compagnie autorisée à pratiquer à la fois l'assurance de personnes et de dommages

(b) État non déposé à la date de publication du tableau récapitulatif

(c) Voir la colonne correspondante à la Partie I — Assurances de personnes.

(1) Réassuré par A.G.F. Réassurances

(2) A cessé de faire affaires au Québec

1978

PARTIE II — ASSURANCES DE DOMMAGES (suite)

AU CANADA

Réserves et fonds du siège social	Revenu avant impôts et postes extraordinaires			Revenu net*	Québec	Canada
	Revenu (perte) d'exploitation	Revenu (perte) de placements	Autres recettes et dépenses		Caution- nement	Dépôt ou en fiducie
2 191 785 \$	(24 979)\$	191 400 \$	-0- \$	166 421 \$	50 000 \$	1 868 500 \$ 5
12 081 813	5 392 282	2 647 872	30 060	5 316 222	60 060	31 179 310 6
797 265	(74 825)	85 395	-0-	10 570	-0-	1 082 250 7
8 439 357	(1 429)	768 972	-0-	487 887	-0-	8 605 730 8
2 907 243	137 281	225 028	-0-	245 354	-0-	892 500 9
16 826 317	3 547 905	2 686 385	(8 441)	3 293 373	48 500	61 281 923 10
1 002 336	13 489	54 937	-0-	93 399	48 000	622 000 11
8 601 068	627 412	2 601 280	-0-	1 802 124	49 500	28 221 000 12
733 533	(680 126)	107 053	-0-	(573 073)	-0-	884 150 13
1 501 412	74 921	139 469	-0-	141 721	-0-	1 487 500 14
						15
431 984	(143 872)	62 952	-0-	(80 920)	-0-	689 735 16
1 386 779	15 366	114 461	-0-	92 727	-0-	1 023 900 17
						18
368 257	(97 075)	34 991	7 077	(58 023)	-0-	313 671 19
7 064 828	(311 270)	655 698	-0-	344 428	-0-	6 254 950 20
2 169 346	(119 488)	280 172	3 059	163 743	-0-	3 216 200 21
464 005	(52 341)	38 381	-0-	(13 960)	48 500	578 500 22
225 261	22 809	29 600	-0-	42 409	-0-	237 350 23
1 800 806	320 423	215 457	762	321 892	-0-	1 341 200 24
1 628 176	48 652	182 013	-0-	192 918	56 000	(e) 25
3 735 875	(832 456)	2 041 617	-0-	780 161	-0-	28 743 509 26
					48 280	27
7 980 564	1 925 783	1 202 634	-0-	1 892 044	-0-	12 749 950 28
7 218 513	(1 129 037)	1 840 495	-0-	633 678	-0-	16 565 934 29
3 655 347	730 439	621 757	-0-	1 352 196	-0-	6 627 750 30

1978

PARTIE II — ASSURANCES DE DOMMAGES (suite)

A. COMPAGNIES D'ASSURANCES

AFFAIRES

Raison sociale	Adresse du bureau principal au Canada	Actif	Passif	
CHARTRE D'UN ÉTAT OU PAYS ÉTRANGER (suite)				
FONDS SOCIAL (suite)				
31	Eagle Star Insurance Company Limited	180, Bloor Street West, Suite 201, Toronto, Ont.	6 921 067\$	5 464 381\$
32	Ecclesiastical Insurance Office Limited	2300, Yonge Street, Suite 1707, Toronto, Ont.	7 079 471	4 622 100
33	Emmco Insurance Company	45, Sheppard Avenue East, Willowdale, Ont.	4 572 106	1 662 710
34	Employers Reinsurance Corporation	199, Bay Street, 6 ^e Étage, Toronto, Ont.	19 128 410	13 230 261
35	English and American Insurance Company Limited	48, Yonge Street, Suite 1060, Toronto, Ont.	3 836 179	581 512
36	Federal Insurance Company	145, King Street West, Toronto, Ont.	96 202 995	52 932 933
37	Fireman's Fund Insurance Company	350, Bloor Street East, Toronto, Ont.	13 140 783	5 078 065
38	Foremost Insurance Company Grand Rapids, Michigan (1)	Toronto-Dominion Centre, P.O. Box 262, Toronto, Ont.		
39	General Insurance Company of America	Box 3000, station "A", Mississauga, Ont.	17 117 516	14 971 077
40	General Reinsurance Corporation	1, Canadian Place, Toronto, Ont.	60 191 673	45 287 186
41	General Security Assurance Corporation of New-York	635 ouest, boul. Dorchester, suite 1400, Montréal, Qué.	4 134 869	2 312 743
42	Great American Insurance Company	305 nord, 4 ^e avenue, P.O. Box 1237, Saskatoon, Sask.	13 592 966	2 631 402
43	Highlands Insurance Company	P.O. Box 30, Toronto Dominion Centre, Toronto, Ont.	2 667 382	624 066
44	Insurance Company of North America	161 est, avenue Eglinton, Toronto, Ont.	72 029 225	52 696 854
45	Keskinainen Vahinkovakuutusyhtio Kansa	2021, avenue Union, suite 1150, Montréal, Qué.	1 173 604	124 862
46	La Baloise, Compagnie d'Assurances The Baloise Insurance Company Limited	40, avenue Université, suite 214, Toronto, Ont.	251 875	156 376
47	Lawyers Title Insurance Corporation	738 est, avenue Sheppard, suite 202, Willowdale, Ont.	407 002	13 402
48	Lombard Insurance Company Limited	439, avenue Université, P.O. Box 219-A, Toronto, Ont.	484 843	348 050
49	Maritime Insurance Company Limited	60, rue Yonge, 5 ^e étage, Toronto, Ont.	476 757	236 306
50	Maryland Casualty Company	1425, de la Montagne, suite 301, Montréal, Qué.	9 911 908	3 739 085
51	Midland Insurance Company	Commercial Union Tower, P.O. Box 262, Toronto, Ont.	1 197 710	177 536
52	Motors Insurance Corporation	1125B, rue Leslie, Don Mills, Ont.	17 966 177	16 345 657
53(a)	Munich Reinsurance Company	55, avenue Yonge, suite 1103, Toronto, Ont.	58 098 274	39 126 717
54	Netherlands Reinsurance Group N.V.	188, avenue Université, Toronto, Ont.	11 628 031	8 218 401
55	New Hampshire Insurance Company	145 ouest, rue King, suite 1616, Toronto, Ont.	6 599 264	2 340 746
56	Niagara Fire Insurance Company	18 est, rue King, Toronto, Ont.	17 927 918	8 628 045
57	Norman Insurance Company Limited	2475, boul. Laurier, Sillery, Qué.	3 163 979	1 580 211

* Le revenu net résulte de la somme des postes «revenus (pertes) d'exploitation», «revenus (pertes) de placements», «autres recettes et dépenses» et des «postes extraordinaires», desquels on soustrait celui des «impôts».

(a) Compagnie autorisée à pratiquer à la fois l'assurance de personnes et de dommages

(e) Voir la colonne correspondante à la Partie I — Assurances de personnes

(1) A cessé de faire affaires au Québec

1978

PARTIE II — ASSURANCES DE DOMMAGES (suite)

AU CANADA

Réserves et fonds du siège social	Revenu avant impôts et postes extraordinaires			Revenu net*	Québec	Canada
	Revenu (perte) d'exploitation	Revenu (perte) de placements	Autres recettes et dépenses		Caution- nement	Dépôt ou en fiducie
1 456 686 \$	(1 021 996)\$	527 102 \$	- 0 - \$	(494 894)\$	49 000 \$	6 358 156 \$ 31
2 457 371	(194 583)	442 970	- 0 -	248 387	- 0 -	4 201 980 32
2 909 396	431 188	291 355	- 0 -	324 543	- 0 -	2 389 000 33
5 898 149	553 929	1 371 904	- 0 -	950 582	- 0 -	17 018 050 34
3 254 667	(138 705)	249 022	- 0 -	110 317	49 400	1 644 250 35
43 270 062	7 857 231	7 937 171	63 126	10 135 192	48 750	71 585 700 36
8 062 718	650 204	855 595	- 0 -	1 141 394	49 000	10 730 370 37
						38
2 146 439	103 988	1 148 030	26	436 278	- 0 -	13 508 750 39
14 904 487	(1 171 391)	3 856 966	7 608	1 293 183	48 000	48 541 046 40
1 822 126	(162 604)	274 884	- 0 -	112 280	49 470	2 866 491 41
10 961 564	431 707	991 022	125 000	1 169 225	48 000	5 108 000 42
2 043 316	(89 422)	200 694	- 0 -	111 272	- 0 -	1 785 000 43
19 332 371	493 456	6 014 977	(71 298)	1 815 012	54 750	55 981 178 44
1 048 742	(14 227)	33 191	- 0 -	18 964	- 0 -	1 003 500 45
95 499	13 073	12 545	- 0 -	26 727	52 010	63 850 46
393 600	23 773	16 266	- 0 -	21 342	- 0 -	251 680 47
136 793	(54 307)	30 696	- 0 -	(23 912)	19 250	- 0 - 48
240 451	- 0 -	11 565	- 0 -	11 213	67 500	99 400 49
6 172 823	(874 314)	926 366	- 0 -	52 052	- 0 -	5 188 500 50
1 020 174	25 925	85 740	114	68 290	29 400	622 250 51
1 620 520	88 665	880 099	3 328	962 749	- 0 -	13 145 975 52
18 971 557	(31 708)	3 461 124	3 008	2 332 424	56 400	(e) 53
3 409 630	(202 537)	727 511	- 0 -	524 974	52 000	9 417 950 54
4 258 518	331 997	276 606	(555)	503 110	- 0 -	9 552 226 55
9 299 873	(330 174)	1 252 155	1 203	893 318	58 700	16 987 650 56
1 583 768	(124 630)	170 578	(75 000)	(29 052)	- 0 -	2 305 905 57

1978

PARTIE II — ASSURANCES DE DOMMAGES (suite)

A. COMPAGNIES D'ASSURANCES

AFFAIRES

Raison sociale	Adresse du bureau principal au Canada	Actif	Passif	
CHARTE D'UN ÉTAT OU PAYS ÉTRANGER (suite)				
FONDS SOCIAL (suite)				
58	North American Company for Property and Casualty Insurance	2 ouest, avenue St-Clair, Toronto, Ont.	6 675 269 \$	3 183 553 \$
59	North American Reinsurance Corporation	95, avenue St-Clair ouest, Toronto Ont.	3 067 269	1 227 400
60	Norwich Union Fire Insurance Society Limited	60, rue Yonge, Toronto, Ont.	15 048 033	4 378 589
61	Norwich Winterthur Reinsurance Corporation Limited	275, rue St-Jacques, suite 70, Montréal, Qué.	8 064 592	5 925 747
62	Old Republic Insurance Company	795 est, rue King, Hamilton, Ont.	1 349 866	62 708
63	Olympic Insurance Company	2180, rue Yonge, 7 ^e étage, Toronto, Ont.	843 383	37 808
64	Pacific Employers Insurance Company	161 est, avenue Eglinton, Toronto, Ont.	1 173 225	5 063
65	Pearl Assurance Company Limited	180 ouest, rue Bloor, suite 201, Toronto, Ont.	5 137 444	1 221 078
66	Philadelphia Reinsurance Corporation	55, avenue Université, suite 800, Toronto, Ont.	2 366 355	1 738 351
67(a)	Phoenix Assurance Company Limited	439, avenue Université, Toronto, Ont.	8 611 984	1 531 317
68	Providence Washington Insurance Company	401, rue Bay, suite 2310, Toronto, Ont.	1 521 332	740 666
69	Reliance Insurance Company	100, avenue Université, Toronto, Ont.	39 692 056	26 049 296
70	Royal Exchange Assurance of America Inc.	48, rue Yonge, suite 1060, Toronto, Ont.	1 134 708	227 409
71	Safeco Insurance Company of America	Box 3000, Station «A», Mississauga, Ont.	28 153 105	21 552 059
72	St. Paul Fire and Marine Insurance Company	55, avenue Université, suite 200, Toronto, Ont.	37 811 401	21 275 785
73	Seaboard Surety Company	P.O. Box 30, Toronto Dominion Centre, Toronto, Ont.	2 433 546	1 316 733
74	Security Insurance Company of Hartford	1, carré Westmount, suite 358, Montréal, Qué.	2 248 873	1 273 831
75	Skandia Insurance Company	55, avenue Université, Toronto, Ont.	22 960 118	15 560 527
76	Société Anonyme Française de Réassurances	360, rue St-Jacques, suite 2000, Montréal, Qué.	9 912 311	6 686 528
77(a)	Société Commerciale de Réassurance	275 ouest, rue St-Jacques, suite 70, Montréal, Qué.	29 411 230	22 118 139
78(b)	Sovereign Marine and General Insurance Company Limited	484, rue McGill, suite 14, Montréal, Qué. ...		
79(b)	Stonewall Insurance Company	P.O. Box 262, Toronto Dominion Centre, Toronto, Ont.		
80	Storebrand Insurance Company Limited (1)	188, avenue Université, Toronto, Ont.		
81	Storebrand International Reinsurance Company Limited ...	188, avenue Université, Toronto, Ont.	8 559 321	4 926 631
82(a)	Swiss Reinsurance Company	95 ouest, avenue St-Clair, Toronto, Ont.	32 840 709	20 681 189
83	The Aetna Casualty and Surety Company	20, rue Toronto, Toronto, Ont.	55 177 444	25 457 013
84	The American Insurance Company	1155, rue Metcalfe, suite 2220, Montréal, Qué.	4 522 749	2 758 213
85	The American Road Insurance Company	797, Don Mills Road, P.O. Box 309, Don Mills, Ont.	2 370 027	587 749

* Le revenu net résulte de la somme des postes «revenus (pertes) d'exploitation», «revenus (pertes) de placements», «autres recettes et dépenses» et des «postes extraordinaires», desquels on soustrait celui des «impôts».

(a) Compagnie autorisée à pratiquer à la fois l'assurance de personnes et de dommages

(b) État non déposé à la date de publication du tableau récapitulatif

(c) Voir la colonne correspondante à la Partie I — Assurances de personnes

(1) Réassuré par «Storebrand International Reinsurance Company Limited»

1978

PARTIE II — ASSURANCES DE DOMMAGES (suite)

AU CANADA

Réserves et fonds du siège social	Revenu avant impôts et postes extraordinaires			Revenu net*	Québec	Canada
	Revenu (perte) d'exploitation	Revenu (perte) de placements	Autres recettes et dépenses		Caution- nement	Dépôt ou en fiducie
3 491 716 \$	(12 479)\$	537 942 \$	-0- \$	357 096 \$	-0- \$	5 201 900 \$ 58
1 839 869	325 541	190 814	-0-	516 355	-0-	2 687 699 59
10 669 444	302 802	1 096 303	5 706	1 404 811	67 000	9 882 121 60
2 138 845	(180 449)	571 256	-0-	390 807	-0-	4 924 080 61
1 287 158	(15 752)	89 222	6 273	67 178	-0-	1 110 200 62
805 575	43 475	59 591	(1 053)	50 007	-0-	577 200 63
1 168 162	-0-	87 128	-0-	87 128	72 750	696 000 64
3 916 366	(233 732)	274 046	-0-	40 314	-0-	3 073 325 65
628 004	(131 465)	102 174	-0-	(29 291)	-0-	1 487 150 66
7 080 667	(181 015)	452 742	75 350	196 377	49 200	(e) 67
780 666	266 162	115 518	-0-	194 657	103 400	1 059 004 68
13 642 760	(362 684)	2 651 712	-0-	2 289 028	47 000	30 095 250 69
907 299	12 756	74 572	(530)	86 798	-0-	689 750 70
6 601 046	146 697	1 554 232	36	981 901	-0-	18 202 920 71
16 535 616	1 811 539	2 489 119	-0-	3 539 724	51 000	24 043 380 72
1 116 813	270 286	121 303	-0-	165 750	-0-	1 311 750 73
975 042	104 810	33 381	-0-	89 391	-0-	802 544 74
7 399 591	(395 424)	1 494 254	-0-	1 073 830	48 500	16 673 510 75
3 225 783	322 106	628 907	-0-	817 792	-0-	8 554 344 76
7 293 091	(630 940)	2 381 279	760	1 751 099	-0-	(e) 77
					31 850	-0- 78
					-0-	1 620 500 79
						80
3 632 690	22 815	569 138	-0-	591 953	47 000	8 926 850 81
12 159 520	569 021	2 993 499	(189)	3 685 311	78 400	(e) 82
29 720 431	4 304 137	2 952 461	-0-	3 484 189	-0-	46 617 352 83
1 764 536	199 969	246 233	-0-	278 215	-0-	2 096 000 84
1 782 278	819 456	138 063	-0-	553 844	-0-	1 963 070 85

1978

PARTIE II — ASSURANCES DE DOMMAGES (suite)

A. COMPAGNIES D'ASSURANCES

AFFAIRES

Raison sociale	Adresse du bureau principal au Canada	Actif	Passif	
CHARTE D'UN ÉTAT OU PAYS ÉTRANGER (suite)				
FONDS SOCIAL (suite)				
86	The British Aviation Insurance Company Limited	240 est, avenue Eglinton, Toronto, Ont.	4 844 330 \$	1 372 300 \$
87	The Contingency Insurance Company Limited	2, Complexe Desjardins, 31 ^e étage, Montréal, Qué.	2 940 551	1 073 091
88	The Continental Insurance Company	18 est, rue King, P.O. Box 4024, Terminal "A", Toronto, Ont.	29 831 264	5 527 062
89	The Drake Insurance Company Limited	20, rue Victoria, suite 605, Toronto, Ont.	2 593 216	2 247 124
90	The Hanover Insurance Company	Box 144, Toronto Dominion Centre, Toronto, Ont.	5 758 163	1 506 789
91	The Hartford Fire Insurance Company	401, rue Bay, 9 ^e étage, Toronto, Ont.	66 780 412	40 176 912
92	The Home Insurance Company	790, rue Bay, suite 1100, Toronto, Ont.	50 236 918	39 763 438
93	The Insurance Corporation of Ireland Limited	P.O. Box 63, Royal Bank Plaza, suite 2450, Toronto, Ont.	14 131 337	7 423 971
94	The London Assurance	48, rue Yonge, Toronto, Ont.	49 924 064	29 360 269
95(a)	The Mercantile and General Reinsurance Company Limited	141 ouest, rue Adelaide, suite 1104, Toronto, Ont.	55 816 596	39 668 040
96	The New India Assurance Company Limited	P.O. Box 144, Toronto Dominion Centre, Toronto, Ont.	977 613	142 449
97	The New Zealand Insurance Company Limited	40, avenue Université, suite 214, Toronto, Ont.	5 244 715	540 696
98	The Non-Marine Underwriters, Members of Lloyd's	635 ouest, boul. Dorchester, Montréal, Qué.	265 460 644	209 032 910
99	The Nordisk Reinsurance Company Limited	188, avenue Université, Toronto, Ont.	5 282 138	3 578 565
100	The Omaha Indemnity Company	500, avenue Université, 4 ^e étage, Toronto, Ont.	4 165 409	2 950 325
101	The Orion Insurance Company Limited	P.O. Box 144, Toronto Dominion Centre, Toronto, Ont.	8 872 505	2 690 339
102	The Phoenix Insurance Company	165, avenue Université, Toronto, Ont.	1 332 260	-0-
103(a)	The Prudential Assurance Company Limited	635 ouest, boul. Dorchester, Montréal, Qué.	192 796 579	134 884 590
104	The Scottish Dominion Insurance Company Limited	2, Complexe Desjardins, 31 ^e étage, Montréal, Qué.	354 428	11 260
105	The Scottish Union and National Insurance Company	60, rue Yonge, Toronto, Ont.	2 736 487	896 568
106	The Tokio Marine and Fire Insurance Company Limited	18 est, rue King, P.O. Box 4024, terminal "A", Toronto, Ont.	2 255 812	894 500
107	The Travelers Indemnity Company	400, avenue Université, suite 2500, Toronto, Ont.	177 446 860	111 372 918
108(a)	The Travelers Insurance Company	400, avenue Université, suite 2500, Toronto, Ont.	50 494 423	4 025 831
109	The Union Marine and General Insurance Company Limited	439, avenue Université, P.O. Box 219-A, Toronto, Ont.	2 777 257	3 818 356
110	The Unity Fire and General Insurance Company	111, avenue Road, suite 300, Toronto, Ont.	6 975 259	4 308 067

* Le revenu net résulte de la somme des postes «revenus (pertes) d'exploitation», «revenus (pertes) de placements», «autres recettes et dépenses» et des «postes extraordinaires», desquels on soustrait celui des «impôts».

(a) Compagnie autorisée à pratiquer à la fois l'assurance de personnes et de dommages

(c) Voir la colonne correspondante à la Partie I — Assurances de personnes

1978

PARTIE II — ASSURANCES DE DOMMAGES (suite)

AU CANADA

Réserves et fonds du siège social	Revenu avant impôts et postes extraordinaires			Revenu net*	Québec	Canada
	Revenu (perte) d'exploitation	Revenu (perte) de placements	Autres recettes et dépenses		Caution- nement	Dépôt ou en fiducie
3 472 030 \$	(432 395)\$	148 172 \$	-0- \$	(284 223)\$	-0- \$	3 576 795 \$ 86
1 867 460	20 113	119 346	-0-	139 459	-0-	1 875 000 87
24 304 202	(330 174)	2 003 071	170	(1 656 710)	58 700	21 829 430 88
346 092	(126 722)	106 231	(32 608)	(53 099)	-0-	-0- 89
4 251 374	(2 853)	407 348	-0-	340 587	-0-	3 281 000 90
26 603 500	(2 271 369)	4 217 328	19 865	1 021 644	49 000	51 714 633 91
10 473 480	1 146 163	3 784 476	2 030	2 262 714	50 600	42 702 368 92
6 707 366	(373 132)	917 266	-0-	544 134	-0-	10 482 604 93
20 563 795	58 542	3 336 826	-0-	3 395 368	-0-	43 776 409 94
16 148 556	(973 071)	4 149 921	5 940	2 482 790	48 500	(e) 95
835 164	(4 574)	46 461	301	40 835	-0-	775 510 96
4 704 019	39 435	431 585	35 040	513 399	176 800	1 023 950 97
56 427 734	30 004 287	-0-	-0-	-0-	-0-	227 418 856 98
1 703 573	23 784	321 647	-0-	345 431	-0-	4 773 850 99
1 215 084	356 261	309 064	-0-	351 261	-0-	3 774 000 100
6 182 166	(433 228)	737 764	-0-	304 536	50 500	7 205 889 101
1 332 260	(5 049)	77 750	-0-	72 701	-0-	875 000 102
57 911 989	1 029 858	12 440 591	-0-	5 274 411	48 500	(e) 103
343 168	(3 914)	23 864	-0-	19 950	-0-	218 120 104
1 839 919	(114 289)	167 190	-0-	52 901	-0-	1 995 750 105
1 361 312	(85 552)	183 012	-0-	137 211	48 450	1 988 750 106
66 073 942	(2 141 143)	12 990 175	-0-	5 530 032	55 800	140 837 677 107
46 468 592	985 170	3 857 074	-0-	4 137 461	-0-	(e) 108
(1 041 099)	(422 551)	62 581	21 097	(365 137)	49 200	121 400 109
2 667 192	(212 230)	419 523	-0-	181 974	-0-	4 664 306 110

1978

PARTIE II — ASSURANCES DE DOMMAGES (suite)

A. COMPAGNIES D'ASSURANCES

AFFAIRES

Raison sociale	Adresse du bureau principal au Canada	Actif	Passif
CHARTRE D'UN ÉTAT OU PAYS ÉTRANGER (suite)			
FONDS SOCIAL (suite)			
111(a) The Victory Insurance Company Limited	188, avenue Université, Toronto, Ont.	21 276 854 \$	15 672 553 \$
112 The Yasuda Fire and Marine Insurance Company	Royal Bank Plaza, suite 3130, P.O. Box 26, Toronto, Ont.	3 408 745	1 410 986
113 Transport d'Amérique, Compagnie d'Assurance Transport Insurance Company	50, place Crémazie, suite 922, Montréal, Qué.	10 921 958	9 198 690
114 Transport Indemnity Company	165, avenue Université, 9 ^e étage, Toronto, Ont.	4 753 350	974 493
115 Union Reinsurance Company	188, avenue Université, Toronto, Ont.	5 135 690	3 347 197
116 United States Fidelity and Guaranty Company	4 ouest, rue King, 4 ^e étage, Toronto, Ont.	76 968,079	42 389 166
117 United States Fire Insurance Company	155, avenue Université, Toronto, Ont.	41 428 346	25 072 607
118 Zurich Compagnie d'Assurances Zurich Insurance Company	188, avenue Université, Toronto, Ont.	230 896 543	160 246 890
Total		2 519 284 818	1 573 918 255
MUTUELLES			
1 Allendale Mutual Insurance Company	55, Bloor Street West, suite 1201, Toronto, Ont.	146 819 912 \$	108 207 992 \$
2 American Mutual Liability Insurance Company	2655, Liruma Road, Mississauga, Ont.	2 116 862	1 111 800
3 Ancienne Mutuelle Accidents Société d'Assurance à forme Mutuelle à cotisations fixes contre les accidents et autres risques	2021, avenue Union, bureau 1200, Montréal, Qué.	12 382 201	6 837 494
4 Arkwright-Boston Manufacturers Mutual Insurance Com- pany	55, Bloor Street West, suite 1201, Toronto, Ont.	61 241 723	42 853 888
5 Central Mutual Insurance Company	20, Wood Glen Road, Scarborough, Ont.	9 757 011	1 819 566
6 Employers Mutual Liability Insurance Company of Wis- consin	55, avenue Université, suite 400, Toronto, Ont.	18 667 944	11 507 344
7 Federated Mutual Insurance Company	717, avenue Portage, Winnipeg, Manitoba	42 032 737	27 700 786
8 Florist's Mutual Insurance Company	29, rue Talbot est, Leamington, Ont.	1 226 078	414 166
9 Ideal Mutual Insurance Company	44, rue Victoria, suite 1413, Toronto, Ont.	2 237 360	359 874
10 Liberty Mutual Fire Insurance Company	1200 est, avenue Eglinton, suite 900, Don Mills, Ont.	10 922 818	6 082 984
11 Liberty Mutual Insurance Company	1200 est, avenue Eglinton, Don Mills, Ont.	83 009 026	55 203 797
12 Lumbermen's Mutual Casualty Company	88, avenue Université, Toronto, Ont.	59 678 903	24 070 474
13 Lumbermen's Underwriting Alliance	9350, rue Yonge, suite 207, Richmond Hill, Ont.	12 491 896	7 214 738
14 Mutuelle Générale Française Accidents	275, rue St-Jacques, suite 70, Montréal, Qué.	4 566 387	4 000 448
15 National Employers' Mutual General Insurance Association Limited	300, rue St-Sacrement, suite 225, Montréal, Qué.	2 786 945	588 028
16 Philadelphia Manufacturers Mutual Insurance Company	55 ouest, rue Bloor, suite 1201, Toronto, Ont.	19 818 908	10 764 711

* Le revenu net résulte de la somme des postes «revenus (pertes) d'exploitation», «revenus (pertes) de placements», «autres recettes et dépenses» et des «postes extraordinaires», desquels on soustrait celui des «impôts».

(a) Compagnie autorisée à pratiquer à la fois l'assurance de personnes et de dommages

(c) Voir la colonne correspondante à la Partie I — Assurances de personnes

1978

PARTIE II — ASSURANCES DE DOMMAGES (suite)

AU CANADA

Réserves et fonds du siège social	Revenu avant impôts et postes extraordinaires			Autres recettes et dépenses	Revenu net*	Québec	Canada
	Revenu (perte) d'exploitation	Revenu (perte) de placements	Cauti- onement			Dépôt ou en fiducie	
5 604 301 \$	(1 890 774)\$	1 199 227 \$	67 907 \$	(623 640)\$	48 500 \$	(e) 111	
1 997 759	(177 630)	198 167	-0-	69 836	-0-	1 479 650 112	
1 723 268	738 601	606 789	-0-	735 311	-0-	8 258 335 113	
3 778 857	(245 906)	347 127	18 000	108 297	-0-	3 307 500 114	
1 788 493	(74 505)	278 231	-0-	203 726	-0-	4 255 340 115	
34 578 913	7 040 543	5 243 667	-0-	7 156 552	-0-	50 744 546 116	
16 355 739	143 567	2 686 176	13 711	2 796 764	47 500	24 903 850 117	
70 649 653	(67 100)	15 458 528	-0-	9 619 428	-0-	169 981 749 118	
945 366 563	55 740 914	154 905 076	326 883	114 469 263	2 589 870	1 625 370 921	
38 611 920 \$	(4 119 723)\$	11 916 102 \$	-0- \$	5 259 287 \$	-0- \$	90 489 570 \$ 1	
1 005 062	(29 348)	116 885	1 664	54 065	-0-	1 503 450 2	
5 544 707	791 837	1 102 357	51	876 190	-0-	10 430 349 3	
18 387 835	840 792	3 618 438	-0-	2 799 170	-0-	33 277 893 4	
7 937 445	(41 047)	656 454	4 018	616 556	-0-	6 941 750 5	
7 160 600	(600 327)	1 394 561	-0-	794 234	-0-	14 047 550 6	
14 331 951	1 266 309	2 600 100	307 033	2 376 383	-0-	32 758 569 7	
811 912	159 834	94 698	(165)	256 566	-0-	916 300 8	
1 877 486	3 783	117 889	34	121 706	72 750	1 079 083 9	
4 839 834	40 095	727 931	20 515	511 506	-0-	7 631 870 10	
27 805 229	870 543	5 494 266	288 759	3 931 312	-0-	65 394 530 11	
35 608 429	1 564 983	4 082 436	-0-	3 594 794	49 000	39 055 390 12	
5 277 158	2 824 707	613 252	-0-	3 437 959	-0-	6 259 500 13	
565 939	35 809	133 292	-0-	168 132	-0-	2 574 500 14	
2 198 917	(65 786)	176 097	-0-	110 311	-0-	2 162 183 15	
9 054 197	219 224	1 015 102	-0-	1 072 888	-0-	12 647 275 16	

1978

PARTIE II — ASSURANCES DE DOMMAGES (suite)

A. COMPAGNIES D'ASSURANCES

AFFAIRES

Raison sociale	Adresse du bureau principal au Canada	Actif	Passif
CHARTE D'UN ÉTAT OU PAYS ÉTRANGER (suite)			
MUTUELLES (suite)			
17	Protection Mutual Insurance Company 1801, avenue McGill Collège, suite 520, Montréal, Qué.	59 509 761 \$	43 673 554 \$
18	Security Mutual Casualty Company 700, rue Bay, Toronto, Ont.	14 556 304	10 427 059
19	Sentry Insurance A Mutual Company 700, rue Bay, Toronto, Ont.	6 874 725	1 610 076
20	State Farm Mutual Automobile Insurance Company (1) 1801, Brimley Road, Scarborough, Ont.	115 495 059	81 126 654
21	Truck Insurance Exchange 1055 ouest, rue Georgia, P.O. Box 11128, Vancouver, B.C.	1 814 051	248 515
22	Unigard Mutual Insurance Company (1)		
23	Utica Mutual Insurance Company P.O. Box 30, Toronto Dominion Centre, Toronto, Ont.	2 677 216	916 946
Total		690 683 827	446 740 894
Grand total		3 209 968 645	2 020 659 149

B. SOCIÉTÉS MUTUELLES D'ASSURANCE-INCENDIE

Raison sociale	Adresse du siège social	
	Localité	Comté
1(b) Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu du comté de Beauharnois Mutual Fire Insurance Company of the County of Beauharnois	Huntingdon	Beauharnois
2 La Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie d'Abitibi ..	Amos	Abitibi-Ouest
3 La Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie d'Argenteuil. The Mutual Fire Insurance Association of Argenteuil	Lachute	Argenteuil
4 La Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie du Bic	Bic	Rimouski
5 La Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie des Bois-Francs	Warwick	Arthabaska
6 La Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie de l'Estrie ..	Farnham	Missisquoi
7 La Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie des comtés de Lotbinière et Mégantic	St-Pierre-Baptiste	Mégantic
8 La Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie de Maskinongé	Louiseville	Maskinongé
9 La Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie de Matane	Matane	Matane
10 La Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie de Nicolet	St-Grégoire	Nicolet
11 La Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie de Papineau	St-André-Avellin	Papineau

* Le revenu net résulte de la somme des postes «revenus (pertes) d'exploitation», «revenus (pertes) de placements», «autres recettes et dépenses» et des «postes extraordinaires», desquels on soustrait celui des «impôts».

(1) A cessé de faire affaires au Québec.

(b) État non déposé à la date de publication du tableau récapitulatif

1978

PARTIE II — ASSURANCES DE DOMMAGES (suite)

AU CANADA

Réserves et fonds du siège social	Revenu avant impôts et postes extraordinaires			Revenu net*	Québec	Canada
	Revenu (perte) d'exploitation	Revenu (perte) de placements	Autres recettes et dépenses		Caution- nement	Dépôt ou en fiducie
15 836 207 \$	(179 381)\$	3 966 690 \$	-0- \$	2 438 106 \$	-0- \$	37 198 800 \$ 17
4 129 245	(655 029)	849 385	82 782	277 138	-0-	11 700 300 18
5 264 649	(195 108)	340 340	2 959	153 338	-0-	5 857 250 19
34 368 405	(60 551)	8 339 659	86 139	5 489 486	-0-	103 528 087 20
1 565 536	(89 594)	131 568	(3 234)	38 740	106 700	647 000 21
					-0-	7 102 500 22
1 760 270	247 992	129 744	8 932	356 924	-0-	1 225 410 23
243 942 933	2 830 014	47 617 246	799 487	34 734 791	228 450	494 429 109
1 189 309 496	58 570 928	202 522 322	1 126 370	149 204 054	2 818 320	2 119 800 030

Actif	Passif	Réserve pour stabilisation des des cotisations	Excédent	Garantie envers les assurés	Profit (perte) d'opération (à l'exclusion du revenu net de placements)	Revenu net de placements	Québec Caution- nement
							19 550 \$ 1
470 687 \$	13 595 \$	189 469 \$	267 632 \$	2 694 424 \$	(30 547)\$	30 547 \$	19 400 2
58 928	8 514	-0-	50 414	418 133	1 119	2 972	8 700 3
426 505	43 314	69 672	313 519	2 271 892	(23 343)	23 343	24 450 4
931 228	62 963	147 380	720 885	6 450 502	(42 220)	42 220	19 600 5
469 095	52 919	124 865	291 311	4 069 437	(25 844)	25 844	34 250 6
468 967	104 517	-0-	364 450	2 868 710	40 308	21 918	24 500 7
322 723	53 727	74 736	194 260	3 602 600	(13 705)	13 705	58 800 8
126 547	17 905	75 609	33 033	1 245 318	(6 264)	6 264	24 210 9
1 265 476	224 828	322 504	718 144	12 895 450	79 404	79 404	29 400 10
342 219	72 313	18 784	251 122	2 025 772	(9 996)	9 996	29 400 11

1978

PARTIE II — ASSURANCES DE DOMMAGES (suite)

B. SOCIÉTÉS MUTUELLES D'ASSURANCE-INCENDIE (suite)

Raison sociale	Adresse du siège social	
	Localité	Comté
12 La Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie de St-Césaire	St-Césaire	Rouville
13 La Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie de Témiscamingue	Lorrainville	Témiscamingue
14 La Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie de la Vallée du Richelieu	St-Pierre-Les-Becquets	Nicolet
15 La Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie de Yamaska	Baieville	Yamaska
16 Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie de l'Achigan	St-Roch de l'Achigan	Assomption
17 Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie du Lac St-Jean Est	Hébertville	Lac St-Jean Est
18 Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie de Rivière-du-Loup	Isle-Verte	Rivière-du-Loup
Total

C. COMPAGNIES D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE MUNICIPALITÉS

Raison sociale	Adresse du siège social	
	Localité	Comté
MUNICIPALITÉS		
1 Louis-Joliette	Ste-Claire	Dorchester
2 Newport	Cookshire	Compton
3 Notre-Dame-de-Stanbridge	Notre-Dame-de-Stanbridge	Missisquoi
4 N.-D.-du-Mont-Carmel (St-Jean)	Notre-Dame-du-Mont-Carmel	St-Jean
5 Rivière-Ouelle	Rivière-Ouelle	Kamouraska
6 Ste-Anne-de-Varennes	Varennes	Verchères
7 St-Anselme	St-Anselme	Dorchester
8(c) St-Antoine-sur-Richelieu	Richelieu	Richelieu
9 Ste-Brigide-d'Iberville	Ste-Brigide	Iberville
10 Ste-Claire	Ste-Claire	Dorchester
11 St-Édouard-de-Frampton	St-Édouard-de-Frampton	Dorchester
12(c) Ste-Edwidge-de-Clifton (canton de)	Ste-Edwidge	Compton
13 St-François-Xavier-de-Verchères	Verchères	Verchères
14(c) Ste-Germaine-du-Lac-Etchemin	Ste-Germaine	Lac Etchemin
15 St-Grégoire-le-Grand	Mont-St-Grégoire	Iberville
16(c) St-Jacques-le-Mineur	St-Jacques-le-Mineur	Laprairie
17 St-Joseph-de-Maskinongé	Maskinongé	Maskinongé
18 St-Justin	St-Justin	Maskinongé
19 St-Lazare	St-Lazare	Vaudreuil
20 Ste-Marie (Beauce)	Ste-Marie	Beauce
21(d) St-Odilon-de-Cranbourne	St-Odilon	Dorchester
22(c) St-Pierre-du-Lac	Val-Brillant	Matapédia

(c) En liquidation

(d) Liquidée au cours de 1978

1978

PARTIE II — ASSURANCES DE DOMMAGES (suite)

C. COMPAGNIES D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA Foudre ET LE VENT DE MUNICIPALITÉ

Raison sociale	Adresse du siège social	
	Localité	Comté
MUNICIPALITÉS (suite)		
23 St-Polycarpe	St-Polycarpe	Soulanges
24 St-Prosper	St-Prosper	Champlain
25(c) Ste-Rose-de-Watford	Ste-Rose	Bellechasse
26 St-Sébastien (Iberville)	St-Sébastien	Iberville
27(c) Ste-Ursule	Ste-Ursule	Maskinongé
28 St-Valérien-de-Milton	St-Valérien	Shefford
Total

Raison sociale	Adresse du siège social	
	Localité	Comté
PAROISSES:		
1 Berthier-sur-Mer	Berthier-sur-Mer	Montmagny
2 Cap St-Ignace	Cap St-Ignace	Montmagny
3 Charlesbourg	Charlesbourg	Québec
4 Château-Richer	Château-Richer	Montmorency
5 Chicoutimi	Chicoutimi	Chicoutimi
6 Compton	Compton Village	Sherbrooke
7 Frontenac	Lac-Mégantic	Frontenac
8 Granby	Granby	Shefford
9 Kingsey (canton de)	St-Félix-de-Kingsey	Drummond
10 Lacadie	Lacadie	St-Jean
11 La Présentation	La Présentation	St-Hyacinthe
12 La Visitation-de-l'Île-Dupas	Île Dupas	Berthier
13 L'Épiphanie	L'Épiphanie	L'Assomption
14 Low	Low	Gatineau
15 N.-D.-de-Bon-Secours	L'Islet	L'Islet
16 N.-D.-du-Très-Saint-Sacrement-de-Ferme-Neuve	Ferme-Neuve	Labelle
17 Roxton (canton de)	Roxton-Falls	Shefford
18 Sacré-Coeur-de-Jésus	East Broughton	Beauce
19 St-Alban	St-Alban	Portneuf
20 St-Alexandre	St-Alexandre	Kamouraska
21 St-Alexis-de-Matapédia	St-Alexis-de-Matapédia	Bonaventure
22 St-Alexis-de-Montcalm	St-Alexis	Montcalm
23 St-Ambroise-de-Kildare	St-Ambroise-de-Kildare	Joliette
24 Ste-Anne-de-Danville	Danville	Richmond
25 Ste-Anne-de-la-Pérade	Ste-Anne-de-la-Pérade	Champlain
26 Ste-Anne-de-la-Pocatière	Ste-Anne-de-la-Pocatière	Kamouraska
27 Ste-Anne-de-la-Rochelle	Ste-Anne-de-la-Rochelle	Shefford
28 Ste-Anne-des-Plaines	Ste-Anne-des-Plaines	Terrebonne
29 Ste-Anne-de-Yamachiche	Yamachiche	St-Maurice
30 St-Augustin	St-Augustin	Deux-Montagnes

(c) En liquidation au 31 décembre 1978.

1978

PARTIE II — ASSURANCES DE DOMMAGES (suite)

ET DE PAROISSES (suite)

Actif	Passif	Excédent cumulatif	Revenus totaux	Dépenses totales	Profit (perte) d'opération	Québec	
						Caution- nement	
26 467 \$	-0- \$	26 467 \$	30 907 \$	2 935 \$	27 972 \$	4 900 \$	23
19 698	40	19 658	7 122	928	6 194	4 900	24
							25
6 518	-0-	6 518	506	1 437	(931)	4 900	26
							27
55 592	-0-	55 592	28 589	29 762	(1 173)	5 000	28
499 731	13 750	485 981	146 972	89 464	57 508	104 000	

Actif	Passif	Excédent cumulatif	Garantie envers les assurés	Revenus totaux	Dépenses totales	Profit (perte) d'opération	Québec	
							Caution- nement	
113 333 \$	-0- \$	113 333 \$	870 565 \$	52 461 \$	14 474 \$	37 987 \$	4 900 \$	1
68 230	1 678	66 552	497 484	25 578	21 698	3 880	4 900	2
46 512	126	46 386	201 248	12 790	10 577	2 213	4 850	3
21 227	76	21 151	181 091	9 488	3 001	6 487	4 850	4
173 663	5 078	168 585	989 442	80 388	34 713	45 675	4 900	5
129 408	188	129 220	748 988	53 300	24 192	29 108	4 900	6
255 433	1	255 432	1 440 944	110 228	57 103	53 125	4 900	7
262 264	1 400	260 864	2 045 854	77 204	58 653	18 551	5 000	8
91 208	23 536	67 672	795 931	44 909	43 820	1 089	4 850	9
14 611	101	14 510	179 868	9 309	10 840	(1 531)	4 900	10
166 346	11 819	154 527	1 657 616	110 981	61 431	49 550	4 900	11
22 671	7 142	15 529	213 438	(6 280)	5 258	(11 538)	4 900	12
38 318	15 353	22 965	167 871	9 822	7 938	1 884	4 900	13
35 125	-0-	35 125	136 967	10 156	5 748	4 408	4 900	14
90 472	22 716	67 756	763 003	32 372	23 640	8 732	4 900	15
84 214	3 774	80 440	1 005 008	50 377	35 903	14 474	4 900	16
66 145	30 760	35 385	519 873	35 512	17 640	17 872	4 900	17
54 330	83	54 247	214 565	12 395	4 436	7 959	4 850	18
7 398	455	6 943	14 064	1 029	1 669	(640)	4 900	19
58 669	243	58 426	363 421	19 524	7 237	12 287	4 900	20
46 222	2 508	43 714	184 135	12 338	13 020	(682)	4 900	21
49 594	3 621	45 973	433 658	28 180	22 621	5 559	4 900	22
80 834	6 269	74 565	1 474 145	(36 980)	33 392	(70 372)	4 900	23
27 089	406	26 683	280 649	18 622	8 982	9 640	4 900	24
67 658	1 766	65 892	375 400	14 241	10 681	3 560	4 900	25
81 188	1 286	79 902	836 154	46 517	22 899	23 618	4 900	26
322 426	25 214	297 212	2 709 722	177 990	79 597	98 393	4 900	27
85 448	10 000	75 448	358 725	20 129	14 592	5 537	4 900	28
148 126	13 469	134 657	1 590 572	84 811	67 025	17 786	4 900	29
75 694	2 335	73 359	1 955 296	45 730	53 967	(8 237)	4 900	30

1978

PARTIE II — ASSURANCES DE DOMMAGES (suite)

C. COMPAGNIES D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE MUNICIPALITÉS

Raison sociale	Adresse du siège social	
	Localité	Comté
PAROISSES (suite)		
31 St-Barthélémy	St-Barthélémy	Berthier
32 St-Basile	St-Basile	Portneuf
33 St-Benoît-Labre	St-Benoît-Labre	Beauce
34 St-Bernard	St-Bernard	Dorchester
35 St-Blaise	St-Blaise	St-Jean
36 St-Bruno	St-Bruno	Lac-St-Jean
37 St-Camille-de-Cookshire	Cookshire	Compton
38 St-Camille-de-Wolfe	St-Camille	Wolfe
39 Ste-Cécile-de-Masham	Ste-Cécile-de-Masham	Gatineau
40 St-Clet	St-Clet	Soulanges
41 St-Côme-de-Kennebec	St-Côme	Beauce
42 Ste-Croix	Ste-Croix	Lotbinière
43 St-Cuthbert	St-Cuthbert	Berthier
44 St-Cyprien-de-Léry	Napierville	Napierville
45 St-Cyrille-de-Normandin	Normandin	Roberval
46 St-Damase	St-Damase	St-Hyacinthe
47 St-Denis	St-Denis	St-Hyacinthe
48 St-Dominique-de-Bagot	St-Dominique	Bagot
49 St-Dominique-de-Jonquière	Jonquière	Chicoutimi
50 St-Edmond-de-Coaticook	Coaticook	Stanstead
51 St-Édouard-de-Napierville	St-Édouard	Napierville
52 Ste-Élisabeth	Ste-Élisabeth	Joliette
53 St-Elzéar	St-Elzéar	Beauce
54 St-Ephrem-de-Tring	St-Ephrem	Beauce
55 St-Ephrem-d'Upton	Upton	Bagot
56 St-Esprit	St-Esprit	Montcalm
57 St-Étienne	St-Étienne	Beauharnois
58 St-Étienne-de-la-Malbaie	La Malbaie	Charlevoix
59(d) St-Eugène-de-Grantham	St-Eugène-de-Grantham	Drummond
60 St-Félicien	St-Félicien	Roberval
61 St-Félix-de-Valois	St-Félix-de-Valois	Joliette
62 St-François	Beauceville-Ouest	Beauce
63 St-François-de-Sales	Neuveville	Portneuf
64 St-François (Île d'Orléans)	St-François (Île d'Orléans)	Montmorency
65 St-Frédéric-de-Beauce	St-Frédéric	Beauce
66 Ste-Geneviève-de-Berthier	Berthierville	Berthier
67 St-Georges-de-Beauce	St-Georges-Est	Beauce
68 St-Georges-de-Henryville	Henryville	Iberville
69 St-Germain	St-Germain	Kamouraska
70 St-Gervais	St-Gervais	Bellechasse
71 Ste-Hélène (Bagot)	Ste-Hélène	Bagot
72 Ste-Hénédine	Ste-Hénédine	Dorchester
73 St-Henri-de-Lévis	St-Henri	Lévis

(d) Liquidé au cours de 1978.

1978

PARTIE II — ASSURANCES DE DOMMAGES (suite)

ET DE PAROISSES (suite)

Actif	Passif	Excédent cumulatif	Garantie envers les assurés	Revenus totaux	Dépenses totales	Profit (perte) d'opération	Québec
							Caution- nement
73 016 \$	6 294 \$	66 722 \$	417 709 \$	32 781 \$	18 675 \$	14 106 \$	4 900 \$ 31
61 229	748	60 481	527 873	27 732	16 338	11 394	4 900 32
65 706	3 039	62 667	710 890	40 218	50 560	(10 342)	4 850 33
175 421	3 889	171 532	2 118 075	63 539	27 854	35 685	4 900 34
16 338	17 864	(1 526)	255 388	10 802	7 806	2 996	4 900 35
58 683	2	58 681	390 026	16 466	13 467	2 999	4 900 36
333 632	91 904	241 728	1 758 956	124 039	69 177	54 862	4 850 37
56 393	2 881	53 512	642 487	40 030	26 098	13 932	4 900 38
42 683	2 172	40 511	626 945	32 602	30 606	1 996	4 900 39
26 094	197	25 897	217 373	12 486	7 920	4 566	4 900 40
86 447	804	85 643	328 779	23 678	11 299	12 379	4 850 41
402 337	13 710	388 627	2 919 468	193 577	99 973	93 604	4 900 42
113 717	51	113 666	1 160 326	69 167	39 538	29 629	4 900 43
33 273	10 137	23 136	247 524	15 885	11 910	3 975	4 900 44
112 509	2 382	110 127	802 227	47 594	31 856	15 738	4 900 45
115 783	2 954	112 829	811 975	47 467	15 002	32 465	4 850 46
51 671	2 548	49 123	694 415	52 736	46 995	5 741	4 900 47
62 380	-0-	62 380	493 657	30 217	9 722	20 495	4 900 48
109 142	262	108 880	817 546	50 233	31 985	18 248	4 900 49
136 960	2 694	134 266	1 911 821	95 602	67 332	28 270	4 700 50
24 052	975	23 077	402 959	14 135	14 803	(668)	4 050 51
141 384	38 999	102 385	842 531	66 229	56 063	10 166	4 900 52
77 446	1 569	75 877	957 844	38 204	18 414	19 790	4 900 53
86 528	-0-	86 528	262 901	13 577	13 290	287	4 900 54
43 163	237	42 926	418 231	21 510	17 199	4 311	4 900 55
5 708	2 536	3 172	177 731	9 127	6 334	2 793	5 000 56
73 927	15 767	58 160	639 456	31 473	15 308	16 165	4 900 57
76 263	4 165	72 098	796 715	53 043	35 954	17 089	4 900 58
							59
187 050	98 269	88 781	1 344 874	90 938	94 214	(3 276)	4 900 60
172 688	4 584	168 104	999 984	75 737	40 779	34 958	4 900 61
99 474	-0-	99 474	650 809	44 142	23 024	21 118	4 900 62
97 569	1 398	96 171	747 353	35 641	17 374	18 267	4 900 63
17 153	668	16 485	39 160	3 093	554	2 539	4 900 64
27 839	1 704	26 135	193 933	14 392	8 478	5 914	4 900 65
43 729	2 200	41 529	723 086	39 664	24 147	15 517	4 900 66
72 108	1 031	71 077	623 497	40 250	13 757	26 493	4 900 67
60 509	3 496	57 013	57 013	15 832	9 526	6 306	4 900 68
218 623	93 498	125 125	1 906 218	95 618	50 655	44 963	4 850 69
566 404	58 180	508 224	4 055 553	232 555	76 627	155 928	16 460 70
35 680	83	35 597	320 124	17 393	9 870	7 523	4 900 71
77 984	2 202	75 782	1 328 279	63 903	32 062	31 841	4 900 72
102 428	13 269	89 159	964 941	61 981	43 204	18 777	4 900 73

1978

PARTIE II — ASSURANCES DE DOMMAGES (suite)

C. COMPAGNIES D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE MUNICIPALITÉS

Raison sociale	Adresse du siège social	
	Localité	Comté
PAROISSES (suite)		
74 St-Henri-de-Mascouche	Mascouche	L'Assomption
75 St-Hermas	Mirabel	Deux-Montagnes
76 St-Hilaire	St-Hilaire	Rouville
77 St-Hilarion	St-Hilarion	Charlevoix
78 St-Honoré-de-Shenley	St-Honoré-de-Shenley	Beauce
79 St-Hugues	St-Hugues	Bagot
80 St-Ignace-du-Côteau-du-Lac	Côteau-du-Lac	Soulanges
81 St-Isidore	St-Isidore	Dorchester
82 St-Isidore-de-Laprairie	St-Isidore	Laprairie
83 St-Jacques-de-l'Achigan	St-Jacques-de-l'Achigan	Montcalm
84 St-Jacques-de-Leeds	St-Jacques-de-Leeds	Mégantic
85 St-Jacques-le-Majeur	Causapscaal	Matapédia
86(b) St-Jean-Baptiste-de-Rouville	St-Jean-Baptiste	Rouville
87 St-Jean-Chrysostôme	St-Chrysostôme	Châteauguay
88 St-Jean-de-Wickham	Wickham	Drummond
89 Ste-Jeanne-de-Pont-Rouge	Pont-Rouge	Portneuf
90 St-Jean-Port-Joli	St-Jean-Port-Joli	L'Islet
91 St-Joseph-de-Beauce	St-Joseph	Beauce
92 St-Joseph-de-Godmanchester	Huntingdon	Huntingdon
93 St-Joseph-de-Lanoraie	Lanoraie	Berthier
94 Ste-Julie	Ste-Julie	Chambly
95 Ste-Julienne	Ste-Julienne	Montcalm
96 Ste-Justine	Ste-Justine	Dorchester
97(d) St-Léon-de-Standon	St-Léon-de-Standon	Dorchester
98 St-Liboire	St-Liboire	Bagot
99 St-Lin-des-Laurentides	St-Lin	L'Assomption
100 St-Louis	St-Louis-de-Pintendre	Lévis
101 St-Louis-de-l'Île-aux-Coudres	St-Louis-de-l'Île-aux-Coudres	Charlevoix
102 St-Louis-de-Lotbinière	Lotbinière	Lotbinière
103 St-Luc-de-Champlain	St-Luc	Champlain
104 Ste-Luce-de-Israëli	Israëli	Frontenac
105 Ste-Lucie-d'Albanel	Albanel	Roberval
106 Ste-Madeleine-de-Rigaud	Rigaud	Vaudreuil
107 St-Magloire	St-Magloire	Bellechasse
108 St-Malachie	St-Malachie	Dorchester
109 St-Malachie-d'Ormstown	Ormstown	Châteauguay
110 St-Marc	St-Marc	Verchères
111 St-Marc-des-Carrières	St-Marc-des-Carrières	Portneuf
112 Ste-Marie-de-Sayabec	Sayabec	Matapédia
113 Ste-Marie-Madeleine	Ste-Madeleine	St-Hyacinthe
114 Ste-Marie-Salomé	Ste-Marie-Salomé	Montcalm
115 St-Martin	St-Martin	Beauce

(b) État non déposé à la date de publication du tableau récapitulatif.

(d) Liquidé au cours de 1978.

1978

PARTIE II — ASSURANCES DE DOMMAGES (suite)

ET DE PAROISSES (suite)

Actif	Passif	Excédent cumulatif	Garantie envers les assurés	Revenus totaux	Dépenses totales	Profit (perte) d'opération	Québec
							Caution- nement
16 789 \$	232 \$	16 557 \$	138 637 \$	8 274 \$	7 431 \$	843 \$	4 900 \$ 74
275 264	23 743	251 521	4 268 488	145 071	73 978	71 093	19 600 75
6 148	176	5 972	38 387	1 214	889	325	4 900 76
70 057	39	70 018	580 738	35 639	22 937	12 702	4 850 77
59 809	-0-	59 809	412 181	12 427	17 666	(5 239)	5 000 78
52 534	298	52 236	281 452	18 517	4 694	13 823	4 900 79
62 948	2 891	60 057	541 807	25 951	12 219	13 732	4 900 80
89 133	935	88 198	880 690	53 178	16 363	36 815	4 900 81
28 741	550	28 191	315 414	15 994	16 578	(584)	4 900 82
67 337	744	66 593	401 082	22 364	10 774	11 590	4 900 83
32 333	477	31 856	273 743	13 753	8 013	5 740	4 900 84
151 568	30 060	121 508	623 323	48 231	30 090	18 141	4 900 85
							5 000 86
52 397	58	52 339	1 270 356	48 118	26 689	21 429	4 900 87
213 237	11 616	201 621	1 892 404	82 537	57 474	25 063	4 900 88
30 837	229	30 608	259 955	16 539	12 054	4 485	4 900 89
176 702	10 319	166 383	905 400	37 525	22 595	14 930	4 900 90
88 325	44 355	43 970	760 305	34 847	12 874	21 973	4 850 91
43 860	257	43 603	426 345	32 374	22 660	9 714	4 900 92
11 693	-0-	11 693	24 545	914	319	595	4 800 93
35 830	-0-	35 830	61 677	2 308	440	1 868	5 000 94
98 728	19 004	79 724	688 619	47 596	23 581	24 015	4 900 95
95 920	4 706	91 214	1 082 704	55 865	43 089	12 776	4 900 96
							97
89 269	35 745	53 524	436 770	30 686	14 034	16 652	4 900 98
60 649	-0-	60 649	331 524	21 941	18 633	3 308	4 900 99
129 767	925	128 842	668 983	45 192	27 788	17 404	4 900 100
67 068	629	66 439	258 381	13 939	5 599	8 340	4 900 101
365 446	5 619	359 827	2 226 702	135 828	73 854	61 974	4 900 102
69 772	1 565	68 207	773 300	53 109	37 486	15 623	4 900 103
56 775	16 361	40 414	742 010	45 828	52 147	(6 319)	4 800 104
59 297	1 090	58 207	899 674	24 565	22 649	1 916	4 900 105
142 292	18 955	123 337	1 349 437	82 898	34 636	48 262	4 900 106
43 442	-0-	43 442	109 027	5 688	1 702	3 986	4 900 107
130 965	210	130 755	563 322	37 724	12 176	25 548	4 900 108
101 477	4 800	96 677	749 644	40 598	16 434	24 164	4 900 109
73 129	1 294	71 835	668 061	45 435	25 032	20 403	4 700 110
95 690	5 357	90 333	478 647	30 014	21 285	8 729	4 700 111
80 572	351	80 221	488 502	32 279	23 679	8 600	4 900 112
35 893	821	35 072	280 364	3 622	6 219	(2 597)	4 900 113
56 429	395	56 034	707 987	51 399	33 195	18 204	4 900 114
18 445	498	17 947	280 760	14 673	10 167	4 506	4 900 115

1978

PARTIE II — ASSURANCES DE DOMMAGES (suite)

C. COMPAGNIES D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE MUNICIPALITÉS

Raison sociale	Adresse du siège social	
	Localité	Comté
PAROISSES (suite)		
116 Ste-Martine	Ste-Martine	Châteauguay
117 St-Maurice	St-Maurice	Champlain
118 St-Méthode-d'Adstock	St-Méthode-d'Adstock	Frontenac
119 St-Michel	St-Michel	Bellechasse
120 St-Michel-Archange	St-Michel	Napierville
121 St-Narcisse	St-Narcisse	Champlain
122 St-Nazaire-d'Acton	St-Nazaire-d'Acton	Bagot
123 St-Nérée	St-Nérée	Bellechasse
124 St-Octave-de-Métis	St-Octave-de-Métis	Matane
125 St-Ours	St-Ours	Richelieu
126 St-Pamphile	St-Pamphile	L'Islet
127 St-Patrice-de-Beaurivage	St-Patrice	Lotbinière
128 St-Patrice-de-Sherrington	Sherrington	Napierville
129 St-Philippe-de-Laprairie	St-Philippe	Laprairie
130 St-Pie	St-Pie	Bagot
131 St-Pierre-de-Broughton	St-Pierre-de-Broughton	Beauce
132 St-Pierre-de-Durham	L'Avenir	Drummond
133 St-Pierre (Ile d'Orléans)	St-Pierre, Ile d'Orléans	Montmorency
134(d) St-Raphaël	St-Raphaël	Bellechasse
135 St-Raymond	St-Raymond	Portneuf
136 St-Rémi	St-Rémi	Napierville
137 St-Robert	St-Robert	Richelieu
138 St-Roch-des-Aulnaies	St-Roch-des-Aulnaies	L'Islet
139 St-Roch-d'Orford	Rock Forest	Sherbrooke
140 Ste-Rosalie	Ste-Rosalie	Bagot
141 Ste-Rose	Ville d'Auteuil	Laval
142 Ste-Rose-du-Dégelis	Ste-Rose-du-Dégelis	Témiscouata
143 St-Samuel	Lac Drolet	Frontenac
144 Ste-Scholastique	Ste-Scholastique	Deux-Montagnes
145 St-Séverin	St-Séverin	Beauce
146 St-Simon	St-Simon	Bagot
147 St-Stanislas	St-Stanislas	Champlain
148 St-Stanislas-de-Kostka	St-Stanislas-de-Kostka	Beauharnois
149(c) St-Sylvestre	St-Sylvestre	Lotbinière
150 Ste-Thècle	Ste-Thècle	Champlain
151 St-Théodore-d'Acton	St-Théodore-d'Acton	Bagot
152 St-Thomas-de-Montmagny	St-Thomas	Montmagny
153 St-Thuribe	St-Thuribe	Portneuf
154 St-Tite	St-Tite	Champlain
155 St-Ubald	St-Ubald	Portneuf
156 St-Urbain-Premier	St-Urbain-Premier	Châteauguay
157 St-Valentin	St-Valentin	St-Jean

(c) En liquidation au 31 décembre 1978.

(d) Liquidé au cours de 1978.

1978

PARTIE II — ASSURANCES DE DOMMAGES (suite)

ET DE PAROISSES (suite)

Actif	Passif	Excédent cumulatif	Garantie envers les assurés	Revenus totaux	Dépenses totales	Profit (perte) d'opération	Québec
							Caution- nement
45 070 \$	15 \$	45 055 \$	475 710 \$	18 191 \$	15 878 \$	2 313 \$	4 900 \$ 116
50 933	-0-	50 933	325 307	25 180	14 723	10 457	4 900 117
75 132	13 679	61 453	281 012	15 977	10 669	5 308	4 900 118
105 016	6 435	98 581	1 359 012	59 677	39 159	20 518	4 900 119
73 028	20 834	52 194	583 324	33 445	25 478	7 967	4 900 120
9 466	1 038	8 428	187 507	12 260	14 472	(2 212)	4 900 121
72 038	2 991	69 047	520 538	25 892	14 780	11 112	4 900 122
53 355	6 776	46 579	872 431	63 724	39 697	24 027	4 900 123
71 495	936	70 559	487 557	31 275	12 166	19 109	4 900 124
18 674	-0-	18 674	196 648	14 493	6 640	7 853	4 850 125
49 327	2 445	46 882	419 243	25 128	12 314	12 814	4 900 126
235 732	2 520	233 212	2 419 486	133 442	42 301	91 141	4 900 127
58 143	245	57 898	374 658	17 308	9 438	7 870	4 900 128
16 268	1 462	14 806	333 147	21 152	15 204	5 948	4 900 129
100 443	5 621	94 822	692 226	29 142	12 398	16 744	4 900 130
65 138	1 142	63 996	323 745	23 266	9 073	14 193	4 900 131
57 779	7 317	50 462	715 190	47 251	34 151	13 100	4 850 132
49 633	75	49 558	471 840	32 719	15 511	17 208	4 850 133
							134
47 979	210	47 769	220 063	14 625	7 664	6 961	4 900 135
64 233	-0-	64 233	444 011	26 628	11 979	14 649	4 900 136
5 022	4 642	380	(975)	-0-	975	(975)	5 000 137
62 369	275	62 094	375 609	24 711	13 564	11 147	4 900 138
69 588	1 520	68 068	634 727	32 628	16 315	16 313	4 900 139
44 950	-0-	44 950	965 807	22 552	19 831	2 721	4 900 140
28 399	166	28 233	224 172	9 414	2 706	6 708	4 900 141
104 121	-0-	104 121	228 157	18 565	16 384	2 181	4 900 142
129 475	718	128 757	1 830 132	138 781	57 609	81 172	4 900 143
32 984	-0-	32 984	498 511	23 375	19 210	4 165	4 900 144
28 896	375	28 521	176 975	9 862	3 668	6 194	4 900 145
40 193	56	40 137	265 253	15 067	5 227	9 840	4 900 146
55 272	938	54 334	623 275	30 619	35 857	(5 238)	4 900 147
40 850	-0-	40 850	351 301	17 489	5 177	12 312	4 900 148
							149
37 443	-0-	37 443	140 902	6 558	2 859	3 699	5 000 150
51 412	10 794	40 618	757 941	43 510	23 876	19 634	4 580 151
131 324	1 000	130 324	440 507	31 398	10 236	21 162	4 900 152
39 129	143	38 986	591 753	28 600	15 651	12 949	4 850 153
54 089	20 648	33 441	391 241	21 026	22 333	(1 307)	4 900 154
58 057	41	58 016	437 454	25 730	12 589	13 141	4 900 155
71 196	277	70 919	219 312	14 528	5 175	9 353	4 900 156
6 143	-0-	6 143	19 964	509	857	(348)	4 900 157

1978

PARTIE II — ASSURANCES DE DOMMAGES (*suite et fin*)

C. COMPAGNIES D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE MUNICIPALITÉS

Raison sociale	Adresse du siège social	
	Localité	Comté
PAROISSES (<i>suite</i>)		
158 St-Victor-de-Tring	St-Victor	Beauce
159 St-Zacharie	St-Zacharie	Dorchester
160 St-Zotique	St-Zotique	Soulanges
161 Shawville	Shawville	Pontiac
162 Stoke	Stoke	Richmond
163 Très-Saint-Coeur-de-Marie	Sacré-Coeur-de-Marie	Mégantic
164 Windsor	Windsor	Richmond
Total		

Publié en conformité des dispositions des articles 222 et 313 de la Loi sur les assurances du Québec (1974 chapitre 70).

Le surintendant des assurances,

JACQUES-M. ROY.

1978

PARTIE II — ASSURANCES DE DOMMAGES (suite et fin)

ET DE PAROISSES (suite)

Actif	Passif	Excédent cumulatif	Garantie envers les assurés	Revenus totaux	Dépenses totales	Profit (perte) d'opération	Québec
							Caution- nement
130 596 \$	68 382 \$	62 214 \$	530 194 \$	30 437 \$	18 755 \$	11 682 \$	4 900 \$ 158
45 777	1 474	44 303	194 323	10 781	10 318	463	4 900 159
109 838	30 240	79 598	668 034	41 832	11 474	30 358	4 900 160
186 675	8 964	177 711	1 569 186	115 860	57 718	58 142	8 580 161
37 921	-0-	37 921	204 847	11 784	5 189	6 595	4 900 162
52 611	176	52 435	246 450	12 993	13 292	(299)	4 900 163
107 785	386	107 399	1 843 019	92 665	74 264	18 401	4 900 164
13 742 543	1 171 025	12 571 518	113 784 422	6 245 112	3 757 422	2 487 690	811 920

**LA SAINT-MAURICE, COMPAGNIE
D'ASSURANCE**

THE ST. MAURICE INSURANCE COMPANY

(Changement dans le nombre des administrateurs)

Avis est, par les présentes, donné que LA SAINT-MAURICE, COMPAGNIE D'ASSURANCE — THE ST. MAURICE INSURANCE COMPANY a adopté un

règlement, ratifié le 23 février 1979 par l'assemblée générale des actionnaires, portant le nombre de ses administrateurs de dix (10) à douze (12).

Donné au Service des assurances, du ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, à Québec, le 23 mai 1979.

1348-o

Le ministre,
LISE PAYETTE.

Liquidation des compagnies — Loi de la

D & B TEXTILES LTD.

Avis est donné que la compagnie «D & B TEXTILES LTD.», constituée en vertu de la première partie de la Loi des compagnies par lettres patentes en date du 22 décembre 1944, avec siège social à 51 ouest, rue de Louvain, Montréal, a été dissoute le 16 mai 1979, en vertu de la Loi de la liquidation des compagnies.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

1348-o

1251-4105

WEXLER FRUIT COMPANY LIMITED

Avis est donné que, lors d'une assemblée générale spéciale des actionnaires de la compagnie «WEXLER FRUIT COMPANY LIMITED», tenue à Montréal, le 4 avril 1979, il a été résolu que les affaires de ladite compagnie soient liquidées, et que celle-ci soit dissoute, en vertu de la Loi de la liquidation des compagnies, et que M. Norton L. Aronson a été nommé liquidateur.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

1424-o

1470-0736

Ministères — Avis concernant les

Richesses naturelles

**Avis d'intention de révoquer
certaines concessions minières**

Prenez avis qu'en vertu des articles 119, 202, 204 et 205 de la Loi des mines (1965, 1^{re} session, chapitre 34), le ministre des Richesses naturelles révoquera les concessions minières ci-après désignées, à moins que la taxe et les frais de publication de cet avis n'aient été payés dans les 90 jours qui suivront la dernière publication de cet avis, savoir:

1. La concession minière souterraine numéro 451 appartenant à la société Golden Age Mines Limited, émise le 3 décembre 1958 et pour laquelle des lettres patentes ont été délivrées le 16 février 1961, couvrant les lots 17-1, 17-2, 17-3, 18, 19 et 20 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-François dans le district électoral de Beauce-Nord, dont la superficie est de 24,48 hectares.

2. La concession minière superficière et souterraine numéro 459, appartenant à la société Québec Silica Mines Limited, émise le 30 octobre 1959 et pour laquelle aucune lettre patente n'a été délivrée, couvrant le bloc un (1) du cadastre officiel du canton de Hudon dans le district électoral de Lac-Saint-Jean, dont la superficie est de 16,65 hectares.

3. La concession minière superficière et souterraine numéro 489 appartenant à la société New Hosco Mines Limited, émise le 19 avril 1962 et pour laquelle des lettres patentes ont été délivrées le 7 février 1963, couvrant le bloc (1) du cadastre officiel du canton de Daniel dans le district électoral d'Abitibi-Est, dont la superficie est de 120,29 hectares.

Québec, le 22 mai 1979.

1381-23-2-o

Le secrétaire du ministère,
YVAN GODBOUT.

Terres et Forêts

Cadastrés

Paroisse de Charlesbourg

Cadastre: paroisse de Charlesbourg; division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de Québec.

Avis est par la présente donné que les lots 186-A-3, 186-A-4, 186-A-9 à 186-A-12, 186-A-15, 186-A-16, 186-A-18 à 186-A-20 ainsi qu'une partie des lots 186-A-2 et 186-A-8 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 4 mai 1979.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

1383-0

Cité de Hull

Cadastre: cité de Hull; division d'enregistrement: Hull; municipalité: ville de Hull.

Avis est par la présente donné que le lot 411, quartier no 1 est ajouté et que le lot 338-9 ainsi qu'une partie des lots 336 et 338, quartier no 1 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 1^{er} mai 1979.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

1383-0

Canton de Lafèche

Cadastre: canton de Lafèche; division d'enregistrement: Saguenay; municipalité: ville de Baie-Comeau.

Avis est par la présente donné que le lot C-157, bloc «C» est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 25 avril 1979.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

1383-0

Canton de Mousseau

Cadastre: canton de Mousseau; division d'enregistrement: Labelle; municipalité: paroisse de l'Ascension.

Avis est par la présente donné que le lot 32-5, rang III est annulé et intégré au lot 32-4, rang III qui est corrigé en vertu des articles 2174 et 2174*a* du Code civil.

Québec, le 30 avril 1979.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

1383-0

Paroisse de Notre-Dame-des-Neiges-des-Trois-Pistoles

Cadastre: paroisse de Notre-Dame-des-Neiges-des-Trois-Pistoles; division d'enregistrement: Témiscouata; municipalité: ville de Trois-Pistoles.

Avis est par la présente donné qu'une partie des lots 145-26, 146-6 et 147-2 est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 3 mai 1979.

1383-0

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Cadastre: paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel; division d'enregistrement: Shawinigan; municipalité: ville de Shawinigan-Sud.

Avis est par la présente donné que les lots 914-63 et 914-66 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 7 mai 1979.

1383-0

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Pointe-Claire

Cadastre: paroisse de Pointe-Claire; division d'enregistrement: Montréal; municipalité: cité de Pointe-Claire.

Avis est par la présente donné que les lots 48-1, 48-1-1 à 48-1-4 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil comme en date du 24 avril 1979.

Québec, le 10 mai 1979.

1383-0

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Ragueneau

Cadastre: canton de Ragueneau; division d'enregistrement: Saguenay; municipalité: paroisse de Ragueneau.

Avis est par la présente donné que le lot 48B, rang I est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 24 avril 1979.

1383-0

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Remigny

Cadastre: canton de Remigny; division d'enregistrement: Rouyn-Noranda; municipalité: Remigny.

Avis est par la présente donné que les lot 3 et 4, rang A sont ajoutés et que deux parties du lot 49, rang X sont annulées en vertu de l'article 2174a du Code civil.
Québec, le 9 mai 1979.

1383-o *Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Rouyn

Cadastre: canton de Rouyn; division d'enregistrement: Rouyn-Noranda; municipalité: cité de Rouyn.

Avis est par la présente donné que les lots 26-1-61 à 26-1-63, 26-1-97, 26-1-98, 27-11 et 27-12, rang VI nord sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.
Québec, le 10 mai 1979.

1383-o *Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Andrews

Cadastre: paroisse de Saint-Andrews; division d'enregistrement: Argenteuil; municipalité: paroisse de Saint-André-d'Argenteuil.

Avis est par la présente donné que le lot 486-20 ainsi qu'une partie du lot 486-21 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.
Québec, le 10 mai 1979.

1383-o *Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Jean-Chrysostôme

Cadastre: paroisse de Saint-Jean-Chrysostôme; division d'enregistrement: Lévis; municipalité: ville de Charny.

Avis est par la présente donné qu'une partie des lots 256-18 à 256-21, 256-24, 256-28, 256-29, 256-32, 256-35-1, 256-35-2, 256-35, 256-36, 256-37 ainsi que deux parties des lots 256-60-2 et 256-60 sont annulées en vertu de l'article 2174a du Code civil.
Québec, le 7 mai 1979.

1383-o *Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloil

Cadastre: paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloil; division d'enregistrement: Verchères; municipalité: paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloil.

Avis est par la présente donné que le lot 289-1 est annulé en vertu de l'article 2174a du Code civil.
Québec, le 8 mai 1979.

1383-o *Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan

Cadastre: paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan; division d'enregistrement: L'Assomption; municipalité: paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan.

Avis est par la présente donné que le lot 537 est annulé et intégré au lot 538 qui est corrigé en vertu des articles 2174 et 2174a du Code civil.
Québec, le 9 mai 1979.

1383-o *Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Romuald-d'Etchemin

Cadastre: paroisse de Saint-Romuald-d'Etchemin; division d'enregistrement: Lévis; municipalité: ville de Charny.

Avis est par la présente donné que le lot 634-7 est annulé en vertu de l'article 2174a du Code civil.
Québec, le 11 mai 1979.

1383-o *Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Shipton

Cadastre: canton de Shipton; division d'enregistrement: Richmond; municipalité: ville d'Asbestos.

Avis est par la présente donné que les lots 7A-4 et 7A-11, rang I sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.
Québec, le 9 mai 1979.

1383-o *Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Taché

Cadastre: canton de Taché; division d'enregistrement: Chicoutimi; municipalité: canton de Taché.

Avis est par la présente donné que les lots 27-54 et 27-55, rang V sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.
Québec, le 8 mai 1979.

1383-o *Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Office de la langue française

Avis de normalisation

Sortie

Conformément à l'article 118 de la Charte de la langue française, l'emploi des termes et expressions normalisés par l'Office de la langue française devient obligatoire dans les textes et documents émanant de l'Administration, dans les contrats auxquels elle est partie, dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés en

français au Québec et approuvés par le ministère de l'Éducation ainsi que dans l'affichage public.

Avis public est donné que l'Office de la langue française, à sa séance régulière du 18 mai 1979, a normalisé le terme et la définition suivante:

Le terme **sortie** pour désigner les issues de service ou de secours dans les lieux et véhicules publics.

Le secrétaire,

1404-o

PAUL-ANDRÉ CHOUINARD.

Pouvoirs spéciaux des corporations — Loi des

LA FEDERATION DE L'U.P.A. DE QUÉBEC-SUD

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a approuvé le règlement de «LA FEDERATION DE L'U.P.A. DE QUÉBEC-SUD», changeant son siège social de 318, 27^e Rue,

Saint-Georges-Est à 2550, 127^e Rue, ville Saint-Georges-Est et ce, en vertu de l'article 2 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

1425-o

1341-1376

Proclamation(s)

[L.S.]

Gouvernement
du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des Terres et Forêts, des plans de parties de territoire, comprenant les lots et les blocs énumérés dans l'annexe A et situés dans les divisions d'enregistrement concernées, avec des livres de renvoi relatifs à ces plans;

ATTENDU QUE les plans de ces parties de territoire qui sont signés par le ministre des Terres et Forêts sont dans les archives de son bureau:

ATTENDU QU'une copie de ces plans corrects, accompagnée d'une copie de ces livres de renvoi, ont été déposées par le ministre des Terres et Forêts aux bureaux des

divisions d'enregistrement concernées:

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plans et livres de renvoi originaux dans les divisions d'enregistrement concernées et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ces parties de territoire:

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 1397-79 du 16 mai 1979, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la recommandation du ministre des Terres et Forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est «Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent», qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des Terres et Forêts, aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées, des plans et livres de renvoi originaux des parties de territoire, comprenant les lots et les blocs énumérés dans l'annexe A et situés dans les divisions d'enregistrement concernées:

b) de fixer à la date de la publication de la présente

proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans ces divisions d'enregistrement, relativement à ces parties de territoire:

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel, sur une entité cadastrale désignée sur ces plans et livres de renvoi, doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques:

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec:

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce seizième jour de mai en l'année mil neuf cent soixante-dix-neuf de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-huitième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 505
Folio: 55

GERMAIN HALLEY,
1350-0

Annexe A

Cadastre du canton de Livadière, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement d'Abitibi, à Amos.

Cadastre du canton de Durocher, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi, à Chicoutimi.

Cadastre du canton de Le Neuf, comprenant le lot 264, rang A, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau.

Cadastre du canton de Ragueneau, comprenant les lots 73 à 94, rang A, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau.

Cadastre de la paroisse de Baie-Saint-Paul, comprenant

le lot 1923, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Charlevoix numéro 2, à Baie-Saint-Paul.

Cadastre de la paroisse de Lachine, comprenant les blocs 12 et 13, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, à Montréal.

[L.S.]

Gouvernement
du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des Terres et Forêts, des plans de parties de territoire, comprenant les blocs énumérés dans l'annexe A et situées dans les divisions d'enregistrement concernées, avec des livres de renvoi relatifs à ces plans:

ATTENDU QUE les plans de ces parties de territoire qui sont signés par le ministre des Terres et Forêts sont dans les archives de son bureau:

ATTENDU QU'une copie de ces plans corrects, accompagnée d'une copie de ces livres de renvoi, ont été déposées par le ministre des Terres et Forêts aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées:

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plans et livres de renvoi originaires dans les divisions d'enregistrement concernées et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ces parties de territoire:

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 1395-79 du 16 mai 1979, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la recommandation du ministre des Terres et Forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est «Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent», qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des Terres et Forêts, aux bureaux des divisions d'enregistrement con-

cernées, des plans et livres de renvoi originaires des parties de territoire, comprenant les blocs énumérés dans l'annexe A et situées dans les divisions d'enregistrement concernées;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans ces divisions d'enregistrement, relativement à ces parties de territoire;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel, sur une entité cadastrale désignée sur ces plans et livres de renvoi, doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec:

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce seizième jour de mai en l'année mil neuf cent soixante-dix-neuf de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-huitième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint.

Libro: 505

GERMAIN HALLEY.

Folio: 56

1350-o

Annexe A

Cadastre du canton de Ducharme, comprenant les blocs 2 et 3, dont copies des plans et des livres de renvoi ont été déposées au bureau de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval.

Cadastre du canton d'Aigremont, comprenant le bloc 3, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval.

Cadastre du canton de Béland, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval.

Cadastre du canton de Charron, comprenant les blocs 1,

2 et 3, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval.

Cadastre du canton de d'Esglis, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval.

Cadastre du canton de Dumais, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval.

Cadastre du canton de Lorne, comprenant les blocs 1 à 6, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval.

[L.S.]

Gouvernement
du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des Terres et Forêts, des plans de parties de territoire, comprenant les lots et les blocs énumérés dans l'annexe A et situées dans les divisions d'enregistrement concernées, avec des livres de renvoi relatifs à ces plans;

ATTENDU QUE les plans de ces parties de territoire qui sont signés par le ministre des Terres et Forêts sont dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ces plans corrects, accompagnée d'une copie de ces livres de renvoi, ont été déposées par le ministre des Terres et Forêts aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plans et livres de renvoi originaires dans les divisions d'enregistrement concernées et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, le tout relativement à ces parties de territoire;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 1396-79 du 16 mai 1979, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la recom-

mandation du ministre des Terres et Forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est «Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent», qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des Terres et Forêts, aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées, des plans et livres de renvoi originaires des parties de territoire, comprenant les lots et les blocs énumérés dans l'annexe A et situés dans les divisions d'enregistrement concernées;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans ces divisions d'enregistrement, relativement à ces parties de territoire;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur une entité cadastrale désignée sur ces plans et livres de renvoi, doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce seizième jour de mai en l'année mil neuf cent soixante-dix-neuf de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-huitième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 505

GERMAIN HALLEY,

Folio: 57

1350-0

Annexe A

Cadastre de la ville de Lachine, comprenant le bloc 3, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, à

Montréal.

Cadastre du canton de Cadillac, comprenant les lots 1 à 6, rang B, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement d'Abitibi, à Amos.

Cadastre du canton de Déchéne, comprenant les lots 1 à 61, rang A, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval.

Cadastre du canton d'Arnaud, comprenant le lot 53, rang A, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Iles, à Sept-Iles.

Cadastre du canton de Bourlamaque, comprenant le bloc 128, et les lots 187 et 188, rang B, dont copies des plans et des livres de renvoi ont été déposées au bureau de la division d'enregistrement d'Abitibi, à Amos.

Cadastre du canton de Bergeron, comprenant les blocs 9, 10 et 11, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau.

Cadastre du canton de Godefroy, comprenant les blocs 5 et 6, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau.

Cadastre du canton de Fagundez, comprenant les blocs 4, 5 et 6, dont copies des plans et des livres de renvoi ont été déposées au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau.

Cadastre du canton de Falardeau, comprenant les blocs 13 à 16, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi, à Chicoutimi.

[L.S.]

Gouvernement
du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, sous l'autorité de l'article 2 de la Loi des titres de propriété dans certains districts électoraux (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 321), le ministre des Terres et Forêts a fait dresser des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Duplessis, pour une partie du cadastre du canton de Cannon à l'endroit des lots 6 à 59 et 79 à 115 et leurs subdivisions respectives du village de la Pointe-aux-Anglais, le tout situé

dans la division d'enregistrement de Saguenay:

ATTENDU QUE, conformément aux articles 2 et 3 de ladite loi, le ministre des Terres et Forêts a fait déposer:

1. le 14 mars 1979, aux archives du ministère des Terres et Forêts à Québec, ces plan et livre de renvoi;

2. le 19 mars 1979, au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

3. le 22 mars 1979, au bureau désigné par lui, à savoir celui de l'administrateur de la corporation municipale de Rivière-Pentecôte une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

ATTENDU QU'il y a maintenant lieu d'émettre la proclamation à l'article 7 de ladite loi:

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 1393-79 du 16 mai 1979, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la recommandation du ministre des Terres et Forêts et conformément aux articles 2, 3, 4 et 5 de la Loi des titres de propriété dans certains districts électoraux (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 321), qu'il y a lieu:

a) de fixer à la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Duplessis, pour une partie du cadastre du canton de Cannon à l'endroit des lots 6 à 59 et 79 à 115 et leurs subdivisions respectives du village de la Pointe-aux-Anglais, le tout situé dans la division d'enregistrement de Saguenay;

b) d'indiquer que ces plan et livre de renvoi révisés sont déposés aux archives du ministère des Terres et Forêts, à Québec, et qu'en outre, le ministre des Terres et Forêts a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi révisés au bureau d'enregistrement de Saguenay ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui de l'administrateur de la corporation municipale de Rivière-Pentecôte;

c) d'informer le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi révisés;

d) de porter notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre des Terres et Forêts délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) d'ordonner que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit pour lequel des plan et livre de renvoi révisés ont été déposés soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172a du Code civil;

f) d'informer aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enre-

gistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec:

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce seizième jour de mai en l'année mil neuf cent soixante-dix-neuf de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-huitième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 505

Folio: 53

1368-23-2-o

[L.S.]

Gouvernement
du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, sous l'autorité de l'article 2 de la Loi des titres de propriété dans certains districts électoraux (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 321), le ministre des Terres et Forêts a fait dresser des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Dubuc (antérieurement Saguenay), pour une partie du cadastre du canton d'Escoumins à l'endroit des lots 1 à 10 inclusivement des rangs A et 1 et leurs subdivisions respectives ainsi que le bloc 2, le tout situé dans la division d'enregistrement de Saguenay;

ATTENDU QUE, conformément aux articles 2 et 3 de ladite loi, le ministre des Terres et Forêts a fait déposer:

1. le 27 mars 1979, aux archives du ministère des Terres et Forêts à Québec, ces plan et livre de renvoi;

2. le 30 mars 1979, au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

3. le 30 mars 1979, au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale d'Escoumins une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

ATTENDU qu'il y a maintenant lieu d'émettre la proclamation prévue à l'article 7 de ladite loi;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 1394-79 du 16 mai 1979, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la recommandation du ministre des Terres et Forêts et conformément aux articles 2, 3, 4 et 5 de la Loi des titres de propriété dans certains districts électoraux (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 321), qu'il y a lieu:

a) de fixer à la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Dubuc (antérieurement Saguenay), pour une partie du cadastre du canton d'Escoumins à l'endroit des lots 1 à 10 inclusivement des rangs A et 1 et leurs subdivisions respectives ainsi que le bloc 2, le tout situé dans la division d'enregistrement de Saguenay;

b) d'indiquer que ces plan et livre de renvoi révisés sont déposés aux archives du ministère des Terres et Forêts, à Québec, et qu'en outre, le ministre des Terres et Forêts a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi révisés au bureau d'enregistrement de Saguenay ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale d'Escoumins;

c) d'informer le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi révisés;

d) de porter notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre des Terres et Forêts délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) d'ordonner que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit pour lequel des plan et livre de renvoi ont été déposés soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172a du Code civil;

f) d'informer aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes

lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce seizième jour de mai en l'année mil neuf cent soixante-dix-neuf de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-huitième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 505

GERMAIN HALLEY.

Folio: 54

1369-23-20

[L.S.]

Gouvernement
du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, sous l'autorité de l'article 2 de la Loi des titres de propriété dans certains districts électoraux (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 321) le ministre des Terres et Forêts a fait dresser des plans et livres de renvoi révisés dans le district électoral de Bonaventure pour une partie du cadastre du canton de New Richmond à l'endroit des lots 265 à 270, 906 et 907 et leurs subdivisions respectives, rang I, et pour une partie du cadastre du canton de Hamilton à l'endroit des lots 1 à 18 et 1366 à 1375 et leurs subdivisions respectives, rang I, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure numéro 1;

ATTENDU QUE, conformément aux articles 2 et 3 de ladite loi, le ministre des Terres et Forêts a fait déposer:

1. Le 15 février 1979, aux archives du ministère des Terres et Forêts à Québec, ces plans et livres de renvoi;

2. le 22 février 1979, au bureau de la division d'enregistrement de Bonaventure numéro 1 à New Carlisle, une copie certifiée de ces plans et livres de renvoi;

3. le 20 février 1979, au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Caplan, une copie certifiée de ces plans et livres de renvoi;

ATTENDU qu'il y a maintenant lieu d'émettre la proclamation prévue à l'article 7 de ladite loi.

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 1242-79 du 2 mai 1979, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la recommandation du ministre des Terres et Forêts et conformément aux articles 2, 3, 4 et 5 de la Loi des titres de propriété dans certains districts électoraux (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 321), qu'il y a lieu:

a) de fixer à la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plans et livres de renvoi révisés dans le district électoral de Bonaventure, pour une partie du cadastre du canton de New Richmond à l'endroit des lots 265 à 270, 906 et 907 et leurs subdivisions respectives, rang I, et pour une partie du cadastre du canton de Hamilton à l'endroit des lots 1 à 18 et 1366 à 1375 et leurs subdivisions respectives, rang I, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure numéro 1;

b) d'indiquer que ces plans et livres de renvoi révisés sont déposés aux archives du ministère des Terres et Forêts, à Québec, et, qu'en outre, le ministre des Terres et Forêts a fait déposer une copie certifiée de ces plans et livres de renvoi révisés au bureau d'enregistrement de Bonaventure numéro 1 ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Caplan;

c) d'informer le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plans et livres de renvoi révisés;

d) de porter notification qu'à l'expiration de ce délai,

le ministre des Terres et Forêts délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) d'ordonner que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit pour lequel des plans et livres de renvoi révisés ont été déposés soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172*u* du Code civil;

f) d'informer aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce deuxième jour de mai en l'année mil neuf cent soixante-dix-neuf de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-huitième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 505

GERMAIN HALLEY.

Folio: 49

1325-22-2-o

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE MATANE

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de l'article 41 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, chapitre 48 des Lois de 1971, il a accordé des lettres patentes supplémentaires en date du 23^e jour d'avril 1979, modifiant les lettres patentes émises le 2 novembre 1977.

*Le ministre des Consommateurs, Coopératives et
Institutions financières,*

LISE PAYETTE.

1348-o

1461-3392

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES PARC EXTENSION

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de l'article 41 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, chapitre 48 des Lois de 1971, il a accordé des lettres patentes supplémentaires en date du 23^e jour d'avril 1979, modifiant les lettres patentes émises le 16 février 1978.

*Le ministre des Consommateurs, Coopératives et
Institutions financières,*

LISE PAYETTE.

1348-o

1476-6331

Société d'habitation du Québec — Loi de la

Office municipal d'habitation de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du dix-neuvième jour d'avril 1979, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Fernand Demers, médecin

1028, Marie-Victorin

Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Madame Fernande Potvin, ménagère

1730, Marie-Victorin

Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Monsieur Paul-Emile Habel, rentier

702, Marie-Victorin

Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Soeur, Marie-Odile Boucher, directrice

1045, Marie-Victorin

Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Monsieur Roland Ruel, fermier

1855, Marie-Victorin

Deschaillons-sur-Saint-Laurent

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, dans le district judiciaire de Québec.

Société d'habitation du Québec,

Le secrétaire,

1405-0

JEAN-LUC LESAGE, *notaire.*

Office municipal d'habitation de Ferme-Neuve

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du troisième jour de mai 1979, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur André-Gilles Sarrazin, agent d'assurance

99, 12^e Rue

Ferme-Neuve

Monsieur Antonio Pilon, marchand

376, 12^e Avenue

Ferme-Neuve

Madame Calixte Deslauriers, ménagère

352, 9^e Avenue

Ferme-Neuve

Madame Simone Dumoulin, ménagère

159, 12^e Rue

Ferme-Neuve

Monsieur Rémi Legault, mesureur

202, 10^e Rue

Ferme-Neuve

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Ferme-Neuve, dans le district judiciaire de Labelle.

Société d'habitation du Québec,

Le secrétaire,

1406-0

JEAN-LUC LESAGE, *notaire.*

Office municipal d'habitation de Saint-Cyprien

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du dix-neuvième jour d'avril 1979, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Victorien Morissette, cultivateur

Saint-Cyprien (Bellechasse)

Monsieur Arthur Aubé, forestier

Saint-Cyprien (Bellechasse)

Monsieur Eugène Roy, rentier

Saint-Cyprien (Bellechasse)

Monsieur Herménégilde Poulin, curé

Saint-Cyprien (Bellechasse)

Madame Rose A. Fortier, rentière

Saint-Cyprien (Bellechasse)

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Cyprien, dans le district judiciaire de Québec.

Société d'habitation du Québec,

Le secrétaire,

1407-0

JEAN-LUC LESAGE, *notaire.*

Office municipal d'habitation de Saint-Jean-Chrysostome

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre

55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du dix-neuvième jour d'avril 1979, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Jean Lafontaine, gérant
1020, rue Champs-Fleuris
Saint-Jean-Chrysostome
Madame Carole T. Plante, ménagère
658, chemin Bélair
Saint-Jean-Chrysostome

Monsieur Cajétan Alain, gérant-greffier
1262, rue Commerciale
Saint-Jean-Chrysostome

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Jean-Chrysostome, dans le district judiciaire de Québec.

Société d'habitation du Québec,

Le secrétaire,

JEAN-LUC LESAGE, notaire.

1408-o

Soumissions — Demandes de

Ville de Bécancour

(Comté de Nicolet-Yamaska)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Jean-Denis Poisson, greffier, à l'hôtel de ville, boulevard Bécancour, ville de Bécancour, comté de Nicolet-Yamaska, Québec, jusqu'à 16 h 30, le mardi 26 juin 1979 et par après jusqu'à 20 heures, à la salle paroissiale, rue Nicolas-Perreault, ville de Bécancour, comté de Nicolet-Yamaska, Québec, pour l'achat de 1 604 000 \$ d'obligations de la ville de Bécancour datées du 23 juillet 1979 et remboursables en série du 23 juillet 1980 au 23 juillet 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₄% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₂% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 23 janvier et 23 juillet de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 juillet 1979.

Tableau d'amortissement — 1 604 000 \$ — 20 ans

Année	Capital
23 juillet 1980	40 000 \$
23 juillet 1981	42 000
23 juillet 1982	47 000
23 juillet 1983	51 000
23 juillet 1984	57 000
23 juillet 1985	62 000
23 juillet 1986	67 000

Année

Capital

23 juillet 1987	74 000 \$
23 juillet 1988	57 000
23 juillet 1989	62 000
23 juillet 1990	69 000
23 juillet 1991	77 000
23 juillet 1992	84 000
23 juillet 1993	93 000
23 juillet 1994	103 000
23 juillet 1995	100 000
23 juillet 1996	111 000
23 juillet 1997	122 000
23 juillet 1998	135 000
23 juillet 1999	151 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1^o Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2^o Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3^o Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4^o Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 151 000 \$ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 23 juillet 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à 151 000 \$ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 23 juillet de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La ville de Bécancour s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 juillet 1979 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 37 — 145 000 \$ — renouvellement d'emprunt; 138 — 1 071 500 \$; 139 — 150 000 \$; 142 — 47 500 \$; 151 — 90 000 \$ — aqueduc, égouts; 157 — 100 000 \$ — fonds de roulement.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 heures, le mardi 26 juin 1979 à la salle paroissiale, rue Nicolas-Perreault, ville de Bécancour, comté de Nicolet-Yamaska, Québec.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Bécancour, comté de Nicolet-Yamaska, le 28 mai 1979.

Le greffier,

JEAN-DENIS POISSON.

Hôtel de ville

boulevard Bécancour

ville de Bécancour

comté de Nicolet-Yamaska, Québec G0X 1B0

téléphone: 222-5601 code 819 1384-0

Ville de Kirkland

(Comté de Pointe-Claire)

Avis est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Kirkland» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 342 000 \$ d'obligations de la ville de Kirkland datées du 23 juillet 1979 et remboursables en série du 23 juillet 1980 au 23 juillet 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₄% pour les échéances de 1980 à 1984 inclu-

sivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₂% pour les échéances de 1985, et suivantes payable semi-annuellement les 23 janvier et 23 juillet de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou plusieurs des amortissements annuels entiers tel que montré dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le mardi 26 juin 1979 à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
case postale 10, salle du courrier
Edifice «G», Québec (tél. 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 juillet 1979.

Tableau d'amortissement — 1 342 000 \$ — 20 ans

Année	Capital
23 juillet 1980	76 000 \$
23 juillet 1981	81 000
23 juillet 1982	87 000
23 juillet 1983	94 000
23 juillet 1984	102 000
23 juillet 1985	48 000
23 juillet 1986	53 000
23 juillet 1987	57 000
23 juillet 1988	60 000
23 juillet 1989	64 000
23 juillet 1990	46 000
23 juillet 1991	49 000
23 juillet 1992	54 000
23 juillet 1993	58 000
23 juillet 1994	63 000
23 juillet 1995	69 000
23 juillet 1996	74 000
23 juillet 1997	61 000
23 juillet 1998	69 000
23 juillet 1999	77 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 77 000 \$ et

si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 23 juillet 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-dessus et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe pour un montant supérieur à 77 000 \$ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 23 juillet de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La ville de Kirkland s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 juillet 1979 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 43 — 91 500 \$; 83-1 — 11 500 \$; 87 — 229 000 \$; 89 — 43 000 \$; 95 — 42 000 \$ — renouvellements d'emprunt; 30 — 196 500 \$; 30-A — 37 000 — renouvellements d'emprunt; 30-30-A-1 — 16 000 \$; 43-2 — 6 400 \$; 87-1 — 16 000 \$; 89-1 — 3 000 \$; 95-1 — 3 000 \$ — frais de refinancement; 224 — 46 800 \$ — aqueduc, égouts, quote-part à la cité de Pierrefonds; 235 — 230 600 \$ — aqueduc, égouts, voirie; 236 — 87 600 \$ — acq. de lot et ouverture de rues; 237 — 26 300 \$; 238 — 31 300 — honoraires professionnels; 244 — 44 500 \$ — voirie; 247 — 135 000 \$ — acq. de lot et ouv. de rues; 251 — 16 000 \$; 252 — 29 000 \$ — acq. de lot.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29^e étage, salle numéro 29.109, à 680, rue Saint-Amable, Québec à 15 heures, le mardi 26 juin 1979.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 26 juin 1979 à 20 heures, à l'hôtel de ville, 3068, rue Daniel, Kirkland, comté de Pointe-Claire, Québec.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter

ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Kirkland, comté de Pointe-Claire, le 28 mai 1979.

Le greffier,
ROMÉO LABRÈCHE.

Hôtel de ville

3068, rue Daniel

Kirkland

comté de Pointe-Claire, Québec H9J 2H1

téléphone: 694-4100 code 514 1385-0

Ville de Pincourt

(Comté de Vaudeuil-Soulanges)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Guy A. Paquette, secrétaire-trésorier, à l'hôtel de ville, 919, boulevard Duhamel, ville de Pincourt, comté de Vaudeuil-Soulanges, Qué., jusqu'à 20 heures, le mercredi 27 juin 1979, pour l'achat de 421 000 \$ d'obligations de la ville de Pincourt datées du 23 juillet 1979 et remboursables en série du 23 juillet 1980 au 23 juillet 1994 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₄% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₂% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 23 janvier et 23 juillet de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 juillet 1979.

Tableau d'amortissement — 421 000 \$ — 15 ans

Année	Capital
23 juillet 1980	33 000 \$
23 juillet 1981	35 000
23 juillet 1982	38 000
23 juillet 1983	41 000
23 juillet 1984	44 000
23 juillet 1985	18 000
23 juillet 1986	19 000
23 juillet 1987	21 000
23 juillet 1988	23 000
23 juillet 1989	24 000
23 juillet 1990	22 000
23 juillet 1991	24 000
23 juillet 1992	25 000
23 juillet 1993	26 000
23 juillet 1994	28 000

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Pincoart s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 juillet 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 164 — 237 000 \$—; 165 — 120 500 \$ — renouvellements d'emprunt; 417 — 42 500 \$ — aménagement d'immeuble; 426 — 21 000 \$ — frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas qui sera tenue à 20 heures, le mercredi 27 juin 1979 à l'hôtel de ville, 919, boulevard Duhamel, ville de Pincoart, comté de Vaudreuil-Soulanges, Qué.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions.

Ville de Pincoart, comté de Vaudreuil-Soulanges, le 29 mai 1979.

Le secrétaire-trésorier,
GUY A. PAQUETTE.

Hôtel de ville
919, boulevard Duhamel
ville de Pincoart
comté de Vaudreuil-Soulanges, Qué., J7V 4G8
téléphone: 453-8981, code 514 1446-0

Ville de Saint-Basile-le-Grand

(Comté de Chambly)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Gilles Champagne, secrétaire-trésorier, à l'hôtel de ville, 204, rue Principale, ville de Saint-Basile-le-Grand, comté de Chambly, Qué., jusqu'à 20 heures, le mercredi 27 juin 1979, pour l'achat de 751 500 \$ d'obligations de la ville de Saint-Basile-le-Grand datées du 23 juillet 1979 et rem-

boursables en série du 23 juillet 1980 au 23 juillet 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₄% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₂% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 23 janvier et 23 juillet de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 juillet 1979.

Tableau d'amortissement — 751 500 \$ — 20 ans

Année	Capital
23 juillet 1980	13 500 \$
23 juillet 1981	15 000
23 juillet 1982	16 000
23 juillet 1983	18 000
23 juillet 1984	20 000
23 juillet 1985	22 000
23 juillet 1986	24 000
23 juillet 1987	26 000
23 juillet 1988	29 000
23 juillet 1989	31 000
23 juillet 1990	29 000
23 juillet 1991	31 000
23 juillet 1992	34 000
23 juillet 1993	37 000
23 juillet 1994	40 000
23 juillet 1995	38 000
23 juillet 1996	42 000
23 juillet 1997	46 000
23 juillet 1998	50 000
23 juillet 1999	190 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 190 000 \$ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans

le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 23 juillet 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

L'échéance du 23 juillet 1999 au montant de 190 000 \$ comprend un solde de 137 000 \$ renouvelable pour une période additionnelle de 10 ans et échéant comme suit:

Année	Capital
23 juillet 2000	9 000 \$
23 juillet 2001	9 000
23 juillet 2002	11 000
23 juillet 2003	12 000
23 juillet 2004	13 000
23 juillet 2005	14 000
23 juillet 2006	16 000
23 juillet 2007	16 000
23 juillet 2008	18 000
23 juillet 2009	19 000

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans

pour un montant supérieur à 19 000 \$ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 23 juillet de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La ville de Saint-Basile-le-Grand s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 juillet 1979 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 179 — 18 100 \$—; 185 — 23 000 \$—; 187 — 7 800 \$—; 191 — 4 500 \$—; 193 — 87 300 \$—; 195 — 14 200 \$—; 202 — 3 500 \$—; 203 — 14 100 \$— renouvellements d'emprunt; 123 — 61 000 \$—; 140 — 152 000 \$—; 159 — 93 000 \$—; 210 — 171 000 \$ — aqueduc, égouts, voirie; 218 — 35 000 \$ — acquisition de lots; 233 — 17 000 \$ — frais de refinancement; 234 — 50 000 \$ — augmentation fonds de roulement.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 heures, le mercredi 27 juin 1979 à l'hôtel de ville, 204, rue Principale, ville de Saint-Basile-le-Grand, comté de Chambly, Qué.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Saint-Basile-le-Grand, comté de Chambly, le 28 mai 1979.

Le secrétaire-trésorier.

GILLES CHAMPAGNE,

Hôtel de ville

204, rue Principale

ville de Saint-Basile-le-Grand

comté de Chambly, Québec J0L 1S0

téléphone: 653-4261, code 514

1386-0

Syndicats professionnels — Loi des

ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DE LA FROMAGERIE DE CORNEVILLE INC.

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 25 avril 1979, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de «ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DE LA FROMAGERIE DE CORNEVILLE INC.», avec siège social situé à 995, rue Caderet, Saint-Hyacinthe, district judiciaire de Saint-Hyacinthe.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY,

1426-0

1635-2734

ASSOCIATION SYNDICALE DES EMPLOYÉS DE LA BOULANGERIE CHAMPION INC.

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 30 avril 1979, il a autorisé le changement de nom de «ASSOCIATION SYNDICALE DES EMPLOYÉS DE LA BOULANGERIE CHAMPION INC. (F.C.A.I.)», dont la constitution a été autorisée le 17 avril 1967, avec siège social situé à 760 ouest, boulevard Crémazie, Montréal, en celui de «ASSOCIATION SYNDICALE DES EMPLOYÉS DE LA BOULANGERIE CHAMPION INC.», et ce, en vertu de la Loi des syndicats professionnels, Statuts refondus, 1964, chapitre 146.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY,

1427-0

1314-5628

**ASSOCIATION SYNDICALE DES EMPLOYÉS
DE LA BOULANGERIE CHAMPION INC.**

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a approuvé le règlement de «ASSOCIATION SYNDICALE DES EMPLOYÉS DE LA BOULANGERIE CHAMPION INC.», changeant son siège social de 760 ouest, boulevard Crémazie, Montréal, à Noranda, et ce, en vertu de l'article 2 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

1428-o

1314-5628

SYNDICAT CUNICOLE DES APPALACHES

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 7 mai 1979, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de «SYNDICAT CUNICOLE DES APPALACHES»,

avec siège social situé à Theford Mines, district judiciaire de Mégantic.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

1415-o

1634-4020

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE FRUITS
ET LEGUMES A L'ETAT FRAIS DE LA REGION
DE ST-JEAN-VALLEYFIELD (U.P.A.)**

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 26 avril 1979, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de «SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE FRUITS ET LEGUMES A L'ETAT FRAIS DE LA REGION DE ST-JEAN-VALLEYFIELD (U.P.A.)», avec siège social situé à 6, rue du Moulin, Saint-Rémi, district judiciaire d'Iberville.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

1370-o

1632-9658

Vente(s) par partage et licitation

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montmagny

No 12-234

DAME IDA BROCHU VALLIERES, veuve de Albert Vallières, résidant et domiciliée à Saint-Vallier, comté de Bellechasse, district de Montmagny, demanderesse, c. DAME ROSALINE VALLIERES ROY, épouse de Langis Roy, résidant et domiciliée à Saint-Vallier, comté de Bellechasse, district de Montmagny, et PAUL-ANDRE VALLIERES, résidant et domicilié à Saint-Vallier, comté de Bellechasse, district de Montmagny, et DAME NOEL-LA VALLIERES GAUTHIER, épouse de Guy Gauthier, résidant et domiciliée au numéro 1626, de la rue Colmar, en la cité d'Orsainville, district de Québec, et JEANNETTE VALLIERES BOULANGER, épouse de Rosaire Boulanger, résidant et domiciliée à 2922, rue Summerside, dans les cité et district de Québec, et MARCEL VALLIERES, résidant et domicilié au 7420, rue Trépanier, en les cité et district de Québec, et GERTRUDE VALLIERES ROBERT, épouse de Clarence Robert, résidant et domiciliée à 564, rue Fleury, dans les cité et district de Québec, et PHILIPPE VALLIERES, résidant et domicilié à Saint-Vallier, comté de Bellechasse, district de Montmagny, défendeurs conjoints et solidaires.

«Le lot numéro deux cent vingt-cinq (225), au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Vallier, comté de Belle-

chasse, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, le tout sujet aux servitudes actives et passives pouvant affecter ledit lot et notamment une servitude en faveur de Sa Majesté la Reine Elizabeth II, aux droits de la province de Québec, tel qu'il appert à l'enregistrement no 99463.

Sauf à distraire cependant une partie dudit lot vendue à M. Benoit Gosselin par M. Albert Vallières, aux termes d'une vente passée devant Me Georges Hébert, notaire, le 19 avril 1966, enregistrée à Bellechasse, le 26 avril 1966, sous le no 99482.

Sauf à distraire aussi une partie vendue à Sa Majesté la Reine Elizabeth II, aux droits de la province de Québec, tel qu'il appert à une vente passée devant Me Georges Hébert, notaire le 8 février 1969, enregistrée à Bellechasse, sous le no 104786, faisant suite à deux avis d'expropriation enregistrés respectivement sous les nos 35 et 56 et à une servitude de non accès enregistrée sous le no 95882.

Sauf à distraire également toute autre partie vendue au ministère de la Voirie.»

«Une terre à bois possiblement enclavée, connue et désignée comme étant le lot deux cent soixante-sept (267) au

cadastre officiel de la paroisse de Saint-Vallier, comté de Bellechasse, division d'enregistrement de Bellechasse.

Sauf et à distraire la partie vendue à Omer Tanguay aux termes d'un acte de vente reçu devant Me Gonzague Bélanger, notaire, le 13 octobre 1949, dont copie a été enregistrée à Bellechasse, sous le numéro 75600; la parcelle exclue mesure trente-neuf mètres et un centimètre (39,01 m ou 128 pi) dans sa ligne est, seize mètres et soixante-seize centimètres (16,76 m ou 55 pi) dans sa ligne ouest, et ayant quatre-vingt-sept mètres et soixante et onze centimètres (87,71 m ou 1'2" arp.) dans ses lignes nord et sud.»

La mise à prix est fixée à 4 717,50 \$ que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement du comté de Bellechasse, à Saint-Raphaël, province de Québec, le TREIZIEME jour de JUILLET 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
GEMMA NICOLE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montmagny, le 1^{er} juin 1979.

1451-o

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Beauharnois

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
No 760-05-000735-77

LA CAISSE D'ETABLISSEMENT DE VAUDREUIL-SOULANGES, société régie par la Loi des caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 452, boulevard Roche, à Vaudreuil, demanderesse, c. RENE LEROUX, domicilié et résidant au 2987, boulevard Perrot, Ile-Perrot, comté de Vaudreuil, défendeur et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Vaudreuil, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur le boulevard Duhamel, à Pincourt, comté de Vaudreuil, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Ile-Perrot comme étant la subdivision numéro deux cent quarante-six du lot originaire numéro cent soixante-sept (167-246).

Avec toutes les bâtisses y érigées portant les numéros civiques 293 et 295, boulevard Duhamel.

Tel que le tout se trouve ce jour.

Un terrain vague ayant front sur le boulevard Duhamel,

à Pincourt, comté de Vaudreuil, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Ile-Perrot comme étant la subdivision numéro deux cent quarante-huit du lot originaire numéro cent soixante-sept (167-248).

Tel que le tout se trouve ce jour.»

La mise à prix est fixée à 4 112,50 \$, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Vaudreuil, au 420, boulevard Roche, à Vaudreuil, le DIX-SEPTIEME jour de JUILLET 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
LYSANNE PARISEAU LEGAULT.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 30 mai 1979.

1449-o

Chicoutimi*Fieri Facias*

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Chicoutimi
 No 150-05-000058-77
 Shérif: 645-79

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, demanderesse, c. **CLAUDE LACROIX**, ès qualités de syndic à la faillite de Les Constructions Jean-Baptiste Tremblay Inc., ayant sa place d'affaires au 110 est, rue Racine, Chicoutimi, et **JEAN-BAPTISTE TREMBLAY**, résident et domicilié au 33, rue de la Normandie, Chicoutimi, défendeurs.

«Un emplacement connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la cité d'Arvida, comme étant le numéro huit cent quarante-quatre, de la subdivision officielle du lot originaire vingt-quatre (no 24-844);

Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances et sujette à toutes les servitudes actives et passives,

apparentes ou occultes qui peuvent l'affecter».

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688a C.P.C. au moment de l'adjudication soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 6 807,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, au palais de justice de Chicoutimi, le DIX-NEUVIEME jour de JUILLET 1979, à DIX heures.

Le shérif,

JEAN-CLAUDE BASQUE.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Chicoutimi, le 11 mai 1979.

1359-0

Fieri Facias

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Chicoutimi
 No 150-05-000217-79
 Shérif: 644-79

JACQUES BRASSARD LIMITEE, corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires au 251, de la Normandie, district et cité de Chicoutimi, demanderesse, c. **ADRIEN MAILLOUX**, domicilié et résidant au 109, de Gaule, Chicoutimi, district de Chicoutimi, défendeur.

Tout ce terrain ou emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro trois vingt-cinq (3-25) pour le Premier Rang est, canton de Tremblay, au cadastre officiel de ce canton, le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au

shérif suivant l'article 688a C.P.C. au moment de l'adjudication soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 6 380 \$, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, au palais de justice de Chicoutimi, le VINGT-TROISIEME jour de JUILLET 1979, à DIX heures.

Le shérif,

JEAN-CLAUDE BASQUE.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Chicoutimi, le 11 mai 1979.

1360-0

Fieri Facias

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Chicoutimi
 No 150-05-001173-78
 Shérif: 643-79

CAISSE DE DEPOT ET PLACEMENT DU QUEBEC, suite 1200, Tour de la Bourse, Québec, demanderesse, c. **JOSEPH LECLERC**, rang 2 est, Saint-Ambroise, défendeur.

«Un terrain connu et désigné comme étant la subdivision quatre-vingt-quatre du lot originaire numéro trois-cent-quinze (no 315-84) au cadastre officiel du village de Bagotville, division d'enregistrement de Chicoutimi.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688a C.P.C. au moment de l'adjudication soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 5 407,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, au palais de justice de Chicoutimi, le DIX-HUITIÈME jour de JUILLET 1979, à DIX heures.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 11 mai 1979.

Le shérif,
JEAN-CLAUDE BASQUE.

1361-o

Drummond

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummond
No 405-05-000003-79

LA CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DRUMMOND, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 246, rue Hériot, à Drummondville, district de Drummond, Qué., demanderesse, c. CENTRE DE RECHERCHES JEAN ST-GERMAIN INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa place d'affaires au 924, de la rue Saint-Pierre, à Drummondville, district de Drummond, Qué., défenderesse, et ERNEST GRONDIN, marchand, domicilié au 100, chemin du Golf, à Drummondville, district de Drummond, Qué., mis en cause *ET AL.*

«Un emplacement de forme irrégulière mesurant soixante-douze pieds (72') de largeur du côté du chemin public, cent quarante pieds (140') de profondeur dans sa ligne sud-ouest et soixante-dix-neuf pieds (79') de largeur dans sa ligne sud-est, contenant en superficie dix mille cinq cent soixante-dix pieds carrés, le tout plus ou moins, mesures anglaises, connu et désigné au cadastre du canton de

Grantham, division d'enregistrement de Drummond, comme étant le lot numéro quatorze de la subdivision du lot originaire numéro cent soixante B (160B-14), avec garage dessus construit, circonstances et dépendances. Le susdit immeuble est situé au numéro civique 924, de la rue Saint-Pierre, en la cité de Drummondville, Qué.»

La mise à prix est fixée à 15 217,50 \$ que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Drummond, palais de justice, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, Qué., le DIX-NEUVIÈME jour de JUILLET 1979, à QUATORZE heures.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Drummondville, le 24 mai 1979.

Le shérif adjoint,
STEPHEN DOLAN.

1371-o

Hauterive

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hauterive
No 655-05-000250-78
No 18-16-79

ELECTRONOR, demandeur, c. DENIS CANUEL, défendeur et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause.

Un immeuble connu et désigné comme étant la resubdivision deux, de la subdivision onze, du lot originaire vingt-six (26-11-2), du rang Onze (rg. XI), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Laval.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 8 480 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif

en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Saguenay, au palais de justice, avenue Mance, Baie-Comeau, le MARDI, TRENTE ET UNIÈME jour de JUILLET 1979 à ONZE heures.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Baie-Comeau, le 25 mai 1979.

Le shérif,
JACQUES VILLENEUVE.

1416-o

Joliette*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Joliette
 No 705-05-000234-786

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE, corporation légalement constituée en vertu d'une loi du Parlement du Canada, ayant une place d'affaires au 425, boulevard Manseau, en les cité et district de Joliette, partie demanderesse, c. **ROLLANDE PROVOST**, alias Rollande Marcil, commerçante, domiciliée et résidant au 1091, rang Double, en la municipalité de Saint-Liguori, et **GUY MARCIL**, gentilhomme, domicilié et résidant au 1091, rang Double, en la municipalité de Saint-Liguori, district de Joliette, partie défenderesse.

«Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Liguori, comté de Montcalm, connu et désigné comme étant le lot 280 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Liguori, division d'enregistrement de Montcalm.

A distraire dudit immeuble les parties du lot no 280 vendues à Pièces de carrosserie St-Liguori Inc. — St-Liguori Auto Part Inc. (enregistré au no 162390), à Marcel Marcil (enregistré au no 162391), à M. Yves Jobin (enregistré au no 162392) et la partie dudit lot no 280

vendue à Pièces de Carrosserie St-Liguori Inc. — St-Liguori Auto Part Inc. (enregistré au no 168351).

Avec les bâtisses dessus construites, et plus particulièrement, une roulotte, devenue immeuble par destination, portant le numéro civique 1091, rang Double à Saint-Liguori, circonstances et dépendances.»

Sous réserve du droit de retention prévu par l'article 689 C.P.C. le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du ministre des Finances, est fixé à 1 970 \$, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, au 1532, rue Albert, à Sainte-Julienne, le **LUNDI, SEIZIEME** jour de **JUILLET 1979**, à **ONZE** heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Joliette, le 24 mai 1979.

1372-0

Kamouraska*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Kamouraska
 No 250-05-00122-75

LES HERITIERS DE DAME JEANNE ST-PIERRE COSSETTE, domiciliés et résidant à Ville Pohénégamook, quartier Sully, district de Kamouraska, demandeurs, c. **ROLAND GAGNON**, opérateur de machines, domicilié et résidant à Ville Pohénégamook, quartier Sully, district de Kamouraska, défendeur.

«Un immeuble connu comme faisant partie du lot numéro trente-huit dans le Troisième Rang (ptie de 38, rg III), au cadastre officiel pour le canton d'Estcourt, avec les bâtisses construites, circonstances et dépendances; ce terrain mesure une largeur de cinquante pieds par une profondeur de soixante-dix pieds et est borné au nord-est et au sud-est au terrain de Joseph L. Lavoie et représenté au sud-est par Pierre Asselin, au sud-ouest au chemin public et au nord-ouest à la ligne de division entre les lots trente-huit et trente-huit A du cadastre.

Une lisière de terrain située sur le côté nord-est du terrain ci-haut décrit et faisant partie du lot numéro trente-

huit dans le Troisième Rang (ptie de 38, rg III), au cadastre officiel dans le canton d'Estcourt, mesurant une longueur de cinquante pieds sur ses côtés nord-est et sud-ouest, par, sur ses côtés sud-est et nord-ouest, la distance nécessaire pour que le côté nord-est du présent immeuble se clôture à une distance franche de cent pieds à partir du chemin public ou route 51 dans son tracé actuel; ledit immeuble est borné comme suit: sur son côté nord-est au résidu du lot appartenant à Joseph L. Lavoie, au sud-est à Pierre Asselin, au sud-ouest au terrain ci-dessus décrit et au nord-ouest à Lionel Charest, le tout sans bâtisse mais avec circonstances et dépendances.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque certifié, au moment de l'adjudication, est fixé au montant de 1 950 \$, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement, division de Témiscouata, 65-A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le

DOUXIEME jour de JUILLET 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MAURICE MORIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure

Rivière-du-Loup, le 18 mai 1979.

1362-o

Québec

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-000514-799
S-5782

LES ARTISANS SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'ASSURANCE-VIE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au numéro 333 est, de la rue Saint-Antoine, dans les ville et district de Montréal, demanderesse, c. MONSIEUR ANDRÉ FILION, demeurant au numéro 1435, de la rue Alexis-le-Trotteur, à l'Ancienne-Lorette, district de Québec, défendeur.

«Cet immeuble connu et désigné comme étant la subdivision cinquante-cinq du lot originaire numéro cent dix-sept (117-55) du cadastre officiel pour la paroisse de l'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

Sujet au règlement de zonage par le ministère des Transports et Communication concernant l'aéroport de l'Ancienne-Lorette, tel qu'établi aux termes de l'acte enregistré à Québec, sous le numéro 521693.

Avec la maison dessus construite, sise et située au 1435, rue Alexis-le-Trotteur, Ancienne-Lorette, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à 6 250 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DIX-HUITIEME jour de JUILLET 1979 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure

Québec, le 9 juin 1979.

1440-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-003416-786
S-5791

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, demanderesse, c. RENE DAIGLE résidant et domicilié au 1473, rue Alouette, Val-Bélair, Qué., défendeur.

«Un immeuble connu et désigné comme étant la redivision quarante de la subdivision huit du lot originaire deux cent soixante-dix (270-8-40) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

Avec maison dessus construite, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 4 950 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DIX-HUITIEME jour de JUILLET 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure

Québec, le 9 juin 1979.

1441-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Québec
 No 200-05-003132-771
 S-5285

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à Montréal, demanderesse, c. SIMONE F. LAGACE et CHARLES-AIME LAGACE, tous les deux du 139, route Saint-Joseph, Beauport, défendeurs.

«Un immeuble composé de la redivision un de la subdivision deux du lot originaire sept cent soixante-deux (762-2-1) et de la partie non redivisée de la subdivision deux du lot originaire sept cent soixante-deux (762-2 ptie n.r.) du cadastre officiel pour la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec. La partie non redivisée de la subdivision deux du lot originaire sept cent soixante-deux du cadastre susdit ci-dessus mentionnée étant toute cette lisière de terrain comprise entre le lot 762 n.s. ou ses subdivisions au nord-ouest, le lot 763 n.s. ou ses subdivisions au nord-est, l'avenue Saint-Joseph au sud-est

et le lot 762-2-1 du susdit au sud-ouest.

Avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et notamment la propriété portant le numéro civique 139, de l'avenue Saint-Joseph à Beauport.»

La mise à prix est fixée à 6 899,75 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le SEIZIEME jour de JUILLET 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
 RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Québec, le 9 juin 1979.

1442-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Québec
 No 200-05-002507-783
 S-5421

COMPAGNIE TRUST ROYAL, corps politique dûment constitué, ayant sa principale place d'affaires au 630 ouest, boulevard Dorchester, dans les ville et district de Montréal, demanderesse, c. LES CONSTRUCTIONS DANIERE INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 363, boulevard Pie-XI, Val-Bélair, Qué., et JEAN-MARC GAGNE, domicilié et résidant au 49, de la 23^e Rue, à Val-Bélair, Qué., défendeurs et LE REGISTREUR de la division d'enregistrement de Montmorency, mis en cause.

«La subdivision soixante-quinze du lot originaire vingt-trois (23-75) du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Anne, division d'enregistrement de Montmorency, muni-

cipalité de la ville de Beauport.»

La mise à prix est fixée à 2 050 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 8032, Royale, Château-Richer, le DIX-SEPTIEME jour de JUILLET 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
 RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Québec, le 9 juin 1979.

1443-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Québec
 No 200-05-002508-783
 S-5422

COMPAGNIE TRUST ROYAL, corps politique dûment constitué, ayant sa principale place d'affaires au 630 ouest, boulevard Dorchester, dans les ville et district de Montréal, demanderesse, c. LES CONSTRUCTIONS

DANIERE INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 363, boulevard Pie-XI, Val-Bélair, Qué., et JEAN-MARC GAGNE, domicilié et résidant au 49, de la 23^e Rue, à Val-Bélair, Qué., défendeurs et LE

REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montmorency, mis en cause.

«La subdivision soixante-quatorze du lot originaire vingt-trois (23-74) du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Anne, division d'enregistrement de Montmorency, municipalité de la ville de Beauport.»

La mise à prix est fixée à 455 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment

de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 8032, Royale, Château-Richer, le DIX-SEPTIEME jour de JUILLET 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,

RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Québec, le 9 juin 1979.

1444-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Québec

No 200-05-000676-796

S-5798

COSMALEA INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 895, 1^{re} Avenue, Québec, district de Québec, demanderesse, c. MICHEL RODRIGUE, domicilié et résidant au 1445, rue Champfleury, Québec, district de Québec, défendeur, et le REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Québec, mis en cause.

«Le lot cinq cent quatre-vingt-six—trois cent quatre (586-304) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Roch-Nord, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et notamment la maison portant le numéro civique 1445, rue

Champfleury, à Québec.»

La mise à prix est fixée à 3 250 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, 39, rue Saint-Louis, Québec, le DIX-HUITIEME jour de JUILLET 1979 à DIX heures.

Le shérif adjoint,

RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Québec, le 9 juin 1979.

1445-o

Rouyn-Noranda

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Rouyn-Noranda

No 600-02-000327-78

S-9-79

CAISSE POPULAIRE DE ROUYN, corps politique légalement constitué, ayant une place d'affaires à Rouyn, district de Rouyn-Noranda, partie demanderesse, c. ROBERT TREMBLAY, domicilié à 275, boulevard Rideau, à Noranda, district de Rouyn-Noranda, partie défenderesse, et LE REGISTRATEUR (Laurette Veilleux) bureau d'enregistrement district de Rouyn-Noranda, mise en cause.

«L'immeuble connu et désigné, sous le numéro 110 de la subdivision du lot 387 du bloc 202, mesurant soixante-deux pieds quatre-vingt-quinze millièmes de pied (62 095') de largeur sur cent dix pieds (110') de profondeur; limité en son coin nord-ouest par un arc de cercle de vingt pieds (20') de rayon et contenant, distraction faite de son coin nord-ouest, une superficie de six mille sept cent quarante-cinq pieds carrés (6 745 pi²) le tout suivant les plan et livre

de renvoi officiels du cadastre pour le canton de Rouyn, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances;»

La mise à prix est fixée à 337.50 \$, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Rouyn-Noranda, au palais de justice de Rouyn-Noranda, province de Québec, le DIX-HUITIEME jour de JUILLET 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,

ME DANIELLE MICHAUD.

Bureau du shérif

Cour supérieure

District de Rouyn-Noranda
Rouyn, le 23 mai 1979.

1417-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Rouyn-Noranda
 No 600-05-00001-79
 S-8-79

THIBAUT FRERES LIMITEE., corps politique légalement constitué, ayant une place d'affaires au 104 ouest, rue Gamble à Rouyn, district de Rouyn-Noranda, partie demanderesse, c. ROGER RACETTE, domicilié au rang 5 et 6, au Lac-Hélène, à Evain, district de Rouyn-Noranda, partie défenderesse, et DAME LAURETTE VEILLEUX, régistrateur, division d'enregistrement pour le district de Rouyn-Noranda, mise en cause;

«Chalet situé sur le lot 38B, rang 5, canton de Beau-chastel, Lac-Hélène, à Evain: les terrains appartenant au ministère des Terres et Forêts». La mise à prix est fixée à 700 \$, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent

ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Rouyn-Noranda, au palais de justice de Rouyn-Noranda, province de Québec, le DIX-NEUVIEME jour de JUILLET 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
 ME DANIELLE MICHAUD.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 District de Rouyn-Noranda
 Rouyn, le 22 mai 1979.

1418-0

Saint-François*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Saint-François
 District de Québec
 No 200-05-000072-798

BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires à C.P. 6003, station A, Montréal, Qué., partie demanderesse, c. MARIUS BOLDUC, domicilié à 91, rue Pie-XII, East Angus, Qué., partie défenderesse, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Compton, mis en cause.

«Un certain terrain connu et désigné comme étant la re-resubdivision numéro trente-six de la resubdivision numéro cent dix de la subdivision numéro trente-cinq du lot originaire numéro quatorze (14-35-110-36) pour le rang Trois (III) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Westbury, ville de East Angus, province de Québec, division d'enregistrement de Compton, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances

et portant le numéro civique 91, rue Pie-XII, East Angus, Qué.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au shérif du district de Saint-François ou à son mandataire au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre dudit shérif, est fixé à 7 195 \$, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Compton, à 85, rue du Parc, Cookshire, Qué., le MERCREDI, ONZIEME jour de JUILLET 1979, à DIX heures.

Bureau du shérif
 Palais de justice
 Sherbrooke, le 25 mai 1979.

Le shérif adjoint,
 JEAN GUY BISSON.

1395-0

Saint-Hyacinthe*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Montréal
 No 500-02-049921-778

WILLIAM R. ANJO, comptable, faisant affaires sous la raison sociale de West Island Management Services

Reg'd, 17108 Emile-Nelligan, à Pierrefonds, district de Montréal, demandeur, c. BELLAIRE LAND CORPO-

RATION, corps politique dûment incorporé, ayant sa principale place d'affaires au 4003, boulevard Décarie, suite 219, à Montréal, district de Montréal, défenderesse.

Un emplacement situé à Saint-Mathias, comté de Rouville et comprenant les subdivisions quarante-cinq, quarante-six, quarante-sept, quarante-huit, quarante-neuf, cinquante-deux, cinquante-trois, cinquante-quatre, cinquante-cinq, cinquante-six, cinquante-sept, cinquante-huit, cinquante-neuf, soixante, soixante et un, soixante-deux, soixante-trois, soixante-cinq, soixante-six, soixante-sept, soixante-huit, soixante-neuf, soixante-dix, soixante et onze, soixante-treize, soixante-quatorze, soixante-quinze, soixante-seize, soixante-dix-sept, du lot originaire numéro vingt-six. (No 26-45, 46, 47, 48, 49, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 74, 75, 76, et 77.) au cadastre de la paroisse de Saint-Mathias.

Les mises à prix se feront comme suit:

Lot 26-45: 400,00 \$	26-46: 475,00 \$	26-47: 600,00 \$
26-48: 437,50	26-49: 437,50	26-52: 362,50

26-53: 475,00	26-54: 575,00	26-55: 412,50
26-56: 450,00	26-57: 425,00	26-58: 425,00
26-59: 450,00	26-60: 400,00	26-61: 400,00
26-62: 400,00	26-63: nil	26-65: 362,50
26-66: 362,50	26-67: 362,50	26-68: 362,50
26-69: 362,50	26-70: 425,00	26-71: 475,00
26-73: 425,00	26-74: 337,50	26-75: 337,50
26-76: 337,50	26-77: 337,50	

Le montant des mises à prix ci-dessus mentionnées devra être payé au shérif, au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendus le MERCREDI, DIX-HUITIEME jour de JUILLET 1979, à NEUF et TRENTE, au bureau d'enregistrement du comté de Rouville, à Marieville, au 1601, rue Edmond-Guillet.

Bureau du shérif
Cour provinciale

Saint-Hyacinthe, le 24 mai 1979.

Le shérif adjoint,
MARCEL LEMONDE.

1373-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe

No 750-05-000201-76

CAISSE POPULAIRE DE ST-HUGUES, demanderesse, c. BERNARD BENOIT, domicilié à Saint-Hugues, district de Saint-Hyacinthe, défendeur.

«Un immeuble situé à l'intersection de la rue Notre-Dame, et de la rue Palardy, au village de Saint-Hugues, comté de Bagot, connu et désigné comme étant une partie du lot cent trois (ptie 103) et le lot no cent quatre (104), au cadastre de la paroisse de Saint-Hugues, division d'enregistrement de Bagot, et pouvant être plus particulièrement décrit comme suit:

1. Partie du lot 103:

«Bornée au nord-est par la rue Notre-Dame; au sud-est par une partie du lot 104; au sud-ouest par le résidu du lot 103, au nord-ouest par la rue Palardy; mesurant quarante-cinq pieds (45') au nord-est; cent vingt pieds et trente-neuf centièmes (120,39') au sud-est; quarante-quatre pieds et trente-sept centièmes (44,37') au sud-ouest; cent vingt pieds et trente-huit centièmes (120,38') au nord-ouest; contenant en superficie cinq mille trois cent soixante-dix-huit pieds carrés (5 378 pi²).

2. Lot no 104:

«Borné au nord-est par la rue Notre-Dame; au sud-est par le lot 105; au sud-ouest par la rue Sainte-Élisabeth; au nord-ouest par le lot 103; mesurant quarante-cinq pieds (45') au nord-est; cent quatre-vingt-dix pieds et quarante centièmes (190,40') au sud-est; quarante-quatre pieds et

quinze centièmes (44,15') au sud-ouest; cent quatre-vingt-dix pieds et trente-neuf centièmes (190,39') au nord-ouest; contenant en superficie huit mille quatre cent quatre-vingt-cinq pieds carrés (8 485 pi²).

Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes et d'utilité publique, attachées audit immeuble, et avec toutes bâtisses y érigées, et, en particulier, avec une bâtisse portant le numéro domiciliaire 33, de ladite rue Notre-Dame.

Le tout mesures anglaises, et montré sur un plan préparé par Grégoire Girard arpenteur-géomètre, en date du vingt-sept février mil neuf cent soixante-quatorze (1974), sous le numéro 10057 de ses minutes.»

La mise à prix est fixée à 17 517,50 \$, montant minimum que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment même de la vente, par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu le MARDI VINGT-QUATRIEME jour de JUILLET 1979, à QUATORZE heures et TRENTE minutes au bureau d'enregistrement du comté de Bagot, à Saint-Liboire.

Bureau du shérif
Cour supérieure

Saint-Hyacinthe, le 29 mai 1979.

Le shérif adjoint,
ME MARCEL LEMONDE.

1429-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe

No 750-05-000202-76

CAISSE POPULAIRE DE ST-HUGUES, demanderesse, c. BERNARD BENOIT, domicilié à Saint-Hugues, district de Saint-Hyacinthe, défendeur.

«Un immeuble situé au village de Saint-Hugues, comté de Bagot, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Saint-Hugues, comme étant le lot numéro cent cinq (105). Borné au nord-est par la rue Notre-Dame; au sud-est par le lot 106; au sud-ouest par la rue Sainte-Elizabeth; au nord-ouest par le lot numéro 104; mesurant quatre-vingt-deux pieds et huit dixièmes de pied (82,8') au nord-est et au sud-ouest; cent quatre-vingt-dix pieds et huit dixièmes de pied (190,8') au sud-est; cent quatre-vingt-dix pieds et quatre dixièmes de pied (190,4') au nord-ouest; contenant en superficie quinze mille sept cent quatre-vingt-deux pieds carrés (15 782 pi²).

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Grégoire Girard, arpenteur-géomètre, en date du sept février 1975, portant le numéro 10646.

Le tout mesures anglaises et avec toutes bâtisses y érigées.

Sujet ledit immeuble à une servitude de vue enregistrée au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Bagot, sous le numéro 129955.»

La mise à prix est fixée à 4 635 \$ montant minimum que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment même de la vente, par chèque certifié à l'ordre du ministre de Finances.

Pour être vendu le MARDI VINGT-QUATRIEME jour de JUILLET 1979, à QUATORZE heures, au bureau d'enregistrement du comté de Bagot, à Saint-Liboire.

Le shérif adjoint,
ME MARCEL LEMONDE.

Bureau du shérif
Cour supérieure

Saint-Hyacinthe, le 29 mai 1979.

1430-0

Terrebonne*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Terrebonne

No 700-05-000358-782

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, Qué., H2Y 2W3, partie demanderesse, c. PAUL RAINVILLE, ès qualités de syndic à la faillite de William Bergin, ayant sa place d'affaires au 484, avenue McGill, Montréal, Qué., H2Y 2H2 partie défenderesse.

1. Un emplacement situé à Saint-Adolphe-d'Howard, dans le Sixième Rang du canton d'Howard, faisant partie du lot de terre figurant au cadastre officiel dudit canton, sous le numéro quatorze (ptie 14), contenant environ quarante arpents en superficie, et bornée comme suit: à un bout, par le cordon du Cinquième Rang du canton d'Howard; à l'autre bout par le terrain de dame Françoise Vanier-Shepard et/ou représentants; d'un côté par le lot numéro 13 du même rang et de l'autre côté par le lot numéro 15 du même rang.

A distraire la partie dudit terrain qui a été vendue par monsieur Lucien Déziel et Uxor à monsieur Charles F.G. Johnson suivant acte de vente enregistré au bureau de la division d'enregistrement d'Argenteuil, sous le numéro

73175 et mesurant deux cent quarante pieds de largeur par huit cents pieds de profondeur, et tel que plus amplement décrite audit acte de vente.

2. Le lot numéro quatorze B dans le Cinquième Rang du canton d'Howard, au cadastre officiel dudit canton.

Avec toutes les bâtisses y érigées.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 7 400 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté d'Argenteuil, situé au 505, rue Béthanie, à Lachute, Qué., le TREIZIEME jour de JUILLET 1979, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
ME ANDRÉ DION.

Bureau du shérif
Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 17 mai 1979.

1447-0

Vente(s) pour taxes

Ville de Baie-d'Urfé

Avis public est par les présentes donné que les propriétés ci-dessous désignées seront vendues à l'enchère à l'hôtel de ville de Baie-d'Urfé, le JEUDI, VINGT-HUITIEME jour du mois de JUIN, mil neuf cent soixante-dix-neuf (1979) à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires avec intérêts, plus les frais subséquemment encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépens ne soient payés avant la vente.

<i>Noms des propriétaires</i>	<i>Cadastre</i>	<i>Subdivision</i>
Royal Trust	318	71
M. Walter Williams	321	103
	325	201
	328	80, 81
	325	209
	325	213-1
	325	82
	328	81
M. D.S. Kohli	323	28
M. H. Plate	325	33
M. J.N. Franklin	325	101
Mastromonaco Investments Ltd.	Pt. 328 Est	
M. Ezra Khazzam	Pt. 329	

Les immeubles susdits sont tous du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Île et situés dans le territoire de la ville de Baie-d'Urfé.

La Commission municipale du Québec a autorisé la ville de Baie-d'Urfé, en date du 12 avril 1979, à faire une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles.

Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles.

Donné dans la ville de Baie-d'Urfé, le 15 mai 1979.

Le secrétaire-trésorier,

ALICE HOPGOOD.

1291-22-2-o

Ville de Boisbriand

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la susdite municipalité, que les propriétés ci-dessous désignées seront vendues à l'enchère publique dans la salle du Conseil, 901, Grande-Allée à Boisbriand, comté de Terrebonne, Québec, le MERCREDI, VINGT-SEPTIEME jour de JUIN 1979, à DIX heures (heure avancée de l'est), pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, avec intérêt, plus les frais subséquemment encourus à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

<i>Nos Fiches</i>	<i>Propriétaires</i>	<i>Nos Lots</i>
1-113-40	Georges Henry	79-33-2
1-345	Jean Chabot	P.82
1-346-1	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, les qualités de séquestre	P.82
1-444-80	Michel Diani & Uxor	82-197
1-444-85	André et Nicole Dailliez	82-202
1-444-103	Michel Diani	82-220
1-444-110	Michel Diani	82-227
1-444-123	Robert Pasche	82-240
1-444-125	Ruth Bertschi	82-242
1-444-126	Ruth Bertschi	82-243
1-444-129	Michel Diani	82-246

<i>Nos fiches</i>	<i>Propriétaires</i>	<i>Nos lots</i>
1-444-131	Babette Feuerlein	82-248
1-444-132	Babette Feuerlein	82-249
1-444-133	Babette Feuerlein	82-250
1-444-134	Babette Feuerlein	82-251
1-444-136	Redomi Giuseppe et Giovanni	82-253
1-444-140	Pierre De La Housse	82-257
1-444-142	Frederik De Waele	82-259
1-444-143	Frederik De Waele	82-260
1-444-144	Frederik De Waele	82-261
1-444-145	Robert Schoofs	82-262
1-444-148	Danillo Conti	82-265
1-444-150	Pierre De La Housse	82-267
1-444-151	Pierre De La Housse	82-268
1-444-152	Van Den Heuvel Hendrick	82-269
1-444-156	Michel Diani	82-273
1-444-180	Oscar Peelman	82-297
1-444-186	Metienne Dewitte	82-303
1-444-190	Fernand Vldebergen	82-307
1-444-195	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	82-312
1-444-207	Witreu Beratungs	82-324
1-444-210	Witreu Beratungs	82-327
1-457	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	P.88
1-723-41	Touchette & Rochon Inc.	88-310
1-723-42	Touchette & Rochon Inc.	88-311
1-723-43	Touchette & Rochon Inc.	88-312
1-723-44	Touchette & Rochon Inc.	88-313
1-723-47	Touchette & Rochon Inc.	88-316
1-723-48	Touchette & Rochon Inc.	88-317
1-723-49	Touchette & Rochon Inc.	88-318
1-723-52	Touchette & Rochon Inc.	88-321
1-723-53	Touchette & Rochon Inc.	88-322
1-723-54	Touchette & Rochon Inc.	88-323
1-723-55	Touchette & Rochon Inc.	88-324
1-723-56	Touchette & Rochon Inc.	88-325
1-723-57	Touchette & Rochon Inc.	88-326
1-723-58	Touchette & Rochon Inc.	88-327
1-723-59	Touchette & Rochon Inc.	88-328
1-723-60	Touchette & Rochon Inc.	88-329
1-723-61	Touchette & Rochon Inc.	88-330
1-723-78	Touchette & Rochon Inc.	88-347
1-723-79	Touchette & Rochon Inc.	88-348
1-723-80	Touchette & Rochon Inc.	88-349
1-723-101	Danielle Matteau	88-373-1 et 88-373-2
2-23-36	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	91-P.50
2-23-51	Réjean Ducharme	91-65
2-23-67	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	91-81
2-23-68	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	91-82
2-23-69	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	91-83
2-23-71	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	91-85
2-23-72	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	91-86
2-23-95	Dimitrius Pentefountas	91-109 et 94-65
2-23-96	Gilbert Léon Lerule	91-110
2-23-97	Gilbert Léon Lerule	91-111
2-23-113	Galey Hélène Manaud	91-127
2-23-115	Lucas Meersman	91-129
2-23-129	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	91-143
2-23-169	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	91-183
2-23-170	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	91-184
2-23-185	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	91-199
2-23-193	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	91-207
2-23-194	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	91-208
2-23-195	Pierre Bartsch	91-209
2-23-204	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	91-218
2-23-224	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	91-238
2-23-278	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	91-P.292

Nos fiches	Propriétaires	Nos lots
2-23-282	Gérard Moitroux	91-296
2-23-286	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	91-300
2-23-287	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	91-301
2-23-292	Colette Haesaerts	91-306
2-23-293	Léon Lovens	91-307
2-23-299	Jean Paul Timmermans	91-313
2-23-300	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	91-314
2-23-301	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	91-315
2-23-307	Jean Paul Timmermans	91-321
2-23-321	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	91-335
2-23-322	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	91-336
2-23-315	J. Paul Decoux	91-329
2-23-351	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	91-P.365
2-31-98	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	94-105
2-31-105	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	94-112
2-31-108	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	94-115
2-31-133	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	94-P.140
2-31-134	Guy Freson	94-141
2-31-138	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	94-145
2-31-168	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	94-P.175
2-32-35	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	95-44
2-32-100	Michael Limm	95-118 et P.95
2-32-436-1	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	95-492 et 96-391
2-34-188	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	96-192
2-34-198	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	96-202
2-34-199	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	96-203
2-34-201	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	96-205
2-34-206	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	96-210
2-34-208	Wilhelm Lamers	96-212
2-34-209	Wilhelm Lamers	96-213
2-34-210	Ruth Broghammer	96-214
2-34-211	Wilhelm Lamers	96-215
2-34-214	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	96-218
2-34-215	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	96-219
2-34-216	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	96-220
2-34-217	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	96-221
2-34-219	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	96-223
2-34-220	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	96-224
2-34-233	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	96-237
2-34-236	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	96-240
2-34-239	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	96-243
2-34-240	Kurt Aeberli	96-244
2-34-244	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	96-248
2-34-245	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	96-249
2-34-246	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	96-250
2-34-247	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	96-251
2-34-248	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	96-252
2-34-258	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	96-262
2-34-259	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	96-263
2-34-263	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	96-267
2-34-261	Simon Nahmias	96-265
2-34-264	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	96-268
2-34-265	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	96-269
2-34-266	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	96-270
2-34-267	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	96-271
2-34-268	R. Pinsker	96-272
2-34-271	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	96-275
2-34-273	Maryvonne Galetti Magnin	96-277
2-34-274	Maryvonne Galetti Magnin	96-278
2-34-277	Simon Nahmias	96-281
2-34-280	Wirtschafts Beratungs	96-284
2-34-281	Maryvonne Galetti	96-285
2-34-286	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	96-290
2-34-287	Maryvonne Galetti	96-291
2-34-294	Karel Tomsey	96-298

<i>Nos fiches</i>	<i>Propriétaires</i>	<i>Nos lots</i>
2-34-295	Maryvonne Galetti	96-299
2-34-303	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	96-307
2-34-304	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	96-308
2-34-305	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	96-309
2-34-306	Maryvonne Galetti	96-310
2-34-307	Maryvonne Galetti	96-311
2-34-309	Maryvonne Galetti	96-313
2-34-310	Maryvonne Galetti	96-314
2-34-311	Maryvonne Galetti	96-315
2-34-312	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	96-316
2-34-313	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	96-317
2-34-314	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	96-318
2-34-315	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	96-319
21-40	David A. Hughes	941
21-36	David A. Hughes	941
21-37	David A. Hughes	941
21-38	David A. Hughes	941
21-39	David A. Hughes	941
21-41	David A. Hughes	941
21-42	David A. Hughes	941
21-95	Andrée Parent	943-176 et 943-177 et 943-178
3-1-12	Marcos Tang	98-78
3-1-13	Lee Clément	98-79
3-1-15	David Cheng	98-81
3-1-16	Robert H. P. Fung	98-82
3-1-83	Wong Kwok Hung	98-149
3-1-97	Marcos Tang	98-163
3-1-118	Guna Kasem Pracha	98-184
3-25	Les Immeubles Pelletier	P.101
3-31	Les Immeubles Pelletier	P.101
3-467-32	Jean Guy Richer	102-380 et 103-104
3-467-123	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	102-569
3-470-01	Jan Frans Mangeischots	P103
3-470-02	Thierry Byvoet	P103
3-564-89	Wlaz Egon	103-211
3-564-90	Mme Ida Eitel	103-212
3-564-91	Mme Ida Eitel	103-213
3-564-97	Otto Giessler	103-219
3-564-98	Otto Giessler	103-220
3-564-107	Kunzmann Werner	103-229
3-564-173	Mme Marie Waravens Van Lierde	103-295 et 109-171
3-564-179	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	103-301
3-564-187	Denise Dukers	103-309 et 109-214
3-564-193	Paul Simon	103-315
3-564-209	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	103-331 et 109-250
3-564-219	Willy De Laminne	103-341 et 109-215
5-11-12	Ent. G.N.C. Inc.	156-20
5-11-14	Avo Rose Invest. Ltd.	156-22
5-11-17	Banque d'Epargne Cité & District de Montréal	156-25
5-11-19	Banque d'Epargne Cité & District de Montréal	156-27
5-11-23	Fiduciaires de la Cité du District de Mtl. Ltée	156-31
5-11-24	Banque d'Epargne Cité & District de Montréal	156-32
5-26	Jack H. Heitelman	157-15
5-75	R. Turgeon	157-69
5-150	Capray Dev. Corp.	157-160
5-189	Mme Hildegard Ackerman	157-199
5-211	Barbara V. Thompson	157-221
5-220	Barbara V. Thompson	157-230
5-221	Barbara V. Thompson	157-231
5-222	Barbara V. Thompson	157-232
5-232	Barbara V. Thompson	157-242
5-243	Barbara V. Thompson	157-253
5-366	Barbara V. Thompson	158-46

Nos fiches	Propriétaires	Nos lots
5-367	Barbara V. Thompson	158-47
5-1116	Eugène Jessop Jr.	189-57
5-1117	Eugène Jessop Jr.	189-58
6-341	René Vaudrin	123-26
6-342	René Vaudrin	123-27
6-385	Conrad Mongeau	123-67
6-399	Jacques Rioux	123-81
6-400	Jacques Rioux	123-82
6-401	Jacques Rioux	123-83
6-402	Jacques Rioux	123-84
6-403	Jacques Rioux	123-85
6-467	Jean Pierre Hamelin	123-149 et 124-44
6-468	Jean Pierre Hamelin	123-150 et 124-45
6-469	Jean Pierre Hamelin	123-151 et 124-46
7-1-4	Justin Maquet	P.109 et P.110
7-1-5	Armand Roger Chatard	P.109 et P.110
7-1-6	Louis Jamouille	P.109
7-1-11	Robrecht Van Oudenhove	P.109
7-1-12	Jaak Casselman	P.109
7-1-13	Thierry Byvoet	P.109
7-1-14	Jan Frans Mangelschots	P.109 et P.110
7-1-44	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	109-48
7-1-105	Roger Schoonvliet	109-111
7-1-111	Denise Dukers	109-118
7-1-123	Gathy Henriette Soret	109-130
7-1-164	Jozef, De Doncker	109-174
7-1-165	Jozef, De Doncker	109-175
7-1-166	Jozef, De Doncker	109-176
7-1-171	Jos Witters	109-181
7-1-259	Verbist Ludo In Trust	109-282 et 110-88
7-1-285	Louis Deltombe	109-308 et 110-132
7-1-297	M. et Mme Eli Gattegon	109-321
7-1-298	M. et Mme Eli Gattegon	109-322
7-1-299	M. et Mme Eli Gattegon	109-323
7-1-313	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	109-337
7-1-324	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	109-352
7-1-325	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	109-353
7-2	Les Entreprises Rock Ltée et Abe Nozetz, ès qualités de séquestre	P.110
7-2-2	Claudio Ruffinelli	P.110
7-2-6	Oswald Zimmerman	P.110
7-2-16	Robert Marclay	P.110
7-3-78	Mme Anne Cernay Renard	110-84
7-3-79	Oswald Zimmerman	110-85
7-3-119	Autustinus Saerens	110-137
7-3-120	Josef Saerens	110-138
7-3-121	Josef Saerens	110-139
7-3-125	Marc Delanotte	110-143
7-3-137	Josef Van Hoof	110-155
7-3-144	Josef Van Hoof	110-164
7-25	Roger Deslauriers <i>et Al.</i>	P.122
7-27-1	Kay Ste Thérèse Inc.	P.125
8-30	Rabbinical College de Montréal	P.147
8-31	Rabbinical College de Montréal	P.147
8-35	Tasher Congregation	147-9
8-36	Tasher Congregation	147-10
8-37	Tasher Congregation	147-11
8-38	Tasher Congregation	147-12
8-39	Tasher Congregation	147-13
8-40	Tasher Congregation	147-14
8-41	Tasher Congregation	147-15
8-42	Tasher Congregation	147-16
8-43	Tasher Congregation	147-17
8-44	Tasher Congregation	147-18
8-59	Rabbinical College de Montréal	147-33
8-66	Rabbinical College de Montréal	147-40

<i>Nos fiches</i>	<i>Propriétaires</i>	<i>Nos lots</i>
8-68	Rabbinical College de Montréal	147-42
9-378	Laurier Labelle	175-142
9-379	Laurier Labelle	175-143
9-380	Laurier Labelle	175-144
9-381	Laurier Labelle	175-145
9-382	Laurier Labelle	175-146
9-383	Laurier Labelle	175-147
9-384	Laurier Labelle	175-148
9-385	Laurier Labelle	175-149
9-613	Laurier Labelle	175-380
9-614	Laurier Labelle	175-381
9-615	Laurier Labelle	175-382
9-616	Laurier Labelle	175-383
9-704	Raffaele D'Alessandro	P. 177

La Commission municipale du Québec, par décision en date du 28 mai 1979 a autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles en vertu de la Loi des cités et villes, article 550 (S.R. 1964, chapitre 193).

Les immeubles susdits sont tous aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne, et situés dans la ville de Boisbriand.

Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes, attachées auxdits immeubles.

Boisbriand, le 30 mai 1979.

Le greffier,

MARCEL PARTHENAIS.

1292-22-2-o

Commission scolaire des Moissons

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, Jean-Guy Hudon, directeur général de la Commission scolaire des Moissons, dans le comté de Beauharnois, que les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique, en la cité de Beauharnois, au 200, rue Ellice, le VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN 1979, à QUATORZE heures, pour satisfaire au paiement des cotisations municipales et scolaires et autres charges dues, si ces diverses cotisations ne sont pas payées avec les frais et intérêts avant le jour fixé pour la vente.

La Commission municipale de Québec a, le 6^e jour d'avril 1979, autorisé une énumération abrégée.

<i>Nom et adresse</i>	<i>No lot</i>	<i>Superficie</i>	<i>Bornes</i>	<i>Taxes scol. int. et frais</i>	<i>Taxes munic. int. et frais</i>	<i>Total</i>
Crépeau, Charles	P. 48-19	6 900 pi ²	N = P. 42	55,15 \$	7,70 \$	62,85 \$
Adresse inconnue	Cadastre	Terrain	S = P. 42			
	Ste-Martine		E = P. 42			
			O = P. 42			
Pouliot, André	P. 502	1 arp. × ,5 arp. ..	N.-O. = Rang St-Jean-	21,32	84,70	106,02
130, rang St-Jean-Baptiste	Cadastre	Bâti	Baptiste			
St-Chrysostome	St-Chrysostome		S.-E. = P. 502			
			S.-O. = P. 502			
Mainville, Roland	P. 577	7 990 pi ²	N.-E. = P. 502	150,70	64,90	215,60
163, chemin St-Louis	Cadastre	Bâti	S = Chemin public.			
St-Chrysostome	St-Chrysostome		O = P. 576			
			E = P. 576			
Bourdeau, Réjean	P. 876	45 000 pi ²	N = P. 577	102,44	231,12	333,56
225, rue Ste-Marie	Cadastre	Bâti	N.-E. = Chemin public ...			
St-Chrysostome	St-Chrysostome		S.-E. = P. 876			
			S.-O. = P. 876 rue projetée			
			N.-O. = rue Vincent et			
			P. 876			

Nom et adresse	No lot	Superficie	Bornes	Taxes scol. int. et frais	Taxes munic. int. et frais	Total
Bourdeau, Raoul 102, route 203 St-Chrysostome	P. 903 Cadastre St-Chrysostome	3,2 arpents Bâti	O = Rivière des Anglais N = Chemin public E = Chemin public S = Résidu P. 903	93,08 \$	126,37 \$	219,45 \$
Vincenti, Ottani 5488, Robert-Burns Montréal	P. 42 Cadastre St-Urbain	18 126 pi ² Terrain	E = Chemin public N = P. 42 N.-O. = P. 42	65,00	8,55	73,55
Notaro, Elio St-Patrice-de-Sherrington JOL 2N0	P. 1038 Cadastre St-Chrysostome	52 arpents Terrain	S.-O. = Chemin public N.-E. = Rivière N. Creek N.-O. = Résidu lot 1038 S.-E. = Lot 1039	58,64	21,25	79,89
Barbeau, Carol et al. A/S Raymond Faucher St-Michel JOL 2J0	P. 1067 Cadastre St-Chrysostome	1 arpent × 84 arpents Distraire vente chemin de fer		42,37	0	42,37
	P. 1061 Cadastre St-Chrysostome	1 acre Terrain	Comprise entre ruisseau Grand-Lerry ligne sud-est et sud-ouest de ce lot et la terre de Grand Truck Railway	23,57	0	23,57
Soulière, Lucien 1828, rang de la Rivière Ste-Clothilde	P. 188-109 P. 188-112-113-114 P. 188-115 Ptie Cadastre St-Chrysostome	7 000 pi ² Totalité des lots 23' × 110' Terrain	S = P. 188 N = P. 188 E = P. 188 O = P. 188	35,74	9,81	45,55
Belzile, Bruno Adresse inconnue	394-57 St-Clément	6 000 pi ² Terrain	Non mentionnées au contrat. Situation sur la 4 ^e Avenue à Melocheville	19,18	22,92	42,10

Donné à Beauharnois, le 23 mai 1979.

1343-22-2-o

Le directeur général,
JEAN-GUY HUDON.

Errata

LA CORPORATION HALET (1966) LIMITEE

Prenez avis que l'avis concernant le changement de domicile légal de la compagnie «HALET CORPORATION (1966) LIMITED», maintenant connu sous le nom de «LA CORPORATION HALET (1966) LIMITEE», publié à la *Gazette officielle du Québec* le 20 juillet 1974, numéro 29, à la page 5136, est nul et de nul effet, et que son domicile légal est toujours situé au 530, rue de Courcelle, Montréal.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

1348-o

1264-8432

ENVIRONNEMENT GATINEAU INC.

Prenez note que l'avis paru sous la rubrique première partie, le 6 mai 1978, à la page 5495 du numéro 18 de la

Gazette officielle du Québec, aurait dû paraître sous la rubrique troisième partie.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

1348-o

1623-7497

LA SOCIETE DE RELOGEMENT DE FORT GEORGE

Prenez note que l'avis paru sous la rubrique première partie, le 6 mai 1978, à la page 5497 du numéro 18 de la *Gazette officielle du Québec*, aurait dû paraître sous la rubrique troisième partie.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

1348-o

1624-7348

**SOCIÉTÉ POPULAIRE D'HABITATION
DE VALLEYFIELD INC.**

Prenez note que l'avis paru sous la rubrique première partie, le 6 mai 1978, à la page 5497 du numéro 18 de la *Gazette officielle du Québec*, aurait dû paraître sous la rubrique troisième partie.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

1511-0646

1348-o

TUYAUTERIES SAGLAC INC.

Avis est donné qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a corrigé l'avis de siège social de la compagnie TUYAUTERIES SAGLAC INC. paru le 19 mai 1979, à la page 5341 du numéro 20 de la *Gazette officielle du Québec*, en y remplaçant dans la nouvelle adresse «Chicoutimi-Nord» par «Chicoutimi».

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

1475-0038

1348-o

Municipalité scolaire Laureval

Dans l'avis publié dans le numéro 19 de la *Gazette officielle du Québec* du 12 mai 1979, à la page 5152, il faut inclure le lot numéro 156 dans la nomenclature de lots mentionnés à la 19^e ligne du dernier alinéa.

Ces lots font partie de la description du quartier 10 de la nouvelle municipalité scolaire Laureval.

Le ministre de l'Éducation,

JACQUES-YVAN MORIN.

1347-o

No 700-05-002426-787

LES ARTISANS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'ASSURANCE-VIE, c. PHILIPPE MARLEAU.

Dans l'avis de vente paru à la *Gazette officielle* du 19 mai 1979, no 20, à la page 5390, il faudrait lire au dernier paragraphe: Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Deux-Montagnes, à la même adresse.

Le shérif adjoint,

ME ANDRÉ DION.

Bureau du shérif

Saint-Jérôme, le 28 mai 1979.

1448-o

INDEX

ASSOCIATIONS COOPERATIVES — LOI DES

	Page
COOPERATIVE D'HABITATION LA CHAUMIERE D'ALMA (<i>Formation</i>)	6114
COOPERATIVE D'HABITATION «4» VENTS DE QUEBEC (<i>Formation</i>)	6114

AVIS DIVERS

FABRIQUE DE LA PAROISSE DE L'IMMACULEE-CONCEPTION (LA) (<i>Constitution</i>)	6114
FONDS ELISABETH BERGERON (<i>L.P.</i>)	6114
LAC-NOMINGUE, MUNICIPALITE (<i>Mutations immobilières</i>)	6114
MONTREAL, VILLE (<i>Rachat d'obligations</i>)	6114
SUCCESSION FERNAND GIROUX (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	6115
SUCCESSION LEON FERNAND LEMAY (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	6115
SUCCESSION ROMEO VALLEE (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	6115
UNIVERSITE DU QUEBEC (<i>Modification au règlement général 17.b</i>)	6115

CAISSES D'EPARGNE ET DE CREDIT — LOI DES

CAISSE D'ETABLISSEMENT DE LA RIVE-SUD (LA) (<i>Modification de territoire</i>)	6116
CAISSE D'ETABLISSEMENT DE L'YAMASKA (LA) (<i>Changement de nom</i>)	6116
CAISSE POPULAIRE DE L'IMMACULEE-CONCEPTION (<i>Modification de territoire</i>)	6116
CAISSE POPULAIRE DES EMPLOYES DE L'HYDRO-QUEBEC (<i>Changement de nom et de groupe</i>)	6116

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITES DE L'ETAT CIVIL — LOI DU

ACCORDES

GRENIER, MARIE LISETTE DANY	6116
ROBERTS, SERGE LEON DANIEL	6117
TURENNE, JOSEPH JERRY JOEL	6117
WONG, LOK FUNG	6117
WONG, ANDREW GIM WAH	6117
WONG, JANICE SUT YING	6117

DEMANDES

AVOINE, SERGE	6117
BASSEL, IRVIN HERBERT	6117
LAFLAMME, LISE	6117
FOURNIER, MARIE LOURDES	6117
GAUTHIER, JUDITH	6118
GAUTHIER, MARIE-CLAIRE	6118
GILBERT, REGIS	6118
GIRARD, DIANE	6118
GISELE ODETTE MADELEINE	6118
JEAN, MARIE BRIGITTE MARGUERITE	6118
JOHNSON, CECILIA LEMESSEE	6118
KIMBERLY-ALBULET, MARY	6118
LAEDERER ST-GERMAIN, EVELYNE ROSANNE	6118
LEGROS, JOSEPH ARMAND CLAUDE	6119
LESSARD, DELVINA	6119
MARCOUX GARAND, GILBERTE	6119
METHOT, SANDRA	6119
MOISAN, RAYMOND	6119
NOWAK, JOSEPH FELIX	6119
NOWAK, JOSEPH JOHN	6119
NOWAK, PETER WILLIAM	6119
PERIARD, MARIE ROSE ANNA	6119
PLOUFFE, JOSEPH JEAN HENRI CLAUDE	6119
POUDRIER, GUY	6120
ROITER, MOSES	6120
ROY, MARIE GISELINE	6120

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITES DE L'ETAT CIVIL — LOI DU**DEMANDES — suite**

	Page
SARTORI, LAWRENCE JOHN	6120
SMITH, MARIE GRAZIELLA UBALDINE	6120
SPECTOR, SHARON RUTH	6120

CODE DE PROCEDURE CIVILE (Article 139)

BORG-WARNER CREDIT CANADA LTD c. HERITIERS DE FEU HENRI BERGERON (LES) (<i>Signification</i>) ..	6120
--	------

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

DECISIONS RENDUES	
— CAMIONNAGE EN VRAC	6104
— CAMIONNAGE GENERAL	6089
— CAMIONNAGE SPECIALISE	6096
— ECOIER	6087
— LOCATION	6111
— MARITIME	6110
— TAXI	6080
— VOYAGEUR	6079
INTRODUCTION DE REQUETES	
— MONTREAL	6012
— QUEBEC	6069
QUEBEC (<i>Transport des déchets</i>)	6046-6074-6078

COMPAGNIES — LOI DES**ABANDON DE CHARTE**

AUTOBUS NOLIN, INC.	5987
BISSON (YVAN) INC.	5987
BOLDUC & LAVIGUEUR INC.	5987
BONNETTE (JOS) INC.	5987
CENTRE COMMERCIAL VENISE LTEE	5987
CLINIQUE NATURISTE BRUNET INC.	5987
CLUB DE MOTO-NEIGE ST-DIDACE INC.	5987
CLUB DE SOCCER PANTHERES INC.	5987
CLUB PIQUE MOUCHE INC.	5987
COMEDIE CANADIENNE INC. (LA)	5987
COMITE DE LOISIRS GRENACHE DE ST-DAMIEN-DE-BRANDON	5987
CONSEILLERS EN FINANCEMENT TRANS-CONTINENTAL INC.	5987
CORPORATION DE L'ORDRE DES CARMES DECHAUSSES (LA)	5987
CORPORATION SALMAT LTEE (LA)	5987
DION (JEAN) ASSOCIES INC.	5987
FINANCE A.D.V. INC.	5987
GLENEAGLES CLUB (THE)	5987
GRIFFON INC.	5988
HALMOR HOLDINGS LTD.	5988
HOTEL NORMANDIE, INC.	5988
IMMEUBLES C.D.M. INC. (LES)	5988
ISAC INC.	5988
LABORATOIRE VADE MECUM INC.	5988
LAC ST-JEAN TERRAZO LTEE	5988
MOTEL LE BASTION INC.	5988
MUNITIONS INDUSTRIES LTD.	5988
141 REALTY CORP. (THE)	5988
OPTISERVICE INC.	5988
OUELLET (JEAN-CHARLES) INC.	5988
PAQUET (EUGENE), LIMITEE	5988
PLACEMENTS AMIS LTEE (LES)	5988

COMPAGNIES — LOI DES**ABANDON DE CHARTE — suite**

	Page
PLAGE FONTAINE INC.	5988
PISCINES ZODIAC INC.	5988
RICHARD MANAGEMENT INC.	5988
S.W. HOLDINGS INC.	5988
SNOC LIMITEE	5988
STERN (A.) CORP.	5988
VEGA REALTY LTD.	5988
VEZINA (CAMILLE) INC.	5989
VIROB INVESTMENTS LIMITED	5989

ABANDON DE CHARTE**ADMINISTRATEURS (Article 84)**

ASSOCIATION DE L'IMMEUBLE DU QUEBEC	5989
ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PECHEURS DE ST-JEAN-BOSCO INC.	5989
ASSOCIATION DES COIFFEURS DU CLUB DE LA CHEVELURE	5989
ASSOCIATION DES GERANTS MUNICIPAUX DU QUEBEC (L')	5989
ASSOCIATION DES JOUEURS DE TENNIS DE DRUMMONDVILLE-SUD INC.	5989
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE MAISON MOBILE DE FABREVILLE (APMMF) (L')	5989
ASSOCIATION QUEBECOISE DES PRESSES UNIVERSITAIRES	5989
ASSOCIATION RECREATIVE DES EMPLOYES DE BIRCHWOOD (L')	5989
ASSOCIATION REGIONALE DES PATINEURS ARTISTIQUES SAGUENAY-LAC ST-JEAN (L')	5989
BASE DE PLEIN AIR DU LAC MOURIER	5989
BILLARD UNIVERSEL INC. (LE)	5989
BOUTIQUE LE GALET INC.	5989
BUREAU CENTRAL D'IMMEUBLE ST-HYACINTHE INC.	5989
CAPITAUX CHEMCO CANADA LTEE	5990
CENTRE EDUCATIF COMMUNAUTAIRE RENE GOUPLI	5990
CENTRE MEDICO-DENTAIRE MONTREAL-NORD INC.	5990
CLUB DE BRIDGE D'ALMA INC.	5990
CLUB DE L'AGE D'OR DE FRAMPTON INC.	5990
CLUB DE L'AGE D'OR DE LA RIVIERE YORK	5990
CLUB DE L'AGE D'OR DE MASCOUCHE-OUEST INC.	5990
CLUB DE L'AGE D'OR ST-JEAN DE MACAMIC	5990
CLUB DE MOTO-NEIGE NORD DE LA LIEVRE INC.	5990
CLUB DE SKI DE FONDS D'ALMA INC.	5990
CLUB DES LOISIRS JOYEUX DE L'AGE D'OR DE SHERRINGTON	5990
CLUB LES SANS PEUR INC.	5990
CLUB MONTREAL QUATRE PAR QUATRE INC.	5990
CLUB OPTIMISTE DE CANDIAC INC.	5990
CLUB RECREATIF GASPESIEU INC. (LE)	5990
CLUB SOCIAL M.T. INC. (LE)	5990
COIFFERIE INTERNATIONALE J.P.L.R. INC.	5990
COMITE DES LOISIRS DE LA PAROISSE DE DUBUISSON	5990
CORPORATION ROGEX INC. (LA)	5990
DESNA INC.	5990
DEVELOPPEMENTS URBAINS CANDIAC INC.	5990
EMERY'S EXCLUSIVE FURS INC.	5991
EQUIPEMENTS CANAMEQUE DU QUEBEC LTEE	5991
FERME FOSTER ET FILS INC. (LA)	5991
FERME PHOENIX INC.	5991
FLEURS CANADA, REGION DU QUEBEC, INC.	5991
FORTIER & GREGOIRE INC.	5991
GRUEN (T.) & CO LTD.	5991
HABITATION LAUZON INC.	5991
JEUNESSE AQUATIQUE DE QUEBEC	5991
KINDERSLY CORPORATION	5991
MASSAGLIA (MARIO) LTEE	5991

COMPAGNIES — LOI DES**ADMINISTRATEURS (Article 84) — suite**

Page

MEUBLES PROFIL INC.	5991
MOTEURS ELECTRIQUES SNOWDON LTEE (LES)	5991
NASH EQUIPMENT CORP.	5991
PLACEMENTS B.M.T. INC. (LES)	5991
RESTAURANT LE FIN BOURGEOIS INC. (LE)	5991
SERVICE DE BALAYAGE ETOILE G. & L. INC.	5991
SERVICES DE READAPTATION & D'ADAPTATION S.E.R.A. INC.	5991
SPECIALISTE EN QUINCAILLERIE JO-KA INC.	5991
TRANSPORT JEAN COTE LTEE	5991
TURGEON & JOBIN LTEE	5991
UNITE DOMREMY VICTORIAVILLE INC.	5992
VOLCANO INC.	5992
ZONE DE SKI MAURICIE	5992

AVIS D'ANNULATION DE LETTRES PATENTES (1^{er} AVIS)

OEUVRE DES LOISIRS DE ST-EMILE, INC.	6004
---	------

CHANGEMENT DE NOM

ACADEMIE DE MEDECINE VETERINAIRE DU QUEBEC	5992
ADQUE INC.	5992
ALBERT (R.O.) INC.	5992
ASSOCIATION SPORTIVE DES RECOLLETS INC.	5992
ATELIERS Q.M. LTEE (LES)	5992
ATTACHES ET FOURNITURES MT-ROYAL LTEE	5992
AUTOMOBILES LAHAIE INC.	5992
BABY INSURANCE AUDIT BUREAU INC.	5993
BUDMAN AUTOMOTIVE PRODUCTS LTD	5993
CINE-CLUB DE HULL	5992
COMITE DES LOISIRS DE VAL-ALAIN	5992
COMMERCIAL PHOTO SERVICE INC.	5993
COMMUNICATIONS JACQUES DUSAULT INC.	5992
CORPORATION DE PLACEMENTS NORMAN (LA)	5992
DIONNE TEXTILES INC.	5994
ECOLE DE LANGUES DE MONTREAL INC.	5993
ECONOMIC MERCHANDISE CORP.	5993
FURNITURES INDUSTRIELLES INTERNATIONALE LIMITEE	5993
GARAGE ET STATION-SERVICE LAURENTIEN INC.	5993
GESTION MONICOR INC.	5993
GESTION 646 INC.	5993
GESTIONNAIRES D'ASSURANCES BABY INC. (LES)	5993
GREATER MONTREAL LANGUAGE SCHOOL INC.	5993
INTERNATIONAL INDUSTRIAL SUPPLIES LIMITED	5993
LAURENTIAN GARAGE AND SERVICE STATION INC.	5993
MARCHANDISES A PRIX ECONOMIQUE INC.	5993
MEUBLE ULTRA (RIVE-SUD) INC.	5993
MEUBLES L. BLOUIN INC.	5993
MOBILIER IMPACT INC.	5993
MT. ROYAL FINDINGS LTD	5992
NORMAN HOLDINGS CORPORATION	5992
NOUILLES WING LTEE	5993
PIECES AUTOMOBILES BUDMAN LTEE	5993
R.T. PACKERS INC.	5993
SALAISSON BOVINE R.T. INC.	5993
SERVICE DE PHOTO COMMERCIALE INC.	5993
SPORTS DU VENT PIERRE VEROT LTEE (LES)	5993
SPORTS OF THE WIND PIERRE VEROT LTD.	5993
SUPERIOR BUSINESS MACHINES (QUEBEC) LTD.	5994

COMPAGNIES — LOI DES**CHANGEMENT DE NOM — suite**

	Page
SUPERIOR MACHINES DE BUREAU (QUEBEC) LTEE	5994
TEXTILES DIONNE INC.	5994
WING NOODLES LTD.	5993

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE

ANDYWHITE REALTIES LTD.	6121
ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS D'EQUIPEMENTS D'ETABLES DU QUEBEC INC. (L')	6121
AVRON FASHIONS INC.	6121
BEAUCHAMP & CHEVREFILS INC.	6121
BRUBEC LTD.	6121
BRUBEC LTEE	6121
COMPAGNIE ARGURIS INC.	6121
ENTREPRISES D.A.L.L. INC. (LES)	6121
EVBEK LTD.	6122
EVBEK LTEE	6122
GARDE ST-BARNABE D'ASBESTOS INC.	6122
IROTEX LTEE	6122
KEAN (R.) CONSTRUCTION LTEE	6122
LAVIGUEUR AUTO INC.	6122
LEBLANC (ALLAN) STABLES INC.	6122
MITCHELL LEISURE TOGS LTD.	6122
PINTO INVESTMENTS LTD.	6122
SIMGAR LIMITED	6122
SOCIETE DE GESTION T.G.T. INC.	6122
SYSTEME PACT INC.	6123
TARDIF (ARMAND) CIE LIMITEE	6123
TRANSPORT INTERPROVINCIAL D'ANJOU INC.	6123

DOMICILE LEGAL (Article 30)

BOUDREAULT (MICHEL) INC.	5994
COMITE DES LOISIRS ST-PIERRE-CHANEL DE HULL	5994
CONSEILS REGIONAUX DE DEVELOPPEMENT ASSOCIES DU QUEBEC INC. (C.R.D.A.Q.) (LES)	5994
CORPORATION HALET (1966) LIMITEE (LA) (<i>Publication révoquée</i>)	6215
EMPIRE INVESTMENT CORPORATION	5994
ENTREPRISES JEAN-CLAUDE RATTHE INC. (LES)	5994
ETIQUETTES ET LITHOGRAPHIE METEORE INC.	5994
FLEURISTE NOTRE-DAME DE GRACE INC.	5994
GRAFART INC.	5994
GROUPE CONCEPTEURS E.P.S. INC. (LE)	5994
MARSAY CORPORATION	5994
MICHAUD (ROGER) INC.	5994
POULIN & BRIAND INC.	5994
PREMOULE INC.	5994

FUSION DES COMPAGNIES

INVESTISSEMENTS JARRY (1978) INC. (LES)	5995
MOULES & MATRICES DE PRECISION INC.	5995
PRECISION MOLDS & DIES INC.	5995

LETTRES PATENTES (1^{re} PARTIE)

ACCOMODATION 2R 2L INC.	5995
ARTISANS J.M.J. INC. (LES)	5995
ATELIERS DE CERAMIQUE ALLIAGE INC. (LES)	5995
AUTOMOBILES M.P. INC.	5995
AUTOS DU BOULEVARD DRUMMONDVILLE INC.	5995
BOISERIES J. NANTEL INC.	5995

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES (1^{re} PARTIE) — suite

	Page
CABANE A SUCRE BOUVRETTE INC.	5995
CEDRIERES DU NORD-OUEST QUEBECOIS INC. (LES)	5995
CHARBONNEAU (MARIE-PAUL) INC.	5995
CHATEAU DU LAC QUINN INC.	5995
CHOUINARD (J.A. & M.) INC.	5995
COMPAGNIE D'ISOLATION FEDERALE PROVINCIALE INC.	5996
CONSTRUCTION BEDARD & LACROIX INC.	5996
CONSTRUCTION MULTIPLEX LIMITEE	5996
CONSTRUCTIONS ALFANO INC. (LES)	5996
CONSTRUCTIONS D.B.B. INC. (LES)	5996
CONSTRUCTIONS ET RENOVATIONS L. ROCHETTE INC.	5996
CONSTRUCTIONS LABRECQUE & POIRIER INC. (LES)	5996
CONSTRUCTIONS MORNEAU & FRERES INC.	5996
CONSTRUCTIONS R.D.M. INC. (LES)	5996
DEMENAGEMENTS BELLECHASSE INC. (LES)	5996
DEPANNEURS D.L.P. INC. (LES)	5996
DIONNETEX INC.	5996
DOMAINE JOSIRENE INC.	5996
DUCHARME (C & G) INC.	5996
ENTREPRISES DE GESTION G.C.N.D.J. INC. (LES)	5996
ENTREPRISES D'ELECTRICITE MICHEL GIGUERE LTEE (LES)	5996
ENVIRONNEMENT GATINEAU INC. (<i>Erratum</i>)	6215
ETIQUETTES J.B. INC.	5996
FALARDEAU (RENE) INC.	5996
FERME SHEFFORD INC. (LA)	5996
FERMES BOULAIS (1979) INC.	5996
FORAGES CHARETTE INC. (LES)	5996
FORAGES L.B.M. INC. (LES)	5997
GANOTEC INC.	5997
IMMEUBLES BENOIT PARENT INC. (LES)	5997
INVESTISSEMENTS GUERARD INC. (LES)	5997
ISOLATION CLAUGYL INC.	5997
J.B. LABELS INC.	5996
JARDIN LA CITE LTEE	5997
KARIMART INC.	5997
LAFAILLE, MORIN & ASSOCIE INC.	5997
LAGACE, NOLIN, DESBIENS & ASSOCIES INC.	5997
LAMY (MARCEL) INC.	5997
LITHO CARTIER INC.	5997
MAISONS MOBILES D.M. LIMITEE	5997
MAPERTEX INC.	5997
MARINE DUVAL INC.	5997
MECANIQUE INDUSTRIELLE ASSELIN (M.I.A.) INC.	5997
MERCERIE PLOUFFE INC.	5997
PLACEMENTS JEAN-CLAUDE RATTHE INC. (LES)	5997
PRODUCTIONS BRISSON INC. (LES)	5997
PRODUITS FORESTIERS ROCK FOREST INC. (LES)	5997
PROVIMER INC.	5997
QUINCAILLERIE JEAN THERRIALT INC.	5997
RESTAURANT ET BAR TABOU (1979) INC.	5998
RESTAURANT ET MOTEL LE MINI-PARASOL INC.	5998
RESTAURANT MICHEL BONNET & ASSOCIES INC.	5998
ROCK FOREST WOOD PRODUCTS INC.	5998
SERCHICO INC.	5998
SERVICE D'ENTRETIEN TRACY INC.	5998
SERVICE D'ORDINATEURS D.E.S. INC.	5998
SOCIDEC INC.	5998
SOCIETE DE RELOGEMENT DE FORT GEORGE (LA) (<i>Erratum</i>)	6215

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES (1^{re} PARTIE) — suite

	Page
SOCIETE POPULAIRE D'HABITATION DE VALLEYFIELD INC. (Erratum)	6216
TABAGIE SEBELLE INC.	5998
TELEPLEX INC.	5998
TOURS RIVE-SUD INC.	5998
UNIVOLT LTEE	5998
WILMOTTE (BERNARD) INC.	5998

LETTRES PATENTES (3^e PARTIE)

ACTION BENEVOLE DE BOUCHERVILLE	5998
ALLIANCE LAURENTIENNE DES METIS ET INDIENS SANS STATUT, LOCAL 30 MISTASSINI INC. (L')	5998
AMIS DU DESERT #21 (LES)	5998
AMIS DU MUSEE FRANCOIS-PILOTE INC. (LES)	5998
ASSEMBLEE PERE BUTEUX INC.	5999
ASSOCIATION DE BALLE MOLLE DE ST-TIMOTHEE	5999
ASSOCIATION DE BASEBALL MINEUR DE ST-HUBERT	5999
ASSOCIATION DE SAUVETAGE DE LA CROIX DE VIE	5999
ASSOCIATION DES AUXILIAIRES BENEVOLES DE L'HOTEL-DIEU D'ALMA (L')	5999
ASSOCIATION DES CHAMBREURS DE QUEBEC	5999
ASSOCIATION DES MARCHANDS DE PLAZA ARTHUR BUIES	5999
ASSOCIATION DES MARCHANDS DES GALERIES D'AYLMER	5999
ASSOCIATION DES MEDECINS VIETNAMIENS AU CANADA	5999
ASSOCIATION DES PARACHUTISTES DU NORD-OUEST	5999
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE CORVETTE SAGUENAY-LAC-ST-JEAN INC.	5999
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE MONT-TREMBLANT INC.	5999
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC DES DEUX MONTAGNES INC. (L')	5999
ASSOCIATION DES RESIDENTS DE WYCHWOOD	5999
ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS DES INDUSTRIES PETROCHIMIQUES DU QUEBEC INC.	5999
ASSOCIATION SPORTIVE LA DEUXIEME CHANCE	5999
ASSOCIATION UNIVERSITAIRE INTERAMERICAINE	6000
ATELIER THEATRAL MICHELE LEHARDY INC. (L')	6000
AU FLAMBEAU DU BONHEUR INC.	6000
AUBERGE DE L'AMIRAL (L')	6000
CAMP DE LA JOIE I.M. INC.	6000
CENTRE DE DEPANNAGE POUR FAMILLES MONO-PARENTALES L'ENVOI	6000
CENTRE RECREATIF POUPART INC.	6000
CERCLE NAUTIQUE GRANDE-RIVIERE	6000
CLUB CASTEL DU NORD	6000
CLUB CEBISTE ATOMIQUE DE GENTILLY	6000
CLUB D'AGE D'OR DE ST-ARSENE	6000
CLUB DE CANOE-KAYAK DE LAVAL	6000
CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-PIERRE-DE-LAMY COMTE TEMISCOUATA (LE)	6000
CLUB DE L'AGE D'OR LES MONTAGNARDS DE ST-MEDARD INC.	6000
CLUB DE L'AGE D'OR NOTRE-DAME-DU-SACRE-COEUR, LASALLE	6000
CLUB DE L'AGE D'OR PLACE FRONTENAC INC.	6000
CLUB DE MOTONEIGE DE NATASHQUAN ET POINTE-PARENT	6000
CLUB DE SKI DE FOND BONNE ENTENTE INC.	6000
CLUB DE SKI NORDIQUE DE RIMOUSKI (INC.)	6000
CLUB JOLI-VAN DE JOLIETTE INC. (LE)	6000
CLUB LE GOELAND SKIEUR INC.	6000
CLUB LIONS DE LAC-MEGANTIC INC. (LE)	6001
CLUB OPTIMISTE DE ST-HUGUES INC.	6001
CLUB OPTIMISTE YAMASKA INC.	6001
CLUB ROULARTIS INC.	6001
CLUB SPORTIF LES 4 X 4 CHROMES INC.	6001
COLLECTIF D'ANIMATION CENTRE-NORD (C.A.C.N.)	6001
COMITE DE CITOYENS DE ST-REMI	6001
COMITE DE LOISIRS DES CAMPEURS DE L'ILE INC.	6001

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES (3^e PARTIE) — suite

	Page
COMITE DES FETES DU 125 ^e ANNIVERSAIRE DE ST-PAUL-L'ERMITE	6001
COMITE ORGANISATEUR DE LA FETE NATIONALE DU QUEBEC A ANTICOSTI	6001
COMITE D'ORGANISATION DE LA FETE NATIONALE, PORT-CARTIER	6001
COMITE ORGANISATEUR DES FETES NATIONALES DU QUEBEC DE BEAUHARNOIS INC.	6001
COMMISSION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PORT-DANIEL A PERCE	6001
COMMUNAUTE DE L'ARCHE INC. (LA)	6001
COMMUNAUTE NAZARETH INC.	6001
COMPAGNIE DE THEATRE JIRONDANJONCELLE (LA)	6001
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE BELLECHASSE-APPALACHES (C.D.T.B.A.)	6001
CORPORATION DE DEVELOPPEMENT DU PARC DU BIC (LA)	6001
CORPORATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TEMISCAMINGUE	6002
CORPORATION DE GESTION DU SYSTEME ALPHA INC.	6002
CORPORATION DE LA FETE NATIONALE DU QUEBEC, REGION ABITIBI-TEMISCAMINGUE	6002
CORPORATION DE THEATRE MOSAIQUE INC. (LA)	6002
CORPORATION DES ACTIVITES ARTISTIQUES ET SOCIO-CULTURELLES DE LA VILLE DE BEAUPRE	6002
CORPORATION DU TROISIEME AGE DE ST-COME, BEAUCE INC.	6002
ENVIRONNEMENT GATINEAU INC.	6215
FERMES ET JARDINS INTERCOMMUNAUTAIRES SOL-AIR (LES)	6002
FETE DU VENT (LA)	6002
FETE NATIONALE DU QUEBEC-EQUIPE DE TERREBONNE INC.	6002
GRAND PRIX CYCLISTE RIVE-SUD LEVIS INC.	6002
GROUPEMENT DES PROPRIETAIRES ET RESIDANTS DE ST-HUBERT	6002
HALTERO 80 INC.	6002
INTERAMERICAN UNIVERSITY ASSOCIATION	5999
JARDIN DE LA RUE HUPE (LE)	6002
JEUNE CHAMBRE DE CLERMONT INC.	6002
LIGUE DES CINQUANTE (50) VOISINS	6002
LIGUE INTERMEDIAIRE DE BALLE MOLLE DE L'EST DU QUEBEC (L.I.B.M.E.Q.) INC.	6002
LIGUE OLYMPIQUE COLBERT INC.	6002
MAISON CUBAINE COIN TROPICAL INC.	6002
MISSION DE MONTREAL DE L'EGLISE ANGLICANE CATHOLIQUE	6003
MONTREAL MISSION OF THE ANGLICAN CATHOLIC CHURCH	6003
MONT-TREMBLANT PROPERTY OWNERS ASSOCIATION INC.	5999
MOTO-TOURISME BAIE-DES-CHALEURS	6003
MOUSQUETAIRES DE CHAMPLAIN INC. (LES)	6003
MYCOLOGUES AMATEURS DE L'OUTAOUAIS (LES)	6003
OLIVIER-ROBERT EN FETE	6003
PAVILLON GILLES DESJARDINS INC. (LE)	6003
PLEIN-AIR SALVAIL	6003
PUBLICATIONS FRANCAISES A.A. (1979) INC.	6003
RESIDENCES MANSEAU INC.	6003
SERVICES AUX HANDICAPES D'ACTON VALE INC. (LES)	6003
SOCIETE CULTURELLE HAITIENNE OSWALD DURAND (LA)	6003
SOCIETE DE RELOGEMENT DE FORT GEORGE (LA)	6216
SOCIETE POPULAIRE D'HABITATION DE VALLEYFIELD INC.	6216
SOCIETE POUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL DU PARC ARCHEOLOGIQUE DE LA POINTE-DU- BUISSON	6003
SOCIETE QUEBECOISE DES EXPERTS EN MEDECINE	6003
SOLEIL DES NATIONS	6003
SOLEIL DES TOUT-PETITS LTEE	6003
TALABOUMDIE INC.	6003
THEATRE BLANC	6003
THEATRE DU MIROIR INC.	6003
THEATRIERS (LES)	6003

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES SUPPLEMENTAIRES

	Page
ASSOCIATION DES AUXILIAIRES BENEVOLES DE L'HOTEL-DIEU DE SAINT-JEROME INC.	6004
ASSOCIATION DES HOMMES D'AFFAIRES DU CENTRE VILLE DE GRANBY INC.	6004
ASSOCIATION PORTUGAISE DE STE-THERESE	6004
AUTOMOBILES JEAN GALLOT LIMITEE	6004
AUTOMOBILES PERRON (SAGUENAY) INC.	6004
BAILLARGEON (P.) LTEE	6004
BEDARD (PHILIBERT) (LIMITEE)	6004
BOTTIN TELEPHONIQUE DE VOTRE QUARTIER INC. (LE)	6004
CENTRE ST-GERMAIN ET LAFOND INC.	6004
CLUB DE MOTOS-NEIGE DE ST-GILLES (LOTBINIERE) INC.	6005
CLUB RICHELIEU-LONGUEUIL	6005
COMETAL (1978) INC.	6005
COMTOIS (ARMAND C.) INC.	6005
CONSEIL DES ENTREPRISES DE LEVES CARTOGRAPHIQUES DU QUEBEC INC. (LE)	6005
CONSTRUCTION JEANTOINE INC.	6005
CONSTRUCTION M.G. LAROCHELLE INC.	6005
CORPORATION DU FESTIVAL D'AUTOMNE DE RIMOUSKI INC. (LA)	6005
COUR DES AUBAINES ALMA INC. (LA)	6005
DEPANNEUR 112 INC.	6005
DISTRIBUTION PHARMACEUTIQUE BEAUCE LTEE	6005
DISTRIBUTIONS LAUBER INC.	6005
DOMAINE DU LAC DELAGE INC.	6005
ECUSSONS DE DESBIENS INC.	6005
ENTREPRISES C.Y.N. INC. (LES)	6005
ENTREPRISES L.J.T. INC. (LES)	6005
EXTINCTEURS ANDREL INC.	6005
FERME J.G. GUILLET & FILS INC.	6005
FOYER CANADIEN (1974) LTEE	6006
FRANK'S PIPING CO. LTD	6006
GERMAIN (YVES) INC.	6006
GESTION FRITHAM INC.	6006
GESTION M.P.R. INC.	6006
GROUPE PRENOR LTEE	6006
GUYMONT ST-HILAIRE INC.	6006
HARVEY & BARIBEAU, LTEE	6006
IDEAL LINGERIE LTD	6006
IMMEUBLES A.P. LTEE (LES)	6006
INSTITUT DE BEAUTE CANDIDE INC.	6006
KLIKIT INC.	6006
LINGERIE IDEAL LTEE	6006
MARTEL (G.H.) INC.	6006
MATERIAUX BONHOMME INC.	6006
MATERIAUX TESSIER LTEE	6006
MEGAFIBRE INC.	6006
MODES FRAID INC. (LES)	6006
MYSAM HOLDINGS CORP.	6006
OPERA MOBILE INC. (L')	6006
PLACEMENTS AUBE & FILS INC. (LES)	6006
PLACEMENTS INNOCAN LTEE (LES)	6007
PLACEMENTS MIMAX LTEE (LES)	6007
PLACEMENTS PREVERT LTEE	6007
PLACEMENTS R. CHOQUETTE INC. (LES)	6007
PROJET CITE DES RETRAITES DE L'ESTRIE INC.	6007
QUINCAILLERIE LORETTEVILLE INC.	6007
RESIDENCE MONT-CARMEL INC.	6007
RESTAURANTS MARIE ANTOINETTE INC. (LES)	6007
ST-HILAIRE (J.C.G.) INC.	6007
SERVICES CHENE BLANC INC. (LES)	6007

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES SUPPLEMENTAIRES — suite

	Page
SUPERMARCHÉ G. BRETON INC.	6007
TESSIER LUMBER LTD.	6006
VINS ET SPIRITUEUX DURAND LTEE (LES)	6007
YERGEAU, MENARD, CHARETTE & ASSOCIES INC.	6007
WHITE OAK SERVICES INC.	6007
SIEGE SOCIAL (Article 84)	
ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE GAZON DU QUÉBEC (L')	6007
ASSOCIATION RADIO ARC-EN-CIEL	6008
AUTOLECTRA INC.	6008
CEDAR LODGE ASSOCIATION (THE)	6008
CLUB SOCIAL L'ODYSEE INC. (LE)	6008
COMBUSTION M.S.O. LTEE	6008
COMPAGNIE DE PLACEMENTS HUDSON LIMITEE (LA)	6008
CONFERENCE DES ARBITRES DU QUÉBEC (LA)	6008
CONSEIL DES ENTREPRISES DE LEVES CARTOGRAPHIQUES DU QUÉBEC INC. (LE)	6008
CONSOL TRANSPORT INC.	6008
DOMAINE INNSBRUCK INC.	6008
EDILOS INC.	6008
EDITIONS KASMA INC. (LES)	6008
ELIOSOFF (J.) & SONS CO.	6008
ENTREPRISES ADAGE INC. (LES)	6008
ENTREPRISES J. & M. CHAMPIGNY INC. (LES)	6008
ENTREPRISES L. & L. GAUTHIER INC. (LES)	6008
ENTREPRISES MATINEE INC. (LES)	6008
FERNEUF G. & S. INC.	6008
GRATTON CONSTRUCTION INC.	6008
GROUPE DEUX MILLE INC.	6008
HAUTE COIFFURE SAROY LTEE	6008
IMMEUBLES NAVIGAR INC. (LES)	6009
IMPRIMERIE MINUTE INC.	6009
INDUSTRIES ALMAC LTEE (LES)	6009
LAVAL DRYWALL INC.	6009
MECANOGRAPHIE SALARIALE J.M. INC.	6009
MODLIN (NORMAN) INDUSTRIES, LTD.	6009
MUSINTER INC.	6009
NAZ-DAR QUÉBEC LIMITEE	6009
PLACEMENTS FRESQUE INC.	6009
PLACEMENTS V.K. LTEE (LES)	6009
PLAQUES D'IMPRIMERIE C.M.L. INC.	6009
PRODUCTIONS BO-MON INC.	6009
PRODUCTIONS IAN TERRY LTEE (LES)	6009
PRODUITS S.R. INC. (LES)	6009
RECHAPAGE QUÉBEC METRO INC.	6009
ROY (ARMAND) & FILS LTEE	6009
SOCIÉTÉ MIRADOR INC. (LA)	6009
SOLIVEC INC.	6009
STRAT LTEE	6009
STRUCTURES EDUCATIVES ET RECREATIVES D.M.P. INC.	6009
T. & M. ELECTRIC CO.	6009
TEVEL INVESTMENTS LTD.	6010
TOTAL DIVERSIFIED INC.	6010
TOURBE MOUSSEUSE REAL INC.	6010
TUYAUTERIES SAGLAC INC.	6216
TWINVESTMENTS LTD.	6010
VACCHINO (JOHN) (QUÉBEC) LTEE	6010

COMPAGNIES ETRANGERES — LOI DES**CHANGEMENT D'AGENT(S)**

	Page
QUEENSTOWN PROPERTIES, S.A.	6123

PERMIS

D.E.R. AUCTIONS LTD.	6123
ENCANS D.E.R. LTEE (LES)	6123
SOLJET-TOURS, INC.	6123

SIEGE SOCIAL

THREADFAST MANUFACTURING LTD.	6124
------------------------------------	------

CURATELLE PUBLIQUE — LOI DE LA**AVIS DE QUALITE**

BEAUCHAMP, EMILIEN	6124
JACQUES, HERMENEGILDE (GILLES)	6124
TOURIGNY, GASTON	6124

DEMANDE(S) A LA LEGISLATURE

SAINTE-LOUIS DE TERREBONNE, PAROISSE	6124
SALABERRY DE VALLEYFIELD, CITE	6125

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES — LOI REGISSANT LE

PARTI LES DEMOCRATES (<i>Etat sommaire du montant versé au représentant officiel pour la période du 7 mars 1979 au 31 mars 1979</i>)	6125
PARTI LIBERAL (<i>Etat sommaire du montant versé au représentant officiel pour la période du 7 mars 1979 au 31 mars 1979</i>)	6125
PARTI QUEBECOIS (<i>Etat sommaire du montant versé au représentant officiel pour la période du 7 mars 1979 au 31 mars 1979</i>)	6125
UNION NATIONALE (<i>Etat sommaire du montant versé au représentant officiel pour la période du 7 mars 1979 au 31 mars 1979</i>)	6125

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI DE LA

D & B TEXTILES LTD. (<i>Dissolution</i>)	6182
WEXLER FRUIT COMPANY LIMITED	6182

MINISTERES — AVIS CONCERNANT LES**CONSUMMATEURS, COOPERATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIERES****ASSURANCES, LOI SUR LES**

SAINTE-AURICE, COMPAGNIE D'ASSURANCE (LA) (<i>Modification de permis</i>)	6182
ST. MAURICE INSURANCE COMPANY (THE) (<i>Modification de permis</i>)	6182
TABLEAU RECAPITULATIF DES ETATS ANNUELS DEPOSES PAR LES ASSUREURS AU SERVICE DES ASSURANCES DU QUEBEC POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1978.	6126

EDUCATION**MUNICIPALITE SCOLAIRE DE**

LAURENVAL (<i>Erratum</i>)	6216
-----------------------------------	------

RICHESSSES NATURELLES

CONCESSIONS MINIERES, AVIS D'INTENTION DE REVOQUER DES	6182
---	------

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES**TERRES ET FORETS****CADASTRES**

	Page
CHARLESBOURG, PAROISSE	6183
HULL, CITE	6183
LAFLECHE, CANTON	6183
MOUSSEAU, CANTON	6183
NOTRE-DAME-DES-NEIGES-DES-TROIS-PISTOLES, PAROISSE	6183
NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL, PAROISSE	6183
POINTE-CLAIRE, PAROISSE	6183
RAGUENEAU, CANTON	6183
REMIGNY, CANTON	6184
ROUYN, CANTON	6184
SAINT-ANDREWS, PAROISSE	6184
SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME, PAROISSE	6184
SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, PAROISSE	6184
SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN, PAROISSE	6184
SAINT-ROMUALD-D'ETCHEMIN, PAROISSE	6184
SHIPTON, CANTON	6184
TACHE, CANTON	6184

OFFICE DE LA LANGUE FRANCAISE**NORMALISATION DE TERME(S)**

SORTIE	6185
--------------	------

POUVOIRS SPECIAUX DES CORPORATIONS — LOI DES

FEDERATION DE L'U.P.A. DE QUEBEC-SUD (LA) (<i>Siège social</i>)	6185
---	------

PROCLAMATION(S)

Mise en vigueur du cadastre de certaines parties de territoire	6185-6186-6187
Titres de propriété dans certains districts électoraux (S.R. 1964, c. 321) Application au cadastre d'une partie du canton de Cannon, district électoral de Duplessis	6188
Titres de propriété dans certains districts électoraux (S.R. 1964, c. 321) Application au cadastre d'une partie du canton d'Escoumins, district électoral de Dubuc (antérieurement du Saguenay)	6189
Titres de propriété dans certains districts électoraux (S.R. 1964, c. 321) Application au cadastre d'une partie des cantons de New-Richmond et de Hamilton, district électoral de Bonaventure	6190

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES**REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)**

ALIMENTATION LA POCATIERE INCORPORÉE	6010
ASSOCIATION DES CAVALIERS DU SAGUENAY INC.	6010
CHAMPLAIN HEIGHTS LTD.	6010
CLUB DE PETANQUE NOTRE-DAME DES PRAIRIES INC.	6010
CLUB LIONS VALLEYFIELD INC.	6010
COMITE DES LOISIRS DE SAINT-JOSEPH DES LAURENTIDES	6010
COMITE DES SPORTS DE ST-MARCELLIN	6010
ROSS (L.G.) LTEE	6010

SERVICES DE SANTE ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE MATANE (L.P.S.)	6191
CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES PARC EXTENSION (L.P.S.)	6191

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC — LOI DE LA

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT (L.P.)	6192
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE FERME-NEUVE (L.P.)	6192

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC — suite

Page

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-CYPRIEN (L.P.)	6192
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME (L.P.)	6192

SOUSSIONS — DEMANDES DE

BECANCOUR, VILLE	6193
KIRKLAND, VILLE	6194
PINCOURT, VILLE	6192
SAINT-BASILE-LE-GRAND, VILLE	6196

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI DES

ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DE LA FROMAGERIE DE CORNEVILLE INC. (Constitution)	6197
ASSOCIATION SYNDICALE DES EMPLOYÉS DE LA BOULANGERIE CHAMPION INC. (Changement de nom)	6197
ASSOCIATION SYNDICALE DES EMPLOYÉS DE LA BOULANGERIE CHAMPION INC. (Siège social)	6198
SYNDICAT CUNICOLE DES APPALACHES (Constitution)	6198
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE FRUITS ET LÉGUMES À L'ÉTAT FRAIS DE LA RÉGION DE ST-JEAN-VALLEYFIELD (U.P.A.) (Constitution)	6198

VENTE(S) PAR PARTAGE ET LICITATION

BROCHU VALLIÈRES c. VALLIÈRES ROY ET AL.	6198
---	------

VENTE(S) PAR SHERIF**BEAUHARNOIS**

CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE VAUDREUIL-SOULANGES (LA) c. LEROUX ET AL.	6199
--	------

CHICOUTIMI

BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. LACROIX ET AL.	6200
BRASSARD LIMITEE c. MAILLOUX	6200
CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC c. LECLERC	6200

DRUMMOND

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DRUMMOND (LA) c. CENTRE DE RECHERCHES JEAN ST-GERMAIN INC. ET AL.	6201
---	------

HAUTERIVE

ELECTRONOR c. CANUEL ET AL.	6201
----------------------------------	------

JOLIETTE

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE c. PROVOST ET AL.	6202
--	------

KAMOURASKA

HERITIERS DE DAME ST-PIERRE COSSETTE (LES) c. GAGNON	6202
--	------

QUÉBEC

ARTISANS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'ASSURANCE-VIE (LES) c. FILION	6203
BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. DAIGLE	6203
BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. LAGACE	6204
COMPAGNIE TRUST ROYAL c. LES CONSTRUCTIONS DANIERE INC. ET AL.	6204
COMPAGNIE TRUST ROYAL c. LES CONSTRUCTIONS DANIERE INC. ET AL.	6204
COSMALEA INC. c. RODRIGUE ET AL.	6205

ROUYN-NORANDA

CAISSE POPULAIRE DE ROUYN c. TREMBLAY ET AL.	6205
THIBAUT FRÈRES LIMITEE c. RACETTE ET AL.	6206

VENTE(S) PAR SHERIF — suite

Page

SAINT-FRANÇOISBANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE c. BOLDUC *ET AL.* 6206**SAINT-HYACINTHE**

ANJO c. BELLAIRE LAND CORPORATION 6206

CAISSE POPULAIRE DE ST-HUGUES c. BENOIT 6207

CAISSE POPULAIRE DE ST-HUGUES c. BENOIT 6208

TERREBONNEARTISANS, SOCIETE COOPERATIVE D'ASSURANCE-VIE (LES) c. MARLEAU (*Erratum*) 6216BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. RAINVILLE *ET AL.* 6208**VENTE(S) POUR TAXES**

BAIE-D'URFE, VILLE 6209

BOISBRIAND, VILLE 6209

DES MOISSONS, COMMISSION SCOLAIRE 6214

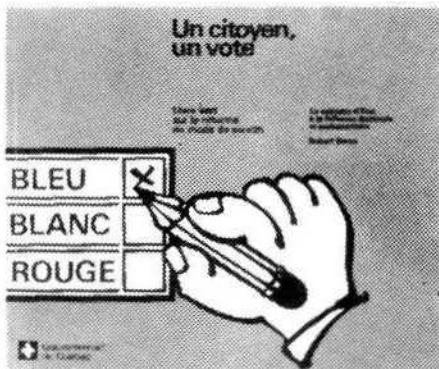
SOMMAIRE

	Page
ASSOCIATIONS COOPERATIVES, LOI DES	6114
AVIS DIVERS	6114
CAISSES D'EPARGNE ET DE CREDIT, LOI DES	6116
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITES DE L'ETAT CIVIL, LOI DU	6116
CODE DE PROCEDURE CIVILE	6120
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC	6012
COMPAGNIES, LOI DES	5987-6121
COMPAGNIES ETRANGERES, LOI DES	6123
CURATELLE PUBLIQUE, LOI DE LA	6124
DEMANDE(S) A LA LEGISLATURE	6124
FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES, LOI REGISSANT LE	6125
LIQUIDATION DES COMPAGNIES, LOI DE LA	6182
MINISTERES, AVIS CONCERNANT LES	6126
OFFICE DE LA LANGUE FRANCAISE	6185
POUVOIRS SPECIAUX DES CORPORATIONS, LOI DES	6185
PROCLAMATION(S)	6185
RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES, LOI DES	6010
SERVICES DE SANTE ET LES SERVICES SOCIAUX, LOI SUR LES	6191
SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC, LOI DE LA	6192
SOUMISSIONS, DEMANDES DE	6193
SYNDICATS PROFESSIONNELS, LOI DES	6197
VENTE(S) PAR PARTAGE ET LICITATION	6198
VENTE(S) PAR SHERIF	6199
VENTE(S) POUR TAXES	6209

Comme tous les livres verts, **Un citoyen, un vote** a été publié afin de consulter la population avant de légiférer sur le type de réforme de notre mode de scrutin actuel.

La principale raison invoquée pour modifier les structures électorales, est de tenir compte davantage d'un mode de représentation basé sur la proportion des votes exprimés par la population québécoise, en temps d'élections.

Se renseigner sur la meilleure option possible de réforme électorale et s'assurer que notre vote reflétera mieux notre choix sont une contribution à la sauvegarde d'une démocratie.



1979. 116 p., 20 X 23 cm
EOQ 4141

\$ 3,00

Version anglaise
One citizen, one vote
Green paper on the
Reform of the Electoral system
EOQ 4144

\$ 3,00

Commandes postales



**Éditeur officiel
du Québec**

1283, boul. Charest ouest
Québec
G1N 2C9

Toute commande à l'Éditeur
officiel du Québec est payable
d'avance par chèque ou mandat-
poste à l'ordre du ministre des
Finances